



Conditions  
Sociales

ANALYSES 3-2024

# RAPPORT TRAVAIL ET COHÉSION SOCIALE

STATEC

# IMPRESSUM



## **Coordination**

Jérôme Hury

## **Sous la direction de**

Dr Serge Allegrezza

## **Rédaction**

Dr Fofo Senyo Ametepe

Dr Lisa Borsi

Rasim Daudbasic

Dr Anne Hartung

Guillaume Osier

François Peltier

Axel Redonnet

Paul Reiff

Marco Schockmel

## **Septembre 2024**

Date de clôture statistique:

Juin 2024

ISSN 2658-963X

## **STATEC**

Institut national de la statistique et des études économiques

Bâtiment Twist

12, boulevard du Jazz

L-4370 Belvaux

+352 247 - 84219

info@statec.etat.lu

www.statec.lu

## **© Photos:**

AdobeStock

La reproduction totale ou partielle de la présente note est autorisée à condition d'en citer la source.



# SOMMAIRE

<b>PRÉFACE</b>	<b>03</b>
<b>RÉSUMÉ ET FAITS PRINCIPAUX</b>	<b>09</b>
<b>01 POPULATION</b>	<b>14</b>
<b>CHIFFRES CLÉS</b>	
1.1 Les chiffres clés de la population	16
<b>ANALYSES</b>	
1.2 Une fécondité en berne	24
<b>02 LE MARCHÉ DU TRAVAIL</b>	<b>34</b>
<b>CHIFFRES CLÉS</b>	
2.1 Les chiffres clés du marché du travail	36
<b>ANALYSES</b>	
2.2 Écart salarial entre genres et ségrégation professionnelle	42
2.3 Résidents et frontaliers: des salariés aux profils et salaires hétérogènes	52
2.4 Analyse des inégalités salariales entre le bas et le haut de l'échelle	63
<b>03 CONDITIONS DE VIE</b>	<b>74</b>
<b>CHIFFRES CLÉS</b>	
3.1 Conditions de vie: les chiffres clés	76
<b>ANALYSES</b>	
3.2 Prévisions des revenus, des inégalités et de la pauvreté pour 2023	82
3.3 Les revenus de 2022 et leurs inégalités, une vue structurelle	85
3.4 La pauvreté et l'exclusion sociale	97
3.5 La dynamique de la pauvreté: une approche longitudinale pour mieux comprendre la pauvreté	111
3.6 Le poids des dépenses pré-engagées et le véritable revenu des ménages	114
3.7 Pauvreté multidimensionnelle et précarité énergétique: qui sont les plus vulnérables?	120
3.8 La perception de la situation financière des ménages	131
3.9 Focus sur la pauvreté des enfants au Luxembourg	140

# PRÉFACE

## À l'occasion du 20<sup>e</sup> rapport Travail et cohésion sociale du STATEC

Le premier rapport Travail et cohésion sociale date d'il y a 20 ans. Il a été présenté dans les jardins du siège de la Luxembourg Income Study (asbl), rue des Pommiers (Cents). Ce premier rapport faisait la part belle au chômage et à l'emploi, le travail étant considéré comme la base de la cohésion sociale. Depuis lors, le rapport s'est enrichi et diversifié.

### Il n'est de richesse que d'hommes

La progression de l'immigration a été forte depuis plus de 20 ans un peu partout dans le monde et en particulier en Europe, c'est une lame de fond, immigrés, migrants demandeurs d'asile...

L'histoire du pays témoigne de cette mutation permanente au cours des siècles, par une sorte d'infusion lente au cours des générations. La projection de population du STATEC, présentée en juillet, montre qu'en 2060, la population atteindrait le million si toutefois la croissance économique se poursuivait à un taux de 2% par an et que le Luxembourg restait attractif en termes de rémunération. Le défi est économique (infrastructures, logement) mais aussi celui du vivre-ensemble: comment créer une majorité autour de valeurs humanistes, démocratiques et forger un contrat social autour d'objectifs de développement communs? La question de la cohésion sociale se pose avec encore plus d'acuité. Le politologue Yasha Mounk, qui connaît bien l'Europe et enseigne aux USA, parle de la "grande expérience" des démocraties à l'épreuve de la diversité. En effet, la diversité, malgré tous les avantages, menace, selon lui, le modèle européen de l'État-nation, né au XVIII<sup>e</sup> siècle et basé sur une communauté politique qui se définit par le récit de son homogénéité ethno-culturelle. Les questions identitaires guettent.

C'est l'expérience à laquelle est confronté le Luxembourg depuis quelques décennies. Si l'expansion de la population n'a pas provoqué de heurts jusqu'à ce jour, c'est peut-être grâce au succès de son modèle de croissance économique, de l'ascension sociale, de la redistribution des richesses. Admettons dès lors l'hypothèse que le "modèle social luxembourgeois" ait cimenté la cohésion sociale.



Dr Serge Allegrezza

## La croissance économique atténue l'inégalité

Dans son rapport "Impact of growth on inequality and social outcomes" (2024) préparé pour le G20, le Fonds monétaire international (FMI) montre que la croissance économique est une condition nécessaire de maintien de l'égalité des revenus: en effet, les épisodes prolongés de stagnation sont suivis d'accroissement de l'inégalité des revenus. Les récessions n'augmentent l'inégalité de revenu que modestement. Cependant, les pays qui pratiquent des politiques budgétaires actives appliquent des politiques de redistribution, investissent dans l'éducation et la protection sociale, arrivent à endiguer la montée de l'inégalité. Les politiques macroéconomiques sont un ingrédient essentiel de la cohésion sociale et du plein-emploi.

## Le grand brassage, grand renouvellement

Le Recensement de la population (2021), analysé par le STATEC en coopération avec l'Université du Luxembourg et le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER), a montré qu'un gros quart "seulement" de la population a deux parents nés au Luxembourg (ces derniers pouvant avoir dans leur lignée des ancêtres venus d'autres pays).

Près de trois quarts des Luxembourgeois ont un parent né à l'étranger! La population a donc mué fortement, elle s'est diversifiée, enrichie, complexifiée. On peut parler d'un grand mélange ou d'un grand brassage! Les Luxembourgeois, dont au moins un parent est né au Luxembourg, représentent 37% de la population, les "nouveaux Luxembourgeois", ceux de "deuxième génération", ayant deux parents nés à l'étranger, pèsent 16% de la population résidente. C'est le groupe qui a le plus progressé. Les modalités par lesquelles se fait ce brassage, comme les mariages mixtes (17% en 2023 entre Luxembourgeois et non Luxembourgeois), le travail, la vie publique associative, devront être explorées plus avant.

À l'avenir, les projections de population devront prendre également en compte le changement de nationalité des immigrants et de leurs descendants au fur et à mesure qu'ils se fondent dans la majorité historique, effaçant d'une certaine manière l'opposition entre les natifs et les minorités.

## La cohésion sociale menacée?

Le concept de cohésion ancré dans le Traité de l'Union européenne qui traduit une aspiration à la solidarité entre les pays, les régions et les citoyens n'est pas défini de manière précise. Il y a la définition commode du Conseil de l'Europe: "La cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation". Cette définition a été enrichie au fil des années et continue à faire l'objet de recherches. Ainsi, le sociologue Serge Paugam, dans son livre "L'attachement social" (Seuil, 2023), considère l'entrecroisement de quatre types de liens qui font tenir ensemble la société. Ces liens fondamentaux sont: la filiation (parents et enfants), la participation élective (conjoint, proches, amis), la participation organique (acteurs du monde professionnel) et la participation citoyenne (communauté politique). Ces liens donnent, en principe, protection et reconnaissance aux individus. Cependant, les liens peuvent se rompre. La cohésion sociale, aspiration à la concorde, dans la vie réelle, peut déboucher sur un treillis de liens fragiles, voire oppressants.

En 2019, le STATEC avait consacré l'essentiel de son rapport Travail et cohésion sociale aux multiples dimensions de la cohésion sociale, mobilisant des variables de perception et de confiance et des indicateurs d'inégalité et de pauvreté. Face à la complexité de la tâche, souvent, le STATEC a opté pour une définition négative de la cohésion sociale, mettant en avant l'inégalité de revenu, le taux de pauvreté, la privation des biens et services essentiels et le non-emploi: plus il y a de disparités, moins il y a de cohésion sociale. Or, ce pis-aller pragmatique n'est pas à la hauteur du défi dans une société en mutation profonde.

## Toujours plus inégalitaire ?

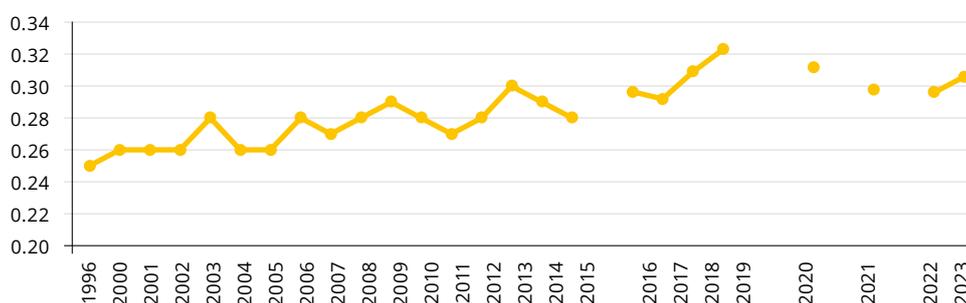
Depuis le quart de siècle que ces statistiques existent, on note une légère tendance à la hausse de l'inégalité du revenu des ménages, le coefficient de Gini passant de circa 0.25 à plus de 0.30, avec toutefois des hauts et des bas. Hélas, les enquêtes ont subi les changements de méthodologie ou de fournisseur, introduisant des points de rupture. On ne rappelle jamais assez souvent l'importance de disposer de sources statistiques administratives (impôts, sécurité sociale) en complément d'enquêtes afin d'étudier la distribution des revenus au cours du temps.

### Graphique

#### Évolution de l'inégalité de revenu (coefficient de Gini), 1996-2023

Évolution du coefficient de Gini

(0 = égalité parfaite; 1 = inégalité parfaite)



Note : Rupture de séries en 2016, 2020, 2021 et 2022. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2023 se rapportent à l'année 2022 ; et ceux collectés en 2022 à l'année 2021, etc.

Source: STATEC, EU-SILC 2003-2023

## Risque de pauvreté : quel indicateur ?

On ne peut pas combattre la pauvreté au Luxembourg si on ne se donne pas une définition claire du fléau qu'on entend combattre, si on n'a pas connaissance des multiples mécanismes derrière le phénomène, capitalisant sur la quantité considérable de recherches consacrées à l'inégalité. Il faut ensuite se fixer une cible (réaliste) qui se traduit par un ou plusieurs indicateurs de pauvreté qu'il s'agit d'infléchir vers la cible. Il faut aussi une évaluation des politiques afin de comprendre la source des écarts entre la trajectoire souhaitée et le résultat sur le terrain.

Au fil du temps, le STATEC a calculé une panoplie de "taux de risque de pauvreté" alternatifs à ceux préconisés par la Commission européenne. Le taux de base est la proportion des individus gagnant moins de 60% du revenu disponible médian équivalent-adulte. Il est de 18.3% en 2023, selon les prévisions réalisées par le STATEC sur base de données administratives de l'Inspection générale de la sécurité sociale. Cependant, étant donné que les ménages profitent d'une série d'avantages en nature comme les chèques-service, il faut corriger le taux de risque de pauvreté. Ainsi, le taux de pauvreté des enfants (0-17 ans) diminue de près de 4 points de pourcentage lorsqu'on tient compte des avantages en nature comme le chèque-service accueil (CSA).

Le taux de pauvreté, privilégié au niveau européen, est l'ARPE (personnes en risque de pauvreté ou exclues) qui tient compte de la privation de certains biens et services, du revenu disponible et de l'intensité du travail. Il s'élève en 2023 à 21.4%. L'indicateur de pauvreté persistante est très intéressant, car il tient compte de la dynamique de la pauvreté: des personnes classées comme pauvres une année peuvent sortir de la pauvreté quelques années plus tard. La pauvreté persistante s'élève à 8% en 2022.

Le taux de pauvreté basé sur la revenu "arbitrable", le revenu dont disposent les ménages pour vivre, après avoir payé les frais irréductibles comme les assurances et le loyer, s'élève à 24.9%. En revanche, si on ajoute au critère du revenu disponible également le patrimoine et la consommation, élargissant la richesse des ménages, le taux de pauvreté chute à 6.6%.

Le taux de risque de pauvreté subjectif, soit la difficulté à joindre les deux bouts, s'élève à 22%, ne peut être négligé puisqu'il se fonde sur la parole des personnes concernées.

Enfin, il y a également un taux de pauvreté absolu, le montant estimé par un panel de citoyens ayant retenu les biens et services minima dont a besoin un ménage pour vivre – même chichement – au Luxembourg. L'application du budget minimum implique un taux de pauvreté de 20% en 2023.

Les décideurs se désolent de cet embarras du choix face à la panoplie d'indicateurs. Le STATEC pourrait même en calculer d'autres sans parler de variantes ou de combinaisons. Pour agir, il faut commencer par faire un choix !

## Passions tristes

À l'occasion du 15<sup>e</sup> anniversaire du rapport Travail et cohésion sociale, le STATEC avait organisé une table ronde avec le sociologue François Dubet, auteur du livre "Passions tristes" (Seuil, 2019). L'auteur avance que nous sommes entrés désormais dans un nouveau régime d'inégalité marqué par des inégalités multiples et singulières mettant en compétition les individus. Les passions tristes sont la haine, l'envie et le ressentiment. Une société qui promeut l'égalité des chances n'a pas de problème avec les inégalités sociales pourvu qu'elles soient "justes". Seules les inégalités "injustes", c.-à-d. les discriminations, soulèvent un problème pouvant mener à des colères, voire à des révoltes. D'une manière générale, la cohésion sociale est tributaire de la grille de lecture philosophique de l'égalité à laquelle on se réfère, souvent implicitement: Karl Marx (classes), John Rawls (maximin) ou Amartya Sen (capabilités). Chaque approche de l'inégalité appelant une panoplie d'indicateurs, une interprétation différente et, in fine, des politiques spécifiques. Cet aspect n'a pas attiré une attention suffisante dans les rapports Travail et cohésion sociale successifs.

## Comment sortir 20 000 personnes de la pauvreté?

La "Stratégie de Lisbonne" (2000-2010) puis la stratégie "UE2020", qui avaient demandé aux États membres de fixer des objectifs nationaux de réduction de la pauvreté, ont été un échec cuisant. Lors de la dernière législature, la Commission européenne sortante a fixé un objectif de réduction de la pauvreté au niveau européen de 15 millions de personnes d'ici 2030 (mesuré par l'indicateur AROPE). Dans ce contexte, le Luxembourg, dans la dernière législature, s'est donné pour objectif de baisser le taux de risque de pauvreté (AROPE) entre 2019 et 2030 de 3 points de pourcentage à 17.1% en 2030.

On ne sait pas quelles mesures seraient de nature à réduire le risque de pauvreté efficacement aux cours des années à venir. Mais au vu des contre-performances passées, une réflexion et une analyse approfondies seraient fortement recommandées!

L'élimination des déchets d'aides, c.-à-d. le non-recours aux aides offertes par l'État, est une piste intéressante. Une première simulation de l'impact sur le taux de risque de pauvreté est présentée dans le présent rapport, mais ces travaux nécessitent encore des approfondissements.

## "Acrasie", la faiblesse de la volonté

Malgré le savoir statistique et scientifique accumulé, malgré la volonté affichée de promouvoir l'égalité, la pauvreté n'a pas reculé, au contraire, la stratification de la société s'est poursuivie. Comment expliquer ce paradoxe? Est-ce une faiblesse de la volonté? D'autres avanceront les rapports de force économiques et politiques contraires.

Le philosophe Florent Guénard dans la "Passion de l'égalité" (Seuil, 2022) s'est interrogé sur cette paresse de l'égalité. "Il est plus facile d'accepter une situation dont on tire profit. Même lorsqu'on considère qu'elle est injuste. La jouissance du confort matériel l'emporte sur les convictions égalitaristes. Dans une société inégalitaire, les satisfactions que procure l'égalité peuvent, au mieux, être imaginées". Selon lui, le désir de puissance et de distinction est tout aussi fort que l'idéal d'égalité.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de progrès possible vers plus d'égalité. Il y a des icônes de la pauvreté médiatiquement acceptables comme les monoparentaux, les enfants (taux de pauvreté de 24%) et les "working poor" pour lesquels il semble y avoir un consensus que ces personnes sont particulièrement vulnérables et doivent bénéficier d'une aide prioritaire.

## Les sujets qui méritent développement

Les rapports Travail et cohésion sociale ont touché à de nombreux sujets au cours des 20 dernières années. Les inégalités de genre ou les inégalités de salaire, les concepts de chômage ou de non-travail ont été utilisés pour mettre en lumière le sous-emploi.

Certains ont été insuffisamment traités. Comme l'ont montré Thomas Piketty et Louis Chauvel dans leurs ouvrages, l'inégalité profonde est surtout patrimoniale. Louis Chauvel insiste sur l'accès au logement et à la propriété comme véritable marqueur entre gens fortunés et gens défavorisés, fussent-ils membres de classes moyennes supérieures.

Les inégalités d'émissions de carbone, qui renvoient à la consommation de biens durables comme la voitures, le logement, les voyages. Avec l'impératif de la transition énergétique, la dimension sociale de ce changement profond devient cruciale. Les rapports Travail et cohésion sociale s'y sont attaqués, beaucoup reste à faire.

Le défi empirique de l'appréhension de la cohésion sociale n'est pas une raison d'abandonner l'ambition de mesurer la force des liens qui construisent la cohésion sociale sous ses multiples facettes, y compris culturelle (linguistique). C'est un sujet clivant, car il peut conduire à un débat toxique sur l'identité des Luxembourgeois versus les non-Luxembourgeois. Ce n'est pas une raison de l'esquiver.

On a un peu vite évacué le concept de "classes", au bénéfice de l'analyse de trajectoires personnelles. Or, il y a bien des groupes influents, des hiérarchies, des structures de pouvoir qui s'imposent à la "société d'individus". Les prochains rapports devraient explorer le pouvoir explicatif du concept de classe. Le STATEC avait éclairé la situation particulière des "classes moyennes", mais sans approfondir cette dimension.

Un autre aspect négligé est la "prédistribution", la distribution qui se forme au niveau des revenus primaires gagnés dans l'emploi, avant la redistribution par l'État. Un cas d'inégalité fondamentale est l'enseignement et la formation qui n'offrent pas les mêmes chances aux élèves et étudiants. Les nombreuses analyses menées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les données PISA et sur celles récoltées par le Luxembourg Centre for Educational Testing (LUCET) dans les écoles primaires mettent en exergue l'inégalité originelle par catégorie socioéconomique et par nationalité.

Il y a une catégorie de personnes invisibles, négligées, vivant aux marges de la société: ce sont les vagabonds et sans domicile fixe. Ces personnes ne sont pas prises en compte dans les enquêtes du STATEC. Pourtant des données existent auprès de structures d'aide comme la Croix-Rouge. C'est un groupe vulnérable qui mérite d'être reconnu par la statistique officielle.

Il y a d'autres manières d'explorer et de représenter la pauvreté dans notre pays. Claude Frisoni et Raymond Reuter dans leur livre "Les exclus du festin – La pauvreté au Luxembourg" ont mis des visages sur des statistiques et des histoires cachées à la vue de tous. Si l'analyse quantitative doit primer, les études de cas, les monographies charrient leur part de vérité.

## **Le rôle du STATEC**

Le STATEC s'est cantonné dans le rôle d'éclairer en affinant les mesures et les analyses mais s'interdit le rôle de consultant. Celui-ci renvoie à des organismes légitimes du monde associatif et militant, aux partenaires sociaux, aux partis politiques et groupes d'intérêt divers, de formuler leur appréciation sur l'état de la société.

Le STATEC a essayé d'associer plus étroitement les parties prenantes en créant, à la demande de la Chambre des Députés un "comité d'accompagnement du rapport Travail et cohésion sociale", présidé par le Professeur Louis Chauvel de l'Université de Luxembourg, permettant aux usagers d'évaluer la qualité des travaux et de mettre l'accent sur les thèmes à développer sans pour autant interférer dans des questions statistiques et méthodologiques. Le rapport Travail et cohésion sociale, c'est aussi un travail d'équipe mobilisant une douzaine de collaborateurs avec des spécialités diverses dans un effort commun, sous la houlette de Jérôme Hury, chef du département des statistiques sociales au STATEC.

Dr Serge Allegrezza  
Directeur du STATEC

# RÉSUMÉ ET FAITS PRINCIPAUX

## Une fécondité en berne au Luxembourg

Le nombre de naissances observé en 2023 est plus faible que celui de 2022: 6 320 naissances en 2023 pour 6 495 naissances en 2022 (-2.7%). Suite à cette diminution du nombre de naissances, l'indicateur conjoncturel de fécondité baisse, passant de 1.31 enfant par femme en 2022 à 1.25 enfant par femme en 2023. Cette diminution de la fécondité est globalement une tendance nette au Luxembourg depuis le début des années 2000.

Bien que le nombre de naissances luxembourgeoises reste supérieur aux étrangères, la natalité est, paradoxalement, plus élevée parmi la population étrangère. Cette situation s'explique en partie par la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise: 20% de nouveau-nés luxembourgeois sont nés de parents étrangers et ont donc obtenus la nationalité luxembourgeoise via les dispositions de cette loi.

L'âge moyen à la première maternité a atteint 31.2 ans en 2023, ce qui témoigne d'une maternité de plus en plus tardive. Cette tendance se confirme par le fait que la fécondité des femmes plus âgées augmente au fil du temps, tandis que celle des jeunes femmes diminue progressivement. Cela reflète également une transformation des comportements familiaux, où de plus en plus de naissances surviennent hors mariage, bien que les naissances au sein du mariage demeurent majoritaires.

Le constat est clair: les anciennes générations avaient plus d'enfants que les jeunes générations actuelles. Par ailleurs, une hausse de la fécondité avait été observée pendant la pandémie de COVID-19, mais celle-ci a rapidement chuté après cette période.

Quant aux prénoms les plus populaires, Emma et Gabriel trônent en tête du palmarès en 2023.

Malgré ce contexte de baisse de la fécondité, les projections pour les décennies à venir laissent présager une reprise progressive, même si les défis actuels – maternité tardive et taux de fécondité faible – persistent.

## Écart salarial entre genres et ségrégation professionnelle

Le Luxembourg se distingue en Europe par l'écart salarial homme/femme le plus faible d'Europe. En effet, le salaire moyen des femmes augmente plus rapidement que celui des hommes, bien que des écarts subsistent dans certaines branches en faveur des hommes. Cependant, ces écarts tendent à se réduire au fil du temps.

En 2022, les femmes représentent 39% de l'emploi salarié, mais elles restent sous-représentées dans les postes de direction, avec 32% de managers féminins. L'emploi au Luxembourg reste fortement ségrégué, tant par branche d'activité que par type de profession. Ainsi, 39% des hommes travaillent dans la construction, l'industrie et les transports, contre seulement 9% des femmes. À l'inverse, 29% des femmes sont employées dans les secteurs de la santé et de l'éducation, où seuls 8% des hommes sont présents.

La ségrégation professionnelle est également marquée: 85% des femmes exercent des professions de type "cols blancs" (administratif, commercial, etc.), contre 63% des hommes. Par ailleurs, 18% des hommes occupent des métiers qualifiés, tandis que ce chiffre chute à 0.7% chez les femmes.

Malgré cette répartition inégale, les femmes sont en moyenne plus diplômées que les hommes, une tendance qui s'accroît au fil des années. Toutefois, les hommes demeurent surreprésentés tant parmi les très hauts salaires que parmi les très bas salaires, ce qui témoigne d'une polarisation salariale.

Une autre tendance notable est que dans les tranches d'âge jusqu'à 44 ans, les femmes gagnent désormais en moyenne plus que les hommes. Cet âge pivot a même augmenté de 10 ans depuis 2010, indiquant un changement progressif dans la dynamique salariale au Luxembourg.

### **Résidents et frontaliers: des salariés aux profils et salaires hétérogènes**

Le marché de l'emploi au Luxembourg est fortement internationalisé, avec une part de résidents de nationalité luxembourgeoise qui ne représente plus qu'un quart des salariés. En parallèle, 6% des frontaliers sont eux-mêmes de nationalité luxembourgeoise.

Parmi les frontaliers, la part des frontaliers résidant en France a augmenté ces dernières années. Certaines branches économiques, en particulier celles parmi les moins rémunératrices, telles que l'industrie, le commerce, la construction, ainsi que les services administratifs et de soutien, comptent pour environ 60% de travailleurs frontaliers. Cela souligne l'importance de ces travailleurs dans le maintien et le fonctionnement de ces secteurs essentiels à l'économie luxembourgeoise.

Cependant, les salaires moyens des résidents étrangers et des frontaliers demeurent en dessous de ceux des résidents luxembourgeois. Cet écart salarial s'explique en grande partie par le fait que les frontaliers sont concentrés dans des branches et professions moins rémunératrices. Des facteurs tels que les connaissances linguistiques, des salaires de référence plus bas dans les pays voisins, et des coûts de la vie moindres dans ces mêmes pays contribuent également à cette disparité.

Toutefois, si l'on tient compte des disparités de pouvoir d'achat entre les pays, la différence de salaire entre frontaliers et résidents s'atténue considérablement, voire s'inverse dans certains cas. Cela signifie que, bien que les salaires des frontaliers soient plus bas en termes nominaux, leur pouvoir d'achat réel peut être comparable, voire supérieur à celui des résidents luxembourgeois.

### **Des inégalités salariales entre le bas et le haut de l'échelle**

En 2022, un travailleur occupé à temps plein au Luxembourg, ayant travaillé toute l'année, gagne en moyenne 75 919 EUR brut par an, tandis que le salaire médian brut s'établit à 58 126 EUR. Cette disparité souligne des écarts salariaux significatifs. Un salarié sur dix perçoit moins de 33 110 EUR brut par an, alors qu'un sur dix gagne plus de 135 797 EUR brut par an. Ces écarts s'expliquent en grande partie par les différences de profils entre les salariés. Le niveau d'éducation représente un des déterminants les plus importants du niveau de salaire. Les salaires les plus élevés augmentent plus rapidement que les salaires modestes, les disparités ont donc tendance à se creuser.

L'emploi au Luxembourg s'est polarisé, particulièrement au détriment des personnes ayant un diplôme secondaire, renforçant les inégalités salariales. Les 10% des salariés les mieux payés sont exclusivement des "cols blancs", exerçant des professions plus qualifiées et souvent mieux rémunérées. Cette polarisation se reflète également dans la composition de la main-d'œuvre, où les résidents luxembourgeois ne représentent plus que 25% de l'emploi salarié total, illustrant une forte internationalisation du marché du travail.

## Les revenus de 2022 et leurs inégalités

Sur la base des revenus de 2022 au Luxembourg, la moitié des ménages dispose, après impôts et cotisations sociales, d'un revenu mensuel de 6 073 EUR, tandis que le revenu mensuel moyen atteint 7 259 EUR. Le niveau de vie médian pour une personne seule s'élève à 3 970 EUR par mois après impôts et prestations sociales.

Les disparités de revenus sont marquées: les 10% des personnes les plus riches gagnent, en moyenne, 6.7 fois plus que les 10% des moins riches, après impôts et cotisations sociales. Le coefficient de Gini, qui mesure les inégalités de revenus, est de 0.306. Si l'on exclut les transferts sociaux (hors pensions de retraite), ce coefficient s'élève à 0.345, soulignant l'importance redistributive des transferts sociaux dans la réduction des inégalités au Luxembourg.

## La tendance à la hausse du taux de risque de pauvreté se maintient

En partant de ces constants sur les revenus de 2022, une personne est considérée en risque de pauvreté si elle vit avec moins de 2 382 EUR par mois, seuil représentant 60% du revenu disponible médian par équivalent-adulte. Actuellement, 18.8% de la population se trouve dans cette situation, avec un niveau de vie inférieur à ce seuil. Certaines catégories de la population sont particulièrement vulnérables à la pauvreté, notamment les jeunes isolés, les étrangers, les personnes ayant un faible niveau d'éducation, les chômeurs et les familles monoparentales.

Les transferts sociaux vers les ménages, comme le chèque-service accueil (CSA), s'avèrent être des outils efficaces pour lutter contre la pauvreté. C'est principalement pour le cas des ménages monoparentaux que la baisse est notable. Dans les ménages monoparentaux avec un seul enfant, l'intégration du CSA fait baisser le taux de risque de pauvreté de près de 5 points de pourcent et l'écart est de 9 points de pourcent dans les ménages monoparentaux avec deux enfants ou plus. La baisse est moindre (0.7 point de pourcentage) dans le cas des ménages avec enfant en présence de deux adultes ou plus.

## La pauvreté, un phénomène dynamique

La dynamique de la pauvreté offre une approche plus approfondie que les mesures traditionnelles, en permettant de suivre les mouvements des individus et ménages entrant et sortant de la pauvreté sur une période prolongée. Elle met en lumière non seulement l'étendue de la pauvreté, mais aussi sa durée et sa récurrence.

Plus de la moitié des personnes en situation de risque de pauvreté en 2022 ne l'étaient plus en 2023.

La persistance au risque de pauvreté touche 8% de la population et 15% des enfants, c'est-à-dire que leur niveau de vie était en dessous de 60% du niveau médian en 2022, et au moins deux années entre 2019 et 2021.

## Un taux de pauvreté nuancé par d'autres dimensions

En 2023, le taux de risque de pauvreté multidimensionnel, qui prend en compte le revenu, la consommation et le patrimoine, a augmenté, passant de 3.9% en 2022 à 6.6%. Cette forme de pauvreté affecte plus particulièrement les jeunes, les chômeurs, les inactifs, les locataires et les personnes ayant un faible niveau d'éducation.

Les inégalités économiques se manifestent également dans la répartition de l'épargne et de la consommation. Les ménages aisés sont ceux qui épargnent le plus, avec les 20% des ménages les plus riches mettant de côté plus de la moitié de leurs revenus. En revanche, les ménages modestes consomment souvent la totalité, voire parfois plus que leur revenu, indiquant une plus grande fragilité financière.

En 2023, la précarité énergétique a touché 4% des ménages, ces derniers faisant face à des dépenses énergétiques élevées combinées à un faible revenu. Toutefois, les prévisions pour 2024 sont plus optimistes, anticipant une réduction de la précarité énergétique à 2.3%, grâce aux mesures de l'accord tripartite visant à contrôler les prix de l'énergie et aux ajustements des tranches indiciaires appliqués en 2023.

## Le "reste à vivre" des ménages plombé par le logement

Dans la réalité, les ménages ne peuvent pas disposer librement de l'intégralité de leur revenu "disponible", car une part importante est dédiée à des dépenses obligatoires, souvent issues de contrats. Ces dépenses, appelées dépenses pré-engagées, incluent par exemple les loyers, les assurances ou les services Internet. En 2023, elles représentaient en moyenne 37% du budget total des ménages.

Le poids des dépenses pré-engagées varie selon plusieurs facteurs, comme le statut d'occupation du logement (propriétaire ou locataire), l'âge du chef de ménage, le niveau de vie ou encore la composition du foyer. En particulier, les ménages les moins aisés consacrent plus de 56% de leur revenu disponible à ces dépenses, tandis que pour les 10% les plus riches, cette part tombe à 14%.

En conséquence, le "reste à vivre", c'est-à-dire le revenu disponible après déduction des dépenses pré-engagées, était en moyenne de 5 128 EUR par mois et par ménage en 2023. Cependant, il varie fortement, allant de 1 100 EUR pour les ménages modestes à près de 15 000 EUR pour les ménages les plus aisés.

Évaluer les inégalités et la pauvreté uniquement à partir du revenu disponible sous-estime donc ces phénomènes, car les différences réelles entre ménages apparaissent plus clairement lorsque l'on tient compte des dépenses pré-engagées.

Les ménages ressentent une dégradation qui suit la tendance des indicateurs monétaires. En 2023, les ménages résidents du Luxembourg déclarent plus fréquemment qu'en 2022 avoir des difficultés à joindre les deux bouts, passant de 20% à 22%. Cette tendance est confirmée par des indicateurs non monétaires, tels que l'incapacité à prendre une semaine de vacances par an ou l'accumulation d'arriérés.

Les facteurs sociodémographiques jouent un rôle important dans cette situation. Les jeunes, les résidents de nationalité portugaise, les personnes peu diplômées et les ouvriers sont les plus exposés aux difficultés économiques. Le logement et les charges associées, comme le remboursement d'emprunts ou le paiement du loyer, représentent une charge financière majeure, influençant fortement la perception de la situation économique des ménages. Les locataires et les propriétaires remboursant un prêt immobilier sont 4 à 5 fois plus susceptibles de ne pas pouvoir joindre les deux bouts que les propriétaires sans prêt. De plus, les ménages avec enfants sont de plus en plus touchés par cette incapacité par rapport à l'année précédente.

Malgré ces difficultés croissantes, le Luxembourg demeure en 2023 le pays d'Europe avec le plus faible pourcentage de ménages en très grande difficulté financière, avec seulement 1.5% des ménages concernés.

## **La pauvreté des enfants au Luxembourg: un phénomène préoccupant**

En 2023, le taux de risque de pauvreté des personnes de 18 ans au Luxembourg a atteint 24%, plaçant le pays parmi les plus mal classés de l'UE dans ce domaine. Le taux de pauvreté est encore plus élevé chez les ménages monoparentaux, avec 44% des adultes ayant un ou plusieurs enfants à charge touchés par la pauvreté.

En moyenne, les dépenses contraintes représentent 30% du revenu disponible d'un ménage, mais ce pourcentage est encore plus élevé pour les ménages avec enfants, affectant plus lourdement leur budget. Ces ménages ont également une perception plus négative de leur situation financière comparé à ceux sans enfant.

Toutefois, certaines mesures permettent d'atténuer ces difficultés. Par exemple, le risque de pauvreté des enfants recule de 4 points grâce au bénéfice du chèque-service accueil (CSA), qui améliore le niveau de vie des ménages. Si l'on prend également en compte la consommation et l'épargne du ménage en plus du revenu, ce risque est même divisé par deux. En dépit de ces dispositifs, 8% des enfants de moins de 16 ans étaient touchés par la privation matérielle au Luxembourg en 2021.

## **Prévisions pour 2023: une amélioration se dégage à l'horizon**

À partir des prévisions de revenu pour 2023, fondées sur les données administratives de l'Inspection générale de la sécurité sociale, il ressort que le revenu disponible moyen des ménages résidant au Luxembourg devrait augmenter pour passer de quelque 7 259 EUR par mois en 2022 à 7 662 EUR par mois en 2023. Cette augmentation correspond à une hausse significative de 5.6% par rapport à 2022. L'explication de cette hausse réside en grande partie dans les indexations de février, d'avril et de septembre 2023.

Le seuil de risque de pauvreté, calculé comme étant égal à 60% du niveau de vie médian, serait de 2 518 EUR par mois et par adulte. En 2023, cela signifierait que 120 580 personnes vivraient en dessous de ce seuil de risque de pauvreté monétaire. Le taux de risque de pauvreté monétaire calculé sur base des prévisions de revenu de 2023 serait de 18.3% contre 18.8% en 2022.



01



**POPULATION**



# CHIFFRES CLÉS

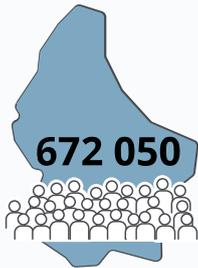
---

1.1 Les chiffres clés de la population

# ANALYSES

---

1.2 Une fécondité en berne



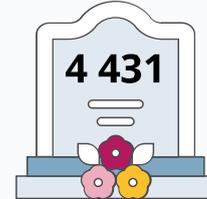
dont



en 2023

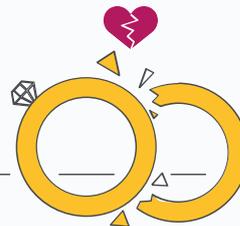
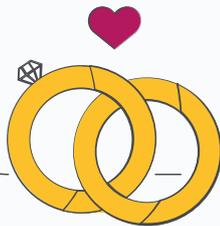


Naissances vivantes



Décès

Espérance de vie  
à la naissance :



Naturalisations :  
11 904 dont



5 831 résidents

6 073 non-résidents

Immigrations  
et émigrations



16 588 départs

Source: STATEC

# 1.1

## LES CHIFFRES CLÉS DE LA POPULATION

---

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Grand-Duché de Luxembourg compte 672 050 habitants, soit 1.7% de plus qu'un an auparavant. Cette augmentation de la population est moindre qu'en 2022 (augmentation de 2.4%), année marquée par l'arrivée de nombreux réfugiés de guerre ukrainiens. Ce taux d'accroissement de 1.7% est l'un des plus bas de la dernière décennie (où ce taux variait de 2.0 à 2.5%), à l'exception des années de COVID-19 (taux d'accroissement en 2020 et 2021 de respectivement 1.4 et 1.7%).

Cet accroissement de la population est majoritairement dû aux migrations: 26 964 migrants sont arrivés dans le pays en 2023 et 16 588 l'ont quitté.

En 2023, 6 320 bébés sont nés. C'est 2.7% de moins qu'en 2022. L'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1.25 enfant par femme et n'a jamais été aussi bas depuis plusieurs décennies.

En 2023, 4 431 personnes sont décédées, soit 0.4% de moins qu'en 2022. L'espérance de vie à la naissance est de 85.0 ans pour les femmes et de 81.0 ans pour les hommes.

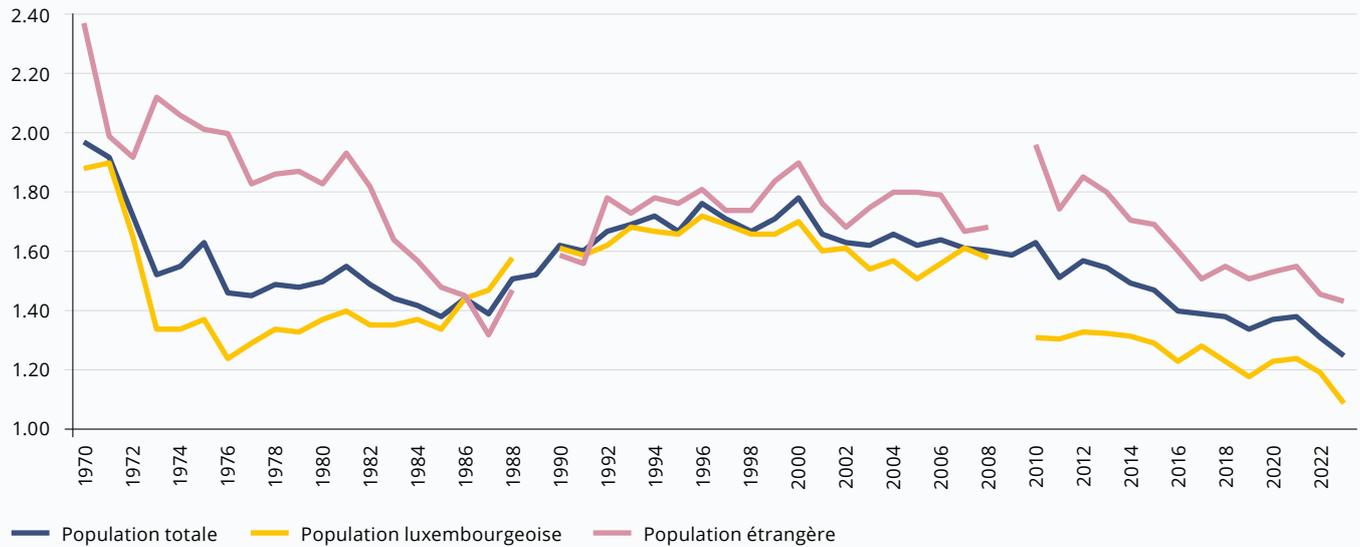
Au courant de l'année 2023, le solde naturel (naissances - décès) était de 1 889 personnes, tandis que le solde migratoire (arrivées - départs) était de 10 376 personnes<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Chiffres basés sur le Registre national des personnes physiques. À noter qu'il existe également un ajustement statistique de -1 024, consistant à un nettoyage informatique du Registre national des personnes physiques.

## Graphique 1

### La fécondité des femmes étrangères est supérieure à celle des femmes luxembourgeoises, malgré sa baisse

Indicateur conjoncturel de fécondité



Source: STATEC

<sup>2</sup> Pour plus de d'informations, sur l'évolution de la fécondité, cf. partie 1.2.

<sup>3</sup> L'indicateur conjoncturel de fécondité est encore appelé "Somme des naissances réduites": c'est la descendance finale dans une génération fictive qui aurait, à chaque âge successif, la fécondité empruntée à chacune des trente-cinq générations (15 à 49 ans) réelles observées pendant une année donnée. Les chiffres constituent des estimations. L'indicateur conjoncturel de fécondité pour les femmes luxembourgeoises a été calculé à partir du taux de fécondité par année d'âge.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'âge moyen de la population est de 40.6 ans pour les femmes et de 39.2 ans pour les hommes. Les habitants étrangers sont significativement plus jeunes que les Luxembourgeois. L'âge moyen pour les femmes luxembourgeoises est de 42.2 ans contre 38.7 ans pour les femmes étrangères. Pour les hommes luxembourgeois, l'âge moyen s'élève à 40.0 ans contre 38.4 ans pour les étrangers.

### Moins de naissances en 2023<sup>2</sup>

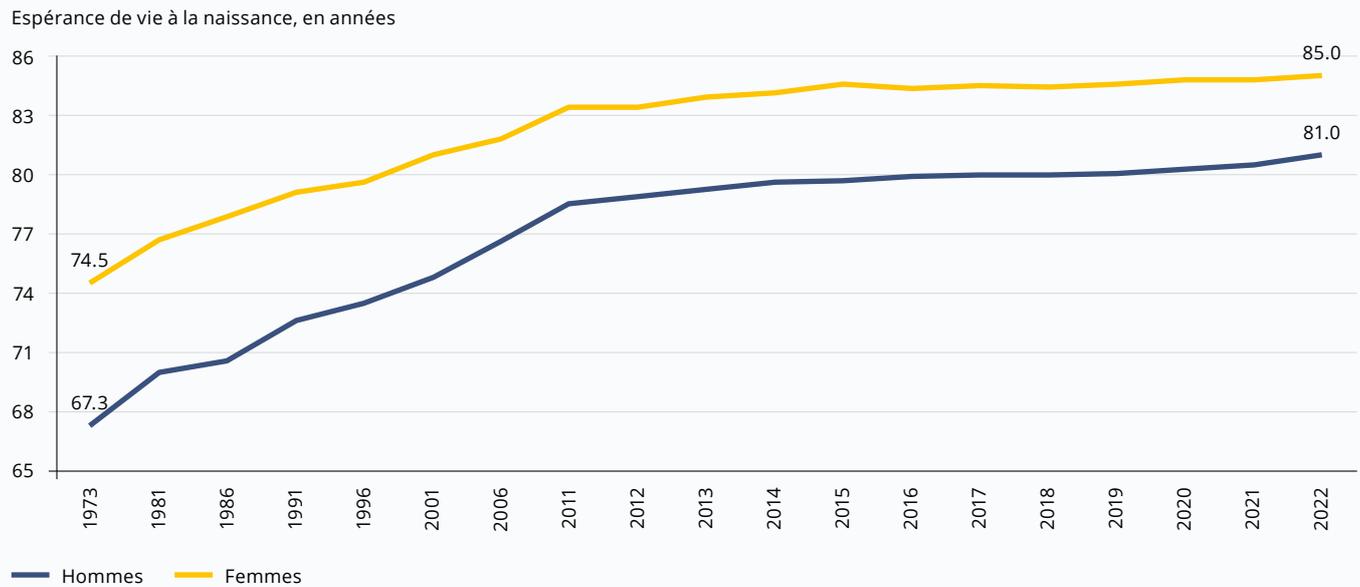
Le nombre de naissances observé en 2023 est plus faible que celui de 2022: 6 320 naissances en 2023 pour 6 495 naissances en 2022 (-2.7%). Suite à cette diminution du nombre de naissances, l'indicateur conjoncturel de fécondité<sup>3</sup> baisse, passant de 1.31 enfant par femme en 2022 à 1.25 enfant par femme en 2023. Cette diminution de la fécondité est globalement une tendance nette au Luxembourg depuis le début des années 2000.

Ce déclin de la fécondité observé au Luxembourg est également constaté dans les autres pays européens. Par exemple, en France, l'indicateur conjoncturel de fécondité passe de 1.79 enfant par femme à 1.68 enfant par femme entre 2022 et 2023.

La fécondité des femmes luxembourgeoises est extrêmement basse et se rapproche du seuil d'un enfant par femme (1.09 enfant par femme en 2023). Cet indicateur diminue également pour les femmes étrangères bien que leur niveau de fécondité soit supérieur (1.43 enfant par femme) à celui des femmes luxembourgeoises.

## Graphique 2

### Une espérance de vie en hausse surtout pour les hommes



Source: STATEC

## Une espérance de vie qui ne cesse d'augmenter

En 2023, le nombre de décès s'élève à 4 431. Ce nombre est légèrement inférieur par rapport à l'année 2022 (4 449 décès), alors que la population a augmenté de 1.7%. Parmi les décès survenus en 2023, il y a eu légèrement plus de décès féminins (50.8%) que masculins (49.2%). La population de nationalité luxembourgeoise rassemble à elle seule 76.0% des décès, alors que les décès de nationalité étrangère sont beaucoup plus rares (24.0%, soit 1 065 décès). Cette différence s'explique en grande partie par la structure d'âge de la population qui est plus jeune pour les personnes étrangères.

Le taux de mortalité<sup>4</sup> qui avait augmenté pendant la période de COVID-19 (7.3‰ en 2020 et 7.0‰ en 2021) continue de baisser et se chiffre à 6.7‰ en 2023 (6.8‰ en 2022), ce qui signifie que 6.7 décès sont observés pour 1 000 habitants.

L'âge moyen de tous les décédés est de 78.0 ans, 81.0 ans pour les femmes et 74.9 ans pour les hommes. Suite à la moindre mortalité observée en 2023, l'espérance de vie à la naissance augmente et atteint 85.0 ans pour les femmes et 81.0 ans pour les hommes.

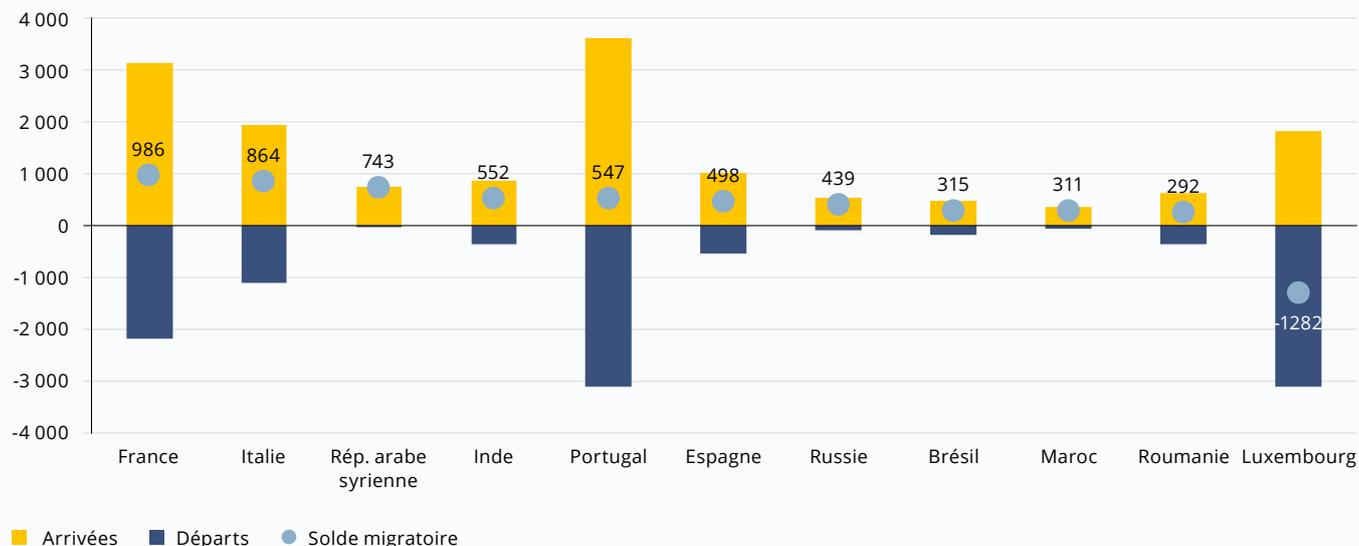
L'écart entre les femmes et les hommes se réduit et passe de 7.2 ans en 1973 à 4.0 ans en 2022.

<sup>4</sup> Rapport entre le nombre de décès de l'année et la population totale moyenne de l'année.

### Graphique 3

Parmi les 10 nationalités les plus représentées dans le solde migratoire en 2023, la moitié sont européennes

Flux migratoires par nationalité



Sources: STATEC, CTIE

5 Les chiffres se basent sur un fichier extrait du Registre national des personnes physiques mis à la disposition du STATEC par le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE).

6 Voir aussi à ce sujet plus loin dans ce rapport le chapitre 2.3 Résidents et frontaliers: des salariés aux profils et salaires hétérogènes.

## Une immigration importante, bien que plus faible par rapport à 2022

Les flux migratoires internationaux<sup>5</sup> qui avaient été impactés par la crise sanitaire en 2020 étaient repartis à la hausse en 2021 et avaient poursuivi leur remontée en 2022, suite à l'arrivée de nombreux réfugiés ukrainiens.

En 2023, le Luxembourg a recensé 26 964 arrivées (-14,2% par rapport à 2022) et 16 588 départs internationaux (-3,7%). Le solde migratoire, c'est-à-dire la différence entre les immigrants et les émigrants, est égal à 10 376 personnes.

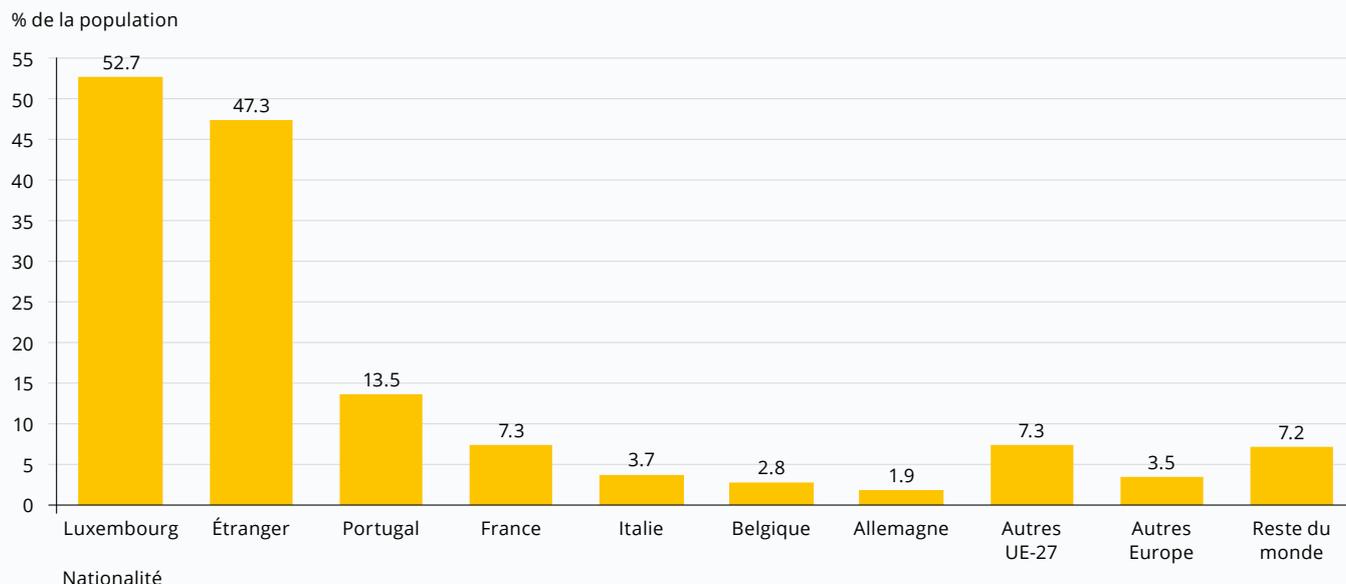
En 2023, les Portugais représentent la première nationalité à venir s'établir au Luxembourg (3 638 immigrants) devant les Français (3 145 immigrants) et les Italiens (1 947 immigrants).

Parmi les émigrants, c.-à-d. les personnes quittant le Luxembourg pour un autre pays, le top 3 est composé comme suit: les Luxembourgeois (3 102 émigrants), les Portugais (3 091 émigrants) et les Français (2 159 émigrants).

En termes de solde migratoire (différence entre immigrants et émigrants), la diversité migratoire est plus marquée. Les Français sont en tête. On retrouve ensuite les Italiens et les Syriens. Le top 10 est complété par les Indiens, les Portugais, les Espagnols, les Russes, les Brésiliens, les Marocains et les Roumains.

Quant aux Luxembourgeois, ils sont de plus en plus nombreux à quitter le territoire, entraînant ainsi un solde migratoire négatif de -1 282 (-1 691 en 2022): 1 820 immigrants luxembourgeois pour 3 102 émigrants luxembourgeois<sup>6</sup>.

Les Ukrainiens constituaient la première communauté immigrante en 2022, mais leur nombre a fortement chuté, passant de 4 268 à 807 immigrants (-81,1%). En 2023, 570 Ukrainiens ont quitté le territoire luxembourgeois, comparé à seulement 32 en 2022.

**Une population de plus en plus cosmopolite**

Sources: STATEC, CTIE

**23% de Luxembourgeois possèdent au moins deux nationalités**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 317 678 personnes étrangères vivent au Grand-Duché, dont 12.4% sont nées au Luxembourg. Le dynamisme démographique luxembourgeois étant porté par les migrations, la part des étrangers dans la population est donc importante (47.3%) et stable par rapport à l'année dernière (47.4%). Cette stabilisation résulte des naturalisations et des différentes incidences législatives qui en découlent, par exemple le cas des mineurs étrangers devenant Luxembourgeois avec un de leurs parents, etc.

Quelque 180 nationalités sont présentes sur le territoire luxembourgeois au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Parmi les dix nationalités étrangères avec le plus de ressortissants, 9 sont issues de l'UE-27. La première communauté non européenne de ce top 10 est composée des ressortissants ukrainiens, avec un total de 5 357 personnes. Bien qu'en diminution au cours des dernières années, les Portugais représentent la première communauté étrangère, leur part dans la population totale s'élevant à 13.5%. Suivent les Français avec 7.3% et les Italiens (3.7%). Ces trois communautés étrangères constituent un peu plus de la moitié (52.0%) de la population étrangère. Viennent ensuite les Belges (2.8%) et les Allemands (1.9%).

Les ressortissants étrangers portant une nationalité de l'UE-27 sont au nombre de 245 548. Ils constituent 77.3% de la population résidente étrangère. Ensuite, par ordre d'importance suivent les ressortissants des pays européens non-membres de l'UE avec une part de 7.4% (23 595 personnes), ceux issus d'un pays d'Asie (21 876 personnes et 6.9% des personnes étrangères), des pays d'Afrique (5.5% et 17 507 personnes), des pays des Caraïbes, d'Amérique du Nord, du Sud ou centrale (2.7% et 8 576 personnes) et des pays d'Océanie (271 personnes). Enfin, il convient d'ajouter à ces chiffres 305 personnes apatrides ou de nationalité inconnue.

Il est à noter que parmi les Luxembourgeois, 22.7% (20.6% au 1<sup>er</sup> janvier 2023) possèdent une seconde nationalité. Parmi ces Luxembourgeois, 25.1% ont comme seconde nationalité la nationalité portugaise, 14.3% la nationalité française et 7.4% la nationalité italienne.



## Les acquisitions de la nationalité luxembourgeoise ont toujours le vent en poupe

Après une période de diminution entre 2018 et 2021, le nombre d'acquisitions de la nationalité luxembourgeoise est reparti à la hausse à partir de 2021 et cette tendance se poursuit en passant de 10 499 en 2022 à 11 904 citoyens (+13.4%) en 2023:

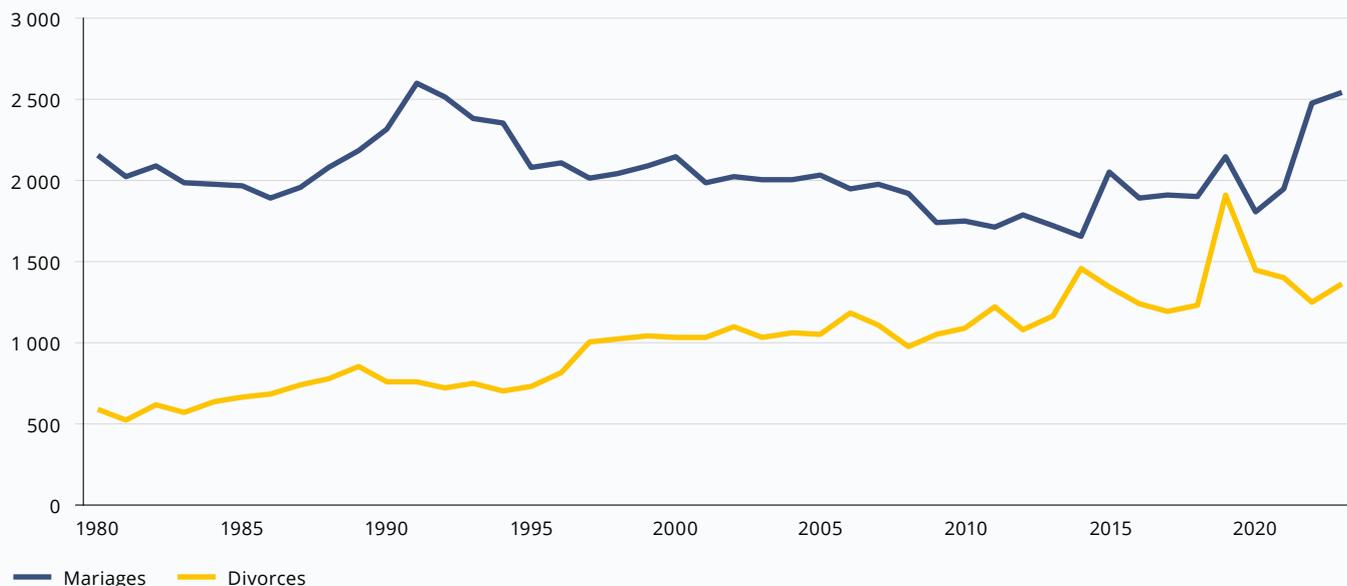
- 5 773 personnes (48.5%) ont obtenu la nationalité luxembourgeoise par option. Une option offerte, par exemple, aux personnes en séjour régulier depuis 20 ans au Luxembourg, y ayant accompli au moins 7 ans de scolarité ou encore étant âgées de plus de 12 ans tout en étant nées sur le territoire luxembourgeois;
- 4 932 personnes (41.4%) ont acquis la nationalité luxembourgeoise par recouvrement, autrement dit, grâce à des racines nationales luxembourgeoises remontant au 1<sup>er</sup> janvier 1900;
- 1 199 personnes (10.1%) ont reçu la nationalité luxembourgeoise par naturalisation.

Parmi ces acquisitions de la nationalité luxembourgeoise, 51.0% ont été accordés à des personnes n'ayant pas leur résidence au Luxembourg. Parmi ces personnes, on retrouve 4 264 personnes qui vivent au Brésil (70.2% des non-résidents), 907 aux États-Unis (14.9% des non-résidents) et 371 en France (6.1% des non-résidents).

Parmi les résidents, les acquisitions ont été plus nombreuses pour les Portugais (1 228 personnes, soit 21.1% des résidents), les Français (768 personnes, soit 13.2% des résidents) et les Belges (341 personnes, soit 5.8% des résidents).

Graphique 5

Plus de mariages que de divorces



Sources: STATEC, Parquet général du Grand-Duché de Luxembourg

## Augmentation des mariages et des divorces

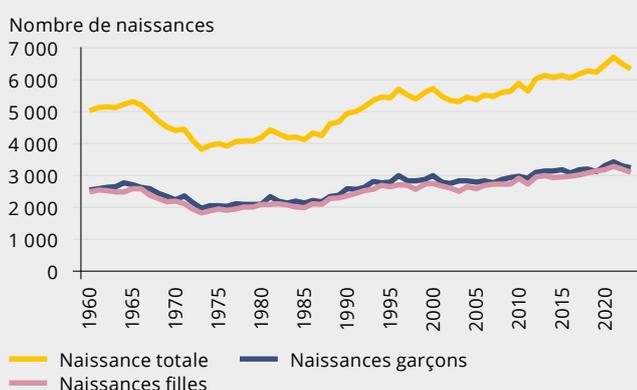
En 2023, la hausse des mariages observée en 2022 s'est poursuivie. En effet, 2 539 mariages ont été célébrés (+2.6% par rapport à 2022). Parmi ces unions, 47 ont été conclues entre deux personnes de même sexe, dont 22 entre hommes et 25 entre femmes. L'âge moyen au premier mariage est de 32.7 ans pour les femmes et de 34.5 ans pour les hommes.

En 2023, le nombre de divorces établi par les tribunaux s'élève à 1 359, soit une augmentation de 9.3% par rapport à l'année précédente. La durée moyenne des mariages dissous en 2023 se chiffre à 12.9 ans.

# 1.2

## UNE FÉCONDITÉ EN BERNE

**Graphique 6**  
**Un peu plus de naissances de garçons**



Source: STATEC

En 2023, 6 320 naissances de résidents luxembourgeois ont été enregistrées. Par rapport à 2022, les naissances baissent de 2.7% (-175 naissances), alors qu'une diminution des naissances était déjà observée entre 2022 et 2021 (-2.9%).

Au Luxembourg, les femmes donnent plus souvent naissance à des garçons que de filles. En 2023, 104.6 garçons sont nés pour 100 filles (3 231 naissances de garçons pour 3 089 naissances de filles). Depuis les années soixante, ce rapport de masculinité à la naissance varie entre 99.5 (minimum atteint en 2019, indiquant un peu plus de filles à la naissance que de garçons) et 113.1 (maximum atteint en 2003). On retrouve ce ratio "naturel" dans la plupart des pays du monde.

### Un nombre de naissances luxembourgeoises plus élevé que celles étrangères...

Sur la période étudiée, l'évolution du nombre de naissances est différente selon la nationalité du nouveau-né. Au cours des années, le nombre de naissances étrangères est en progression pour se stabiliser depuis le début des années 2000. Le nombre de naissances luxembourgeoises fluctue au cours du temps: déclin jusqu'au milieu des années 70, pour augmenter ensuite jusqu'au milieu des années 90, pour rediminuer par la suite jusqu'à la fin des années 2010. Mais, depuis 2010, le nombre de naissances luxembourgeoises a fortement progressé. Cette croissance est due en partie à l'entrée en vigueur de la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise qui dit dans son article 1<sup>er</sup>: *Sont Luxembourgeois... 5<sup>e</sup> § l'enfant né au Grand-Duché de Luxembourg de parents non luxembourgeois, dont un des parents est né sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.*

En 2023, on dénombrait 3 280 naissances de Luxembourgeois et 3 040 naissances d'étrangers. Parmi ces naissances de bébés luxembourgeois, 20% sont nés de parents étrangers et ont donc obtenu la nationalité luxembourgeoise via cette disposition.

Jusqu'au début des années 2000, le nombre de naissances luxembourgeoises était toujours plus élevé que celles étrangères. De 2001 à 2009, le nombre de bébés étrangers est plus élevé que celui des bébés luxembourgeois (par exemple, 3 126 naissances étrangères en 2008 pour 2 470 naissances luxembourgeoises).

### ... mais une natalité plus importante parmi les étrangers

L'impact de l'immigration sur la natalité peut être mesuré à travers le taux de natalité<sup>1</sup>. Le taux de natalité en 2023 est de 9.7‰ pour les personnes étrangères, contre 9.3‰ pour les Luxembourgeois.

À côté du fait que le taux de natalité des étrangers est plus élevé que celui des Luxembourgeois, il convient également de souligner que le taux de natalité est en diminution pour les Luxembourgeois (de 12.0‰ en 1970 à 9.3‰ en 2023), comme pour les étrangers (de 15.3‰ à 9.7‰).

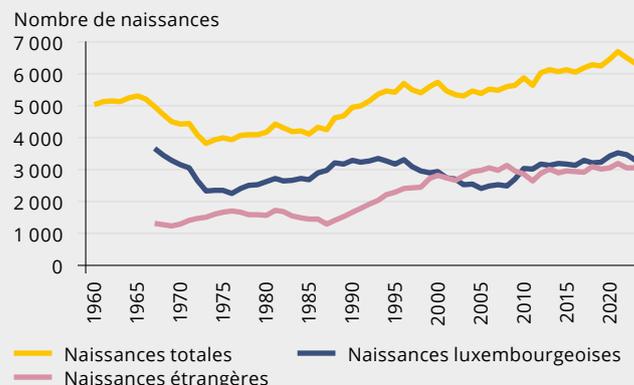
### 1.9% des accouchements sont des accouchements multiples en 2023

Bien que fluctuant dans le temps, la part d'accouchements multiples a augmenté ces dernières années: de 1.2% en 1960, elle est passée à 1.9% en 2023 (avec un maximum de 2.0% en 2016, 2017 et 2019). Il s'agit dans la majorité des cas de naissances de jumeaux.

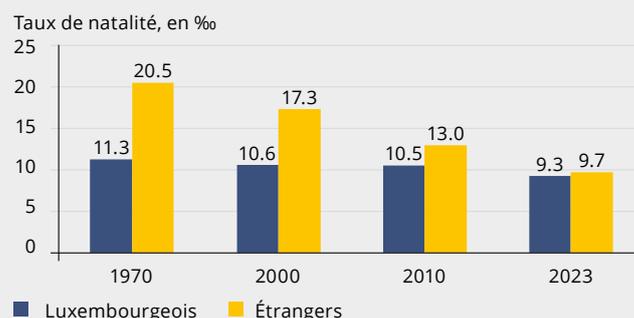
Sur les 6 320 naissances de l'année 2023, 228 jumeaux ont vu le jour, ainsi que 12 triplés et 4 quadruplés, soit 244 naissances multiples, contre seulement 118 en 1960. Ces naissances multiples progressent de 106.8% au cours de cette période, alors que l'ensemble des naissances a augmenté de 25.9%.

Il existe deux grandes explications à ce "boom des naissances multiples": l'âge de plus en plus grand des femmes donnant naissance et le recours plus régulier à l'assistance médicale à la procréation.

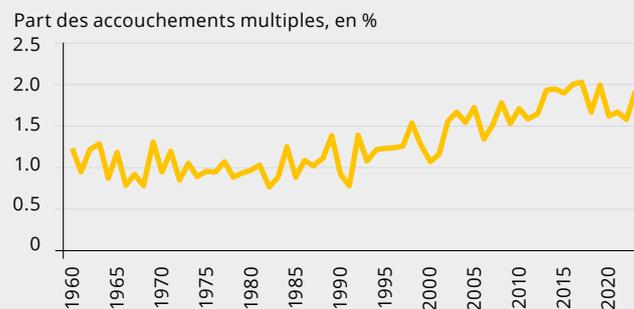
#### Graphique 7 Plus de bébés luxembourgeois que de bébés étrangers



#### Graphique 8 L'écart de natalité entre Luxembourgeois et étrangers se rapproche



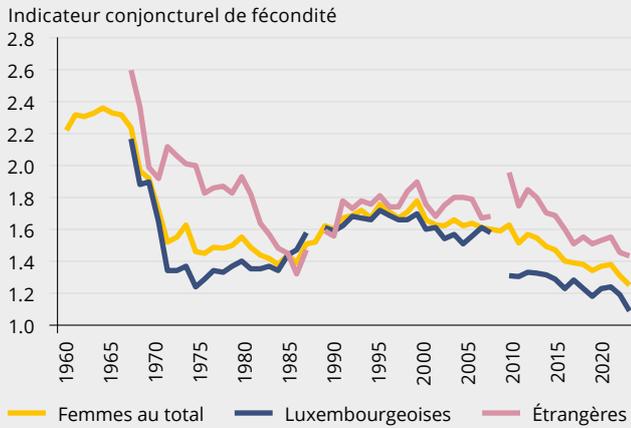
#### Graphique 9 De plus en plus d'accouchements multiples malgré une stabilisation durant les dernières années



1 Le taux de natalité est le rapport entre le nombre de naissances vivantes et la population moyenne d'une année.

## Graphique 10

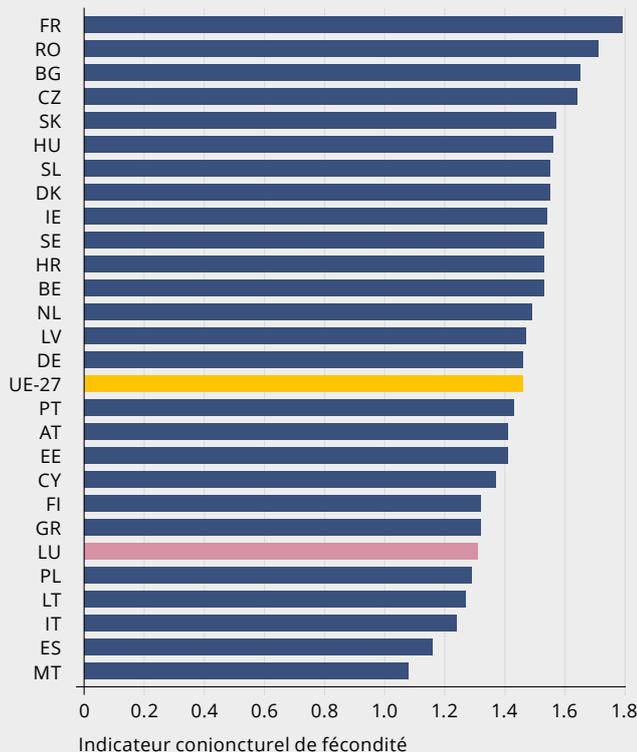
Une fécondité en baisse surtout durant les dernières années



Source: STATEC

## Graphique 11

Les femmes au Luxembourg ont, en moyenne, moins d'enfants que leurs consœurs européennes (données: année 2022)



Sources: STATEC, Eurostat

## 1.25 enfant par femme en 2023

Si au Luxembourg, le nombre de naissances a globalement augmenté durant les dernières décennies, cela est dû en grande partie à la hausse du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants, et non par une augmentation de la fécondité. Sur les dix dernières années, le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants (15 à 49 ans) passe de 139 023 au 1<sup>er</sup> janvier 2015 à 162 836 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit une progression de 17.1%.

A contrario, la fécondité, c.-à-d. le nombre d'enfants par femme, est en baisse. Cette diminution peut s'expliquer par le recul de l'âge de la mère à la maternité. L'allongement de la durée des études ainsi que l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail ont en effet poussé les couples à avoir leurs enfants à un âge plus tardif.

L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)<sup>2</sup> recule fortement dans les années 1960, et cela jusqu'au milieu des années 1970. Il ne s'agit pas d'une exception en Europe, la plupart des pays européens connaissant une évolution similaire, avec toutefois des nuances. Dans les années 1960, l'ICF du Luxembourg (2.22 en 1960) était parmi les plus faibles d'Europe. Le déclin rapide de l'indicateur au Luxembourg s'arrête au milieu des années 1970. Il se stabilise par la suite et est orienté à la hausse à partir du milieu des années 1980 jusqu'en 2000. Il passe de 1.38 en 1985 à 1.78 en 2000. Depuis l'an 2000, l'indicateur est globalement en recul et atteint un niveau historiquement bas en 2023, avec un nombre de 1.25 enfant par femme.

Au début des années 2010, cette diminution de la fécondité peut être expliquée en partie par l'impact de la crise économique et financière. En effet, durant ces périodes, les couples, en particulier les plus jeunes, ont tendance à retarder le projet de fonder ou d'agrandir leur famille, notamment suite à une situation moins favorable sur le marché du travail et à un accès plus difficile au logement. Néanmoins, par la suite, la fécondité n'est pas repartie à la hausse, alors que les indicateurs économiques étaient favorables (avant la pandémie de la COVID-19). Cette évolution à la baisse, qui perdure encore à l'heure actuelle, a incité les démographes à rechercher d'autres explications. Il apparaît que l'évolution actuelle de la société et les grands défis qui encadrent cette évolution jouent non seulement sur l'âge à la maternité, mais aussi sur le nombre d'enfants désiré par les couples.

2 L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

En 2022 (dernière année disponible au niveau européen), le Luxembourg, avec 1.31 enfant par femme, se situe en dessous de la moyenne européenne (1.46) et se classe en 22<sup>e</sup> position. C'est à Malte que l'indicateur conjoncturel de fécondité est le plus bas (1.08 enfant par femme) et en France où il est le plus haut (1.79).

### L'âge moyen à la première maternité est de 31.2 ans en 2023

Au Luxembourg, l'âge moyen auquel les femmes accouchent de leur premier enfant augmente dans le temps et atteint 31.2 ans en 2023. C'est trois années plus tard qu'au début de ce siècle, où les femmes devenaient, en moyenne, mères à 28.1 ans. Plusieurs facteurs peuvent expliquer que l'arrivée du premier enfant continue d'être plus tardive. Dans un premier temps, la généralisation des études, et notamment des études supérieures pour les femmes, joue sans doute un rôle important. La place croissante des femmes sur le marché du travail et leur souci d'avoir un travail stable avant de fonder une famille entrent certainement également en jeu, de même que la volonté croissante de vivre un certain temps à deux.

Au début de ce siècle, les femmes étrangères avaient leur premier enfant plus tôt que les Luxembourgeoises, respectivement 27.3 ans et 29.0 ans. Aujourd'hui, l'inverse se produit. Les femmes luxembourgeoises qui accouchent de leur premier enfant sont plus jeunes que leurs comparées étrangères (30.7 ans pour 31.7 ans). Depuis le début de ce siècle, l'augmentation est donc de 1.7 année pour les femmes luxembourgeoises et de 4.4 années pour les femmes de nationalité étrangère.

### Une fécondité de plus en plus faible et de plus en plus tardive

En 2000, au Luxembourg, la fécondité des femmes est maximale à 29 ans: le taux de fécondité<sup>3</sup> atteint 136‰, ce qui signifie que 136 enfants sont nés en 2000, pour 1 000 femmes âgées de 29 ans.

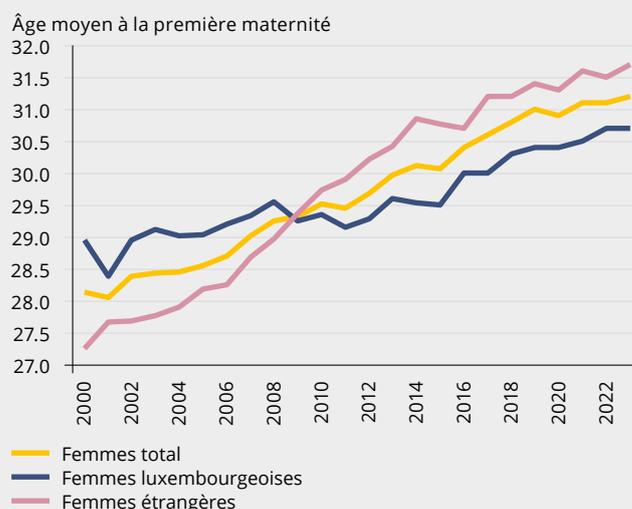
Dix ans plus tard, le pic a baissé en intensité et intervient à des âges plus élevés (31 et 32 ans): il atteint 118‰, ce qui signifie que 118 enfants ont vu le jour en 2010, pour 1 000 femmes âgées de 31 et 32 ans.

Cette réduction d'intensité et le fait que les femmes ont leurs enfants un peu plus tard se poursuivent au cours des dernières années. En 2023, le pic de fécondité est atteint à l'âge de 32 ans: 102 enfants sont nés en 2023, pour 1 000 femmes âgées de 32 ans.

3 Le taux de fécondité à un âge donné est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge.

#### Graphique 12

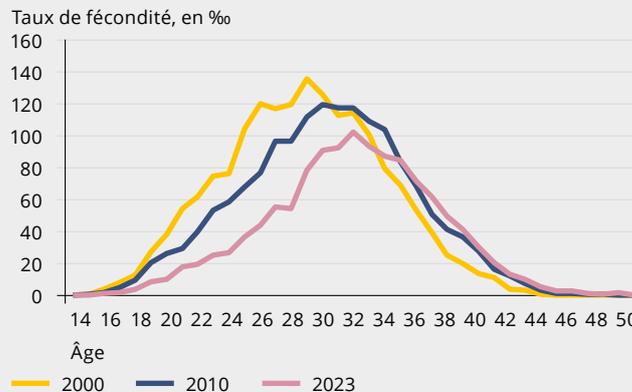
Depuis 2009, l'âge moyen à la première maternité des femmes étrangères est plus élevé que celui des femmes luxembourgeoises



Source: STATEC

#### Graphique 13

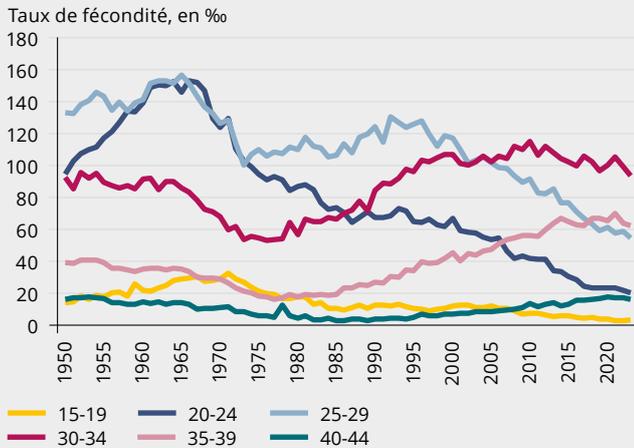
Baisse de la fécondité chez les jeunes et légère augmentation pour les plus âgées



Source: STATEC

### Graphique 14

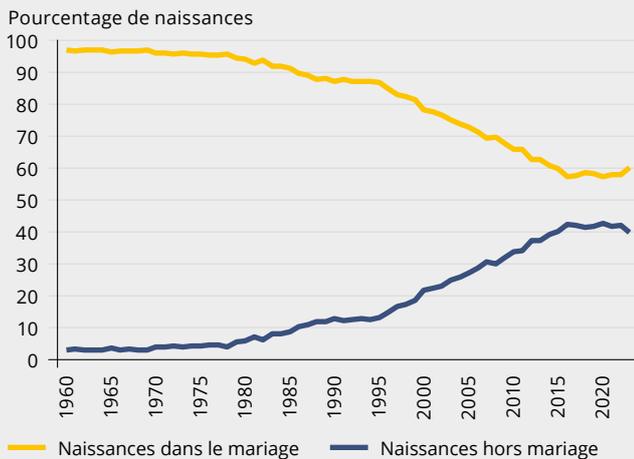
Le taux de fécondité des femmes âgées de 40 à 44 ans a augmenté de 140% en 25 ans



Source: STATEC

### Graphique 15

Rapprochement entre les naissances dans et hors mariage



Source: STATEC

## Le niveau de fécondité des femmes âgées augmente dans le temps tandis que celui des femmes jeunes diminue

En analysant les taux de fécondité quinquennaux, il est plus facile de se faire une idée des contributions respectives des différents groupes d'âge à la fécondité totale.

L'apport des groupes extrêmes, les 15 à 19 ans ainsi que les 40 à 44 ans, reste relativement modeste tout au long de la période considérée bien que l'apport des 40-44 progresse dans le temps.

Les valeurs plus élevées observées chez les 15 à 19 ans, dans la première moitié des années 1970, peuvent être attribuées aux premières vagues d'immigrées portugaises qui, à ce moment, ont encore une fécondité relativement précoce.

C'est au commencement des années 1960 que les groupes d'âge à forte fécondité que sont les 20 à 24 ans et les 25 à 29 ans atteignent les taux les plus élevés. Par la suite, ces taux sont globalement en recul. Chez les 20 à 24 ans, cette décroissance continue tandis qu'on enregistre une légère reprise dans le groupe des 25-29 ans entre le milieu des années 1970 et 1990.

Sur les vingt-cinq dernières années, la plus grande progression de la fécondité est observée chez les 40-44 ans (+140.6%) suivis des 35-39 ans (+49.1%). Dans les autres groupes, le niveau de fécondité a baissé:

- -12.8% parmi les 30-34 ans;
- -54.1% parmi les 25-29 ans;
- -67.1% parmi les 20-24 ans;
- -70.9% parmi les 15-19 ans.

## De plus en plus de naissances hors mariage, mais les naissances dans le mariage restent majoritaires

La majorité des naissances vivantes surviennent dans le mariage, même si cet indicateur montre que la proportion de naissances hors mariage est passée de 3.2% en 1960 (159 naissances sur un total de 5 019 naissances) à 39.9% en 2023 (3 800 naissances sur un total de 6 320 naissances). La plupart des naissances hors mariage sont des naissances de femmes généralement célibataires ou vivant en union consensuelle (PACS).

On note également que la proportion de naissances hors mariage était inférieure à 5% à la fin des années 1970 et variait peu. À partir du début des années 1980, la part des naissances hors mariage augmente quasi continuellement pour dépasser légèrement les 40% à partir de 2015.

Mais on observe aussi depuis 2020, que cette tendance semble s'inverser et que la part des naissances dans le mariage progresse légèrement: 57.3% des naissances dans le mariage en 2020 pour 60.1% en 2023.

## Emma et Gabriel en tête du top des prénoms

Emma est le prénom le plus choisi par les parents pour leurs filles nées au Luxembourg lors des trois dernières années: 153 bébés ont été enregistrés avec ce prénom. Tout comme pour le prénom Emma, les prénoms courts sont très prisés par les parents lors du choix du prénom.

Chez les garçons, Gabriel est le prénom le plus choisi par les parents avec 152 enregistrements.

Chez les filles, après Emma, les prénoms préférés des parents sont Mia (122) et Sofia (102). Noah (145 entrées) et Léo (140) figurent également dans le top 3 des prénoms masculins.

Les choix des parents luxembourgeois diffèrent de ceux des étrangers vivant dans le pays. Pour les filles luxembourgeoises, Mia est le prénom le plus choisi (91), suivi d'Emma (75) et Eva (58). Parmi les nouveau-nés masculins de nationalité luxembourgeoise, Leo est le prénom le plus choisi (110), suivi de Noah (95) et Louis (92).

Parmi les bébés de nationalité étrangère, où les naissances portugaises arrivent en tête, le top 5 des prénoms les plus populaires pour les garçons et les filles diffère. Emma (78 occurrences), Sofia (67) et Maria (64) sont les trois prénoms les plus choisis pour les bébés de nationalité étrangère en 2021/2023. Chez les nourrissons masculins, le prénom Gabriel (84) est le préféré des bébés de nationalité étrangère, suivi de Lucas (59) et Adam (56).

## Les anciennes générations avaient plus d'enfants que les générations les plus jeunes

L'indicateur mesurant l'intensité de la fécondité dans une génération est la descendance finale. C'est le nombre moyen d'enfants par femme dans cette génération. Pour calculer cet indicateur, seules les générations ayant atteint au minimum l'âge de 45 ans sont prises en compte.

Si l'on se réfère aux descendance calculées à partir des données collectées lors du recensement général de la population du 8 novembre 2021, aucune des générations de femmes nées après 1940 n'atteint le seuil des 2.1 enfants par femme, qui est le seuil de remplacement naturel, à l'exception des femmes nées à l'étranger en 1940 et 1941.

**Tableau 1**

**Prénoms les plus fréquents des nouveau-nés, 2021/2023**

Années 2021-2023	Nationalité de l'enfant		
	Total	Luxembourg	Étranger
<b>Fille</b>			
1	Emma	Mia	Emma
2	Mia	Emma	Sofia
3	Sofia	Eva	Maria
4	Olivia	Léa	Olivia
5	Eva	Inaya // Sophie	Alice
<b>Garçon</b>			
1	Gabriel	Léo	Gabriel
2	Noah	Noah	Lucas
3	Léo	Louis	Adam
4	Liam	Liam	Noah
5	Louis	Matteo	Liam

Source: STATEC

## Encadré

**Qu'est-ce que le seuil de remplacement naturel<sup>4</sup>?**

Une génération assure son remplacement si le nombre de filles dans la génération des enfants est égal au nombre de femmes dans la génération des parents.

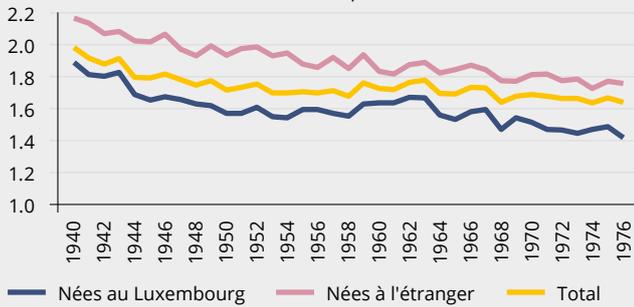
À cause du rapport de masculinité à la naissance (il naît 105 garçons pour 100 filles) et de la faible mortalité infantile, le niveau de remplacement est atteint lorsque les femmes ont environ 2.1 enfants dans les pays développés.

4 Source: INED-Institut national d'études démographiques, France

## Graphique 16

### Les générations plus âgées avaient plus d'enfants

Descendance finale, nombre d'enfants par femme

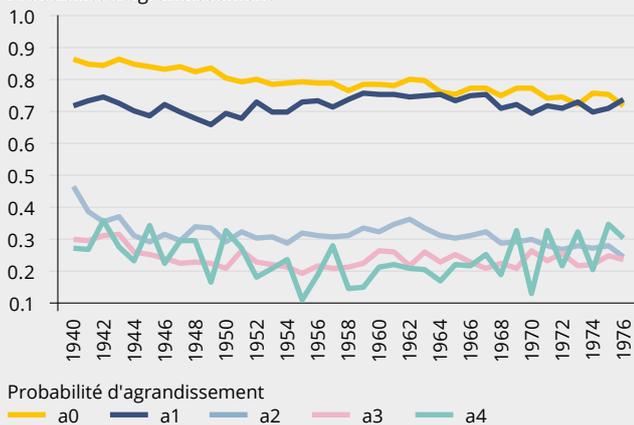


Source: STATEC-RP2021

## Graphique 17

### La probabilité pour les femmes nées au Luxembourg de ne pas avoir d'enfants augmente à travers les générations

Probabilité d'agrandissement

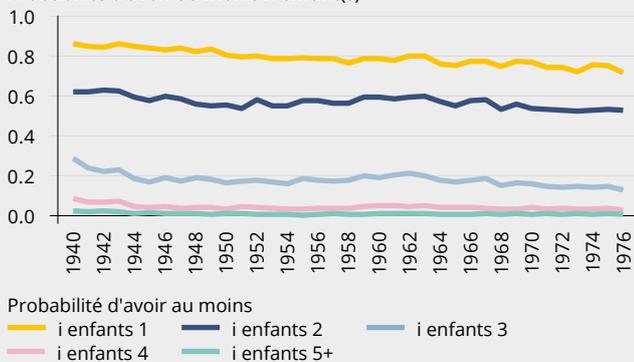


Source: STATEC-RP2021

## Graphique 18

### La probabilité qu'une femme donne naissance à deux enfants est supérieure à 50%

Probabilité d'avoir au moins X enfant(s)



Source: STATEC-RP2021

Si la descendance finale des femmes diminue au cours du temps, une stabilisation de la fécondité est observée pour les femmes des générations 1953/1967. Pour les générations suivantes, la baisse de la fécondité se poursuit.

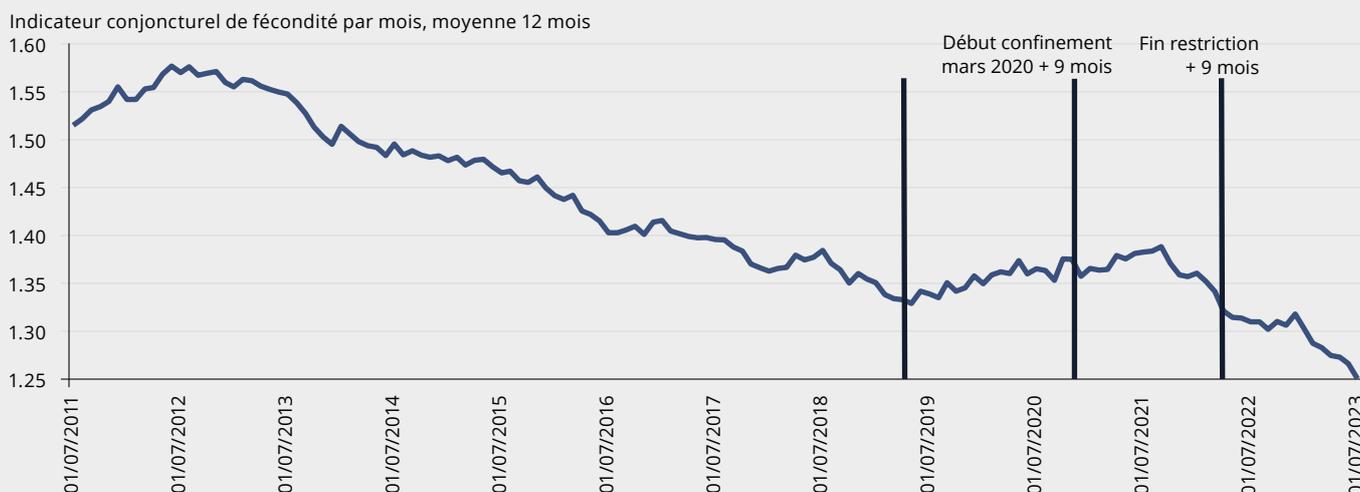
De façon générale, la fécondité achevée des femmes nées à l'étranger est supérieure à celle ayant vu le jour au Luxembourg. Il apparaît également que la différence observée entre les personnes nées ou non au Luxembourg reste relativement stable à travers les générations.

À partir des chiffres du recensement, il est également possible de calculer ce que les démographes appellent les probabilités d'agrandissement, c.-à-d. la probabilité pour une femme qui a i enfant(s) d'avoir un i+1ième enfant (notées a0, a1, a2, a3, a4 sur le graphique ci-contre). Pour ces calculs, seules les femmes nées au Luxembourg dont les effectifs par génération sont suffisants pour obtenir des chiffres significatifs sont prises en considération.

On remarquera que la probabilité de n'avoir aucun enfant augmente à travers les générations. Dans les générations du début des années 1940, quelque 15% des femmes n'ont pas eu d'enfant. Ce pourcentage est d'environ 25% chez les femmes nées au début des années 1970.

Le recul de la fécondité des générations peut être illustré par la baisse de la probabilité d'avoir un troisième enfant après le deuxième. Alors qu'elle était au-dessus des 30% pour les générations 1940/1946, elle n'est plus que d'environ 24% pour les générations les plus récentes (dernière génération prise en compte: 1976). Aux rangs élevés, la chute de l'indicateur est encore plus marquée.

L'autre indicateur présenté ici montre que la probabilité d'avoir au moins deux enfants a pratiquement toujours été supérieure à 50%. Quant à avoir au moins trois enfants, cela devient improbable pour quelque 80% des femmes nées après la Seconde Guerre mondiale.

**Graphique 19****Augmentation de la fécondité pendant la pandémie de COVID-19 avant de chuter par la suite****Impact de la pandémie de COVID-19 sur la fécondité**

Avec le début de la pandémie de COVID-19, de nombreux chercheurs s'attendaient à ce que la pandémie ait un impact négatif sur l'évolution de la fécondité. Deux mécanismes principaux étaient supposés être en jeu: l'impact direct de la crise sanitaire et l'impact indirect des incertitudes économiques induites par la pandémie sur le plan de la fécondité. Les analyses actuelles sur l'influence de la pandémie de COVID-19 sur les schémas de fécondité sont mitigées et les résultats varient selon les pays et le moment des vagues d'infection, les politiques de fermeture et les changements préexistants en matière de fécondité. Dans plusieurs pays à revenu élevé, le nombre de naissances mensuelles a diminué entre novembre 2020 et janvier 2021, soit neuf mois après le début de la pandémie, entre mars et mai 2020. Les baisses ont été particulièrement fortes dans le sud de l'Europe et se sont produites avec une grande hétérogénéité à l'intérieur des pays. En Espagne, l'indice conjoncturel de fécondité mensuel a baissé d'environ 20% pour atteindre un niveau inférieur à 1.0 en décembre 2022, soit la plus forte diminution observée en Europe. Des chutes de la fécondité au cours de la transition entre 2020 et 2021 ont également été constatées au Japon, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Toutefois, dans les pays scandinaves et germanophones<sup>5</sup>, mais aussi au Luxembourg, les schémas de fécondité sont quelque peu différents.

En analysant l'indicateur conjoncturel de fécondité par mois (basé sur une moyenne des douze derniers mois), on observe une diminution de cet indicateur jusqu'en mai 2019. À partir de ce mois, l'indicateur conjoncturel augmente, globalement, jusqu'au mois de septembre 2021.

Dès lors, au Luxembourg (comme en Suède, en Norvège, en Finlande et en Allemagne), il n'y a pas eu de baisse visible de la fécondité fin 2020 ou début 2021. Au contraire, ces pays ont même connu de légères augmentations de leurs taux de fécondité mensuels au début de 2021 jusqu'à l'automne de la même année. Les explications des tendances positives de la fécondité au cours de la pandémie de COVID-19 vont de l'impact moins sévère de la mortalité par rapport à beaucoup d'autres contextes, au rôle tampon des politiques sociales protectrices et des programmes de soutien économique rapidement mis en place au cours des premières phases de la pandémie. Le rôle de l'incertitude concernant les marchés de l'emploi et les finances des ménages dans les considérations relatives à la fécondité est devenu moins pressant que prévu dès le début de la pandémie.

5 BUJARD, M., ANDERSSON, G., Fertility declines near the end of the COVID-19 pandemic: Evidence of the 2022 birth declines in Germany and Sweden, BiB Working Paper 6/2022, 2022.

Les chercheurs indiquent que quatre facteurs peuvent expliquer le comportement en matière de procréation pendant de la pandémie de COVID-19.

L'influence la plus évidente de la pandémie de COVID-19 sur les tendances de la fécondité s'exerce par le biais de différents facteurs liés à la **crise sanitaire** en tant que telle. Par exemple, les données relatives aux précédentes pandémies mondiales indiquent que la fécondité a baissé après la "grippe espagnole" de 1918-19 en Grande-Bretagne, au Japon et aux États-Unis. La baisse de la fécondité dans les villes américaines a été d'environ 20% neuf mois après le pic de cette pandémie, mais elle s'est rétablie là où des interventions de santé publique ont été mises en œuvre. Toutefois, ces expériences historiques ne peuvent pas être transposées directement à la situation contemporaine, car les systèmes de santé et de protection économique sont aujourd'hui beaucoup plus développés qu'il y a un siècle. En outre, la grippe espagnole a eu un impact principalement sur les personnes en âge de procréer et d'être économiquement actives, tandis que la mortalité et la morbidité (fréquence des maladies, des blessures et des incapacités dans une population donnée) liées au COVID-19 ont eu un impact plus important sur les personnes d'un âge plus avancé. Cependant, le système de santé a été en partie surchargé pendant la pandémie de COVID-19, ce qui a pu entraîner une réduction de l'aide aux soins de fertilité pour les procédures de procréation assistée et de l'accès aux cliniques d'accouchement en général.

L'impact de la **crise économique** déclenchée par la pandémie mondiale et la perception de l'incertitude économique au cours de la pandémie sont un autre mécanisme qui pourrait être lié à la réduction des intentions de fécondité et du comportement en matière de procréation. Une relation négative entre l'instabilité de l'emploi, le chômage global et la fécondité est bien connue. La grande récession qui a frappé l'Europe en 2007-2008 a eu un effet négatif sur les tendances ultérieures de la fécondité, mais avec des différences considérables selon l'âge, la parité de naissance et les régions d'Europe. Des niveaux de chômage plus élevés semblent être liés négativement aux tendances de la fécondité et à la fécondité des générations. Toutefois, des indicateurs subjectifs, tels que la perception de l'incertitude économique par les individus, peuvent souvent avoir plus d'importance pour les décisions de fécondité des couples que leur situation économique réelle.

Si la crise sanitaire et les différents aspects de l'incertitude économique induite par la pandémie devraient avoir une influence négative sur la fécondité, les circonstances de vie pendant la pandémie pourraient également avoir une influence positive, que l'on pourrait qualifier **d'effet de cocooning**. Il y a eu une grande hétérogénéité dans les expériences et les circonstances de vie des familles, alors que les politiques de distanciation sociale et d'autres interventions étaient en vigueur dans la vie des gens pendant la pandémie, mais elles ont parfois pu conduire à une situation de vie plus orientée vers la famille. Le fait que les parents aient plus de temps pour s'occuper de leurs enfants et, dans le cas du Luxembourg et de l'Allemagne, pour faire l'école à la maison, a souvent été un défi, mais a parfois aussi donné l'occasion d'apporter plus d'attention à la famille. Les partenaires ont peut-être eu plus de temps pour parler de leurs projets de fécondité et peut-être plus d'occasions d'avoir des rapports sexuels. Une attention accrue aux enfants et plus de temps pour l'interaction du couple peuvent, pour certains, avoir donné lieu à des intentions de procréation plus fortes.

Les mécanismes à l'origine des **programmes de vaccination** à grande échelle sur la fertilité n'ont pas encore été analysés. Ces programmes marquent la fin de l'omniprésence de la pandémie mondiale dans la vie des gens et de la situation de vie qui prévalait pendant la pandémie. Ils signalent un retour à la situation de vie moins centrée sur la famille et le foyer qui prévalait avant le début de la pandémie. Un autre facteur pourrait être que la crainte perçue que le vaccin COVID-19 ait un impact négatif sur la fécondité des femmes et des hommes, qui dans certains cas a été qualifiée de "cause majeure de l'hésitation vaccinale", a affecté les considérations relatives à la procréation. En outre, la recommandation officielle de se faire vacciner pendant la grossesse était initialement hésitante, mais elle a ensuite été modifiée au cours des programmes de vaccination. Étant donné que le taux de vaccination des femmes enceintes était inférieur à celui de la population générale, les femmes non vaccinées auraient pu reporter leurs projets de fécondité jusqu'à ce qu'elles se fassent vacciner.

Après la pandémie, les données mensuelles de fécondité du Luxembourg montrent une forte baisse de la fécondité à partir de la fin de l'année 2021. Cette diminution est-elle liée, en partie, à une anticipation des naissances durant la pandémie?

## La fécondité devrait repartir à la hausse dans le futur

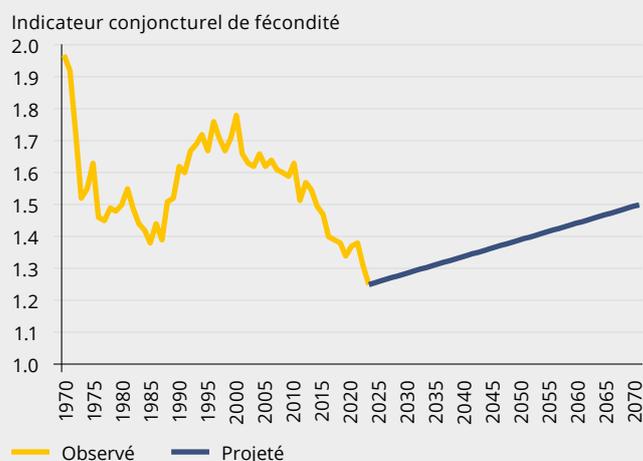
En ce qui concerne l'évolution future de la fécondité au Luxembourg, le STATEC ne prévoit pas que cette tendance à la baisse se prolonge dans le temps. Dans les dernières projections économiques et démographiques de long terme, une augmentation dans le temps est projetée pour atteindre à un horizon de 15 ans (2038) le niveau de fécondité moyen observé durant les cinq dernières années (2019 à 2023), soit 1.33 enfant par femme. À l'horizon 2070, le niveau de 1.50 enfant par femme est projeté.

Cette légère augmentation projetée de la fécondité repose sur l'hypothèse que la faiblesse actuelle de la fécondité pourrait n'être que temporaire. En effet, elle serait due au fait que les couples ont eu un peu plus d'enfants durant la période de COVID-19 (2020-2021) et dès lors que les naissances de ces enfants nés durant cette période aient été anticipées, ce qui expliquerait un niveau moindre de fécondité dans les années qui suivent. Cette tendance perçue au Luxembourg est également observée dans d'autres pays européens, par exemple en Allemagne et en Suède. Dans ces deux pays, comme au Luxembourg, il n'y a pas eu de baisse visible de la fécondité fin 2020 ou début 2021. De légères augmentations des taux de fécondité mensuels ont même été constatées durant la pandémie de COVID-19, comme mentionné plus haut.

Un second facteur qui a été retenu pour projeter une augmentation de la fécondité d'ici 2070 tient au fait qu'une étude<sup>6</sup> dans 18 pays européens, plus les États-Unis, montre que, durant les dernières années, les femmes ont moins d'enfants qu'elles ne le voudraient. Une autre étude, publiée par l'OCDE, fait apparaître également qu'en moyenne dans les pays membres le nombre idéal d'enfants, pour les hommes comme pour les femmes, se situe entre 2.20 et 2.30 par couple, y compris pour le Luxembourg. Or les chiffres de 2022 situent le taux de fécondité dans l'UE-27 à 1.46 naissance par femme. Une reprise de la fécondité peut donc être espérée dans le futur, même si cette augmentation projetée restera limitée.

### Graphique 20

Une augmentation de la fécondité est projetée au cours des prochaines décennies



Source: STATEC

Néanmoins, cette augmentation projetée par le STATEC reste modérée et demeure loin du niveau de 2.1 enfants qui correspond au seuil de remplacement naturel de la population. Les arguments pour ne pas tendre vers ce niveau sont:

- Les changements de mentalité favorisant de plus en plus l'individu par rapport à la famille;
- Les difficultés à combiner vie professionnelle et familiale;
- L'augmentation des incertitudes et insécurités économiques, climatiques... aux niveaux individuel et mondial;
- L'instabilité au niveau des relations de couple et de la carrière professionnelle;
- Le coût du logement au Luxembourg.

6 Beaujouan, E. & Berghammer, C. (2019). The Gap Between Lifetime Fertility Intentions and Completed Fertility in Europe and the United States: A Cohort Approach. *Population Research and Policy Review* (2019) 38:507-535.



02

**LE MARCHÉ  
DU TRAVAIL**



# LUXEMBOURG

## CHIFFRES CLÉS

---

2.1 Les chiffres clés du marché du travail

## ANALYSES

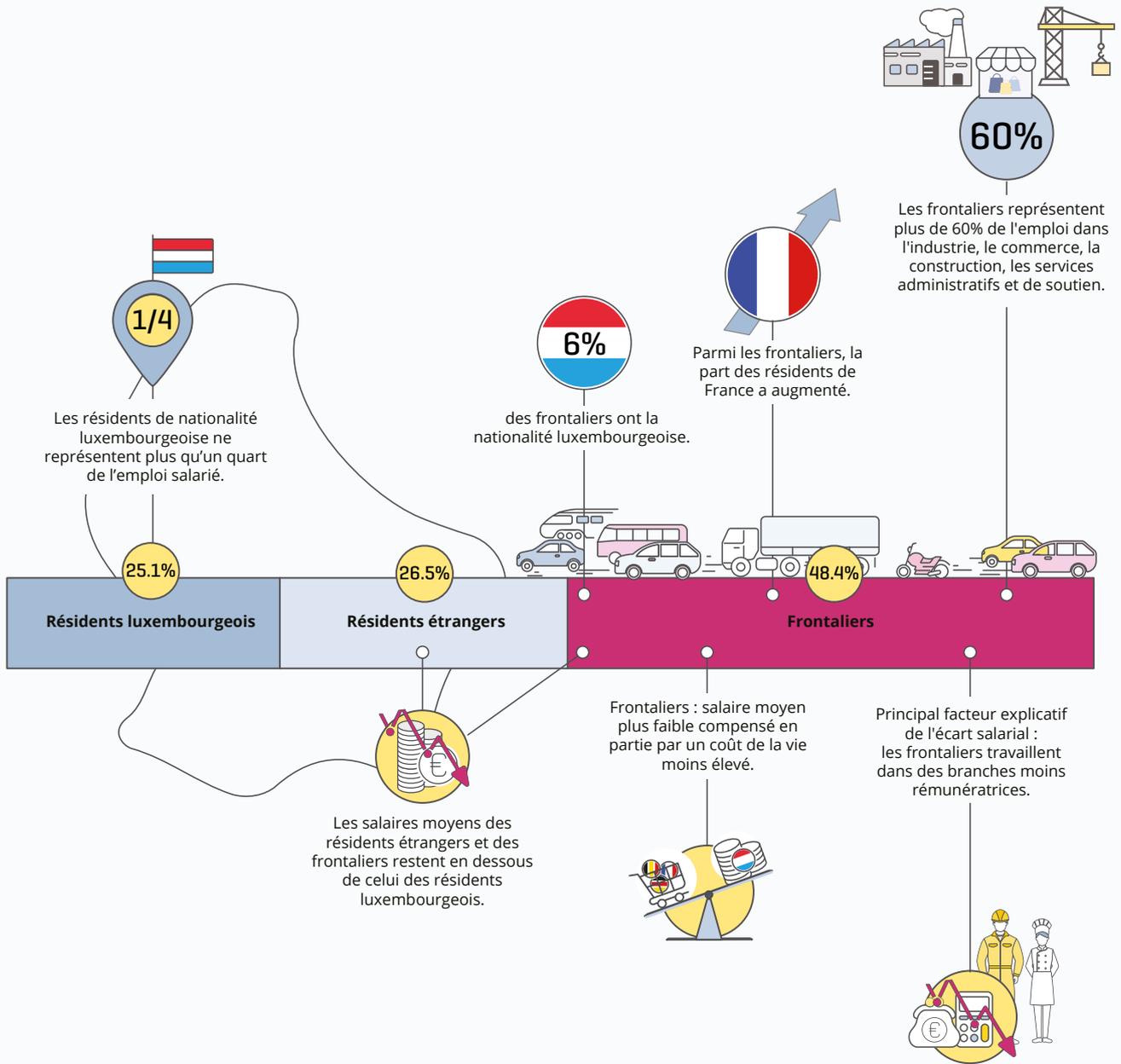
---

2.2 Écart salarial entre genres et ségrégation professionnelle

2.3 Résidents et frontaliers: des salariés aux profils et salaires hétérogènes

2.4 Analyse des inégalités salariales entre le bas et le haut de l'échelle

Résidents et frontaliers : des salariés aux profils et salaires hétérogènes



Source: STATEC - Enquête sur la structure des salaires 2022

# 2.1

## LES CHIFFRES CLÉS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

---

### L'emploi

À partir de la fin de l'année 2022, un ralentissement du rythme de croissance de l'emploi salarié a été observé. Au premier trimestre 2024, la croissance trimestrielle n'a été que de 0.2%, contre 0.9% pour tous les trimestres de 2021, par exemple. Le secteur de la construction enregistre même un recul du nombre de salariés.

En 2023, le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans s'élevait à 70.3%, la plus forte moyenne annuelle jamais enregistrée pour le Luxembourg. Le graphique 2 illustre l'évolution du taux d'emploi des hommes et des femmes au Luxembourg depuis 2009. La tendance la plus visible est la diminution de l'écart entre les taux d'emploi féminin et masculin. Cette tendance résulte d'abord de l'augmentation du taux d'emploi des femmes, qui passe de 57.0% en 2009 à 66.8% en 2023, soit une hausse de près de 10 points de pourcentage. En parallèle, le taux d'emploi des hommes est resté relativement stable, avec 73.2% en 2009 et 73.6% en 2023.

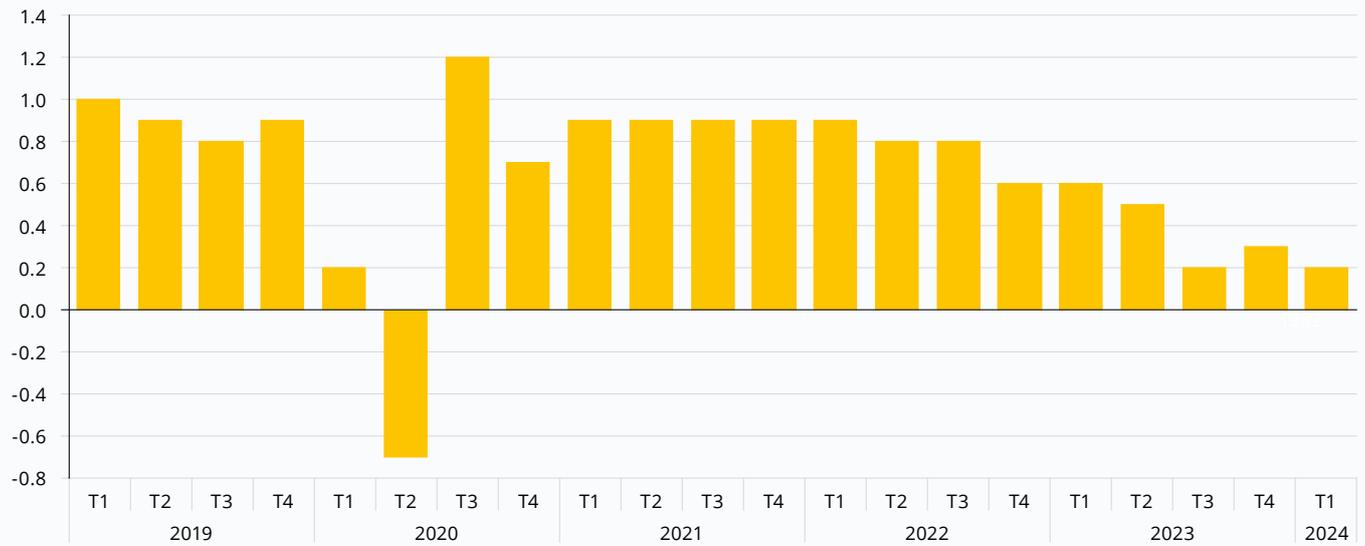
### Le chômage

En raison de la crise sanitaire de la COVID-19, le taux de chômage avait grimpé en 2020 jusqu'à 6.4% selon l'ADEM, et 6.8% d'après la définition du BIT. Ce taux a ensuite progressivement chuté pour atteindre 4.8% (ADEM) en 2022. En 2023, cependant, des crises multiples, telles que la crise énergétique, l'inflation élevée et les perturbations géopolitiques, ont provoqué de nouvelles tensions sur le marché du travail, faisant remonter le taux de chômage à 5.2% (ADEM et BIT).

### Graphique 1

#### Affaiblissement de la croissance de l'emploi salarié

Variation trimestrielle en %

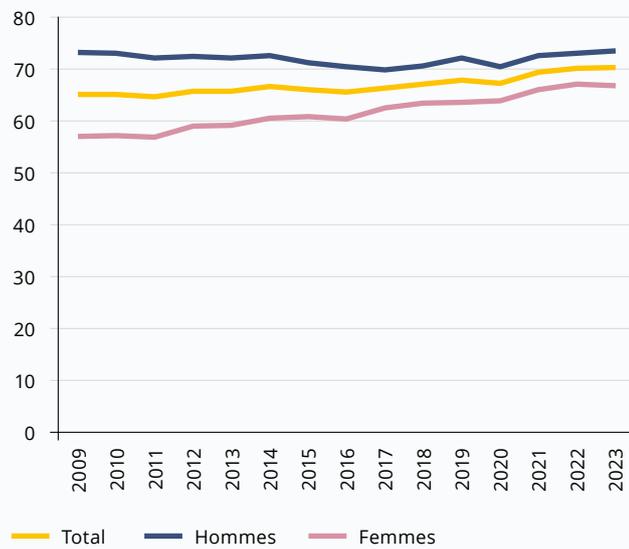


Source: STATEC, Comptes nationaux, données corrigées des variations saisonnières

### Graphique 2

#### Une réduction de l'écart entre hommes et femmes en matière d'emploi

Taux d'emploi, par sexe

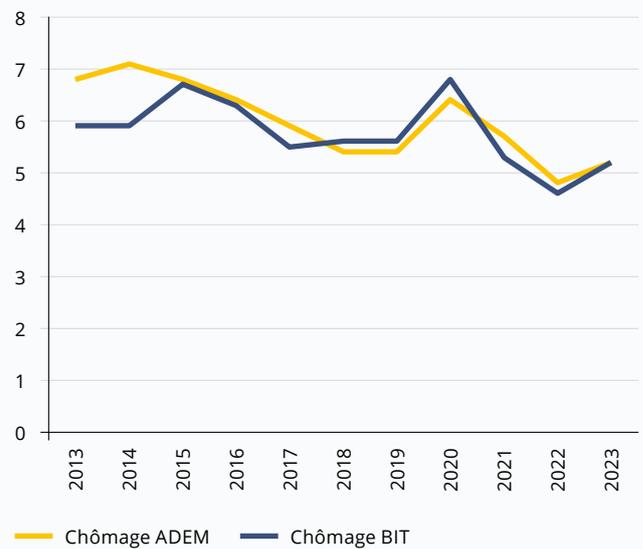


Source: STATEC-EFT, personnes âgées de 15 à 64 ans

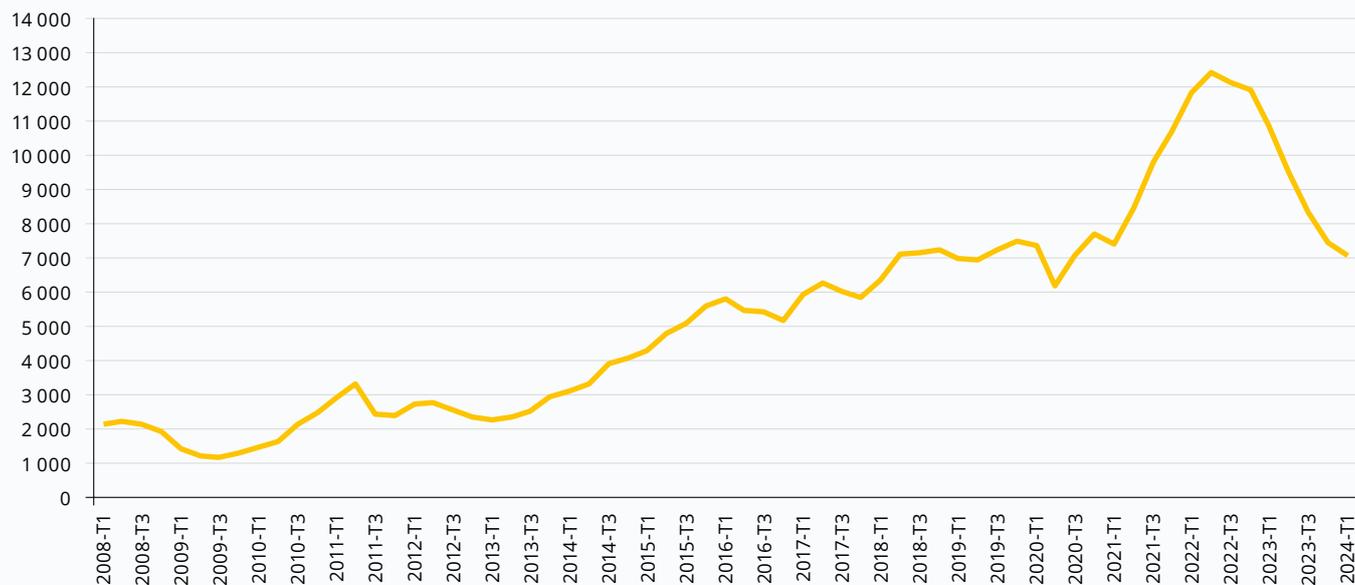
### Graphique 3

#### Le taux de chômage repart à la hausse en 2023

Taux de chômage, en %



Sources: ADEM, STATEC-EFT

**Le nombre de postes vacants est en baisse mais reste élevé**

Nombre de postes vacants, total économie (B-S), série ajustée pour les variations saisonnières.  
Source: ADEM

## Postes vacants

À partir du 2<sup>e</sup> trimestre 2022, il y a moins de créations d'emploi et plus de chômeurs. Après un très fort rebond à la suite de la pandémie et une année 2022 exceptionnelle, le nombre d'emplois vacants affiche une quatrième baisse trimestrielle consécutive par rapport au pic atteint avec 12 564 postes disponibles au deuxième trimestre de 2022, mais reste néanmoins élevé. Les entreprises luxembourgeoises ont déclaré 7 064 postes à pourvoir au 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Comparé au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, où 10 838 emplois vacants avaient été recensés, ce nombre a chuté de 34.8%.

## Le travail atypique

Le travail atypique fait référence à des relations de travail qui ne sont pas conformes au modèle standard ou "typique" d'un emploi à temps plein, régulier (horaires de travail standard) et à durée indéterminée auprès d'un seul employeur sur une longue période. Un travailleur atypique fait face au risque de manque de sécurité de l'emploi et de sécurité sociale, de salaires réguliers, voire de pensions et de protection contre les maladies et le chômage, les systèmes de sécurité sociale étant orientés vers les salariés (typiques).<sup>1</sup>

En 2023, 18.5% des travailleurs résidents travaillaient à temps partiel. Ce mode de travail reste beaucoup moins commun parmi les hommes, avec 8.5%, tout en gardant sa popularité parmi les femmes, avec un taux de 29.7%. Il est majoritairement volontaire. Par ailleurs, 7.5% des salariés résidents ont un contrat à durée déterminée (CDD) en 2023, par rapport à 9.2% en 2021.<sup>2</sup>

Le travail du soir régulier après 18 heures concerne 15.8% des travailleurs au Luxembourg, 16.2% des hommes et 15.3% des femmes. Le travail de nuit, habituel et entre minuit et 5 heures du matin, est moins fréquent que le travail du soir. En 2023, 6.4% des salariés résidents travaillaient habituellement pendant la nuit, avec une proportion un peu plus élevée parmi les hommes que parmi les femmes.

- <sup>1</sup> Eurofund (2017) European Industrial Relations Dictionary, <https://www.eurofound.europa.eu/en/european-industrial-relations-dictionary> [accès: 11/07/2024]
- <sup>2</sup> Cette forme de travail atypique inclut aussi les contrats d'intérimaire.

Tableau 1

### Faible écart entre les sexes dans le travail atypique, sauf pour le travail à temps partiel

Indicateurs du travail atypique	% des employés		
	Total	Hommes	Femmes
Temps partiel	18,3	8,5	29,7
Contrats à durée déterminée (CDD)	7,5	6,8	8,2
Travail du soir*	15,8	16,2	15,3
Travail de nuit*	6,4	6,7	6,0
Travail le samedi*	13,5	12,6	14,5
Travail le dimanche*	8,2	7,7	8,7
Travail en équipes successives*	19,6	20,2	19,0

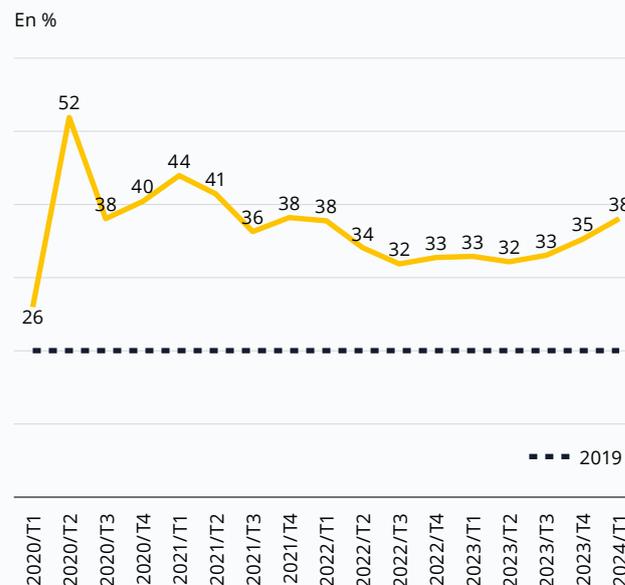
Note: Employés de 15-64 ans en 2023 au Luxembourg.

\* habituellement.

Source: STATEC-EFT 2023

Graphique 5

### 38% des employés en télétravail au 1<sup>er</sup> trimestre 2024



Source: STATEC-EFT 2019-2024 (enquête couvrant uniquement les résidents et non pas les frontaliers)

En 2023, 13,5% des personnes travaillaient habituellement le samedi, les femmes étant légèrement plus concernées que les hommes. Quant au travail le dimanche, au Luxembourg, 8,2% des salariés sont touchés.

Le travail posté, également connu sous le nom de travail en équipes ou travail en rotation, est une organisation de l'activité où des équipes se relaient successivement au même poste ("Schichtarbeit"). En 2023, 1 personne sur 5 était engagée dans ce type de travail tant chez les femmes (19,9%) que chez les hommes (20,2%).

En résumé, les écarts entre les sexes sont faibles pour les formes de travail atypique, sauf pour le travail à temps partiel, où les femmes sont concernées 3,5 fois plus souvent.

## Le télétravail

Le télétravail s'est établi comme une méthode de travail alternative au Luxembourg, tout comme en Europe, après une adoption massive en 2020 suite aux mesures de confinement et aux restrictions imposées pour limiter la propagation de la COVID-19. Entre 2015 et 2019, seule 1 personne sur 5 en emploi avait recours au télétravail. Cependant, pendant le confinement au début de la pandémie, ce chiffre s'est envolé à 1 personne sur 2, atteignant un record historique de 52% au 2<sup>e</sup> trimestre 2020. Après ce pic, le pourcentage de télétravail a quelque peu diminué, tout en restant à un niveau élevé, environ deux fois supérieur à celui d'avant la pandémie. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, 38% des actifs avaient recours au travail à distance. Depuis le 2<sup>e</sup> trimestre 2023, on observe une légère reprise du télétravail.



## 2.2

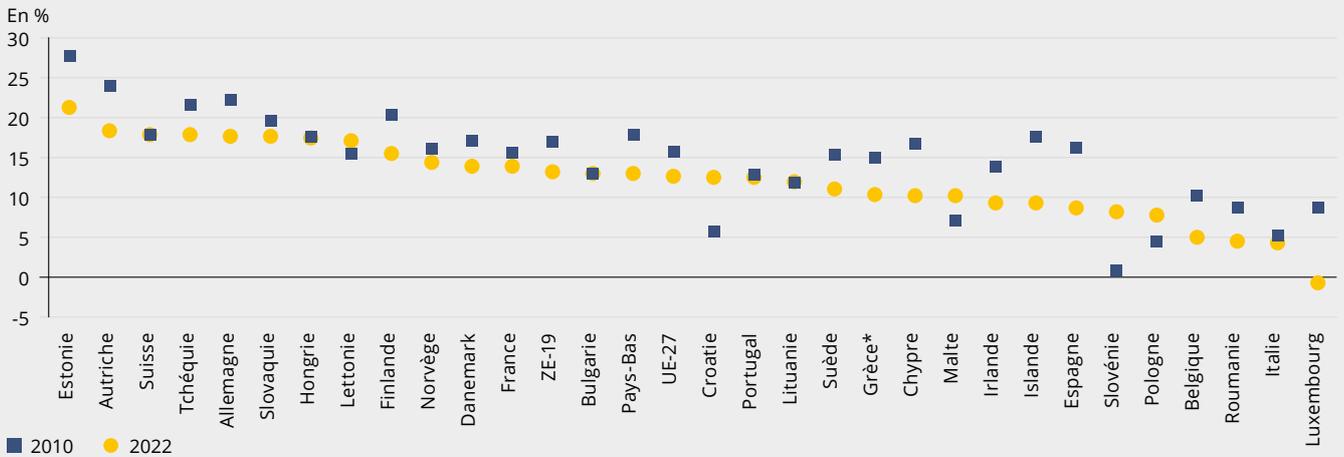
# ÉCART SALARIAL ENTRE GENRES ET SÉGRÉGATION PROFESSIONNELLE

### À retenir

- Le Luxembourg présente l'écart salarial homme/femme ("Gender Pay Gap") le plus faible d'Europe.
- Le salaire moyen des femmes augmente plus rapidement que celui des hommes.
- Dans plusieurs branches, il persiste des écarts salariaux en faveur des hommes, mais ces écarts se réduisent tendanciellement.
- En 2022, les femmes représentent 39% de l'emploi salarié. 32% des managers sont des femmes.
- L'emploi reste fortement ségrégué:
  - Par branche d'activité: 39% des hommes travaillent dans la construction, l'industrie et les transports, contre 9% des femmes; 29% des femmes travaillent dans la santé et l'éducation, contre 8% des hommes;
  - Par type de profession: 85% des femmes travaillent dans des professions du type "cols blancs", contre 63% des hommes; 18% des hommes exercent des métiers qualifiés, contre 0.7% des femmes.
- Les femmes sont en moyenne plus hautement diplômées que les hommes (tendance croissante).
- Les hommes sont surreprésentés parmi les très hauts salaires, mais aussi parmi les très bas salaires.
- Dans les tranches d'âge jusqu'à 44 ans, les femmes gagnent en moyenne plus que les hommes (et cet âge pivot a augmenté de 10 ans depuis 2010).

## Graphique 6

Le Luxembourg présente l'écart salarial homme/femme le plus faible d'Europe



Écart de rémunération entre hommes et femmes calculé sur base du salaire horaire moyen, non ajusté, méthodologie Eurostat – enquête sur la structure des salaires. Hors administration publique.

Pour 2022: estimations qui pourront encore être corrigées en fin d'année; \*Grèce: 2018 au lieu de 2022.

Source: STATEC/Eurostat – ESS 2010 et 2022 (tableau [earn\_gr\_gpg2])

## Le salaire moyen des femmes augmente plus rapidement que celui des hommes

L'indicateur le plus fréquemment utilisé pour mesurer l'écart de rémunération entre hommes et femmes – "Gender Pay Gap, GPG" en anglais – se base sur le salaire horaire moyen et il est calculé d'après une méthodologie commune élaborée par Eurostat<sup>1</sup>.

Comme déjà relevé dans des publications récentes par le STATEC<sup>2</sup>, pour le Luxembourg cet indicateur présente la valeur la plus faible de l'Union européenne. Depuis 2021, le Luxembourg est en outre le seul État membre dans lequel ce chiffre affiche une valeur négative, c.-à-d. en faveur des femmes (autrement dit: le salaire horaire moyen des femmes dépasse celui des hommes). Il s'établit à -0.7% en 2022, la moyenne européenne étant estimée à 12.7%.

Dans la quasi-totalité des États membres, le salaire moyen des femmes s'est rapproché de celui des hommes depuis 2010 (voir graphique 6).

Cet indicateur simple présente l'avantage d'être basé sur une source et une méthodologie communes et stables dans le temps.

Il se prête dès lors assez bien:

- Pour comparer l'importance relative que prend l'inégalité salariale entre genres dans les différents pays, et
- Pour étudier l'évolution de cette inégalité au fil du temps.

1 GPG = (salaire horaire brut moyen des hommes - salaire horaire brut moyen des femmes) / salaire horaire brut moyen des hommes (exprimé en % de celui des hommes); source: Enquête sur la structure des salaires.

2 Statnews n° 8 du 7/3/2024 "L'écart salarial à l'avantage des femmes, mais des disparités persistent" <https://statistiques.public.lu/dam-assets/actualite/2024/stn8-gpg/stn8-gpg.pdf>  
Statnews n° 13 du 6/3/2023 "Changement de paradigme, l'écart salarial est désormais en faveur des femmes au Luxembourg" <https://statistiques.public.lu/dam-assets/actualite/2023/stn13-gpg/statnews-gpg-200223.pdf>

L'interprétation du niveau de cet indicateur est toutefois plus difficile, étant donné qu'il présente de nombreuses limites, dont la plus importante est qu'il est "non ajusté", c.-à-d. qu'il ne prend pas en compte les différences de caractéristiques qui existent entre hommes et femmes, et qui pourraient expliquer une partie de l'écart salarial<sup>3</sup>. Ne citons que le niveau d'éducation, le type de profession exercé, la position hiérarchique, l'ancienneté, l'âge, la branche d'activité, etc. Le "salarié moyen" et la "salariée moyenne" diffèrent largement sur chacun de ces critères, et si le salaire moyen de l'un est différent de celui de l'autre, cela peut en partie être expliqué par ces différences de caractéristiques.<sup>4</sup>

À côté du niveau d'éducation respectif, le fait que les femmes sont davantage concentrées dans certaines branches et professions, alors que les hommes le sont dans d'autres (ségrégation professionnelle), a un impact important sur les salaires moyens par genre. Nous analyserons dès lors ces aspects de manière plus détaillée dans la deuxième partie de ce chapitre (voir plus loin).

L'indicateur du GPG est également souvent critiqué du fait:

- Qu'il sous-estimerait l'écart "réel" qui existerait en défaveur des femmes parce qu'il se base sur le salaire horaire et non annuel. D'après cette critique, il serait plus correct de calculer le GPG sur base des salaires annuels, car les hommes seraient plus souvent bénéficiaires de bonus de fin d'année importants que les femmes (étant donné qu'ils sont proportionnellement mieux représentés dans les postes de direction et dans les branches présentant ce genre de rémunérations exceptionnelles);
- Qu'il surestimerait au contraire l'écart "réel" qui existerait en défaveur des femmes parce qu'il se base sur le salaire moyen et non médian. D'après cette critique, il serait plus correct de calculer le GPG sur base des salaires médians, étant donné que ceux-ci donnent

une image plus réaliste de la distribution des salaires, la médiane (contrairement à la moyenne) n'étant pas influencée par les quelques salariés (dernier percentile) qui gagnent des salaires extrêmement élevés (et qui sont plus souvent des hommes que des femmes).

Néanmoins, si on calcule l'écart salarial d'après ces différentes définitions alternatives pour le Luxembourg (voir tableau 2), la conclusion reste la même quant à son évolution: le salaire relatif des femmes a tendance à augmenter plus rapidement que celui des hommes, ou autrement dit, l'écart salarial penche vers un écart moins important en défaveur des femmes (le GPG positif diminue), soit un écart plus important en défaveur des hommes (le GPG déjà négatif se creuse).

Le niveau de ces indicateurs est toutefois différent de l'indicateur officiel d'Eurostat, et il faut constater que le salaire médian penche largement en faveur des femmes (déjà depuis 2010), aussi bien pour le salaire horaire que pour le salaire annuel d'un équivalent temps plein (ETP).

Pour le salaire annuel ETP, le salaire moyen reste plus élevé pour les hommes (+4.5%), uniquement grâce aux bonus de fin d'année, qui effectivement sont plus élevés en moyenne pour les hommes. L'écart au niveau des bonus est important (26%). Si on écarte les 13<sup>es</sup> mois, qui sont assez comparables pour les deux sexes, on constate que l'écart provient en large partie de certaines branches d'activité seulement et d'un pourcentage très réduit de salariés. Logiquement, pour la médiane, l'écart penche du côté des femmes (-11.9%), comme pour le salaire horaire, les bonus (extrêmes) n'ayant pas d'influence sur la médiane.

Par ailleurs, si on prend en considération le salaire annuel effectivement gagné (non ajusté pour le temps de travail), les femmes gagnent en moyenne 10% de moins que les hommes (hors bonus). Ceci provient du fait que les femmes travaillent en moyenne 10% moins d'heures que les hommes, étant donné que le pourcentage de femmes travaillant à temps partiel est beaucoup plus important que celui des hommes.

3 Il est possible de calculer un écart "ajusté" en fonction de ces caractéristiques sur base d'un modèle mathématique complexe. La méthodologie pour ce faire n'étant pas encore fixée au niveau européen, ces chiffres ne sont à l'heure actuelle pas publiés comme statistiques officielles. Néanmoins, Eurostat a publié une analyse statistique basée sur les résultats de l'enquête sur la structure des salaires de 2018 à ce sujet: <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3888793/13484385/KS-TC-21-004-EN-N.pdf/69965821-22ed-7c56-c859-cd7b10e011c5?t=1633341826751>

Il en ressort que pour le Luxembourg, la branche d'activité, le contrôle économique (public/privé), le niveau d'éducation et le type d'occupation jouent en faveur des femmes, alors que l'âge joue en faveur des hommes. Au Luxembourg, comme dans les autres pays, une large partie du GPG (en faveur des hommes) reste toutefois inexpliquée par les variables d'analyse disponibles, ce qui limite l'intérêt de cette analyse.

4 À l'inverse, un GPG nul peut cacher des injustices si p.ex. les femmes présentaient des caractéristiques qui en moyenne seraient plus favorables que celles des hommes.

Tableau 2

Les indicateurs alternatifs du GPG évoluent dans le même sens

				2022	2018
		Hommes (EUR)	Femmes (EUR)	GPG (en %)	GPG (en %)
Salaire horaire	moyen*	30.50	30.72	-0.7	1.4
	médian (p50)	23.01	25.60	-11.3	-7.4
Salaire annuel ETP	moyen	75 847	72 470	4.5	7.1
	- dont hors bonus	63 179	63 089	0.1	2.7
	- dont bonus	12 668	9 380	26.0	29.4
	médian (p50)	53 955	60 401	-11.9	-10.7
Salaire annuel (effectif)	moyen	73 154	62 975	13.9	17.1
	- dont hors bonus	60 886	54 644	10.3	13.2
	- dont bonus	12 267	8 331	32.1	36.5
	médian (p50)	52 646	51 990	1.2	3.3
		Hommes	Femmes	Écart (en %)	Écart (en %)
Heures payées	total	168.6	150.2	10.9	13.1
	- dont hors heures suppl.	164.9	148.8	9.7	11.7
	- dont heures suppl.	3.7	1.4	63.5	76.9
Temps partiel (% des salariés)		7.8%	36.1%	-28.4pp	-29.7pp

\* Indicateur européen officiel du GPG.

Les salaires annuels comprennent tous les suppléments, 13<sup>e</sup> mois et bonus de fin d'année.

"ETP" = équivalent temps plein; "effectif" = tous les salaires mélangés (temps pleins et temps partiels).

Source: STATEC – Enquêtes sur la structure des salaires 2022 et 2018; hors administration publique

## L'écart salarial hommes – femmes diminue mais reste élevé dans plusieurs branches

Le salaire relatif des femmes a tendance à augmenter plus vite que celui des hommes dans toutes les branches (voir graphique 7), et l'écart en défaveur des femmes s'y réduit dès lors (p.ex. dans le secteur financier, le commerce, l'industrie, etc.), et respectivement l'écart en défaveur des hommes se creuse (p.ex. dans l'enseignement et la construction).

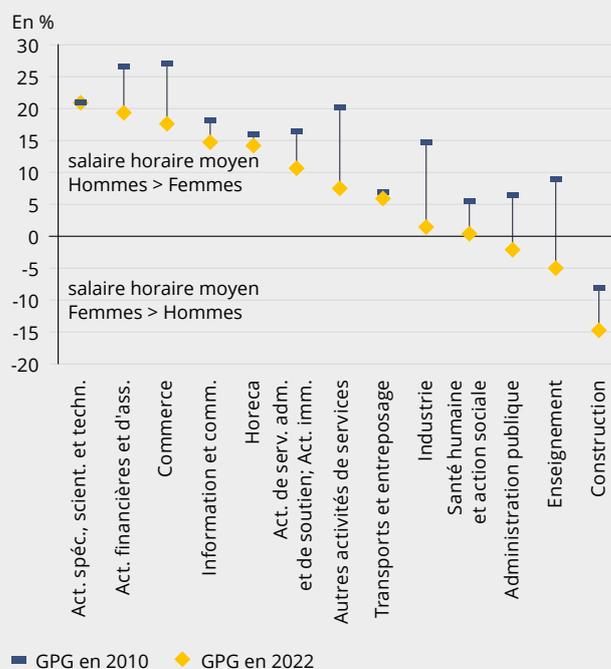
Malgré cette tendance, il ne reste pas moins l'apparent paradoxe que si l'écart salarial horaire est quasi nul pour l'ensemble de l'économie (-0.75%), il est tout de même largement en défaveur des femmes dans la plupart des branches prises individuellement (voir graphique 8).

Il est en effet entre 10 et 20% en 2022 dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques, les activités financières et d'assurance, le commerce, le secteur de l'information et de la communication, l'horeca et les activités de services administratifs et de soutien.

Le GPG n'est proche de 0 voire négatif que dans quelques branches, à savoir l'industrie, la santé et l'action sociale, l'administration publique, l'enseignement et la construction.

## Graphique 7

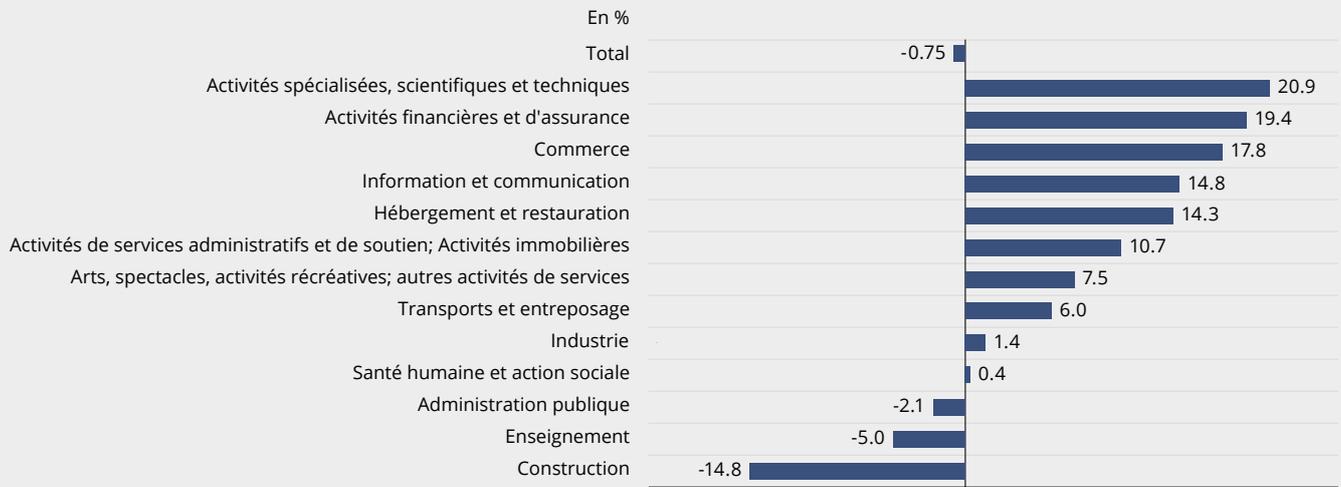
L'écart salarial se réduit tendanciellement dans toutes les branches, voire devient négatif



Source: STATEC – Enquêtes sur la structure des salaires 2010 et 2022

## Graphique 8

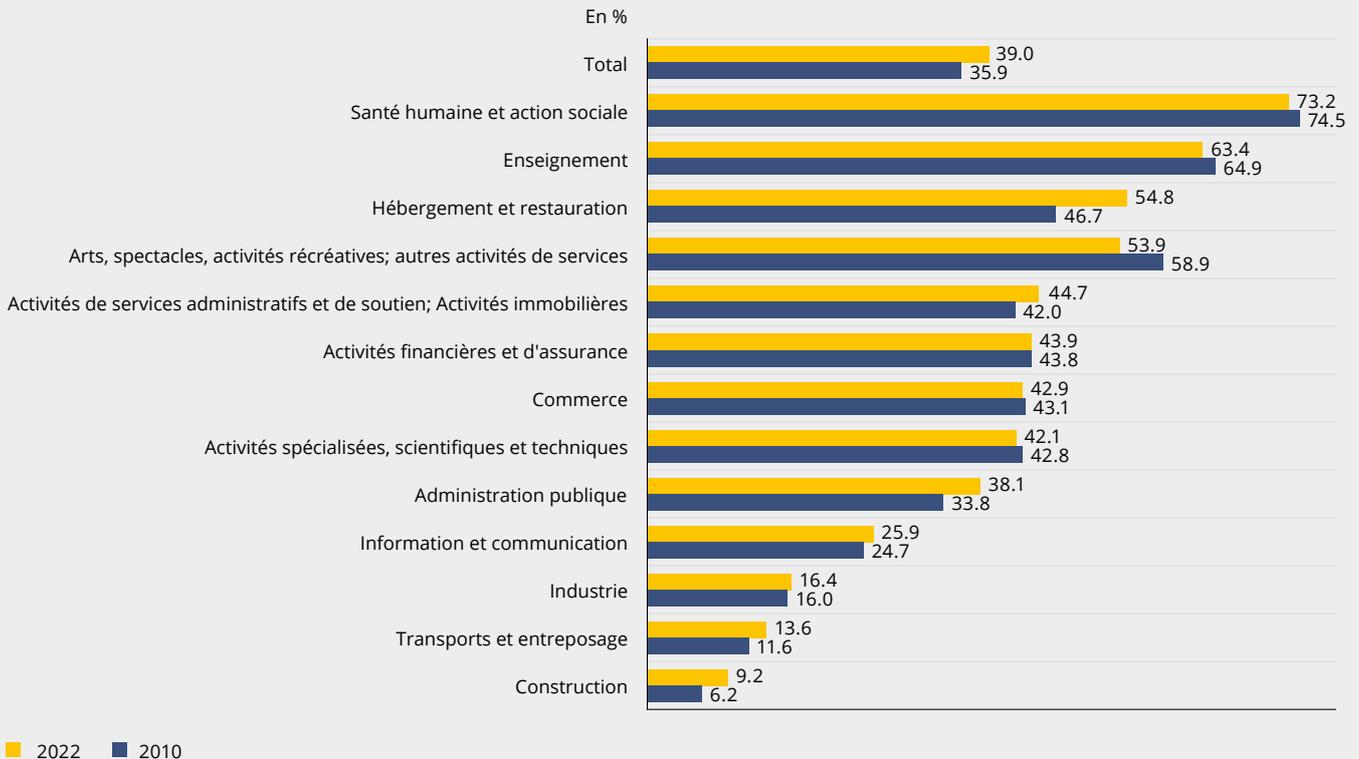
Le GPG est négatif pour l'ensemble de l'économie mais reste positif dans la plupart des branches d'activité – est-ce un paradoxe?



Source: STATEC – Enquête sur la structure des salaires 2022

## Graphique 9

Trois-quarts des salariés dans la santé et l'action sociale sont des femmes



Pourcentage de femmes par branche d'activité.

Source: STATEC – Enquêtes sur la structure des salaires 2010 et 2022

## Graphique 10

39% des hommes travaillent dans la construction, l'industrie et les transports, contre 9% des femmes

### Femmes

20%	13%	12%	11%	11%	9%	5%	5%	4%	3%	3%	3%	2%
Santé humaine et action sociale	Activités financières et d'assurance	Commerce	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Act. de services administratifs et de soutien; Act. Imm.	Enseignement	Horeca	Adm. publique	Industrie	Inf. & com.	Autr. serv.	Transports	Construction

### Hommes

16%	12%	11%	11%	10%	10%	9%	6%	5%	5%	3%	3%	2%
Construction	Industrie	Transports et entreposage	Activités financières et d'assurance	Commerce	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Act. de services administratifs et de soutien; Act. Imm.	Information et com.	Adm. publique	Santé	Enseignement	Horeca	Autres services

Répartition des salariés dans les différentes branches d'activité, par sexe  
Source: STATEC – Enquête sur la structure des salaires 2022

Cet apparent paradoxe<sup>5</sup> s'explique par des effets de composition:

- D'abord, le pourcentage de femmes n'est pas le même dans toutes les branches;
- Ensuite, les hommes et les femmes ont des caractéristiques professionnelles différentes selon les branches.

### Les femmes travaillent plus souvent dans des branches bien rémunérées

Alors que, dans l'ensemble, la part des femmes dans l'emploi salarié a légèrement augmenté entre 2010 et 2022 (de 36 à 39%), on peut constater que la "ségrégation professionnelle" par branche est assez persistante dans le temps (voir graphique 9).

Certaines branches sont davantage "féminines" que d'autres, et cela n'a guère changé sur la période observée: dans la santé et l'action sociale, les femmes représentent 3/4 de l'emploi, dans l'enseignement, ce sont 2/3. Dans la plupart des autres branches de services, elles sont entre 40 et 55%, donc surreprésentées par rapport à la moyenne globale (de 39%).

Dans d'autres branches, elles sont nettement sous-représentées. C'est surtout le cas dans la construction, les transports, l'industrie et la branche de l'information et de la communication. Dans l'ensemble de ces branches "masculines", leur part a néanmoins tendance à augmenter.

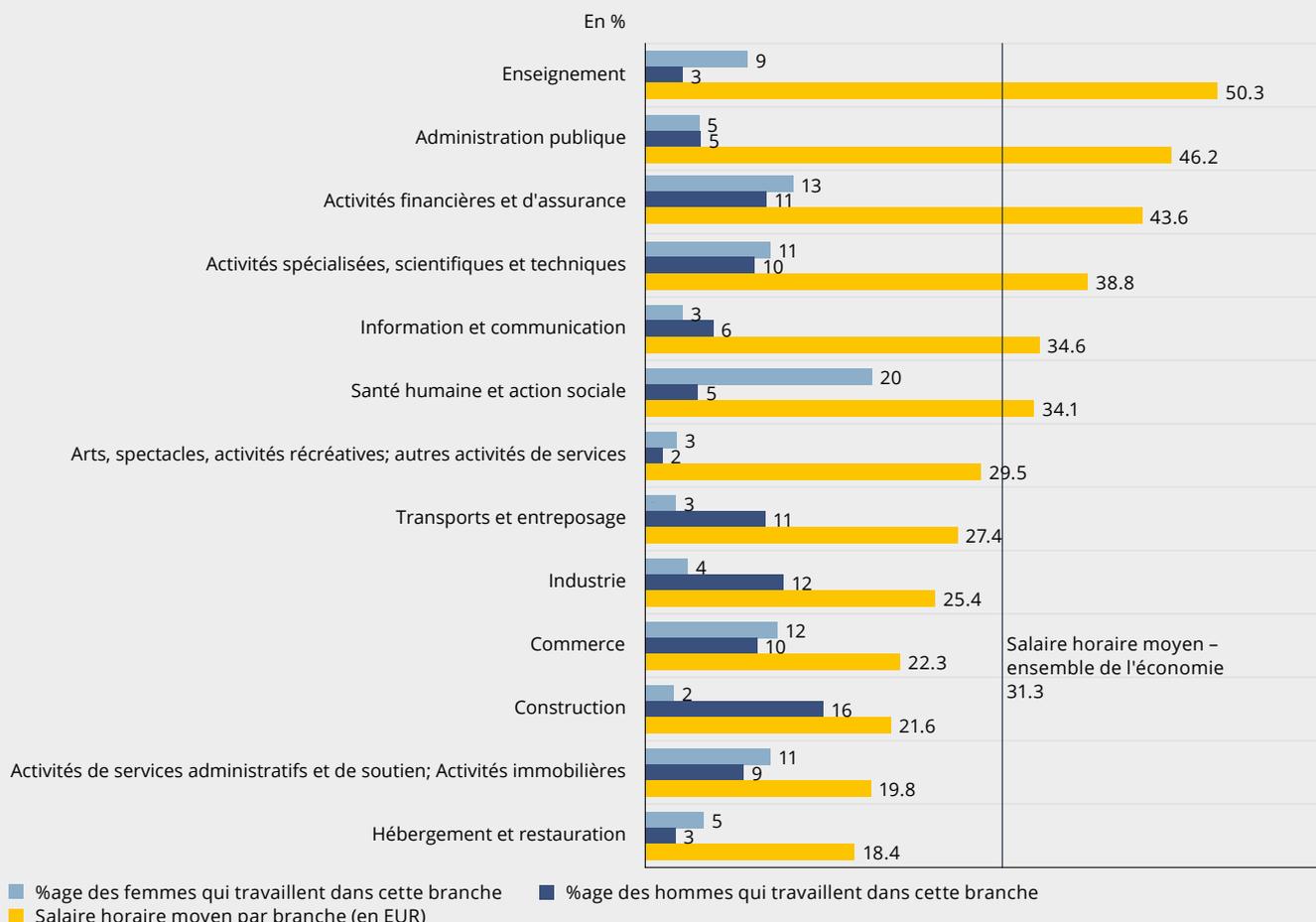
Mais pour expliquer l'écart salarial, il est plus pertinent de changer de point de vue et d'analyser séparément la répartition des femmes et des hommes dans les différentes branches (voir graphique 10).

Environ 75% des femmes travaillent dans 6 branches seulement (voir graphique 10). Pour les hommes, il s'agit de 7 branches. Parmi celles-ci, 4 sont les mêmes, à savoir les activités financières et d'assurance, le commerce, les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités de services administratifs et de soutien. Ces 4 branches représentent 47% de l'emploi des femmes et 40% de celui des hommes.

5 Il s'agit du phénomène statistique connu sous le nom de "Paradoxe de Simpson". Ce paradoxe consiste dans le fait qu'un phénomène semble s'inverser si on étudie des groupes séparément ou alors dans leur ensemble. Ce résultat à première vue impossible s'obtient lorsque les effectifs dans les groupes sont différents ou s'il y a des variables non indépendantes qui jouent aussi bien sur le phénomène qu'on essaye d'expliquer que sur les variables qu'on utilise pour l'expliquer. Voir p.ex. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Paradoxe\\_de\\_Simpson](https://fr.wikipedia.org/wiki/Paradoxe_de_Simpson); <https://plato.stanford.edu/archives/sum2021/entries/paradox-simpson/>; ou l'excellente vidéo d'Arte <https://www.arte.tv/fr/videos/107398-002-A/voyages-au-pays-des-maths/>

## Graphique 11

### Les femmes travaillent proportionnellement plus souvent dans des branches à salaires plus élevés



Source: STATEC – Enquête sur la structure des salaires 2022

Ensuite, les femmes sont concentrées dans deux branches que peu d'hommes choisissent, à savoir la santé et l'action sociale et l'enseignement, qui comptent pour 29% de l'emploi des femmes, mais seulement 8% de celui des hommes. Au contraire, 39% des hommes travaillent dans la construction, l'industrie et les transports, branches qui n'attirent que 9% des femmes.

La répartition des femmes par branche n'est donc pas la même que celle des hommes, ce qui aura un effet de composition sur le calcul des salaires moyens des hommes et des femmes.

On constate en effet, que les femmes sont concentrées davantage dans les branches où les salaires moyens sont élevés (voir graphique 11). En effet, si on regarde les 6 branches dans lesquelles le salaire moyen est supérieur à la moyenne de l'économie totale, on constate que près de 2/3 (61%) des femmes salariées travaillent dans ces

branches, alors qu'à l'inverse, près de 2/3 (61%) des hommes travaillent dans les 7 branches où le niveau salarial est le plus faible.

Ainsi, malgré le fait que le GPG y soit élevé, certaines branches, p.ex. les activités financières et d'assurance ou les activités spécialisées, scientifiques et techniques, peuvent avoir un effet réducteur sur le GPG de l'économie dans son ensemble.

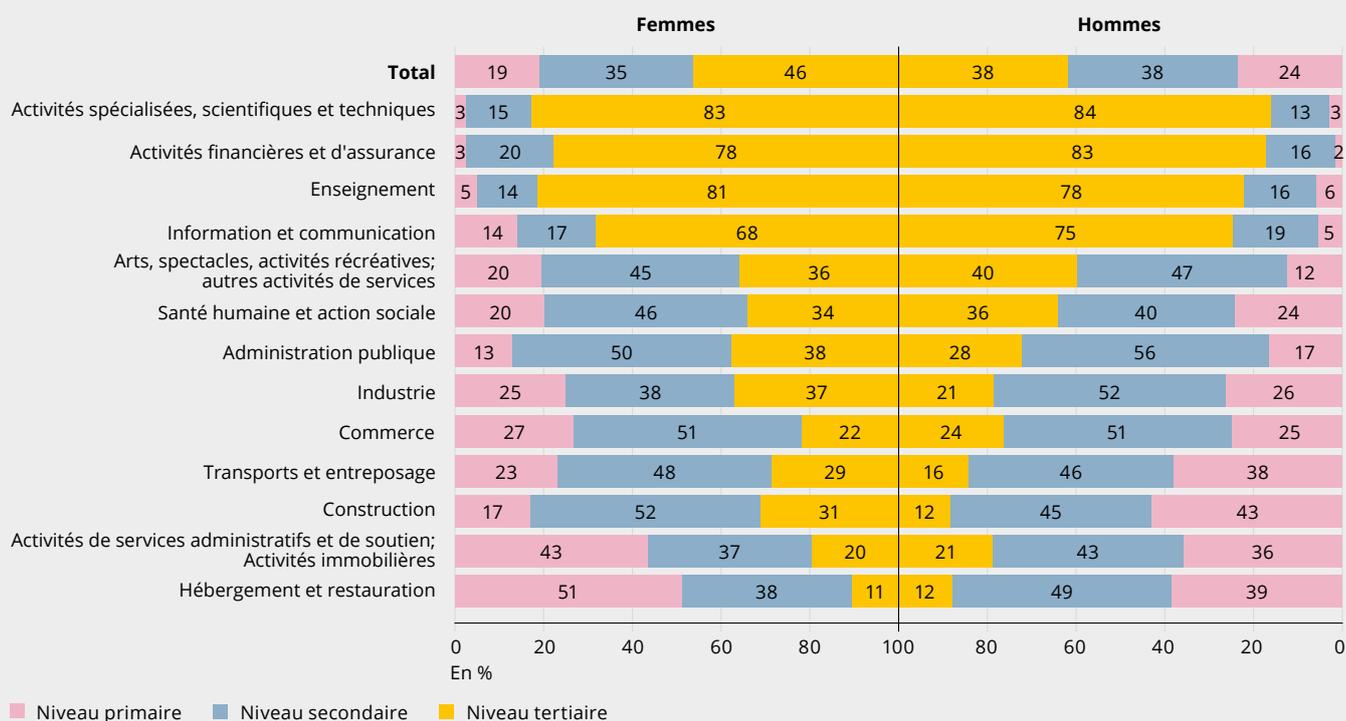
Grâce à cet effet de composition, en combinant

- Des salaires supérieurs à la moyenne, et
- Une proportion supérieure des femmes qui y travaillent;

ces branches peuvent avoir un effet plus favorable sur le salaire moyen des femmes que sur celui des hommes, et diminuent de ce fait le GPG de l'économie dans son ensemble.

## Graphique 12

La part de diplômés du supérieur est plus importante chez les femmes que chez les hommes



Distribution des femmes et des hommes en fonction de leur niveau d'éducation, par branche  
Source: STATEC - Enquête sur la structure des salaires 2022

### Les hommes et les femmes ont des caractéristiques professionnelles différentes selon les branches

À titre d'exemple, l'écart salarial de 14,8% en faveur des femmes dans la branche de la construction s'explique facilement par le fait que parmi le peu de femmes qui travaillent dans cette branche, la part de "cols blancs", à niveau d'éducation moyen voire élevé, travaillant dans l'administration des entreprises est très forte, alors que la majorité des hommes y sont des "cols bleus", pour une part importante peu qualifiés, qui travaillent sur les chantiers.

Des différences similaires mais plus difficiles à voir a priori caractérisent également les autres branches. Il est donc intéressant d'analyser davantage la composition de la main-d'œuvre par branche, afin de mieux comprendre ces écarts salariaux.

Ainsi, à l'intérieur d'une même branche, les profils des hommes et des femmes sont souvent très différents.

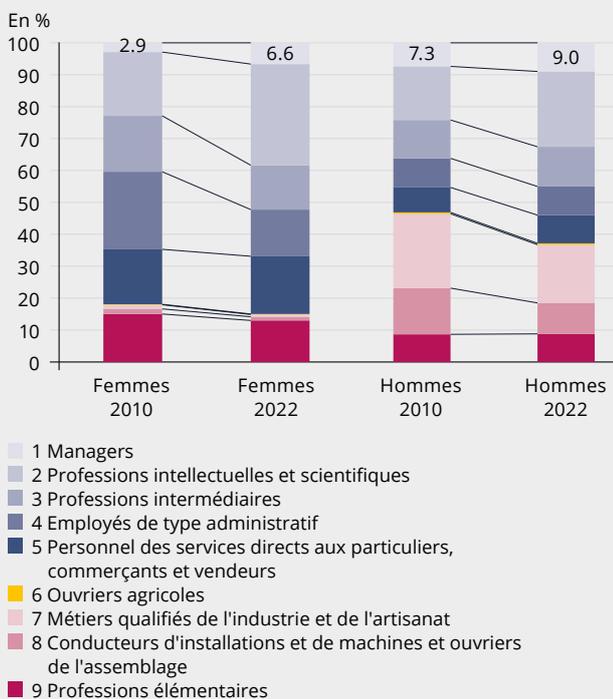
### Les femmes ont en moyenne un niveau d'éducation plus élevé que les hommes (et l'écart se creuse)

Au total, la part des personnes diplômées de niveau supérieur est plus importante parmi les femmes que parmi les hommes (voir graphique 12).

Cela est aussi vrai dans certaines branches (construction, transports, industrie, administration publique, enseignement), mais pas dans d'autres (activités financières, information et communication).

### Graphique 13

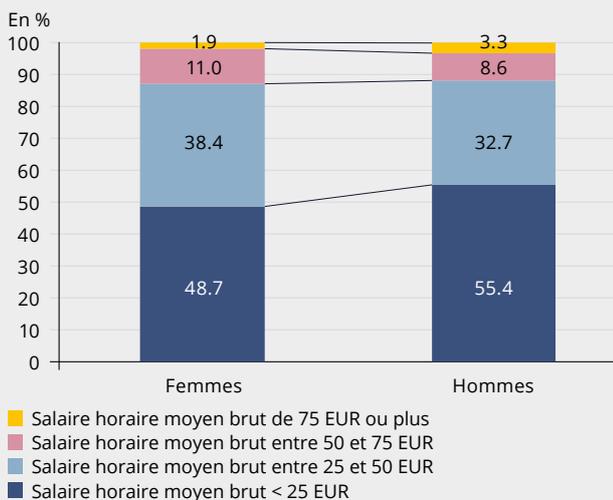
85% des femmes sont des "cols blancs" contre 63% des hommes



Distribution des femmes et des hommes en fonction de leur profession (codes ISCO 1 à 9)  
Source: STATEC – Enquêtes sur la structure des salaires 2010 et 2022

### Graphique 14

Les hommes surreprésentés parmi les très hauts mais aussi parmi les faibles salaires



Répartition des femmes et des hommes en fonction de leur salaire horaire moyen brut  
Source: STATEC – Enquête sur la structure des salaires 2022

### Les postes de direction en hausse pour les femmes

La répartition des hommes et des femmes en fonction de leur profession semble également évoluer en faveur des femmes (voir graphique 13).

En 2022, 85% des femmes ont travaillé dans des professions dites de "cols blancs" (ISCO 1 à 5), contre 63% seulement des hommes.

À noter que parmi les "cols blancs", la sous-catégorie des "Managers" (directeurs d'entreprise et cadres dirigeants, ISCO 1) a plus rapidement augmenté parmi les femmes que parmi les hommes. Entre 2010 et 2022, la part des femmes occupant un tel poste a grimpé de 2.9 à 6.6%, alors que chez les hommes, cette part a progressé de 7.3% à 9.0%.<sup>6</sup>

La sous-catégorie la plus importante est celle des professions intellectuelles et scientifiques (ISCO 2). Elle regroupe toutes les personnes hautement qualifiées (en général de niveau universitaire) qui n'occupent pas un poste de manager, à savoir les scientifiques, enseignants, chercheurs, économistes, juristes, ingénieurs, etc. En 2022, ce groupe représente 32% des femmes salariées et 24% des salariés masculins.

À l'opposé, la part des hommes qui travaillent dans des professions dites de "cols bleus" (ISCO 6 à 9) reste très élevée en 2022 (37%), même si elle s'est fortement réduite depuis 2010 (47%). Seulement 15% des femmes exercent dans ces professions.

Parmi les "cols bleus", la sous-catégorie des "cols bleus qualifiés", c.-à-d. des métiers qualifiés (ISCO 7), représente 18% de l'emploi salarié masculin, mais est quasi inexistante chez les femmes (0.7%). De même, les postes de conducteurs d'installations et les ouvriers d'assemblage sont surtout masculins. Ainsi, les femmes "cols bleus" se retrouvent quasi exclusivement dans les professions élémentaires (nettoyage, aide-ménagères, aides-cuisiniers, plongeurs, etc.).

On peut donc résumer que les hommes sont surreprésentés parmi les managers (tendance à la baisse), mais aussi parmi les "cols bleus" (peu qualifiés), alors que les femmes sont surreprésentées parmi les "cols blancs" hors managers.

<sup>6</sup> Autrement dit: en 2010, 18% des managers étaient des femmes; en 2022, 32% des managers étaient des femmes. Ce taux se rapproche dès lors tendanciellement de la proportion des femmes dans l'emploi salarié en général (qui était de 35.9% en 2010 et de 39% en 2022, voir plus haut).

Une image assez similaire se dégage en analysant la répartition des hommes et des femmes quant à leurs niveaux de salaires (voir graphique 14): les hommes sont surreprésentés dans la tranche des salaires les plus élevés (> 75 EUR/heure) et des salaires les plus faibles (< 25 EUR), alors que les femmes sont surreprésentées dans les catégories de rémunération intermédiaires (entre 25 et 75 EUR).

### Parmi les jeunes salariés et jusqu'à l'âge de 44 ans, les femmes gagnent en moyenne davantage que les hommes

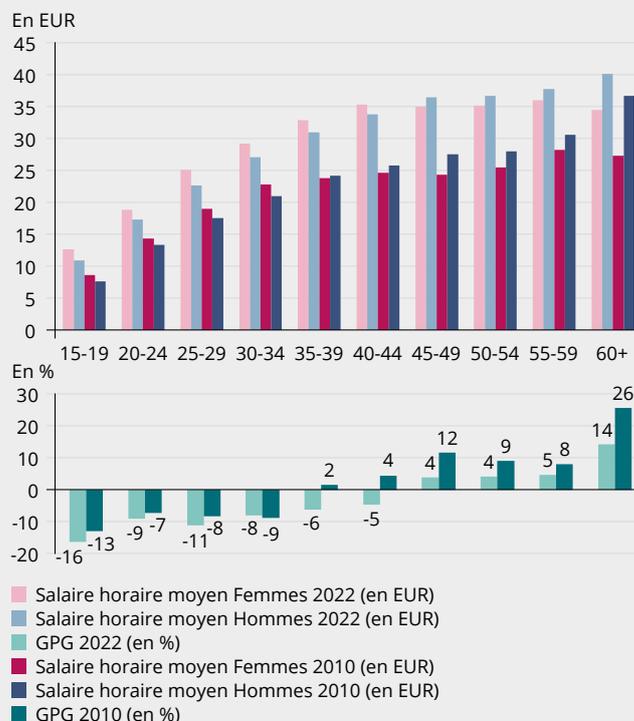
En 2022, le GPG est négatif dans les tranches d'âge les plus jeunes, y compris celle des 40 à 44 ans (voir graphique 15). En 2010, c'était déjà le cas jusqu'à la tranche d'âge des 30 à 34 incluse. L'âge pivot s'est donc déplacé de 10 ans vers la droite en 12 ans.

Dans les tranches d'âge plus âgées, le GPG reste en faveur des hommes, mais a tout de même fortement diminué entre 2010 et 2022. Ainsi, p.ex. pour les 60+, l'écart était de 26% en 2010, mais s'est réduit à 14% en 2022.

Cette tendance s'explique par un élargissement de l'"education gap"<sup>7</sup> en faveur des femmes et par le fait (lié au premier) que les femmes plus hautement diplômées ont tendance à rester plus longtemps actives et à opter moins souvent pour des pauses de carrière que les hommes peu qualifiés.

#### Graphique 15

**Jusqu'à 44 ans, les femmes gagnent en moyenne plus que les hommes (et cet âge pivot a augmenté de 10 ans depuis 2010)**



Évolution des salaires horaires des femmes et des hommes et de l'écart salarial par classe d'âge (2010 et 2022)  
Source: STATEC – Enquêtes sur la structure des salaires 2010 et 2022

#### Méthodologie

Les résultats présentés dans ce chapitre sont issus de l'enquête sur la structure des salaires du STATEC. Cette enquête est réalisée tous les quatre ans dans tous les pays membres de l'Union européenne. La dernière enquête avec l'année de référence 2022 a été réalisée en 2023 auprès d'un échantillon de plus de 3 600 entreprises. Elle couvre les entreprises de 10 salariés et plus (salariés résidents et frontaliers, mais hors indépendants) dans tous les secteurs d'activité à l'exception de l'agriculture, des activités des ménages en tant qu'employeurs et des activités extraterritoriales, et pour l'administration publique: uniquement l'État (hors communes). Les salaires bruts annuels ont été convertis en équivalents temps pleins annuels et comprennent tous les suppléments, primes et bonus payés au cours de l'année. Les salaires horaires correspondent aux salaires du mois de référence (y compris suppléments du mois, mais hors primes irrégulières) divisés par le nombre d'heures payées.

7 On entend par "education gap" l'écart entre différents groupes de la population (ici, les hommes et les femmes) en termes de niveau d'éducation le plus élevé atteint. Or, on constate depuis plusieurs années que dans tous les pays européens, le nombre de femmes obtenant un diplôme de l'éducation supérieure dépasse celui des hommes. En conséquence, dans la population, la part de femmes de niveau d'éducation supérieur augmente plus rapidement que celle des hommes. On peut aussi mentionner le fait que la part des jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme de fin d'études secondaires ("early leavers") est plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

## 2.3

# RÉSIDENTS ET FRONTALIERS: DES SALARIÉS AUX PROFILS ET SALAIRES HÉTÉROGÈNES

### À retenir

- Les résidents de nationalité luxembourgeoise ne représentent plus qu'un quart de l'emploi salarié.
- 6% des frontaliers ont la nationalité luxembourgeoise.
- Parmi les frontaliers, la part des résidents de France a augmenté.
- Certaines branches – parmi les moins rémunératrices – dépendent fortement (pour 60% environ) de la main-d'œuvre frontalière: industrie, commerce, construction, services administratifs et de soutien.
- Les salaires moyens des résidents étrangers et des frontaliers restent en dessous de celui des résidents luxembourgeois.
- Pour les frontaliers, la différence de salaire se réduit fortement (voire s'inverse) si l'on tient compte des disparités de pouvoir d'achat réel d'un euro dans les différents pays.
- L'écart salarial entre frontaliers et résidents s'explique pour une majeure partie par le fait que les frontaliers travaillent dans des branches et professions moins rémunératrices.
- D'autres facteurs explicatifs pourraient être les connaissances linguistiques ainsi que des salaires de référence et des coûts de la vie moins élevés dans les pays voisins.

## Les résidents de nationalité luxembourgeoise ne représentent plus qu'un quart de l'emploi salarié

En 2010, 47.1% des salariés étaient des frontaliers. Ils sont 48.4% en 2022 (voir graphique 16). Le pourcentage de frontaliers n'a donc augmenté que légèrement, même si leur nombre absolu a progressé fortement (en parallèle avec l'évolution de l'emploi total).

La part des résidents luxembourgeois dans l'emploi salarié a encore diminué, et celle des résidents non luxembourgeois est désormais plus élevée.

Parmi les frontaliers, on constate que la part des personnes de nationalité luxembourgeoise est en forte croissance.

En effet, en 2022, 2.9% des salariés (ou 6.0% des frontaliers) sont des frontaliers de nationalité luxembourgeoise, contre 1.1% en 2010 (ou 2.4% des frontaliers). Leur pourcentage a donc fortement augmenté, ainsi que leur nombre absolu: de 3 000 environ en 2010 à 12 000 en 2022.

Même si on peut supposer que la majorité d'entre eux sont des résidents luxembourgeois qui ont déménagé hors des frontières du Grand-Duché (pour des raisons de coûts du logement ou autres), une partie concerne aussi des frontaliers ayant acquis la nationalité luxembourgeoise (notamment des Belges)<sup>1</sup>.

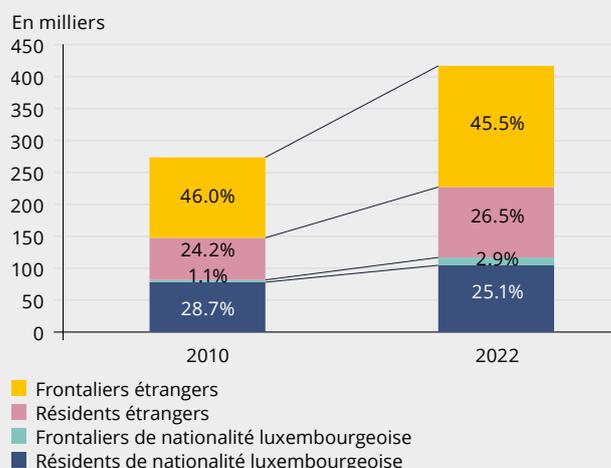
En 2022, les frontaliers de nationalité luxembourgeoise se répartissent plus uniformément sur les trois pays voisins, alors qu'ils résidaient pour moitié en Allemagne en 2010 (voir tableau 3).

À noter aussi que parmi les frontaliers, les "autres" nationalités ont fortement augmenté, c.-à-d. les frontaliers qui ne sont ni de la nationalité de leur pays de résidence, ni de nationalité luxembourgeoise. Ils représentent en 2022 environ 7% des salariés (contre 3.7% en 2010).

Et parmi eux, le groupe le plus important est constitué par les frontaliers portugais: ils représentent 2.1% des salariés (contre 0.7% en 2010). Près de 3/4 de ces frontaliers de nationalité portugaise résident en France.

De manière générale, la proportion des frontaliers en provenance de France est la plus importante, et elle est tendanciellement en hausse (voir graphique 17).

**Graphique 16**  
Forte augmentation de l'emploi salarié, mais pourcentage de frontaliers stable



Évolution de l'emploi salarié: résidents et frontaliers, de nationalité luxembourgeoise et étrangère, en chiffres absolus (en milliers - axe de gauche) et en % (libellés).

Source: STATEC - Enquêtes sur la structure des salaires 2010 et 2022

**Tableau 3**  
Répartition des frontaliers de nationalité luxembourgeoise, par pays de résidence (en % des frontaliers de nationalité luxembourgeoise)

	Belgique	Allemagne	France
2010	17.9%	49.9%	32.2%
2022	34.5%	29.2%	36.3%

Source: STATEC - Enquêtes sur la structure des salaires 2010 et 2022

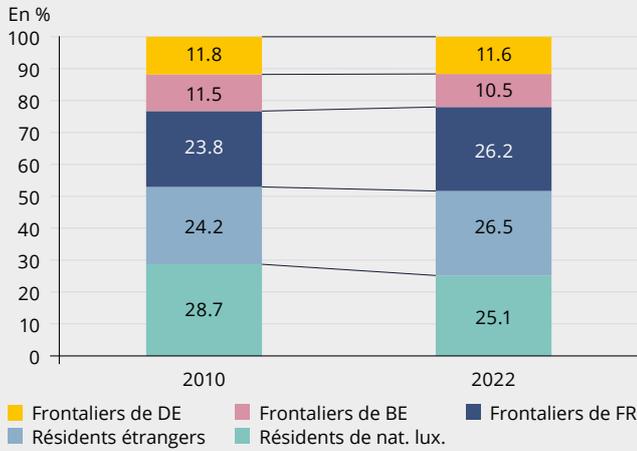
**Tableau 4**  
L'administration publique - un cas particulier

Dans l'économie dans son ensemble	Dans l'administration publique
48% des salariés sont des frontaliers	8% des salariés sont des frontaliers
6% des frontaliers sont des Luxembourgeois	49% des frontaliers sont des Luxembourgeois

<sup>1</sup> Une personne qui a une double nationalité, dont la luxembourgeoise, est considérée comme luxembourgeoise.

### Graphique 17

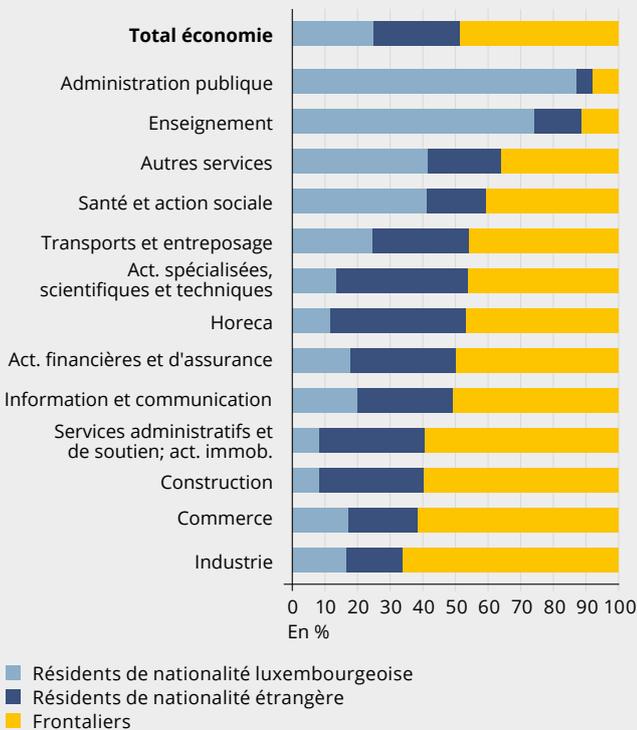
Parmi les frontaliers, la part des résidents de France a progressé, celle des résidents de Belgique et d'Allemagne a diminué



Évolution de l'emploi salarié: résidents de nationalité luxembourgeoise et étrangère et frontaliers par pays de résidence (en %).  
Source: STATEC – Enquêtes sur la structure des salaires 2010 et 2022

### Graphique 18

Les branches les moins rémunératrices dépendent fortement des frontaliers



Distribution des salariés en fonction de leur résidence et de leur nationalité, par branche.  
Source: STATEC – Enquête sur la structure des salaires 2022

### Les frontaliers travaillent davantage dans les branches d'activité moins rémunératrices, alors que les résidents sont plus présents dans les branches à salaires élevés

En s'intéressant à la répartition de ces trois groupes de salariés par branche d'activité, on voit que les résidents étrangers et les frontaliers sont concentrés dans des branches différentes de celles où travaillent les résidents luxembourgeois (voir graphique 18).

On peut observer une forte dépendance de certaines branches vis-à-vis de la main-d'œuvre frontalière. Certaines branches occupent environ 60% de frontaliers, à savoir l'industrie, le commerce, la construction et les services administratifs et de soutien. Par contre, leur part est très faible dans l'administration publique (8%) et l'enseignement (11%).

La part des résidents étrangers est relativement importante dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (40%) et les activités financières et d'assurance (32%), mais également dans l'horeca (42%), la construction (32%) et les services administratifs et de soutien (32%).

L'administration publique et l'enseignement, des branches qui sont parmi les plus rémunératrices, occupent principalement des résidents de nationalité luxembourgeoise. La part des résidents luxembourgeois est également forte dans les autres services (42%) et la santé et l'action sociale (41%).

Si la grande majorité de l'emploi du secteur public et parapublic est occupé par des Luxembourgeois, on ne peut toutefois pas affirmer à l'inverse que tous les Luxembourgeois travaillent dans ces branches "protégées". En effet, sur l'ensemble des salariés résidents de nationalité luxembourgeoise, environ 33% travaillent dans l'administration de l'État et l'enseignement, et 17% dans la santé. L'autre moitié se répartit sur toutes les autres branches, dont p.ex. 8% dans la finance.

Par rapport à 2010, la part des Luxembourgeois a diminué dans toutes les branches à l'exception des transports, de la construction, de l'horeca et des autres activités de service. Le recul de leur proportion a été particulièrement marqué dans l'information et communication (-10 points de pourcentage), l'enseignement (-7 p.p.), l'industrie et la santé et action sociale (-6 p.p.) et l'administration publique (-5 p.p.). Les frontaliers ont pu reprendre 10 p.p. aux résidents étrangers dans la construction, alors qu'un échange en sens inverse de -16 p.p. a eu lieu dans les transports. Les frontaliers ont aussi gagné des parts de marché dans l'industrie (+7 p.p.), la santé et action sociale (+7 p.p.) et le commerce (+ 6 p.p.).

## Forte croissance des diplômés supérieurs et perte d'importance des diplômés du secondaire

Le développement des services à haute valeur ajoutée au Luxembourg a eu comme conséquence un afflux important de personnes hautement qualifiées. Ceci se reflète dans la structure de l'emploi salarié par niveau d'éducation. On voit en effet (voir graphique 19) que la proportion de diplômés de niveau supérieur a plus fortement augmenté parmi les résidents étrangers que parmi les résidents luxembourgeois et les frontaliers. À relever aussi que parmi les trois groupes, la part des diplômés de niveau supérieur reste la plus faible parmi les résidents de nationalité luxembourgeoise.

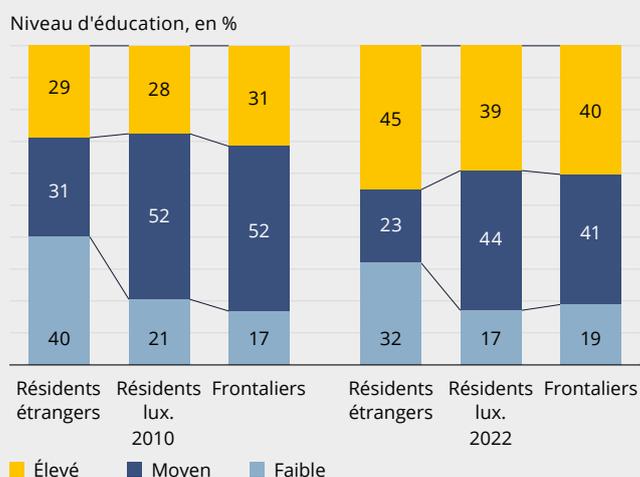
Dans les trois groupes, on constate une forte diminution de l'importance relative des diplômés du secondaire et – sauf pour les frontaliers – aussi des personnes de niveau d'éducation faible (primaire ou secondaire non achevé).

## Les résidents luxembourgeois occupent davantage de postes de cols blancs de niveau intermédiaire

Il y a évidemment une forte corrélation entre le niveau d'éducation et la profession exercée. Néanmoins, on peut constater que malgré une répartition assez similaire des niveaux de diplômes chez les résidents luxembourgeois et les frontaliers, les Luxembourgeois peuvent mieux se positionner sur le marché de l'emploi et occupent davantage de postes de cols blancs qualifiés et peu qualifiés (en moyenne mieux rémunérés), alors que la part des cols bleus (en moyenne moins bien rémunérés) est plus importante parmi les frontaliers (voir graphique 20).

Graphique 19

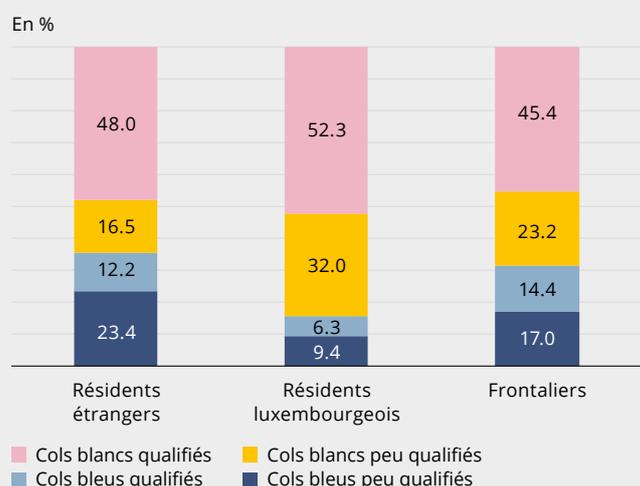
Perte d'importance des diplômés du secondaire dans les trois groupes, mais polarisation plus forte de l'emploi parmi les résidents étrangers



Évolution de l'emploi salarié, résidents de nationalité luxembourgeoise, de nationalité étrangère et frontaliers, par niveau d'éducation (en %). Niveau d'éducation élevé = niveau tertiaire (BTS, bachelor, master ou +) (ISCED 5-8); Niveau d'éducation moyen = niveau secondaire achevé (et accessoirement maîtrise artisanale) (ISCED 3-4); Niveau d'éducation faible = primaire ou secondaire non achevé (ISCED 0-2). Source: STATEC – Enquêtes sur la structure des salaires 2010 et 2022

Graphique 20

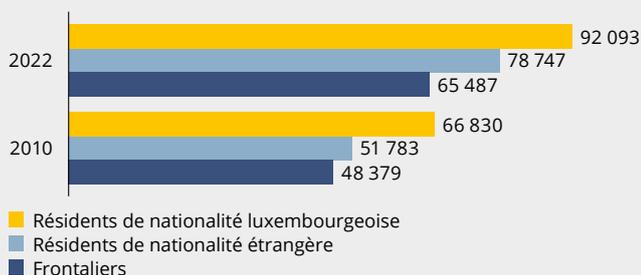
Les résidents luxembourgeois travaillent davantage dans des professions de cols blancs peu qualifiés



Évolution de l'emploi salarié, résidents de nationalité luxembourgeoise, de nationalité étrangère et frontaliers, par type de professions (en %). Cols blancs qualifiés = managers (ISCO 1), professions intellectuelles et scientifiques (ISCO 2), professions intermédiaires (ISCO 3); Cols blancs peu qualifiés = employés de type administratif (ISCO 4), personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs (ISCO 5); Cols bleus qualifiés = ouvriers agricoles (ISCO 6), métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (ISCO 7); Cols bleus peu qualifiés = conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage (ISCO 8), professions élémentaires (ISCO 9); hors professions militaires (ISCO 0). Source: STATEC – Enquête sur la structure des salaires 2022

### Graphique 21

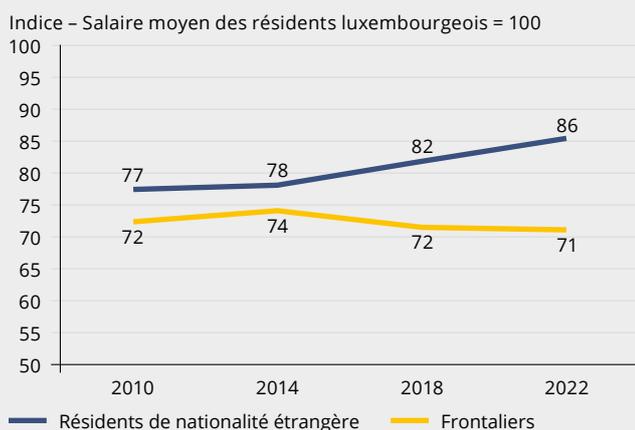
Les salaires moyens des résidents étrangers et des frontaliers restent en dessous de celui des résidents luxembourgeois



Salaires annuels bruts moyens (ETP) des résidents de nationalité luxembourgeoise, des résidents de nationalité étrangère et des frontaliers, en EUR.  
Source: STATEC – Enquêtes sur la structure des salaires 2010 et 2022

### Graphique 22

Le salaire moyen des résidents étrangers se rapproche de celui des Luxembourgeois, contrairement à celui des frontaliers



Évolution du salaire annuel brut moyen (ETP) des résidents de nationalité étrangère et des frontaliers, en % du salaire moyen des résidents de nationalité luxembourgeoise.  
Source: STATEC – Enquêtes sur la structure des salaires 2010 à 2022

## Les frontaliers gagnent en moyenne moins que les résidents luxembourgeois, mais cet écart disparaît presque entièrement si on tient compte du différentiel de pouvoir d'achat

Les salaires annuels bruts (en équivalent temps plein – ETP) des résidents luxembourgeois sont en moyenne supérieurs à ceux des résidents étrangers et des frontaliers (voir graphique 21).

Toutefois, depuis 2010, cet écart s'est réduit pour les résidents étrangers, alors que ce n'est pas le cas pour les frontaliers (voir graphique 22).

En 2022, le salaire annuel brut moyen des frontaliers représente seulement 71% de celui des résidents luxembourgeois, alors que celui des résidents étrangers atteint 86% de ce montant.

D'autre part, il existe aussi des écarts importants entre les frontaliers en provenance de Belgique et d'Allemagne d'un côté, et ceux en provenance de France de l'autre (voir graphique 23), qui sont liés à la différence de profils professionnels de ces salariés.

L'écart salarial entre résidents et frontaliers se réduit toutefois si on prend en compte le pouvoir d'achat réel que procure ce salaire dans les pays de résidence des frontaliers. Pour cela, on ajuste les montants en EUR par les standards de pouvoir d'achat ou SPA<sup>2</sup> (voir graphique 23), qui prennent en compte le fait que les prix sont supérieurs dans certains pays que dans d'autres.

La différence de salaire entre les résidents étrangers et les résidents luxembourgeois reste logiquement inchangée, puisque, habitant à Luxembourg, ils font face au même niveau de prix.

Par contre, vu que le pouvoir d'achat d'un euro est moins élevé au Grand-Duché que dans les pays voisins, les niveaux de salaires des frontaliers, ajustés de cette manière, se rapprochent du salaire moyen des résidents en termes de pouvoir d'achat.

2 Le Standard de pouvoir d'achat (SPA) est une unité de mesure européenne construite de manière à pouvoir comparer le pouvoir d'achat réel que procure un euro dans les différents États membres de l'UE (avec comme moyenne UE-27 = 1.00000). Pour ajuster les salaires des résidents (luxembourgeois et étrangers), le SPA du Luxembourg a été utilisé (1.52696). Pour ajuster les salaires des frontaliers de Belgique, d'Allemagne et de France, les SPA des pays de résidence respectifs ont été utilisés (1.17649, 1.09680 et 1.07088 respectivement). Pour ajuster le salaire moyen de l'ensemble des frontaliers, une moyenne pondérée des SPA des pays voisins a été utilisée. Remarque: les SPA ne sont disponibles que par État et ne tiennent donc pas compte des éventuelles différences de pouvoir d'achat entre les régions au sein d'un État.

Le salaire moyen ajusté en SPA des frontaliers allemands et belges dépasse même celui des résidents luxembourgeois, alors que celui des frontaliers en provenance de France reste en dessous de celui des résidents luxembourgeois, mais est proche de celui des résidents dans leur ensemble et dépasse celui des résidents étrangers.

### Des écarts salariaux résidents/frontaliers très différents selon les branches

Si les salaires annuels bruts ETP des résidents luxembourgeois sont en moyenne supérieurs à ceux des résidents étrangers et des frontaliers, cela n'est pas le cas dans chaque branche d'activité (voir graphique 24).

En effet, les résidents étrangers affichent des salaires moyens plus élevés dans les finances et les activités spécialisées, mais aussi dans le commerce.

Les frontaliers affichent des salaires moyens plus élevés ou équivalents à celui des résidents dans la santé. Les frontaliers occupent aussi des postes plus rémunérateurs que les résidents étrangers dans plusieurs branches, p.ex. la santé, la construction, l'horeca ou les autres activités de services.

### Des écarts salariaux résidents/frontaliers qui augmentent avec le niveau d'éducation

Pour chaque niveau d'éducation pris individuellement, le salaire moyen des résidents luxembourgeois est plus élevé que celui des autres groupes de salariés (voir graphique 25).

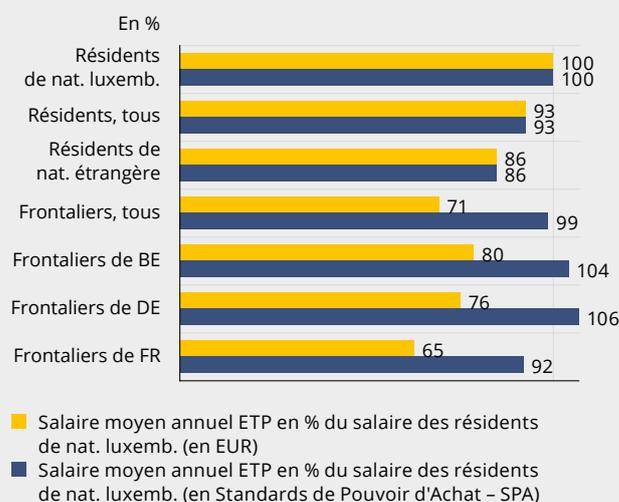
Aux niveaux d'éducation de base et secondaire, les frontaliers présentent des gains moyens supérieurs à ceux des résidents étrangers, au niveau de l'éducation tertiaire, c'est l'inverse.

Parmi les frontaliers, ce sont les frontaliers résidant en France qui présentent les salaires moyens les plus faibles à chacun des quatre niveaux d'éducation, alors que les frontaliers d'Allemagne se situent au plus proche des Luxembourgeois, à l'exception du niveau "Master ou +", où ce sont les Belges qui ont un salaire qui se rapproche le plus de celui des résidents.

La disparité entre résidents luxembourgeois et frontaliers de France (les deux groupes extrêmes) s'amplifie avec le niveau d'éducation: il est de 25% au niveau de base, de 33% au niveau secondaire, de 36% au niveau bachelor (ou moins, p.ex. BTS) et de 40% au niveau master (ou plus).

#### Graphique 23

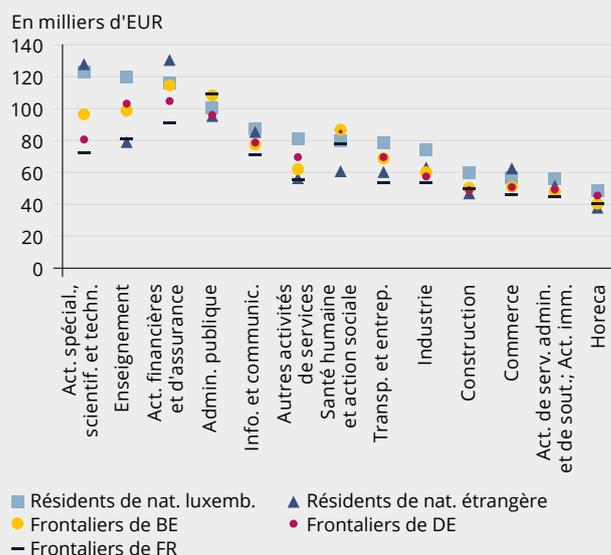
En se basant sur le pouvoir d'achat réel dans les pays voisins, l'écart salarial entre résidents et frontaliers se réduit de manière considérable



Salaireroyen brut moyen (ETP) des résidents de nationalité étrangère et des frontaliers par pays de résidence, en % du salaire moyen des résidents de nationalité luxembourgeoise, en EUR et en SPA  
Sources: STATEC - Enquête sur la structure des salaires 2022; SPA: Source: Eurostat - code des données en ligne: prc\_ppp\_ind\$defaultview

#### Graphique 24

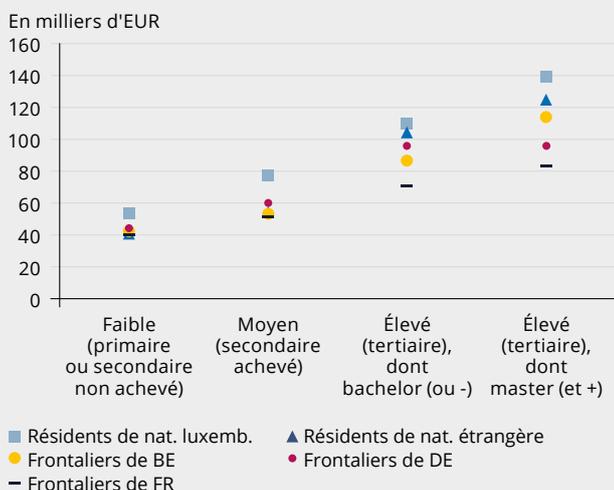
Écarts résidents/frontaliers importants dans les finances et les activités spécialisées, faibles dans la construction, le commerce et l'horeca



Salaireroyen brut moyen (ETP) des résidents par nationalité et des frontaliers par pays de résidence, par branche, en milliers d'EUR.  
Source: STATEC - Enquête sur la structure des salaires 2022

## Graphique 25

**Les écarts de salaires résidents/frontaliers augmentent avec le niveau d'éducation, et les frontaliers en provenance de France ont les salaires moyens les plus faibles à chaque niveau d'éducation**



Salaires annuels brut moyen (ETP) des résidents par nationalité et des frontaliers par pays de résidence, par niveau d'éducation, en milliers d'EUR.

Source: STATEC - Enquête sur la structure des salaires 2022

Contrairement à ce que l'on aurait pu croire intuitivement, il ressort donc de cette analyse descriptive que le niveau du diplôme n'est pas le critère le plus important qui pourrait expliquer les différences de salaire entre résidents et frontaliers, puisque des écarts majeurs persistent à chaque niveau d'éducation pris séparément.

Afin de déterminer in fine quels sont les facteurs qui pourraient expliquer ces disparités, une analyse multivariée s'impose donc.

## Décomposition de l'écart salarial entre résidents et frontaliers

Afin de déterminer l'importance de l'effet des différences de caractéristiques des résidents et des frontaliers sur leur niveau de salaire, nous avons mené une analyse multivariée.

Pour isoler les déterminants de la disparité salariale, nous avons eu recours à la méthode de décomposition de Blinder-Oaxaca.<sup>3</sup> Cette méthode permet, via une régression multiple, effectuée séparément pour chaque groupe (frontaliers et résidents<sup>4</sup>), de chiffrer l'effet des différentes variables explicatives (déterminants) sur le niveau de salaire moyen (variable expliquée). En comparant les résultats des deux régressions, on peut déterminer quelle part de la différence est attribuable à des écarts de caractéristiques observables entre les deux groupes (partie "expliquée" de l'écart). Une partie de l'écart salarial reste toutefois en général "non expliquée" par les variables explicatives dans le modèle.

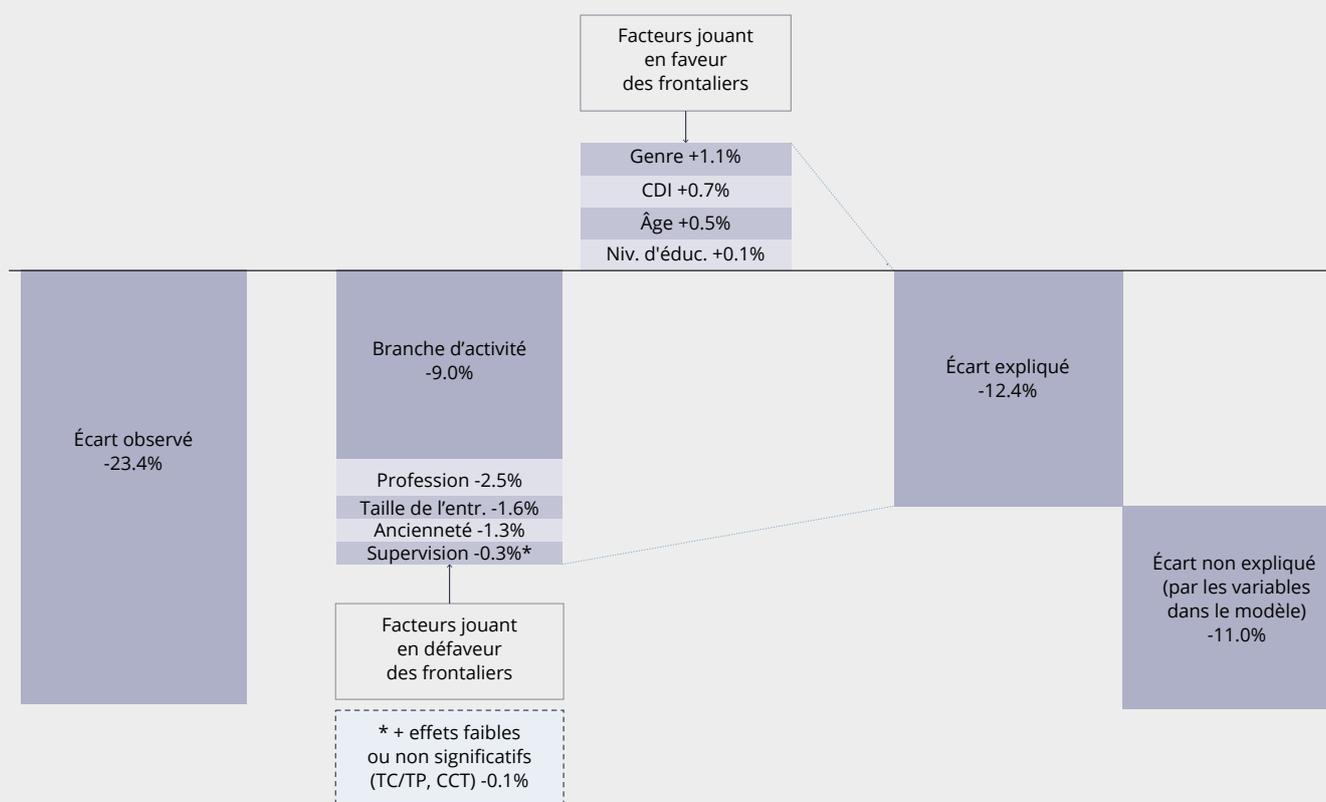
L'écart observé au niveau du salaire annuel brut moyen entre frontaliers et résidents est de -23.4% (c.-à-d. qu'un frontalière gagne en moyenne 23.4% de moins qu'un résident).

3 Blinder A., "Wage Discrimination: Reduced Form and Structural Estimates", *The Journal of Human Resources*, 8(4) 1973, pp. 436-455; Oaxaca, R. "Male-Female Wage Differences in Urban Labor Markets", *International Economics Review*, 14(3), 1973, pp. 693-701; Oaxaca, R., Ransom, M. "On discrimination and the Decomposition of Wage Differentials", *Journal of Econometrics*, 61, 1994, pp. 5-21; Boutchenik, B. Coudin, E., Maillard, S. "Les méthodes de décomposition appliquées à l'analyse des inégalités", document de travail "Méthodologie statistique", M 2019/01, Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), 2019.

4 Pour les besoins de l'analyse de décomposition avec la méthode Blinder-Oaxaca, nous avons dû regrouper les résidents et les frontaliers en deux groupes seulement. Analyser les déterminants des écarts entre 5 groupes (résidents luxembourgeois, résidents étrangers, frontaliers DE, FR et BE) rendrait l'exercice hautement compliqué et dépasserait les limites de cette publication.

**Graphique 26**

**Décomposition de l'écart salarial de 2022 entre résidents et frontaliers (Blinder-Oaxaca): le premier facteur explicatif est la branche d'activité**



Écarts entre résidents et frontaliers sur les salaires annuels bruts moyens en EUR (ETP) (y compris primes de fin d'année, 13<sup>e</sup> mois, etc.). Un écart négatif signifie que les frontaliers gagnent en moyenne moins que les résidents.  
Source: STATEC – Enquête sur la structure des salaires 2022

Les résultats<sup>5</sup> de la décomposition sont présentés dans le graphique 26.

Les variables explicatives incluses dans le modèle expliquent -12.4%, soit un peu plus de la moitié de la différence observée.

Il faut préciser que ce chiffre est la part expliquée nette, parce que, même si la plupart des variables explicatives jouent en défaveur des frontaliers (ceux-ci présentent des caractéristiques moins bonnes sur ces critères que les résidents), un certain nombre de variables explicatives jouent en faveur des frontaliers (ils y présentent des caractéristiques meilleures que les résidents) et compensent donc en partie l'effet négatif des premiers.

La majeure partie de cette part expliquée (à savoir -9.0%) se justifie par le fait que frontaliers et résidents travaillent dans des branches d'activité différentes et que les frontaliers ont tendance à exercer davantage dans des branches à salaires moins élevés (à niveau égal des autres facteurs, p.ex. le niveau d'études).

D'autres déterminants jouent en défaveur des frontaliers:

- La profession: les frontaliers travaillent davantage dans des professions moins bien rémunérées;
- La taille de l'entreprise: les frontaliers travaillent davantage dans des entreprises plus petites, où le salaire moyen est moins élevé;
- L'ancienneté: les frontaliers présentent en moyenne une ancienneté moins longue auprès de leur employeur actuel (6.2 années) que leurs collègues résidents (7.3), ce qui a un impact négatif sur leur salaire moyen;

<sup>5</sup> Les résultats détaillés sont présentés sous forme de tableau en annexe de ce chapitre.

- Quelques autres variables (p.ex. le fait d'occuper un poste de supervision ou non, d'avoir un contrat à plein temps ou à temps partiel, d'être couvert par une convention collective de travail) ont un impact mineur ou ne sont pas significatifs.

De l'autre côté, sur certaines variables explicatives, les frontaliers présentent des caractéristiques plus favorables que les résidents, et ces variables jouent donc en faveur d'un salaire moyen plus élevé pour les frontaliers:

- Le genre: la part d'hommes est plus importante parmi les frontaliers (66% contre 56%), or les hommes présentent un salaire moyen annuel supérieur<sup>6</sup>;
- Le fait de bénéficier plus souvent d'un contrat à durée indéterminée (94.7% des frontaliers ont un CDI, contre 92.5 des résidents);
- Le niveau d'éducation (en moyenne légèrement plus élevé parmi les frontaliers);
- Et l'âge (légèrement supérieur chez les frontaliers: 40.6 contre 40.3).

Ces effets en faveur des salaires des frontaliers compensent donc en partie l'effet négatif des variables qui jouent en leur défaveur, d'où l'effet expliqué net de -12.4%.

### Pistes explicatives supplémentaires hors modèle

Il reste donc une part non expliquée importante qui s'élève à -11.0%.

Cette partie "non expliquée" ne correspond toutefois pas d'office à de la discrimination. Cet écart résiduel peut, au contraire, très bien résulter de facteurs explicatifs bien réels, mais non inclus dans notre modèle d'analyse, faute de disponibilité de données.

Certains facteurs explicatifs sont avancés par d'autres travaux en cette matière, que nous résumons par la suite dans le souci de compléter l'analyse de décomposition présentée ci-dessus.

Une série de facteurs qui pourraient expliquer les écarts salariaux résiduels entre frontaliers et résidents sont liés au fait que les frontaliers font face à certaines barrières à l'entrée sur le marché du travail au Luxembourg et parmi celles-ci, les plus citées sont les compétences linguistiques manquantes, le manque de connaissance du marché du travail luxembourgeois et les revendications salariales moindres.

### Compétences linguistiques moindres

Les compétences linguistiques constituent probablement une des variables explicatives les plus pertinentes puisqu'une caractéristique essentielle du marché du travail au Luxembourg est son multilinguisme. Les employeurs exigent dès lors souvent des compétences linguistiques très poussées en luxembourgeois, français, allemand et anglais (voire portugais ou italien).

Dans le secteur public, mais aussi dans d'autres branches, la maîtrise de plusieurs de ces langues est un prérequis pour la plupart des postes à rémunération élevée, ce qui constitue une barrière d'entrée importante pour beaucoup de frontaliers. En plus, des compétences linguistiques avancées augmentent le salaire de réservation, c.-à-d. que les personnes qui disposent de meilleures compétences linguistiques refusent certains emplois qui à leurs yeux ne sont pas suffisamment rémunérés.

Or, une étude du STATEC<sup>7</sup> a montré que ce sont surtout les Luxembourgeois qui travaillent dans un environnement plus multilingue: 63% des Luxembourgeois utilisent régulièrement 3 langues ou plus dans leur travail, contre seulement 30% des non-Luxembourgeois. Le nombre moyen de langues parlées est de près de 3 en moyenne et il est le plus élevé parmi les résidents luxembourgeois suivis par les résidents étrangers. Il est beaucoup moins élevé parmi les frontaliers (1.5 environ) (et parmi ces derniers, les frontaliers français se classent à la dernière place). La connaissance de la langue luxembourgeoise et de l'anglais est de loin plus rare parmi les frontaliers que parmi les résidents.<sup>8</sup>

### Connaissances limitées du marché du travail luxembourgeois

Des travaux ont montré que le frontalier qui tente de trouver un emploi pour la première fois au Luxembourg peut souffrir d'un manque d'information et d'un manque de networking, ce qui affaiblit sa position lors de l'entretien d'embauche.

6 Nous ne justifions pas ici l'existence d'un écart salarial en faveur des hommes (GPG), mais constatons uniquement que le genre est une variable qui, vu l'écart salarial en faveur des hommes qui existe, joue en faveur des frontaliers, parce que la proportion d'hommes parmi les frontaliers est plus élevée que parmi les résidents.

7 STATEC – Regards n° 09/2019 – Le luxembourgeois reste la langue la plus utilisée à domicile.

8 Banque centrale du Luxembourg (BCL) Bulletin 1/2022, pp: 85-93.

La méconnaissance des niveaux de salaire couramment pratiqués au Luxembourg et le fait que le frontalier a tendance à comparer le salaire proposé avec le niveau salarial usuel dans sa région d'origine peut se traduire dans une volonté de négociation des salaires plus faible parmi les frontaliers que parmi les résidents.<sup>9</sup>

### Salaires de référence et coût de la vie moins élevés

Le frontalier se compare à un référentiel qu'il connaît de sa région d'origine. Ses points de référence peuvent être le salaire minimum légal ou les salaires moyens payés dans son pays d'origine, par exemple. Or, aussi bien le salaire minimum légal que le salaire moyen sont plus élevés au Luxembourg que dans les régions voisines, créant une incitation pour les travailleurs frontaliers, même si leurs coûts d'opportunité sont plus élevés en raison des trajets domicile-travail plus longs. Le niveau de chômage dans la région d'origine peut aussi être une incitation importante pour accepter un travail au Luxembourg, le niveau de salaire n'étant alors pas le critère déterminant.

Si les salaires annuels moyens dans la Région wallonne en Belgique et les régions de Rhénanie-Palatinat (Rheinland-Pfalz) et de Sarre (Saarland) en Allemagne correspondent à environ deux tiers de celui du Luxembourg, c'est surtout celui du Grand-Est en France qui s'en démarque fortement (avec environ 55%).

Par ailleurs, le frontalier a une expérience différente en ce qui concerne le pouvoir d'achat réel que lui procure un certain niveau de salaire. En effet, du fait que le coût de la vie est élevé au Luxembourg (notamment à cause du prix de l'immobilier et des loyers), le pouvoir d'achat procuré par un certain salaire à un résident du Grand-Duché est inférieur au pouvoir d'achat ressenti par un résident en France gagnant ce même salaire.

À titre d'exemple, en 2022, un salaire de 53 544 EUR gagné par un frontalier français au Luxembourg et dépensé en France peut procurer un même pouvoir d'achat (équivalent à 50 000 SPA) qu'un salaire de 76 348 EUR gagné au Luxembourg par un résident (voir la partie sur la conversion des salaires EUR/SPA plus haut dans ce chapitre).

Ainsi, un salaire proposé dans une négociation pourrait paraître acceptable pour un frontalier mais non pour un résident (confronté au coût élevé de la vie et du logement au Luxembourg).

### Méthodologie

Les résultats présentés dans ce chapitre sont issus de l'enquête sur la structure des salaires du STATEC. Cette enquête est réalisée tous les quatre ans dans tous les pays membres de l'Union européenne. La dernière enquête avec l'année de référence 2022 a été réalisée en 2023 auprès d'un échantillon de plus de 3 600 entreprises. Elle couvre les entreprises de 10 salariés et plus (salariés résidents et frontaliers, mais hors indépendants) dans tous les secteurs d'activité à l'exception de l'agriculture, des activités des ménages en tant qu'employeurs et des activités extraterritoriales, et pour l'administration publique: uniquement l'État (hors communes). Les salaires bruts annuels comprennent tous les suppléments, primes et bonus payés au cours de l'année. Les salaires horaires correspondent aux salaires du mois de référence (y compris suppléments du mois, mais hors primes irrégulières) divisés par le nombre d'heures payées.

### Pour aller plus loin

Les analyses présentées dans ce chapitre présentent de façon résumée une version mise à jour d'un travail préparé pour un colloque sur le travail transfrontalier en Europe en 2022.

Pour une analyse plus approfondie, voir l'ouvrage collectif résultant de ce colloque:

Franz Clément et al. (Dir.): "Le travail frontalier en Europe – Réalités et défis" ("Cross-Border Work in Europe – Realities and Challenges"), Larcier Luxembourg 2023, 321 p. et notamment le chapitre 2 rédigé par Paul Reiff et Anne Hartung: "Les salaires des frontaliers et résidents au Grand-Duché de Luxembourg – des écarts explicables?", pp. 39-67

<sup>9</sup> Hauret, L. "Négociation salariale à l'embauche: Nouvelle piste d'explication du différentiel de salaire entre résidents et frontaliers", Cahier du CEPS/INSTEAD 2011/06.

## Annexe I

### Résultats détaillés de la décomposition Blinder-Oaxaca de l'écart salarial entre frontaliers et résidents

Blinder-Oaxaca decomposition									
stata command : oaxaca									
Number of strata:		5		Number of obs.:		66 659			
Number of PSUs:		3 210		Population size:		417 078			
Group 1:		resid=0		Design df:		3 205			
Group 2:		resid=1		Model:		linear			
Inannualwage		Linearized std.err.		t		P>t		[95% conf. interval]	
<b>Differential</b>									
Salaire annuel moyen observé									
Prediction_1	10.94737	0.004615	2371.97	0.0000	10.938320	10.956420	frontaliers		65487 EUR
Prediction_2	11.14116	0.005256	2119.82	0.0000	11.130850	11.151460	résidents		85542 EUR
Difference	-0.193784	0.006735	-28.77	0.0000	-0.206989	-0.180580	écart		-20 054 EUR
<b>Decomposition</b>									
écart observé -23.44%									
Explained	-0.102942	53%	0.005629	-18.29	0.0000	-0.113979	-0.091900	écart expliqué -12.45%	
Unexplained	-0.090843	47%	0.004627	-19.63	0.0000	-0.099914	-0.081770	écart non expl. -10.99%	
<b>Explained</b>									
décomposition écart expliqué									
femme	0.009305	0.000738	12.62	0.0000	0.007859	0.010751	femme/homme		0.009305 1.1% *
age	0.011292	0.005055	2.23	0.0260	0.001380	0.021203	âge		0.004147 0.5% *
age2	-0.007145	0.003873	-1.84	0.0650	-0.014739	0.000449	ancienneté		-0.010339 -1.3% *
anc	-0.010339	0.000863	-11.98	0.0000	-0.012032	-0.008650	niveau d'éducation		0.000807 0.1% *
nived2	0.009365	0.000837	11.2	0.0000	0.007725	0.011005	PT/FT		-0.000639 -0.1% *
nived3	0.015782	0.001336	11.81	0.0000	0.013162	0.018402	CDI		0.006098 0.7% *
nived4	-0.024340	0.001856	-13.11	0.0000	-0.027978	-0.020700	supervision		-0.002200 -0.3% *
PT	-0.000639	0.000418	-1.53	0.1260	-0.001458	0.000181	ISCO		-0.021012 -2.5% *
CDI	0.006098	0.000764	7.98	0.0000	0.004599	0.007596	CvnCol		-0.001721 -0.2% *
supervis	-0.002200	0.000876	-2.51	0.0120	-0.003917	-0.000480	branche		-0.074303 -9.0% *
ISCO2	0.012885	0.001403	9.18	0.0000	0.010134	0.015636	sizeclass		-0.013085 -1.6% *
ISCO3	-0.015446	0.001522	-10.15	0.0000	-0.018431	-0.012460			
ISCO4	0.008392	0.001755	4.78	0.0000	0.004952	0.011832			
ISCO5	-0.006112	0.002109	-2.9	0.0040	-0.010247	-0.001980			
ISCO6	0.001056	0.000454	2.33	0.0200	0.000167	0.001946			
ISCO7	-0.026137	0.002348	-11.13	0.0000	-0.030741	-0.021530			
ISCO8	-0.013523	0.001829	-7.4	0.0000	-0.017109	-0.009940			
ISCO9	0.017873	0.002466	7.25	0.0000	0.017038	0.022708			
CvnCol	-0.001721	0.000377	-4.56	0.0000	-0.002461	-0.000980			
sect_XB	-0.000046	0.000049	-0.95	0.3410	-0.000141	0.000049			
sect_XC	-0.017435	0.001230	-14.17	0.0000	-0.019846	-0.015020			
sect_XD	-0.000041	0.000109	-0.37	0.7080	-0.000254	0.000172			
sect_XE	0.000026	0.000123	0.21	0.8350	-0.000216	0.000267			
sect_XF	-0.013721	0.001411	-9.72	0.0000	-0.016487	-0.010950			
sect_XG	-0.019758	0.001509	-13.1	0.0000	-0.022716	-0.016800			
sect_XH	0.000915	0.000630	1.45	0.1460	-0.000319	0.00215			
sect_XI	0.000613	0.000952	0.64	0.5200	-0.001254	0.00248			
sect_XJ	-0.001186	0.000568	-2.09	0.0370	-0.002300	-0.000073			
sect_XK	0.000219	0.000136	1.62	0.1060	-0.000047	0.000485			
sect_XL	0.000141	0.000115	1.23	0.2190	-0.000084	0.000367			
sect_XM	0.000254	0.000552	0.46	0.6450	-0.000827	0.001336			
sect_XN	-0.007570	0.001082	-7	0.0000	-0.009690	-0.005450			
sect_XO	-0.014317	0.000694	-20.64	0.0000	-0.015677	-0.012960			
sect_XP	-0.003786	0.000885	-4.28	0.0000	-0.005520	-0.002050			
sect_XR	0.000760	0.000258	2.95	0.0030	0.000254	0.001265			
sect_XS	0.000628	0.000259	2.43	0.0150	0.000121	0.001135			
E10_49	-0.001479	0.000360	-4.11	0.0000	-0.002185	-0.000770			
E250_499	0.000433	0.000222	1.95	0.0510	-0.000001	0.000868			
E500_999	-0.000160	0.000090	-1.78	0.0760	-0.000336	1.65E-05			
E1000	-0.011879	0.000851	-13.96	0.0000	-0.013547	-0.010210			
_cons	0.477118	0.078707	6.060000	0	0.3228	0.631439			

Source: STATEC – Enquêtes sur la structure des salaires 2010 et 2022

## 2.4

# ANALYSE DES INÉGALITÉS SALARIALES ENTRE LE BAS ET LE HAUT DE L'ÉCHELLE

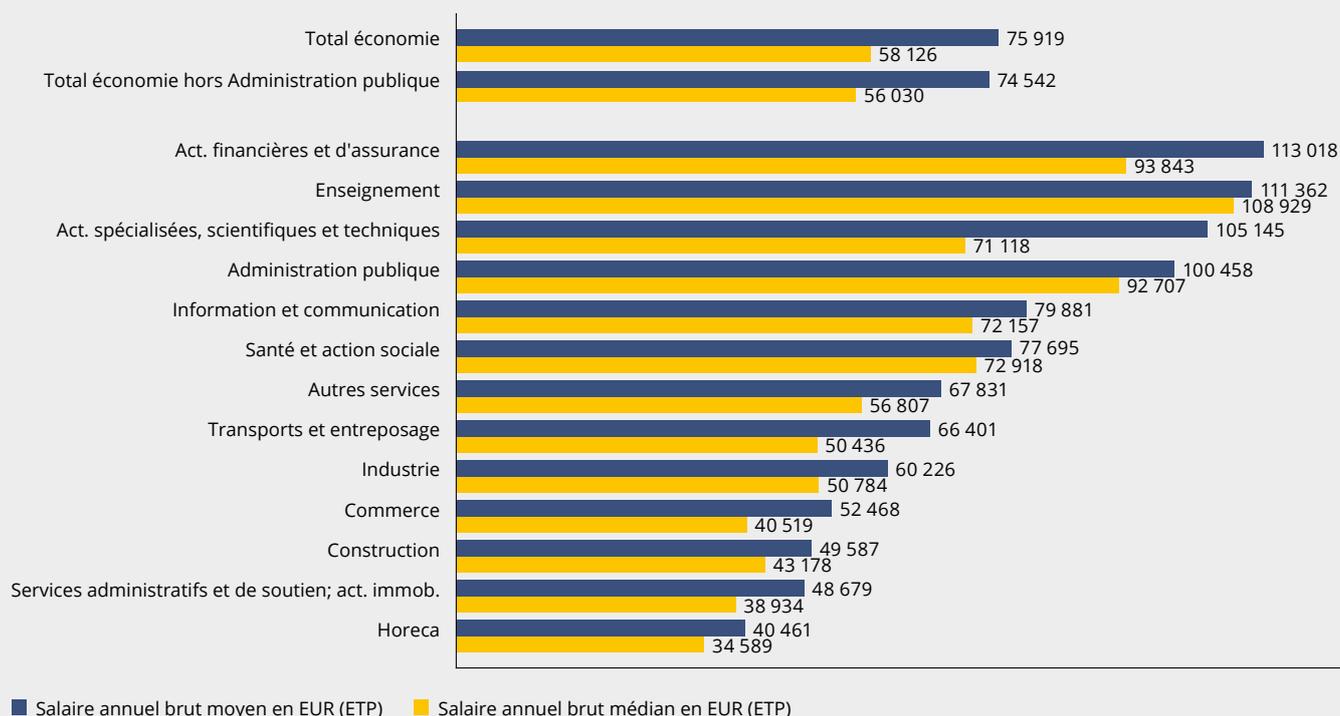
### À retenir

- En 2022, un travailleur occupé à temps plein et ayant travaillé toute l'année gagne en moyenne 75 919 EUR brut par an<sup>1</sup>. Le salaire médian brut est de 58 126 EUR.
- Un salarié sur dix gagne moins de 33 110 EUR brut par an et un sur dix perçoit plus de 135 797 EUR brut par an.
- Les écarts salariaux s'expliquent en grande partie par le fait que les salariés ont des profils différents.
- L'emploi s'est polarisé au détriment des diplômés du secondaire.
- Les 10% des salariés les mieux payés sont exclusivement des "cols blancs".
- Les résidents luxembourgeois ne représentent plus que 25% de l'emploi salarié total.

<sup>1</sup> Ce montant comprend l'ensemble des rémunérations perçues (p.ex. toutes sortes de primes, heures supplémentaires, 13<sup>e</sup> mois et bonus de fin d'année).

## Graphique 27

### Les activités financières et l'enseignement, toujours les secteurs les plus rémunérateurs



Salaire annuel brut moyen et médian en EUR (ETP), par branche  
Source: STATEC (Enquête sur la structure des salaires 2022)

En 2022, le secteur d'activité le plus rémunérateur du pays reste, comme en 2018, le secteur des activités financières et d'assurance avec un salaire annuel brut moyen équivalent temps plein (ETP) de 113 018 EUR. Il est suivi par l'enseignement (111 362 EUR), le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques<sup>2</sup> (105 145 EUR) et l'administration publique (100 458 EUR).

Les secteurs avec les salaires les plus bas restent l'horeca avec un salaire annuel brut moyen de 40 461 EUR, le secteur des services administratifs et de soutien (nettoyage, gardiennage, etc.) avec 48 679 EUR et le secteur de la construction avec 49 587 EUR.

Le salaire annuel brut moyen dans la finance est presque 50% supérieur à la moyenne de l'ensemble de l'économie et les salaires offerts dans ce secteur sont en moyenne 2.8 fois plus élevés que ceux de l'horeca.

Ces écarts importants entre les branches d'activité s'expliquent en partie par le fait que les salariés y ont des profils différents en termes de niveau d'éducation, de professions, etc. (voir plus loin). Ainsi p.ex., 81% des salariés dans les activités financières et d'assurance sont titulaires d'un diplôme universitaire, contre 11% dans l'horeca.

Le salaire annuel brut moyen d'un salarié employé à temps plein s'élève à 75 919 EUR pour l'économie dans son ensemble en 2022. Ce montant doit tout de même être nuancé par le fait que le salaire annuel médian est beaucoup moins élevé que le salaire moyen. En effet, la moitié des salariés perçoivent moins de 58 126 EUR (médiane) brut par an (voir graphique 27).

2 Ce secteur regroupe des activités très diverses, comme les activités juridiques et comptables (avocats, experts comptables...), les activités de conseil de gestion, les architectes et ingénieurs, la recherche scientifique, la publicité, la traduction, les activités vétérinaires, etc.

Le salaire médian correspond au niveau de salaire pour lequel 50% des salariés gagnent plus et 50% gagnent moins. En outre, le salaire médian est souvent inférieur au salaire moyen parce qu'il est moins influencé par les valeurs extrêmes. Plus l'écart entre le salaire moyen et le salaire médian est grand, plus la dispersion des salaires est importante. Il est dès lors intéressant d'analyser la répartition des salaires.

### Le salaire moyen dépasse de 30% le salaire médian

Le salaire annuel brut moyen est supérieur de 30% au salaire médian, indiquant une plus forte concentration des salaires dans le bas de la distribution. Un écart important entre le salaire moyen et le salaire médian reflète une répartition inégale des salaires au sein d'un secteur. Le graphique 27 ci-dessus révèle une inégalité de la répartition des salaires relativement importante dans la plupart des secteurs à l'exception de l'enseignement, de l'administration publique et du secteur de la santé. Cela signifie que dans ces trois secteurs, il n'y a pas beaucoup de salaires très élevés contrairement à d'autres secteurs tels que les activités spécialisées, scientifiques et techniques, le secteur des transports et entreposage, ou encore celui du commerce, où les disparités salariales sont beaucoup plus marquées.

Pour l'ensemble de l'économie, un salarié sur dix gagne moins de 33 110 EUR brut par an (1<sup>er</sup> décile). Ce montant est légèrement supérieur au salaire social minimum non qualifié qui s'établit à environ 27 591 EUR brut annuel en 2022<sup>3</sup>.

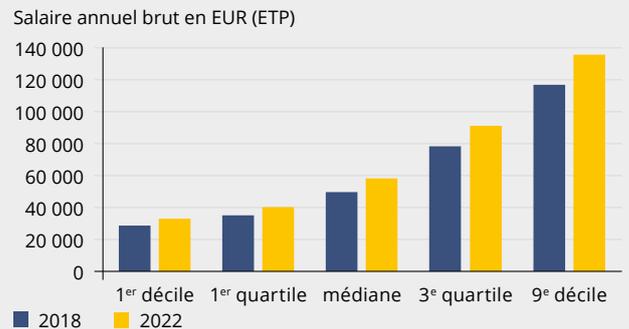
À l'autre extrémité de la distribution, un salarié sur dix perçoit plus de 135 797 EUR brut (9<sup>e</sup> décile) par an, soit près de 5 fois le salaire social minimum non qualifié.

En 2022, le rapport interdécile (9<sup>e</sup> décile/1<sup>er</sup> décile) pour l'ensemble de l'économie luxembourgeoise est de 4.10, c.-à-d. que les personnes les mieux rémunérées gagnent au moins 4.1 fois plus que celles en bas de l'échelle salariale. Depuis 2010, ce rapport est assez stable: il était de 3.84 en 2010 pour passer à 3.87 en 2014 et à 4.03 en 2018.

3  $3 \times 2\,256.95 \text{ EUR} + 9 \times 2\,313.38 \text{ EUR}$  (index en avril 2022) = 27 591.27 EUR.

### Graphique 28

#### Un salarié sur deux gagne moins de 58 126 EUR



Évolution du salaire annuel brut moyen en EUR (ETP), déciles, quartiles et médiane

Note de lecture: En 2022, un salarié sur deux perçoit un salaire brut annuel inférieur à 58 126 EUR (médiane). Un salarié sur dix perçoit un salaire annuel inférieur à 33 110 EUR (1<sup>er</sup> décile) et un sur dix un salaire annuel supérieur à 135 797 EUR (9<sup>e</sup> décile).

Source: STATEC (Enquêtes sur la structure des salaires 2018 et 2022)

### Encadré

#### Déciles et rapports interdéciles

Les déciles sont les valeurs qui partagent une distribution en dix parts égales. Ainsi, pour une distribution de salaires, le premier décile (noté généralement D1) est le salaire en dessous duquel se situent 10% des salaires. Le neuvième décile (noté généralement D9), quant à lui, est le salaire en dessous duquel se situent 90% des salaires, ce qui signifie que les 10% restants gagnent plus que ce montant. Le cinquième décile (D5) correspond à la médiane. Concrètement, les 10% de la population avec le salaire le plus faible sont en dessous du premier décile (D1), et les 10% avec le salaire le plus élevé sont au-dessus du neuvième décile (D9).

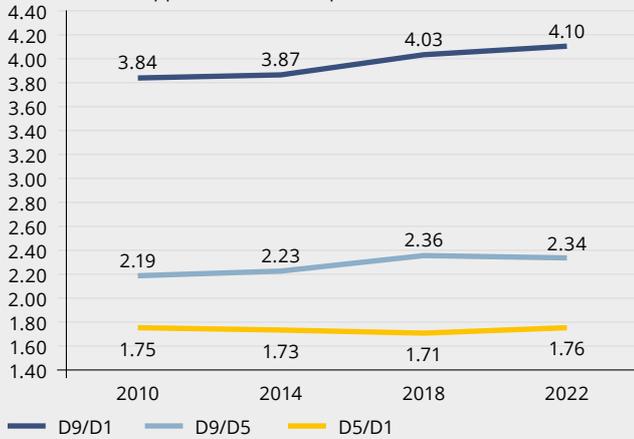
Les rapports interdéciles sont des mesures de dispersion souvent utilisées pour mesurer les inégalités de revenu.

- Le rapport D9/D1 mesure l'écart salarial entre les plus hauts et les plus bas salaires, indiquant combien de fois les salaires des 10% les mieux payés sont supérieurs à ceux des 10% les moins bien payés.
- Le rapport D9/D5 compare le haut de la distribution à la valeur médiane.
- Le rapport D5/D1 compare la médiane au bas de la distribution.

### Graphique 29

#### L'écart entre D9 et D1 augmente

Évolution des rapports interdéciles pour ensemble de l'économie



Évolution des rapports interdéciles calculés sur le salaire annuel brut moyen en EUR (ETP)

Source: STATEC (Enquêtes sur la structure des salaires 2010, 2014, 2018 et 2022)

### Graphique 30

#### Les salaires les plus élevés augmentent plus rapidement que les salaires modestes

Salaires annuels bruts moyens en EUR (ETP)

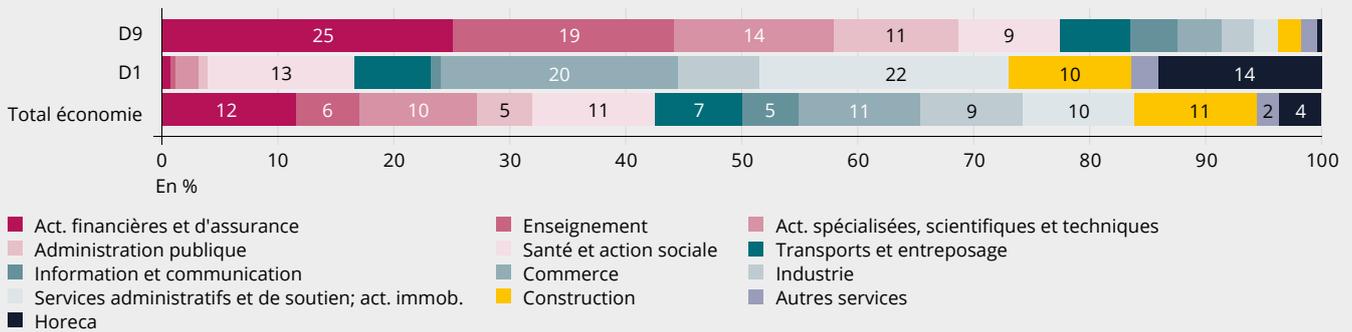


Évolution du salaire annuel brut moyen en EUR (ETP), premier décile, médiane et dernier décile

Source: STATEC (Enquêtes sur la structure des salaires 2010, 2014, 2018 et 2022)

### Graphique 31

#### Disparité sectorielle des salaires élevés et modestes



Distribution de l'emploi salarié par branche (en %), premier et dernier déciles des salaires

Source: STATEC (Enquête sur la structure des salaires 2022)

Le graphique 29 montre l'évolution de trois rapports inter-déciles (D9/D1, D9/D5 et D5/D1) entre 2010 et 2022. Le rapport inter-décile D9/D1 est de l'ordre de 4.0, le rapport D9/D5 oscille autour de 2.3 et le rapport D5/D1 autour de 1.7. L'évolution des ratios inter-déciles suggère que la distribution des salaires au Grand-Duché est restée assez constante sur cette période.

On notera toutefois que les rapports D9/D1 et D9/D5 ont légèrement augmenté depuis 2010, alors que le rapport D5/D1 reste plus ou moins stable. Cela suggère une croissance plus rapide des salaires tout en haut de la distribution (D9) par rapport à la croissance des salaires médians (D5) et ceux en bas de la distribution (D1).

En effet, le graphique 30 montre bien que les salaires des 10% des salariés les mieux rémunérés ont plus rapidement progressé depuis 2010 que le salaire médian et ceux des 10% les moins bien payés. Les salaires annuels des mieux payés ont ainsi augmenté de 43% entre 2010 et 2022, soit un taux de croissance annuel moyen de 3.0%.

En comparaison, le salaire médian et ceux du premier décile ont évolué de manière relativement similaire depuis 2010, enregistrant une croissance totale de 34%, soit une évolution moyenne par an de 2.5%.

### Les salaires élevés sont concentrés dans quelques branches d'activité

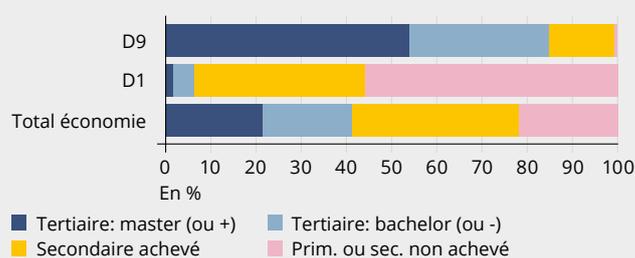
Pour voir si ces observations de l'évolution des salaires indiquent une tendance structurelle, on va s'intéresser à la structure l'emploi. Nous allons analyser de plus près la composition de la population salariale des 10% de salariés les moins bien rémunérés (D1 – 1<sup>er</sup> décile), ainsi que celle des 10% les mieux payés (D9 – 9<sup>e</sup> décile).

Les écarts salariaux s'expliquent effectivement en grande partie par les différents profils des salariés en termes de niveau d'éducation, de professions, etc., ainsi que par leur emploi dans différents secteurs.

Si l'on s'intéresse à la composition de l'emploi salarié en fonction du secteur d'activité, on observe de fortes disparités salariales (voir graphique 31). Les 10% des salariés les moins bien payés (D1) se concentrent davantage dans des secteurs qui offrent en moyenne les salaires les moins élevés. Environ 80% des salariés du D1 travaillent dans cinq secteurs, à l'exception de la santé, où les salaires sont les moins élevés: services administratifs et de soutien, commerce, horeca, santé, construction.

### Graphique 32

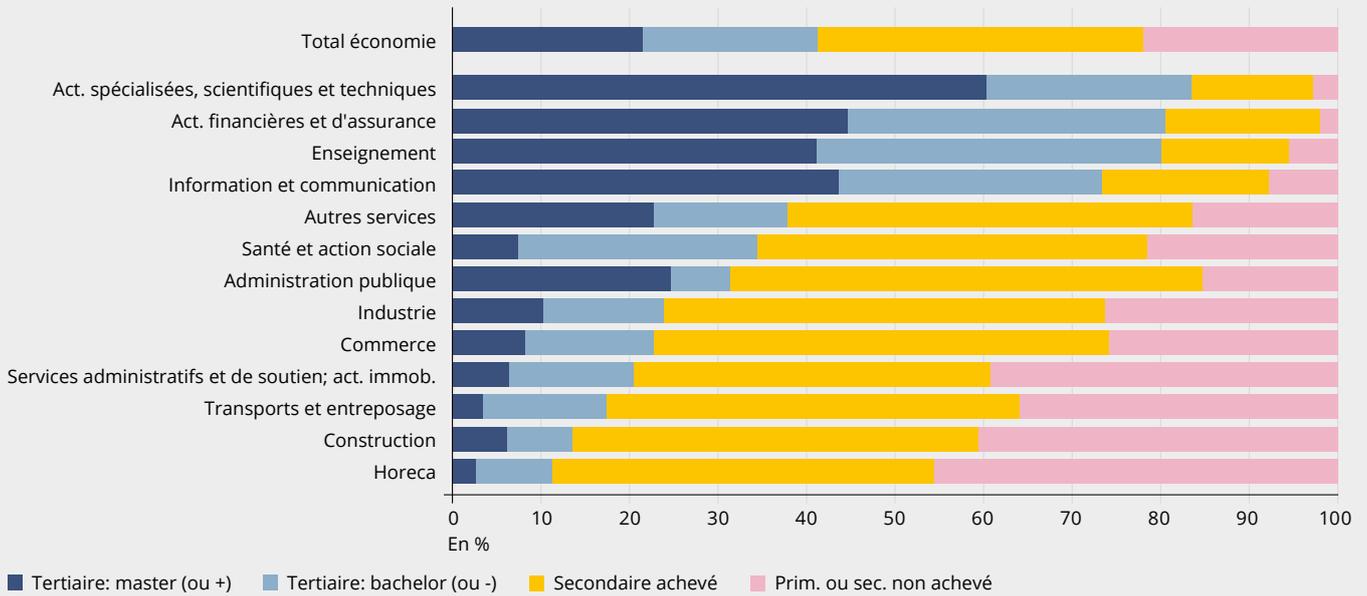
**Le niveau d'éducation: un des déterminants les plus importants du niveau de salaire**



Niveau d'éducation des salariés (en %), total, premier et dernier déciles  
Source: STATEC (Enquête sur la structure des salaires 2022)

### Graphique 33

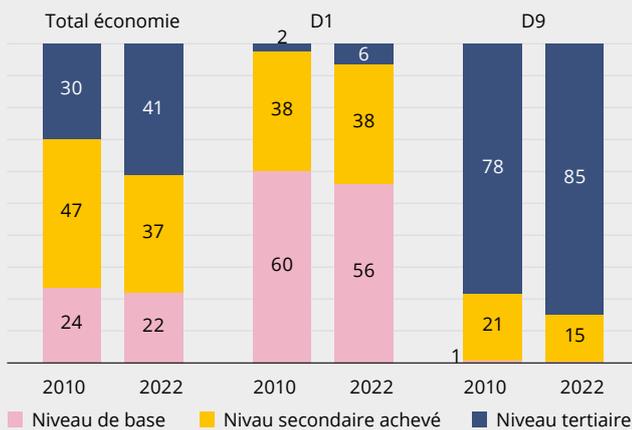
Les salariés avec un enseignement supérieur dans les finances et l'enseignement, ceux du primaire et secondaire dans l'horeca et la construction



Emploi par niveau d'éducation, par branche d'activité  
Source: STATEC (Enquête sur la structure des salaires 2022)

### Graphique 34

La part des diplômés de niveau tertiaire augmente, parmi les salariés les mieux rémunérés mais aussi parmi les moins bien payés



Distribution des salariés par niveau d'éducation (en %), total, premier et dernier déciles  
Source: STATEC (Enquêtes sur la structure des salaires 2010 et 2022)

De l'autre côté, pour les 10% les mieux payés (D9), il s'agit de secteurs complètement différents (à l'exception de la santé). Ici, plus de deux tiers des salariés se trouvent dans les cinq secteurs les plus rémunérateurs: finance, enseignement, activités spécialisées, administration publique, santé.

### La polarisation de l'emploi a pénalisé les diplômés du secondaire

En examinant la répartition selon les niveaux d'éducation, il ressort clairement que les salariés qui se retrouvent parmi les 10% les mieux rémunérés possèdent une qualification supérieure à celle des moins bien payés (voir graphique 32). Parmi les 10% les mieux rétribués, 85% sont titulaires d'un diplôme d'études de niveau tertiaire (bachelor ou plus) et 54% détiennent au moins un diplôme de niveau master.

À l'opposé, parmi les 10% des salariés les moins bien rémunérés, seuls 6% sont titulaires d'un diplôme d'études de niveau tertiaire. 38% de ces salariés possèdent un diplôme de fin d'études secondaires et plus de la moitié (56%) ont un niveau d'éducation de base (primaire ou secondaire non achevé). Pour l'économie dans son ensemble, les diplômés du secondaire et de niveau tertiaire représentent chacun environ 40%.

Le niveau d'éducation des salariés des secteurs les plus rentables est, dans la plupart des cas, nettement plus élevé que dans les secteurs les moins rentables (voir graphique 33).

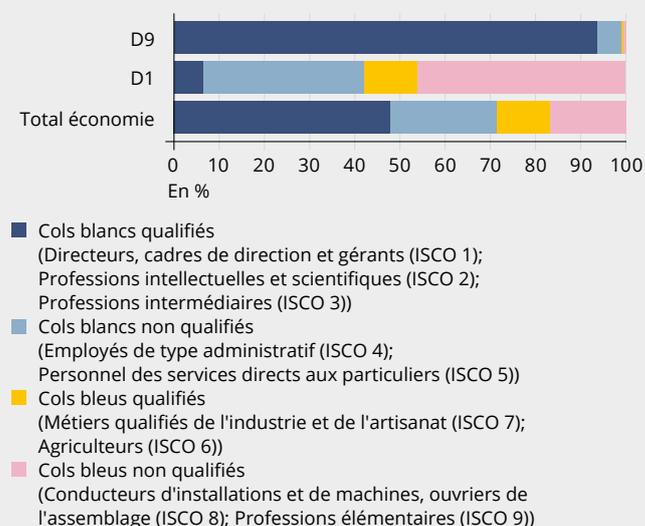
Dans certains secteurs, plus de 70% des salariés disposent d'un diplôme de niveau tertiaire. Il s'agit des secteurs des activités spécialisées, scientifiques et techniques (84%), des activités financières et d'assurance (81%), de l'enseignement (80%) et du secteur de l'information et de la communication (73%). Il s'agit en même temps des secteurs les plus rémunérateurs en 2022. L'administration publique est une exception à ce constat car, tout en figurant parmi les secteurs les plus rémunérateurs, seulement 31% des employés y possèdent un diplôme d'études tertiaires.

En revanche, la part de salariés titulaires d'un diplôme de niveau tertiaire n'est que de l'ordre de 11 à 21% dans les secteurs de l'horeca, la construction, les transports et les services administratifs et de soutien.

Pour l'emploi salarié dans son ensemble, la part des diplômés du tertiaire a fortement augmenté entre 2010 et 2022, alors la part des diplômés du niveau secondaire et ceux ayant un niveau de base a reculé (voir graphique 34).

#### Graphique 35

94% des salariés du dernier décile (aux salaires les plus élevés) sont des cols blancs qualifiés

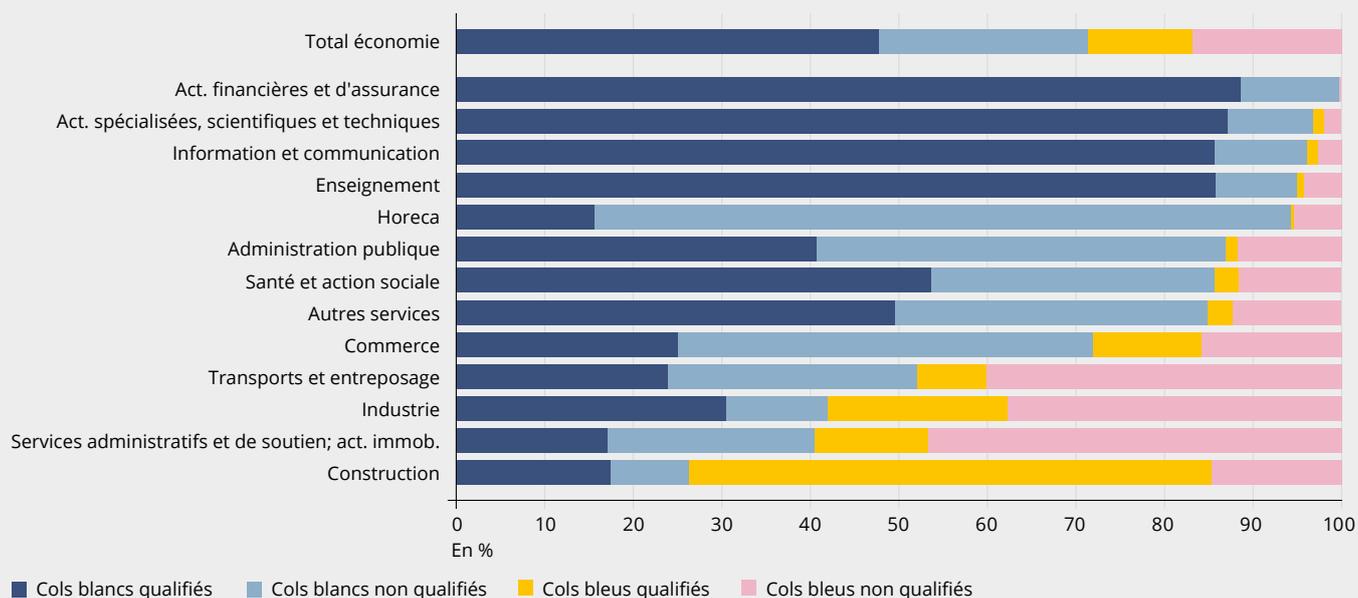


Distribution des salariés par type de profession, total, premier et dernier déciles

Source: STATEC (Enquête sur la structure des salaires 2022)

## Graphique 36

### Les professions du type "cols blancs" dominent l'économie luxembourgeoise



Distribution des salariés par type de profession, par branche et total  
Source: STATEC (Enquête sur la structure des salaires 2022)

Les données montrent qu'entre 2010 et 2022, la proportion de salariés titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur parmi les 10% les moins bien rémunérés (D1) a légèrement augmenté. Parmi ces personnes hautement qualifiées percevant un salaire bas, on compte 57% de frontaliers, 33% de résidents étrangers et uniquement 10% de résidents de nationalité luxembourgeoise.

De l'autre côté, parmi les 10% des salariés les mieux payés (D9), la part de titulaires d'un diplôme d'études secondaires diminue. En 2022, ce niveau de rémunération est réservé aux titulaires d'un diplôme universitaire dans 85% des cas.

### Les 10% des salariés les mieux payés sont exclusivement des "cols blancs"

L'empreinte marquée des services à haute valeur ajoutée sur l'économie du Grand-Duché se manifeste non seulement dans la structure de l'emploi en termes de qualifications requises, mais aussi dans la prédominance des types de professions. Comme le montre le graphique 35, le niveau du salaire dépend clairement du type de métier exercé.

En 2022, pour l'économie dans son ensemble, les salariés du type "cols blancs qualifiés" représentent 48%, tandis que les "cols blancs non qualifiés" comptent pour 24% (voir en bas du graphique 35).

Ce constat est encore plus marqué parmi les 10% les mieux payés (D9), où la quasi-totalité appartient à la catégorie des "cols blancs". Les cols blancs qualifiés représentent 94% de ce groupe.

À l'opposé, la répartition est beaucoup plus équilibrée parmi les 10% des moins bien rémunérés (D1). Bien que les "cols bleus" dominent à 58%, avec près de la moitié des salariés étant des "cols bleus non qualifiés" (46%), on y retrouve aussi plus de 40% de "cols blancs".

Dans quatre secteurs parmi les secteurs les plus rémunérateurs, l'emploi salarié se compose quasi exclusivement de "cols blancs qualifiés" (voir graphique 36). Il s'agit du secteur financier, des activités spécialisées, scientifiques et techniques, de l'information et communication ainsi que de l'enseignement.

La part des salariés du type "cols bleus non qualifiés" reste dominante dans le secteur des transports, de l'industrie et des services administratifs et de soutien.

Entre 2010 et 2022, il y a eu une augmentation des professions du type "cols blancs qualifiés" au détriment des autres types de professions (voir graphique 37). Cette transition vers des professions hautement qualifiées peut s'observer dans la plupart des secteurs.

Parmi les 10% des salariés les moins bien payés (D1), on observe la même tendance que dans l'ensemble de l'économie, c'est-à-dire une augmentation des emplois qualifiés au dépens des emplois non qualifiés. Si en 2010 la part des salariés du type "cols blancs qualifiés" était encore de 3% parmi les salariés les moins bien payés, leur proportion grimpe à 7% en 2022.

De l'autre côté, les hauts salaires sont versés presque exclusivement aux salariés du type "cols blancs", avec une nette prédominance des salariés hautement qualifiés, qui représentent 94% des salariés parmi les 10% les mieux payés.

### Les grandes entreprises rémunèrent leurs salariés généralement mieux que les petites

Les salaires dépendent également de la taille de l'entreprise, les grandes entreprises offrant généralement des rémunérations plus élevées.

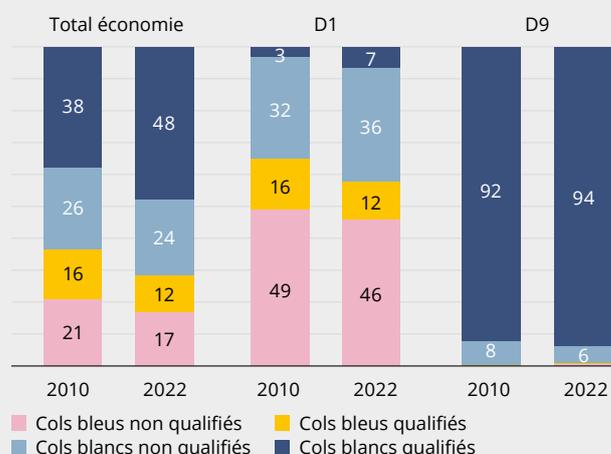
Si l'on considère l'emploi salarié dans son ensemble, la part des salariés travaillant dans les grandes entreprises (1 000 salariés ou plus) est de 23%, alors que cette part est de 38% parmi les 10% des salariés les mieux payés (D9) (voir graphique 38).

De l'autre côté, les salariés des petites entreprises, qui représentent 25% de l'effectif de l'économie dans son ensemble, sont surreprésentés, à hauteur de 34%, parmi les 10% des salariés les moins bien rétribués.

L'écart des salaires en fonction de la taille de l'entreprise s'explique en partie par les types d'emplois offerts: les plus grandes entreprises comptent plus souvent des salariés qualifiés. Ainsi, les salariés du type "cols blancs qualifiés", qui sont généralement les mieux rémunérés, sont plus nombreux dans les grandes entreprises. En effet, 54% des salariés dans les grandes entreprises de 1 000 employés ou plus sont des "cols blancs qualifiés", contre 46% dans les petites entreprises comptant entre 10 et 49 salariés.

#### Graphique 37

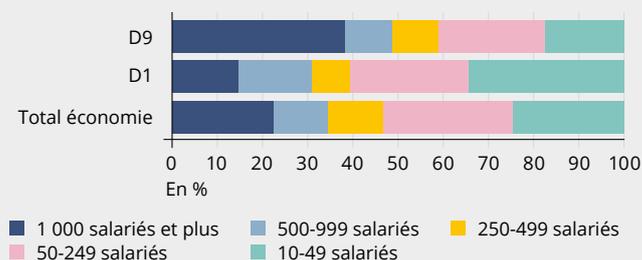
9 salariés sur 10 parmi les mieux rémunérés sont des "cols blancs" hautement qualifiés



Distribution des salariés par type de profession, total, premier et dernier déciles, évolution entre 2010 et 2022  
Source: STATEC (Enquêtes sur la structure des salaires 2010 et 2022)

#### Graphique 38

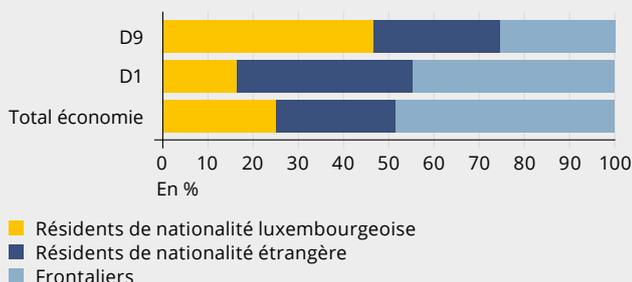
Les salariés percevant les salaires les plus élevés sont plus souvent employés dans de grandes entreprises



Distribution des salariés en fonction de la taille de l'entreprise dans laquelle ils travaillent, total, premier et dernier déciles  
Source: STATEC (Enquête sur la structure des salaires 2022)

### Graphique 39

Parmi les salariés les mieux rémunérés (D9), la part des Luxembourgeois est plus élevée que dans l'économie dans son ensemble



Distribution des salariés en fonction de leur résidence et de leur nationalité, total, premier et dernier déciles  
Source: STATEC (Enquête sur la structure des salaires 2022)

### Les résidents luxembourgeois représentent 25% de l'emploi salarié total, mais 47% des mieux payés

L'économie luxembourgeoise se caractérise par un environnement de travail international et multiculturel et une forte présence de main-d'œuvre étrangère résidente et frontalière. En 2022, environ 75% de la main-d'œuvre au Luxembourg n'a pas la nationalité luxembourgeoise. Près d'un poste sur deux (48%) est occupé par un frontalière, dont 3% sont des frontaliers de nationalité luxembourgeoise.

Les résidents de nationalité luxembourgeoise sont cependant beaucoup plus représentés parmi les 10% des salariés les mieux payés, où leur part s'élève à 47% (voir graphique 39). En revanche, la proportion des frontaliers dans cette fourchette de salaires tombe à 25%.

Si l'on considère les 10% des salariés les moins bien payés (D1), la part des résidents luxembourgeois n'est plus que de 16%. Si la part des résidents étrangers est de 26% dans l'économie dans son ensemble, leur part monte à 39% parmi les personnes aux salaires les moins élevés.

Parmi les 10% des salariés les mieux payés, 57% des résidents de nationalité luxembourgeoise travaillent dans l'administration publique et l'enseignement, 12% dans la finance et 9% dans la santé et l'action sociale (voir graphique 40). Les 10% les moins bien rétribués travaillent principalement dans la santé et l'action sociale (33%) et dans le commerce (22%).

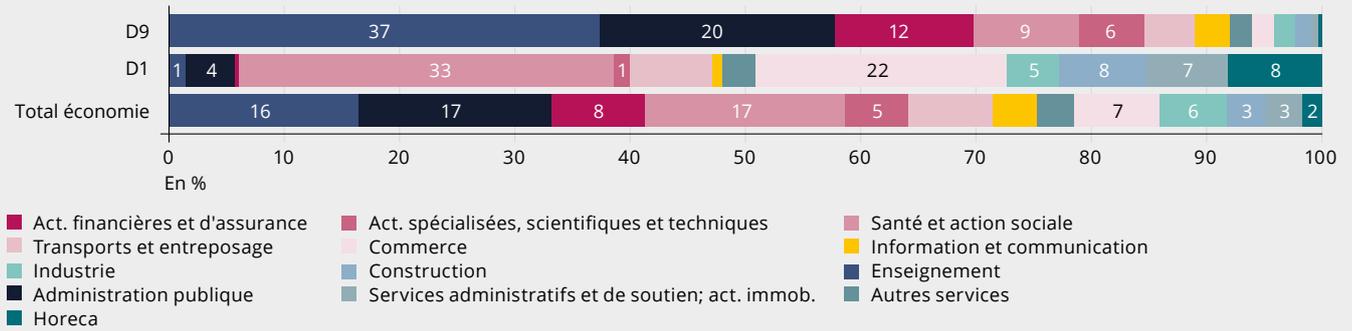
Les résidents étrangers percevant les rémunérations les plus élevées travaillent principalement dans la finance (38%) et les activités spécialisées, scientifiques et techniques (26%) (voir graphique 41). Ces deux branches attirent également la majorité des frontaliers, avec respectivement 34% et 15%. En outre, 13% des frontaliers les mieux payés travaillent dans le domaine de la santé et de l'action sociale (voir graphique 42).

Les résidents étrangers les moins bien rémunérés travaillent dans les services administratifs et de soutien (28%) et, tout comme les résidents luxembourgeois qui occupent des postes peu rétribués, dans le secteur de l'horeca (18%).

Parmi les 10% des salariés frontaliers les moins bien payés, 28% travaillent dans le commerce et 21% dans les services administratifs et de soutien.

**Graphique 40**

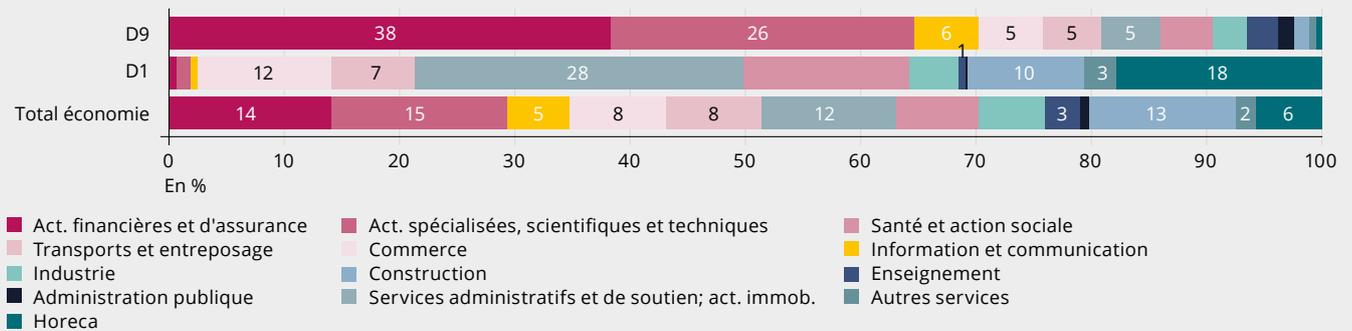
**57% des résidents luxembourgeois les mieux payés travaillent dans l'administration publique et l'enseignement**



Distribution de l'emploi salarié par branche (en %), total, premier et dernier déciles des salaires  
Source: STATEC (Enquête sur la structure des salaires 2022)

**Graphique 41**

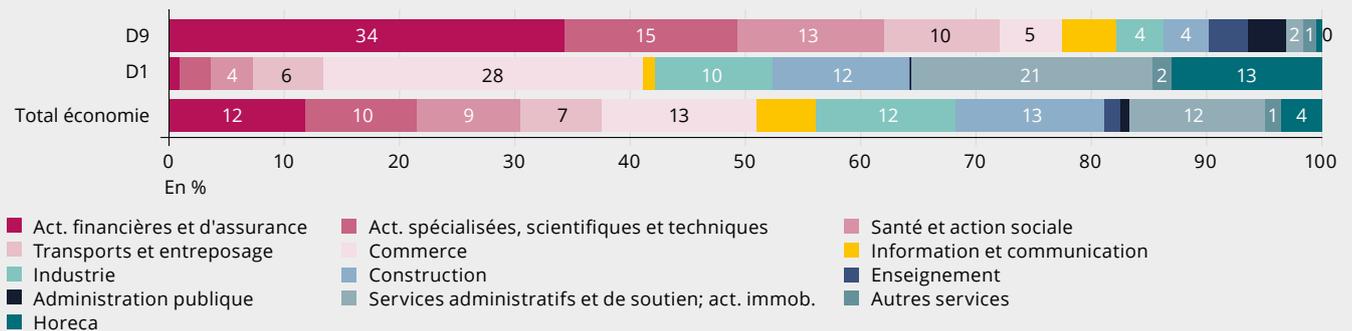
**Les résidents étrangers les mieux payés exercent dans la finance**



Distribution de l'emploi salarié par branche (en %), total, premier et dernier déciles des salaires  
Source: STATEC (Enquête sur la structure des salaires 2022)

**Graphique 42**

**1 frontalier sur 3 les mieux payés travaille dans la finance**



Distribution de l'emploi salarié par branche (en %), total, premier et dernier déciles des salaires  
Source: STATEC (Enquête sur la structure des salaires 2022)



03



# CONDITIONS DE VIE



## CHIFFRES CLÉS

### 3.1 Conditions de vie: les chiffres clés

## ANALYSES

### 3.2 Prévisions des revenus, des inégalités et de la pauvreté pour 2023

### 3.3 Les revenus de 2022 et leurs inégalités, une vue structurelle

### 3.4 La pauvreté et l'exclusion sociale

### 3.5 La dynamique de la pauvreté: une approche longitudinale pour mieux comprendre la pauvreté

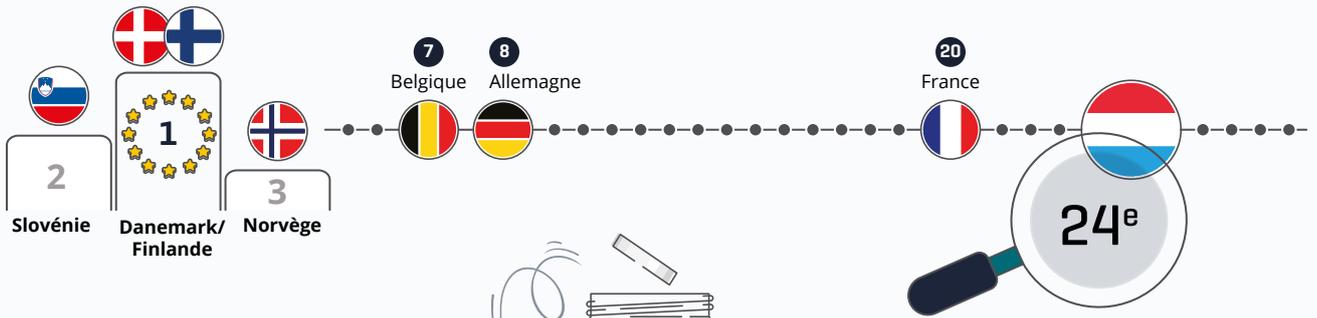
### 3.6 Le poids des dépenses pré-engagées et le véritable revenu des ménages

### 3.7 Pauvreté multidimensionnelle et précarité énergétique: qui sont les plus vulnérables?

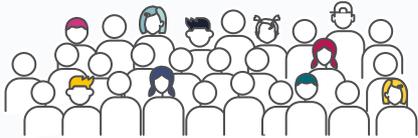
### 3.8 La perception de la situation financière des ménages

### 3.9 Focus sur la pauvreté des enfants au Luxembourg

**Le Luxembourg possède le 5<sup>e</sup> taux de pauvreté infantile le plus élevé en Europe**

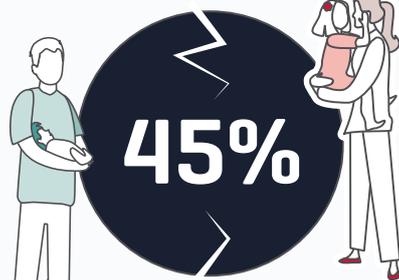
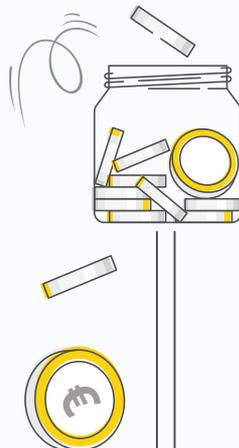


**PAUVRETÉ**



**30 000**

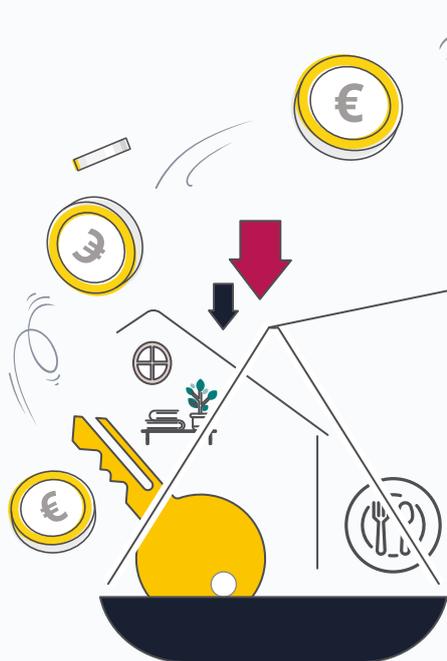
En 2023, 24% des enfants de moins de 18 ans, soit 30 000 individus, habitaient dans un ménage exposé au risque de pauvreté



Près de 45% des ménages monoparentaux sont en risque de pauvreté



des enfants en situation de pauvreté persistante \*



Le poids des dépenses contraintes, principalement celles liées au logement, aggrave encore davantage la pauvreté des enfants

La prise en compte des prestations sociales en nature, notamment le chèque-service accueil (CSA), réduit le risque de pauvreté des enfants de près de 4 points

\* Cette forme de pauvreté chronique est jugée particulièrement grave et demande des mesures spécifiques pour permettre aux personnes concernées de s'extraire de cette situation.

Source: STATEC

# 3.1

## CONDITIONS DE VIE: LES CHIFFRES CLÉS

---

### Les revenus des ménages restent essentiellement constitués par les revenus issus du travail

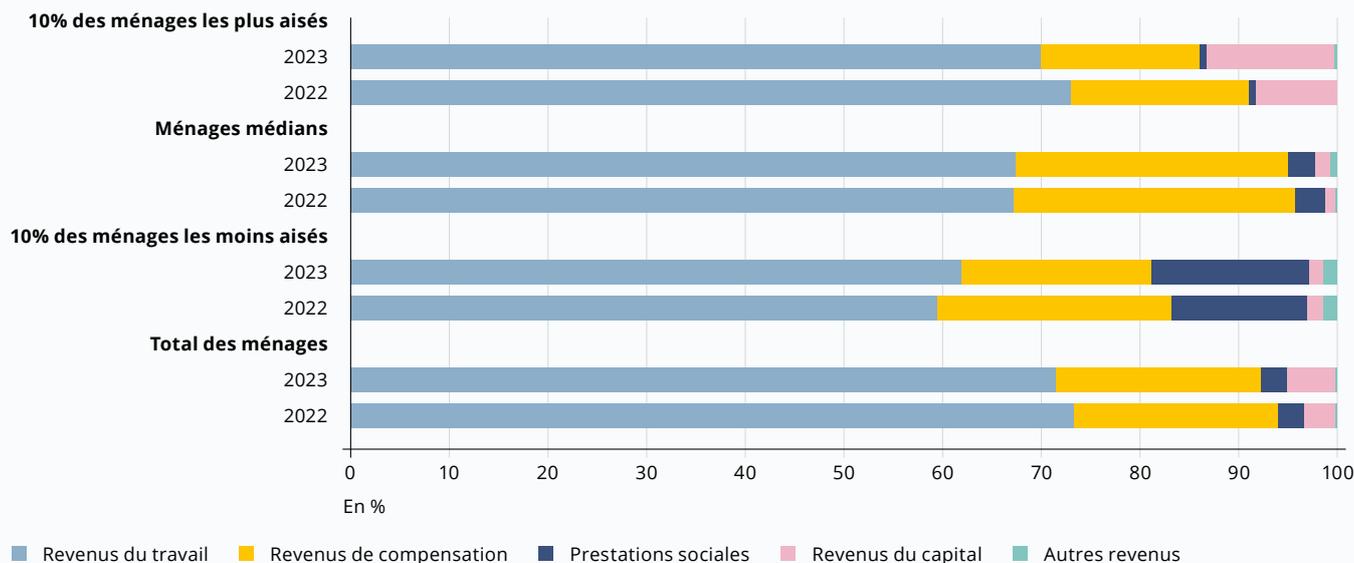
La moitié des ménages dispose, après impôts et cotisations sociales, d'un revenu mensuel égal à 6 073 EUR. Le revenu mensuel moyen des ménages atteint quant à lui 7 259 EUR par mois. Le niveau de vie médian s'élève à 3 970 EUR mensuels pour une personne seule après impôts et prestations sociales.

En 2023 (sur base des revenus de 2022), pour les 10% des ménages les moins aisés, 62% du revenu provient du travail et 16% des prestations sociales (graphique 1). La part des revenus du capital est de 12% parmi 10% de ménages les plus aisés, soit une augmentation de 5 points par rapport à 2022 (sur base des revenus de 2021). Globalement, la tendance observée est un recul du revenu du travail avec une différence selon les déciles de revenu. La part des prestations sociales a augmenté parmi les ménages les plus défavorisés, alors qu'elle baisse dans les autres groupes.

Graphique 1

**Plus le ménage est aisé, plus la part du revenu du capital dans la composition totale du revenu augmente entre 2022 et 2023**

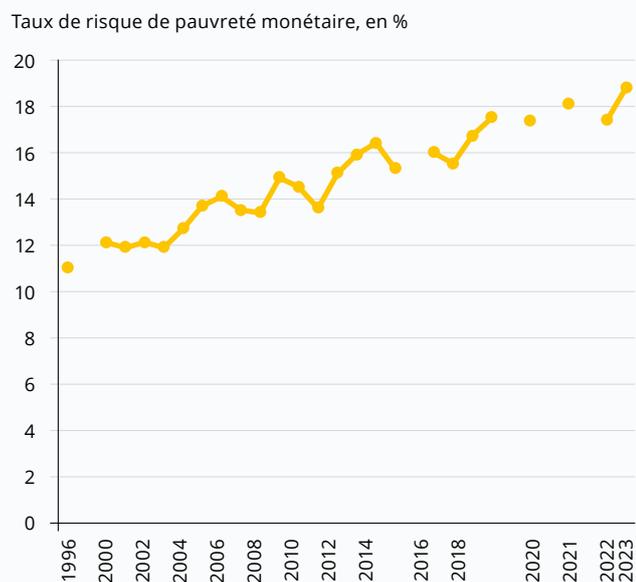
**Composition du revenu selon le niveau de revenu du ménage**



Note: Le revenu collecté dans EU-SILC provient de l'année antérieure, les revenus collectés en 2023 se rapportent donc à 2022.  
Source: STATEC, EU-SILC 2023

Graphique 2

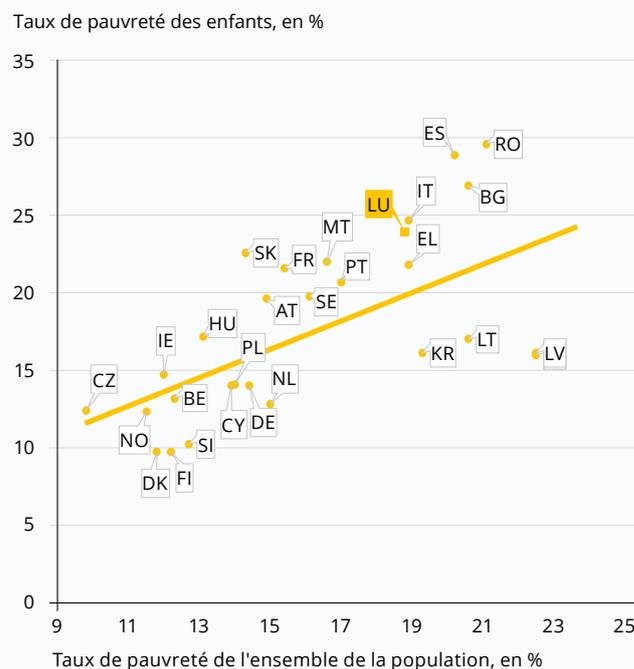
**Une augmentation du taux de risque de pauvreté monétaire en 2023**



Note: Ruptures de séries en 2016, 2020, 2021 et 2022.  
Le revenu collecté dans EU-SILC provient de l'année antérieure, les revenus collectés en 2023 se rapportent donc à 2022.  
Sources: LISER (d'après Population et Emploi, n° 1, janvier 2004) jusqu'en 2002. STATEC, EU-SILC

Graphique 3

**Le Luxembourg en queue de peloton européen en matière de pauvreté infantile en 2023**

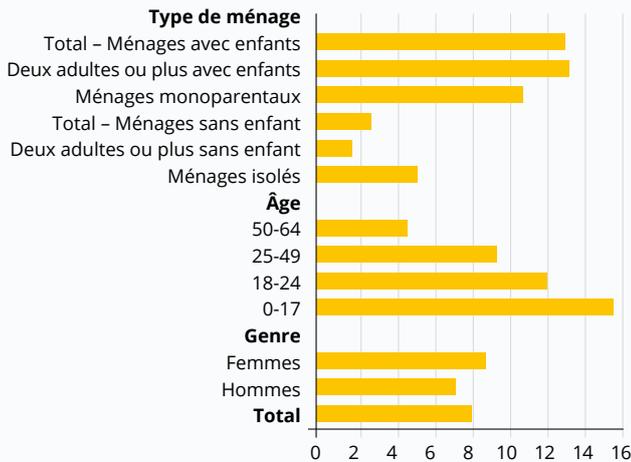


Source: Eurostat

Graphique 4

### 8% de la population a été touchée par le risque de pauvreté persistante en 2022

Taux de pauvreté persistante, en %

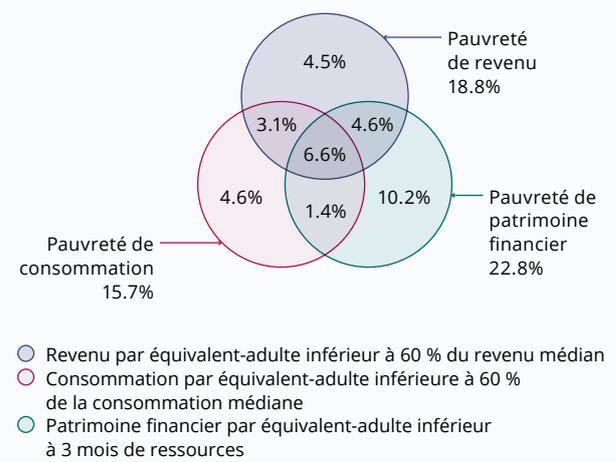


Note: Près de 8% de la population résidente étaient en risque de pauvreté persistante en 2022, c'est-à-dire que leur niveau de vie était en dessous de 60% du niveau médian en 2022, et au moins deux années entre 2019 et 2021.  
Source: Eurostat

Graphique 5

### La pauvreté multidimensionnelle est de 6.6% au Luxembourg en 2023

Taux de pauvreté multidimensionnelle



Note: Le revenu collecté dans EU-SILC provient de l'année antérieure, les revenus collectés en 2023 se rapportent donc à 2022.  
Source: STATEC, calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2023 avec EBM 2023 et HFCS 4<sup>e</sup> vague (2021).

## Le taux de risque de pauvreté augmente en 2023

En 2023, au Luxembourg, une personne est considérée comme pauvre quand elle vit avec moins de 2 382 EUR par mois.

Le taux de risque de pauvreté monétaire est de 18.8% en 2023 (graphique 2), soit en augmentation de 1.4 point par rapport à 2022. Ce sont donc 122 000 personnes qui sont à risque de pauvreté dans le pays. Le Grand-Duché s'éloigne ainsi de son objectif de réduction de la pauvreté de 4 000 personnes à l'horizon 2030.

## Le Luxembourg parmi les plus mauvais pays de l'UE concernant la pauvreté des enfants

Le taux de pauvreté des enfants de moins de 18 ans s'élève à 24% en 2023, contre 10.5% pour les personnes de 65 ans ou plus. Le Grand-Duché possède un taux de pauvreté infantile très élevé, qui le place au cinquième rang devant la Roumanie, l'Espagne, la Bulgarie et l'Italie, mais bien derrière ses voisins belges et allemands (graphique 3).

## La persistance au risque de pauvreté touche 8% de la population du Grand-Duché

En 2022<sup>1</sup>, 8% des individus ont fait face à la pauvreté persistante, c'est-à-dire qu'ils ont été en situation de risque de pauvreté non seulement en 2022, mais également au cours de deux des trois années précédentes (graphique 4). Ces individus sont donc exposés de façon durable au risque de pauvreté.

<sup>1</sup> Pour cet indicateur, l'année la plus récente est 2022, car pour les autres indicateurs on utilise l'année 2023.

Tableau 1

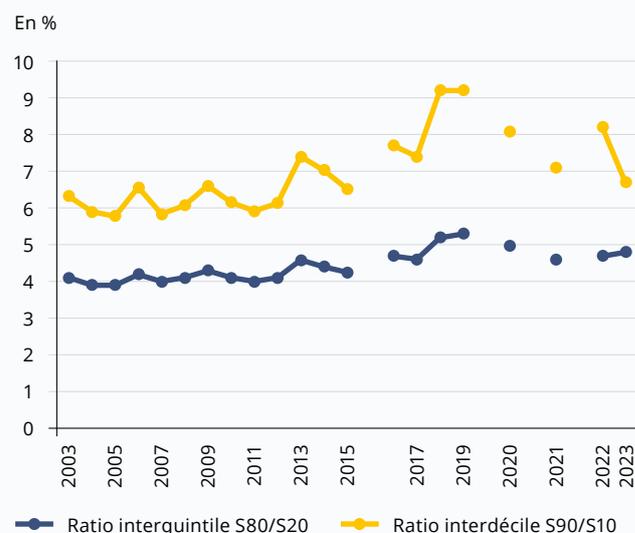
### Les indicateurs de pauvreté et d'inégalité sont plus favorables après prise en compte du chèque-service accueil (CSA)

	Taux de risque de pauvreté	
	sans CSA	avec CSA
Famille monoparentale – 1 enfant	38.4	33.2
Famille monoparentale – 2 enfants ou plus	48.1	39.2
Couple – 1 enfant	14.2	13.8
Couple – 2 enfants ou plus	19.4	17.1
Autre – 1 enfant	28.3	27.1
Autre – 2 enfants ou plus	52.9	52.2
0-17 ans	23.9	20.1
<b>Ensemble</b>	<b>18.8</b>	<b>18.4</b>

Note: Pour augmenter le revenu disponible du CSA, le barème prévu par la loi modifiée du 17 décembre 2021 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022 est appliqué.  
Source: STATEC, EU-SILC 2023

Graphique 6

### Stabilité du ratio interquintile en 2023 et amélioration du ratio interdécile



Note: Ruptures de séries en 2016, 2020, 2021 et 2022. Le revenu collecté dans EU-SILC provient de l'année antérieure, les revenus collectés en 2023 se rapportent donc à 2022.  
Source: STATEC, EU-SILC

Les personnes qui habitent dans un ménage avec des enfants sont quatre fois plus fréquemment touchées (12%) que les membres des ménages sans enfant (3%). Les couples sans enfant restent les moins frappés (2%). Les mineurs sont de loin les plus exposés à la pauvreté persistante (15%), tout comme les 18-24 ans (11.5%). À l'inverse, moins de 5% des 50-64 ans y font face.

### La perspective sur la pauvreté change si l'on prend en compte la consommation et l'épargne des ménages en plus des revenus

Le taux de risque de pauvreté multidimensionnelle qui tient compte du revenu, de la consommation et du patrimoine augmente en 2023 par rapport à 2022, il passe ainsi de 3.9% à 6.6% (graphique 5). Dans ce cadre, les personnes en situation de pauvreté cumulent les désavantages suivants: un niveau de revenu de leur ménage inférieur au seuil de 2 382 EUR par mois et par personne; un niveau de consommation du ménage en dessous de 60% de la consommation moyenne nationale et une épargne financière inférieure à 7 000 EUR.

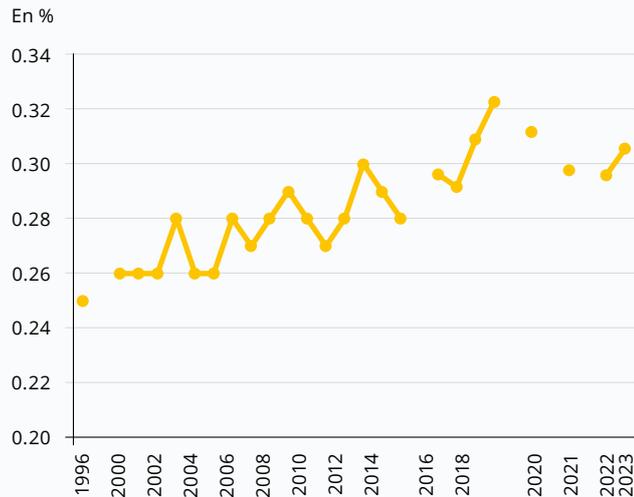
### Le chèque-service accueil permet de diminuer le taux de risque de pauvreté

Le taux de pauvreté s'appuie uniquement sur les revenus monétaires. Il existe cependant des revenus en nature, tels que le chèque-service accueil (CSA), dont bénéficient les ménages avec enfants. La prise en compte du CSA permet de diminuer le taux de risque de pauvreté. Dans l'ensemble, il passe de 18.8 à 18.4% en 2023 (tableau 1). Cette baisse est bien plus marquée chez les familles monoparentales: la diminution est de près de 10 points pour les monoparentaux avec 2 enfants ou plus (de 48 à 39%) et de 5 points pour les ménages avec un enfant. Les couples avec enfants voient aussi le taux de risque de pauvreté reculer.

De manière globale, la prise en compte du CSA fait reculer le risque de pauvreté chez les enfants de près de 4 points.

Graphique 7

### Le coefficient de Gini remonte en 2023 par rapport aux deux années précédentes

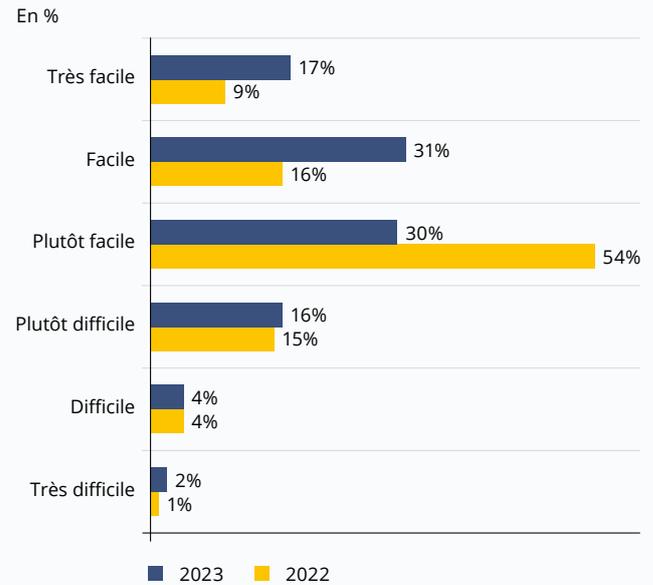


Note: Ruptures de séries en 2016, 2020, 2021 et 2022. Le revenu collecté dans EU-SILC provient de l'année antérieure, les revenus collectés en 2023 se rapportent donc à 2022.

Sources: LISER (d'après Population et Emploi, n° 1, janvier 2004) jusqu'en 2002. STATEC, EU-SILC

Graphique 8

### Une augmentation de la part des ménages ayant des difficultés à joindre les deux bouts en 2023



Source: STATEC, EU-SILC 2023

## Les inégalités de revenus s'accroissent en 2023

En 2023, le coefficient de Gini, mesurant les inégalités de revenus, augmente à 0.306. En excluant les transferts sociaux (à l'exception des pensions de retraite), le coefficient s'élève à 0.345. Les transferts sociaux assurent donc un rôle "redistributif" en réduisant l'ampleur des inégalités. Depuis 2018, l'évolution du coefficient de Gini était à la baisse en atteignant son point le plus bas en 2022, à 0.296 (graphique 7). L'indicateur est reparti à la hausse en 2023 soulignant une progression moyenne constante depuis 1996.

Parmi les indicateurs traitant les inégalités, on trouve le ratio interdécile qui compare le revenu moyen des 10% des individus les plus aisés avec celui des 10% les moins aisés. En 2023, les 10% les plus aisés ont un revenu 6.7 fois supérieur en moyenne à celui des 10% les moins aisés (graphique 6), ce qui représente une baisse par rapport à l'année précédente. Le ratio interquintile, quant à lui, mesure la différence entre le revenu moyen des 20% les plus aisés et ceux des 20% les moins aisés. Il est resté plus stable dans le temps indiquant en 2023 un écart de 4.8 entre les deux groupes.

## La perception de la situation financière par les ménages s'est détériorée en 2023

En 2023, les ménages vivant au Luxembourg ont indiqué deux fois plus souvent qu'en 2022 avoir eu une très grande difficulté à joindre les deux bouts (de 1% à 2%), même si cette part demeure très faible. Au total, la part des ménages ayant eu des difficultés à joindre les deux bouts est passée de 20.7 à 22.4% entre 2022 et 2023 (graphique 8).

## 3.2

# PRÉVISIONS DES REVENUS, DES INÉGALITÉS ET DE LA PAUVRETÉ POUR 2023

### Pour bien comprendre

L'enquête annuelle du STATEC sur les revenus et les conditions de vie des ménages (EU-SILC) est la source de données de référence permettant d'estimer l'importance de la pauvreté et des inégalités de revenus au Luxembourg. C'est à partir de ces éléments que le STATEC calcule chaque année les indicateurs de revenus qui se trouvent dans son Rapport Travail et cohésion sociale.

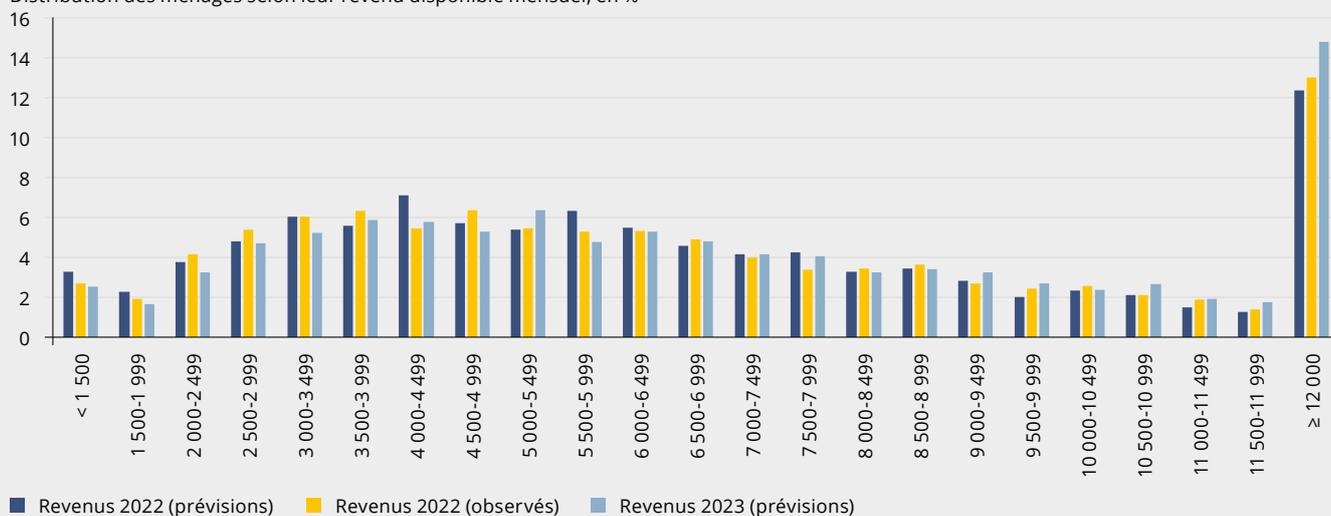
Les revenus qui ont été collectés par l'enquête EU-SILC en 2023 se rapportent à l'année 2022, même si par abus de langage on parle généralement des résultats de l'enquête 2023, car les caractéristiques des ménages et les indicateurs subjectifs quant à eux correspondent à 2023. Les revenus de l'enquête présentent donc un décalage de près de 2 ans avec la date de publication des indicateurs d'inégalité et de pauvreté, comme dans la plupart des pays européens.

Afin de remédier à ce problème, le STATEC a travaillé conjointement avec les services de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) pour développer un modèle de simulation des revenus en 2023 en associant les informations tirées de l'enquête EU-SILC, dont les revenus portaient sur l'année 2022, avec des informations tirées des sources administratives de l'IGSS et se rapportant notamment à l'évolution du niveau de vie des résidents entre 2022 et 2023. Ce modèle a permis d'estimer les principaux indicateurs de pauvreté et d'inégalité des revenus au Luxembourg pour l'année 2023. Cette approche doit cependant être prise avec la prudence nécessaire dans la mesure où il s'agit d'un modèle et non de données réellement observées sur les revenus.

## Graphique 9

En 2023, 17.4% des ménages disposeraient de moins de 3 500 EUR mensuels

Distribution des ménages selon leur revenu disponible mensuel, en %



Note: Les ménages dont les revenus sont égaux ou dépassent 12 000 EUR sont regroupés, ce qui explique le pic à droite de la distribution.  
Sources: STATEC, EU-SILC 2023 et IGSS 2022-2023

## Le revenu

À partir des valeurs prédites des revenus, il ressort que le revenu disponible moyen en 2023 des ménages résidant au Luxembourg devrait augmenter pour passer de quelque 7 259 EUR par mois en 2022 à 7 662 EUR par mois en 2023. Cette augmentation correspond à une hausse significative de 5.6% par rapport à 2022. L'explication de cette hausse réside en grande partie dans les indexations de février, d'avril et de septembre 2023.

La répartition des ménages en fonction de leur revenu disponible montre de légères différences dans la distribution des revenus de 2022 et ceux issus de la prévision pour 2023. Sur la base de ces valeurs, ce sont 17.4% des ménages qui disposeraient d'un revenu inférieur à 3 500 EUR par mois en 2023, 14.9% auraient un revenu compris entre 1 500 et 3 500 EUR et 2.5% des ménages posséderaient un revenu mensuel inférieur à 1 500 EUR (graphique 9). À l'autre extrémité, ce sont 14.8% des ménages qui auraient un revenu supérieur ou égal à 12 000 EUR par mois.

## La pauvreté et les inégalités

Le niveau de vie médian obtenu à partir des prévisions s'élèverait à 4 196 EUR, soit une nette augmentation de 5.7% par rapport au niveau de vie médian observé en 2022 (tableau 2). À titre de comparaison, au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une personne seule, la pension minimum personnelle s'élevait à 2 165 EUR et le revenu d'inclusion sociale (REVIS) pour une première personne adulte était de 1 758 EUR. Le seuil de risque de pauvreté, calculé comme étant égal à 60% du niveau de vie médian, serait de 2 518 EUR par mois et par adulte. En 2023, cela signifierait que 120 580 personnes vivraient en dessous de ce seuil de risque de pauvreté monétaire. Le taux de risque de pauvreté monétaire diminuerait pour atteindre 18.3%.

## Tableau 2

Entre 2022 et 2023, recul du taux de pauvreté et légère hausse du rapport interdécile  
Indicateurs de pauvreté et d'inégalité en 2022 et en 2023 (Données observées et prévisions)

	2021 prévision <sup>1</sup>	2021 observé <sup>2</sup>	2022 prévision <sup>3</sup>	2022 observé <sup>4</sup>	2023 prévision <sup>5</sup>
Revenu disponible mensuel moyen par ménage (en EUR)	6 421	6 572	6 963	7 259	7 662
Niveau de vie médian par personne (en EUR)	3 236	3 745	4 032	3 970	4 197
Seuil de pauvreté par personne (en EUR)	1 941	2 247	2 419	2 382	2 518
Taux de risque de pauvreté (en %)	19,2	17,4	17,2	18,8	18,3
Ratio interquartile (S80/S20)	4,7	4,6	4,7	4,8	4,7
Ratio interdécile (S90/S10)	7,2	8,2	8,3	6,7	7,2

<sup>1</sup> Indicateurs prédits en combinant les revenus de 2020 collectés par l'enquête EU-SILC en 2021 avec la variation des revenus IGSS 2020-2021.

<sup>2</sup> Indicateurs sur les revenus de 2021 collectés par l'enquête EU-SILC en 2022.

<sup>3</sup> Indicateurs prédits en combinant les revenus de 2021 collectés par l'enquête EU-SILC en 2022 avec la variation des revenus IGSS 2021-2022.

<sup>4</sup> Indicateurs sur les revenus de 2022 collectés par l'enquête EU-SILC en 2023.

<sup>5</sup> Indicateurs prédits en combinant les revenus de 2022 collectés par l'enquête EU-SILC en 2023 avec la variation des revenus IGSS 2022-2023.

Sources: STATEC, EU-SILC et IGSS

Pour illustrer les inégalités de revenus, on recourt en général à des ratios. Le ratio interquintile (S80/S20) est calculé en divisant la part du revenu total perçue par les 20% des individus les plus aisés par la part perçue par les 20% les moins aisés, alors que le ratio interdécile (S90/S10) s'intéresse à la relation entre les 10% les plus riches des ménages et les 10% les plus pauvres.

Les prévisions du ratio S80/S20 pour 2023 témoignent d'une stabilisation par rapport à 2022. En effet, en 2023, le ratio interquintile devrait s'établir à 4,7, ce qui signifie que les 20% les plus aisés de la population détiennent 4,7 fois davantage de revenus que les 20% les moins favorisés. En revanche, pour le ratio interdécile, qui représente l'écart entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres, la valeur atteindrait même 7,2 (voir tableau 2).

D'après ces prévisions, les inégalités devraient s'accroître entre 2022 et 2023, en particulier aux extrémités de la distribution des revenus, comme l'indique le ratio S90/S10. En revanche, le ratio S80/S20 resterait relativement stable, avec une légère amélioration du taux de risque de pauvreté.

## 3.3

# LES REVENUS DE 2022 ET LEURS INÉGALITÉS, UNE VUE STRUCTURELLE

---

### Source de données

Les chiffres commentés dans cette partie proviennent de l'enquête EU-SILC (European Union Statistics on Income and Living Conditions). Il s'agit d'une enquête qui est réalisée chaque année dans les pays de l'Union européenne, et notamment au Luxembourg. À côté des questions sur le revenu des ménages et des personnes qui permettent notamment de calculer des indicateurs objectifs basés sur la distribution du revenu, comme le taux de risque de pauvreté ou le coefficient de Gini, l'enquête contient des questions subjectives sur la perception qu'ont les ménages de leur propre situation financière et matérielle. Les derniers chiffres disponibles se rapportent à l'enquête EU-SILC 2023 qui collecte les revenus de 2022.

À retenir, en 2023 sur base des revenus de 2022, au Luxembourg:

- La moitié des ménages dispose, après impôts et cotisations sociales, d'un revenu mensuel inférieur ou supérieur à 6 073 EUR. Le revenu mensuel moyen des ménages atteint quant à lui 7 259 EUR par mois;
- Le niveau de vie médian s'élève à 3 970 EUR mensuels pour une personne seule après impôts et prestations sociales;
- Les 10% des personnes en haut de l'échelle des revenus touchent en moyenne, après impôts et cotisations sociales, 6,7 fois ce que gagnent les 10% en bas de la distribution;
- Le coefficient de Gini, qui mesure les inégalités de revenus, est de 0.306. En excluant les transferts sociaux (à l'exception des pensions de retraite), le coefficient s'élève à 0.345, mettant en évidence le caractère redistributif des transferts sociaux.

Le revenu est un des éléments importants pour la qualité de vie des ménages, car il permet d'acquérir des biens et services et de constituer un patrimoine financier. Il est un des principaux indicateurs des conditions de vie et de bien-être d'une société. La présente analyse du revenu couvre divers aspects et se divise en trois sections. La première section porte sur le revenu brut des ménages qui reflète la mise en commun des ressources et de ses composantes.

La deuxième section traite du revenu disponible du ménage, soit le revenu total brut moins les retenues fiscales et les cotisations sociales.

Le niveau de vie sera présenté et analysé selon les variables, comme le type de famille, l'âge de la personne de référence du ménage, le statut d'activité, la nationalité et la profession. Dans la dernière section, les indicateurs d'inégalités seront présentés et analysés.

## Le revenu brut des ménages

Le revenu brut des ménages provient de deux sources: les revenus privés et les revenus des transferts.

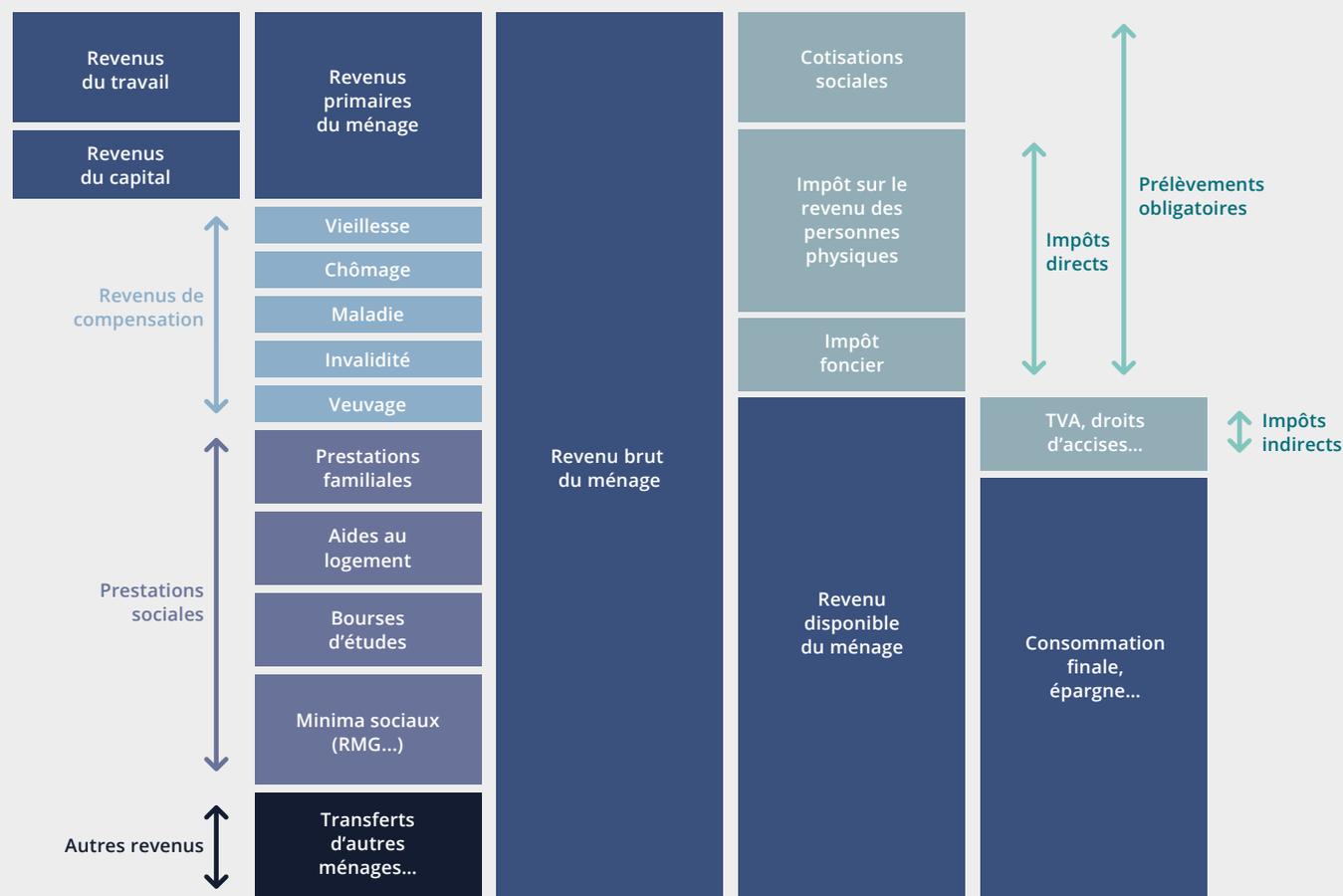
Les revenus privés sont les revenus "primaires" d'un ménage et proviennent de son travail et de son capital. Les revenus du travail sont tirés d'une activité professionnelle salariée ou indépendante, tandis que les revenus du capital proviennent essentiellement de la mise en location par les ménages de biens immobiliers (par exemple, un appartement, un garage ou un terrain) et des intérêts ou des dividendes perçus sur des placements financiers (par exemple, portefeuilles d'actions, plans d'épargne ou assurances-vie).

En plus des revenus primaires, les ménages touchent souvent d'autres formes de revenus, dits "secondaires", qui correspondent à des transferts réalisés par l'État vers les ménages. Ces revenus secondaires peuvent prendre la forme de revenus de compensation se substituant aux revenus d'activité lorsque des personnes ne peuvent plus exercer d'activité professionnelle (en cas de vieillesse, de chômage, de maladie, d'invalidité ou de veuvage). Les prestations sociales dont les ménages peuvent bénéficier constituent une deuxième source de revenus secondaires, par exemple:

- Les prestations familiales: allocations familiales, allocation de rentrée scolaire, allocation d'éducation, prestations de naissance, indemnité pour congé parental, boni pour enfants;
- Les aides au logement, sous la forme de subvention ou de bonification des intérêts d'emprunt pour les ménages propriétaires;
- Les bourses d'études sans charge d'intérêts;
- Les minima sociaux: il s'agit principalement du revenu d'inclusion sociale (REVIS) qui remplace le revenu minimum garanti (RMG) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, mais aussi d'autres prestations versées par le Fonds National de Solidarité.

Si l'on ajoute les revenus qui sont issus de transferts réguliers de la part d'autres ménages (par exemple, les pensions alimentaires) et les revenus qui sont perçus par les membres du ménage âgés de moins de 16 ans (par exemple, les salaires d'apprentissage), on aboutit au revenu brut du ménage.

**Figure 1**  
Une typologie des revenus des ménages



La figure 1 fait la synthèse de ces différentes sources de revenu possibles pour les ménages. Il faudrait aussi ajouter à cette liste l'ensemble des revenus en nature (production domestique, voiture de société, prestations sociales en nature comme les chèques-service, les remboursements pour les médicaments ou les loyers d'habitation réduits...).

Bien que l'impact des prestations sociales en nature sur le niveau de vie des ménages soit significatif, il est difficile statistiquement de donner une valeur monétaire aux revenus qui sont perçus en nature. C'est pour cela qu'ils ne sont généralement pas pris en compte et constituent une faiblesse dans le calcul des principaux indicateurs sur la distribution des revenus. La figure 1 montre aussi les différents impôts qui vont jouer un rôle dans le passage du revenu brut vers le revenu net.

### Tableau 3

Composition moyenne du revenu brut: plus de deux tiers du revenu brut de l'ensemble des ménages provient des revenus du travail, liés à une activité salariale

Sources de revenu (en%)	Enquête 2021 – Revenus 2020	Enquête 2022 – Revenus 2021	Enquête 2023 – Revenus 2022	Composantes de chaque source de revenu (parts en % de la source de revenu)	Enquête 2021 – Revenus 2020	Enquête 2022 – Revenus 2021	Enquête 2023 – Revenus 2022
Revenus du travail	67.9	73.3	71.5	Activité salariée	96.2	95.7	94.2
				Activité indépendante	3.8	3.5	5.1
				Usage voiture de société à des fins privées	0	0.8	0.7
Revenus de compensation	24.7	20.7	20.8	Pensions de vieillesse	79.1	86.8	88.2
				Chômage	7.6	6.2	4.9
				Invalité	5	4.3	3.8
				Veuvage	2.2	1.4	1.1
				Maladie	6.2	1.3	2
				Prestations familiales	59.2	70.5	69.3
Prestations sociales	3.5	2.7	2.7	Minima sociaux	21.5	13.1	12.3
				Aides au logement	6.8	5.1	5
				Bourses d'études	12.5	11.3	13.4
				Location de biens immobiliers	75.5	89.5	76.8
Revenus du capital	3.8	3.1	4.8	Intérêts, dividendes, bénéfices tirés de placements financiers	24.5	9.3	22.9
				Pensions versées par des régimes complémentaires de retraite	0	1.2	0.3
				Transferts réguliers en provenance d'autre ménages	89.3	95.8	99.3
Autres revenus	0.1	0.3	0.3	Revenus des personnes de moins de 16 ans	10.7	4.2	0.7

Note: Aux erreurs d'arrondi près.

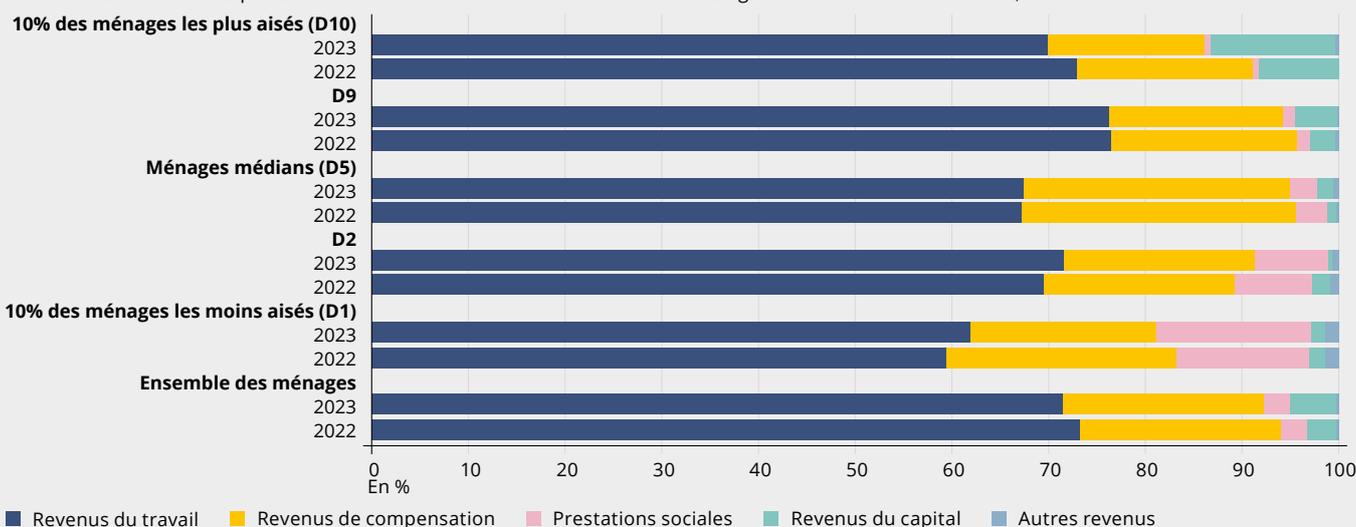
Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2023 se rapportent à l'année 2022; et ceux collectés en 2022 à l'année 2021.

Source: STATEC, EU-SILC 2021-2023

### Graphique 10

Composition moyenne du revenu brut: la part des revenus en capital prend de l'ampleur pour les ménages les plus aisés par rapport à 2022

Parts des différentes composantes de revenu dans le revenu brut total des ménages selon les déciles de revenu, en %



Note: Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2023 se rapportent à l'année 2022.

Source: STATEC, EU-SILC 2023

Le tableau 3 présente la part relative (en %) des différentes sources de revenu dans le revenu total brut des ménages qui résident au Luxembourg. Les sources de revenu sont regroupées en cinq catégories, à savoir les revenus du travail, les revenus du capital, les revenus de compensation, les prestations sociales et les autres revenus.

L'enquête de 2023 montre que les revenus du travail constituent en moyenne 71.5% du revenu total brut des ménages. Parmi ces revenus, ceux provenant d'une activité salariale restent la principale source de revenu pour les ménages (94.2%), bien que cela marque une baisse de 1.5 point par rapport aux résultats de l'enquête de 2022. Les revenus de compensation (notamment les pensions de vieillesse) représentent 20.8% du revenu brut total des ménages et constituent la deuxième source de revenu, stable par rapport à 2022, mais en retrait de 6.1 points par rapport à 2021 (24.7%). Entre 2021 et 2023, on note un recul de la part des revenus liés au chômage et à la maladie. Ce qui s'explique par la fin progressive des mesures d'aide pour le chômage partiel et du congé pour raison familiale, instaurés à partir de 2020 en conséquence de la crise sanitaire. Viennent ensuite les revenus du capital (4.8%) en progression de 1.7 point de pourcentage par rapport à 2022. Enfin, les prestations sociales représentent 2.7% du revenu brut total.

La composition moyenne du revenu brut telle que décrite ci-dessus cache cependant des écarts importants selon le niveau de revenu des ménages et évolue aussi d'une année à l'autre (graphique 10). En 2023, pour les 10% des ménages les moins aisés, 61.9% de leur revenu brut total provient du travail. Ce pourcentage s'élevait à 59.5% en 2022. Pour les ménages appartenant au décile médian, cette part s'élève à 67.5%, quasi identique à celle de 2022. La part du revenu du travail est de 69.9% pour les 10% des ménages les plus aisés, soit légèrement plus faible que celle des ménages du décile 2 (71.6%). La part des revenus du travail est la plus élevée pour les ménages du 9<sup>e</sup> décile, atteignant 76.3%. Les revenus des ménages du décile 9 sont donc en très grande majorité des revenus "primaires", c'est-à-dire provenant du travail. Les revenus du capital ne représentent que 4.5% pour ce groupe, mais ils ont néanmoins augmenté de 1.9 point de pourcentage par rapport à 2022. En revanche, la part des revenus du capital des ménages les plus aisés (10<sup>e</sup> décile) est de 12.1%, et elle progresse de 4.7 points par rapport à 2022.

Globalement, la tendance observée est à un recul du revenu du travail avec des disparités selon le niveau de revenu du ménage. Ensuite, les revenus de compensation, tels que les pensions de vieillesse et l'assurance chômage, ont dans l'ensemble stagné avec des disparités selon le revenu. Les revenus de compensation ont baissé dans les groupes les moins aisés. La part des prestations sociales s'est accrue pour les ménages du décile le plus défavorisé, alors qu'elle s'est réduite dans les autres groupes.

### Le revenu disponible par ménage

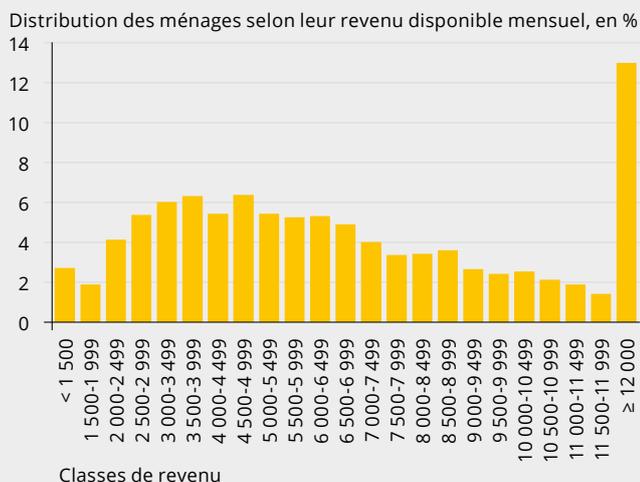
Le revenu disponible est le revenu dont dispose un ménage afin de consommer ou d'épargner. Il est calculé en enlevant du revenu brut le montant des cotisations sociales (à la charge de l'employé) et des impôts directs (impôt sur le revenu des personnes physiques et impôt foncier communal). Si l'imposition directe constitue la partie émergée du système fiscal, les ménages sont également soumis à une imposition indirecte à quasiment tous les stades de leur consommation courante (TVA, droits d'accises). Les impôts indirects sont acquittés par les entreprises, mais leur montant est répercuté à court terme sur les prix à la consommation. Ce sont donc les ménages qui les payent au final. Or, dans le concept de revenu disponible, les impôts indirects ne sont pas déduits du revenu brut (figure 1).

Après la déduction des impôts, le revenu disponible moyen des ménages résidant au Luxembourg s'élève à 7 259 EUR par mois, tandis que le revenu disponible médian<sup>1</sup> se situe à 6 073 EUR par mois. La répartition des ménages selon leur revenu disponible révèle que 20.2% des ménages disposent d'un revenu inférieur à 3 500 EUR par mois, soit 2.5 points de pourcentage de moins qu'en 2022. Parmi eux, 17.5% obtiennent un revenu compris entre 1 500 et 3 500 EUR par mois, en recul de 1.7 point par rapport à 2022. Enfin, 2.7% des ménages possèdent un revenu mensuel inférieur à 1 500 EUR (graphique 11), soit 0.8 point de moins que la proportion observée en 2022. À l'autre extrémité, 13% des ménages jouissent d'un revenu supérieur ou égal à 12 000 EUR par mois, soit une augmentation 3.2 points de pourcentage. Ces résultats témoignent d'une augmentation de la part des ménages situés à l'extrémité supérieure de la distribution du revenu disponible, tandis que la part des ménages se situant à l'extrémité inférieure de l'échelle diminue légèrement.

1 Le revenu disponible médian divise la population en deux groupes égaux, où 50% ont un revenu inférieur à 6 073 EUR et 50% ont un revenu supérieur.

## Graphique 11

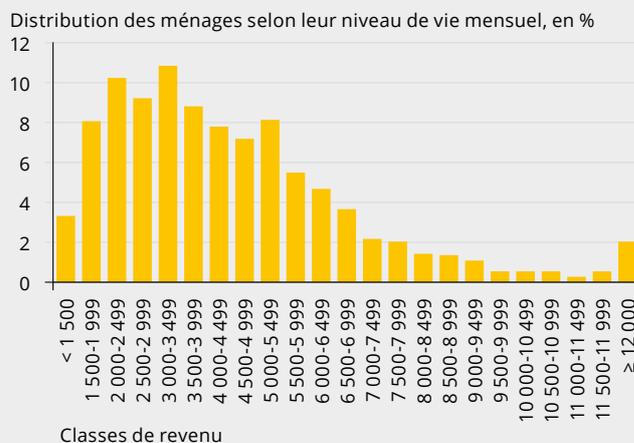
**2.7% des ménages disposent de moins de 1 500 EUR par mois, alors que 13% dépassent les 12 000 EUR**



Note: Les ménages dont les revenus sont égaux ou dépassent 12 000 EUR sont regroupés, ce qui explique le pic à droite. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2023 se rapportent à l'année 2022.  
Source: STATEC, EU-SILC 2023

## Graphique 12

**3.4% des ménages disposent d'un niveau de vie inférieur à 1 500 EUR par mois, tandis que 10.4% dépassent les 7 500 EUR**



Note: Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2023 se rapportent à l'année 2022.  
Source: STATEC, EU-SILC 2023

## Pour bien comprendre

La section suivante s'intéresse au revenu disponible par équivalent-adulte, qui est plus communément appelé le niveau de vie ou le pouvoir d'achat. Il est clair qu'une personne seule qui dispose d'un revenu mensuel de 5 000 EUR aura un niveau de vie supérieur à celui d'un couple avec deux enfants disposant du même revenu. Lorsque plusieurs personnes cohabitent au sein d'un même ménage, un grand nombre de biens et de services sont mutualisés: on partage, entre autres, le loyer de l'habitation, l'électricité, le chauffage, la machine à laver, le réfrigérateur, etc. Les besoins d'un ménage de plusieurs personnes ne sont donc pas égaux à la somme des besoins respectifs de tous ses membres.

Afin de pouvoir comparer les niveaux de vie de ménages ayant des tailles et des compositions différentes, on divise le revenu disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation selon l'échelle "OCDE modifiée", qui est aussi celle utilisée par Eurostat. Selon cette échelle, la personne de référence du ménage compte pour un équivalent-adulte, chaque autre membre du ménage âgé de 14 ans ou plus pour 0.5 et chaque membre âgé de 13 ans ou moins pour 0.3.

Dans l'exemple précédent, le ménage d'une seule personne aurait donc un niveau de vie mensuel de  $5\,000/1 = 5\,000$  EUR par unité de consommation, tandis que le couple avec deux enfants à charge, en supposant que ces derniers soient âgés de moins de 14 ans, aurait un niveau de vie égal à  $5\,000/(1+0.5+0.3+0.3 = 2.1)$ . Donc  $5\,000/2.1 = 2\,381$  EUR par unité de consommation ou équivalent-adulte.

## Le niveau de vie des ménages

En 2023, le niveau de vie moyen des personnes vivant dans un ménage au Luxembourg est de 4 556 EUR par mois. Le niveau de vie médian est de 3 970 EUR par mois. Ce montant divise la population en deux parts égales, 50% ayant moins de 3 970 EUR et 50% possèdent plus.

En détail, la répartition des ménages en fonction du niveau de vie mensuel de ses membres indique que pour 38.4% des ménages au Luxembourg, le niveau de vie mensuel oscille entre 1 500 et 3 500 EUR, soit une baisse de près de 2 points de pourcentage comparé à 2022. Aux extrémités, 3.4% des ménages se composent d'individus ayant un niveau de vie inférieur à 1 500 EUR, tandis que dans 10.4% des ménages, les personnes ont un niveau de vie supérieur à 7 500 EUR (graphique 12), soit 3 points de plus qu'en 2022. Enfin, dans 21.7% des ménages, le niveau de vie de ses membres est inférieur à 2 500 EUR, contre 23.9% en 2022. Il y a donc un recul de la part des ménages présentant de faibles niveaux de vie de ses membres, ce qui est assez logique du fait de l'indexation des salaires.

### L'évolution du niveau de vie à long terme

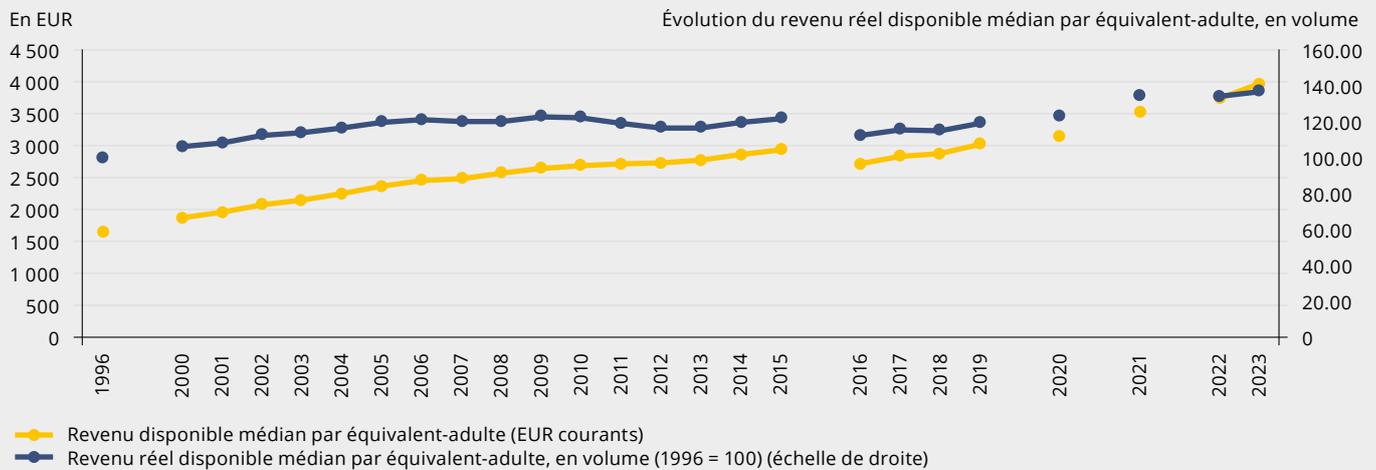
Le niveau de vie (en euros courants) des personnes au Luxembourg s'accroît régulièrement depuis 1996. Après un léger fléchissement observé en 2016, le niveau de 2015 a été retrouvé en 2017, et cette progression continue chaque année. Le niveau de vie mensuel médian par personne s'élève à 3 970 EUR en 2023 contre 1 653 EUR en 1996 et 2 715 EUR en 2016. En euros courants, cela représente une hausse de 140% par rapport à 1996 et de 46% depuis 2016. Toutefois, si l'on exprime ce niveau de vie en termes réels, c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation, le niveau de vie médian des individus s'est accru de seulement 37% entre 1996 et 2023 et de 22% entre 2016 et 2023 (graphique 13).

### Mise en garde

Concernant les évolutions temporelles des revenus, il convient d'attirer l'attention sur l'imprécision statistique qui entoure ces chiffres, de sorte que les évolutions présentées doivent être interprétées avec prudence, même si une tendance à la stabilité ne peut être exclue. Un autre fait doit aussi inciter à la prudence dans l'analyse des évolutions sur une longue période: les chiffres du graphique suivant sont tirés de deux enquêtes et donc de deux échantillons qui sont différents: le PSELL-2 jusqu'en 2002, puis EU-SILC à partir de 2003. Par ailleurs, une rupture de série pour l'enquête EU-SILC intervient entre l'année 2015 et 2016, suite au recours à une nouvelle base d'échantillonnage. En 2020, du fait de la pandémie, la collecte des données de l'enquête a été fortement impactée. Cette dernière a uniquement concerné les ménages déjà présents dans le panel de ménages, contrairement aux années précédentes où l'échantillon était renouvelé pour un quart chaque année. Par ailleurs, le mode de collecte a aussi changé suite à la mise en place des mesures de confinement et de la restriction des contacts interpersonnels. Dès lors, la collecte s'est déroulée via téléphone en 2020, et en 2021 via le téléphone et par Internet, au détriment du mode face-à-face traditionnellement utilisé pour la collecte. Et à partir de 2022, le mode face-à-face a été réintégré. Tous ces changements provoquent forcément des ruptures inévitables de la série.

## Graphique 13

### Légère amélioration du niveau de vie réel des ménages en 2023



Note: Rupture de séries en 2016, 2020, 2021 et 2022. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2023 se rapportent à l'année 2022; et ceux collectés en 2022 à l'année 2021; etc.  
Sources: LISER (d'après Population et Emploi, n° 1, janvier 2004) jusqu'en 2002. STATEC (en collaboration avec le LISER) EU-SILC 2003 -2021 et STATEC EU-SILC 2022-2023

## Niveau de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage

Un écart important de niveau de vie existe entre les ménages dont la personne de référence est en emploi ou retraitée et ceux dont la personne de référence est au chômage. Le niveau de vie médian des ménages dont la personne de référence est à la retraite est le plus élevé, légèrement supérieur à celui des employés, et représente 1.9 fois celui des chômeurs (graphique 14).

Les résultats pour les quatre principales catégories professionnelles considérées dans cette analyse montrent que le niveau de vie augmente de façon régulière à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des professions. Le niveau de vie des ménages de cadres dirigeants est près de deux fois supérieur à celui des travailleurs manuels, dont le niveau de vie est inférieur de près de 40% au niveau de vie médian.

Les ménages dont la personne de référence est de nationalité portugaise sont les moins aisés parmi les six premières nationalités en termes de nombre de ressortissants au Luxembourg, avec un niveau de vie inférieur de 35% au niveau de vie médian. Les ménages dont la personne de référence est de nationalité allemande ou luxembourgeoise comptent parmi les plus aisés. Lorsqu'on regarde l'ensemble des nationalités, ce sont les résidents hors-UE qui présentent le niveau de vie médian le plus faible.

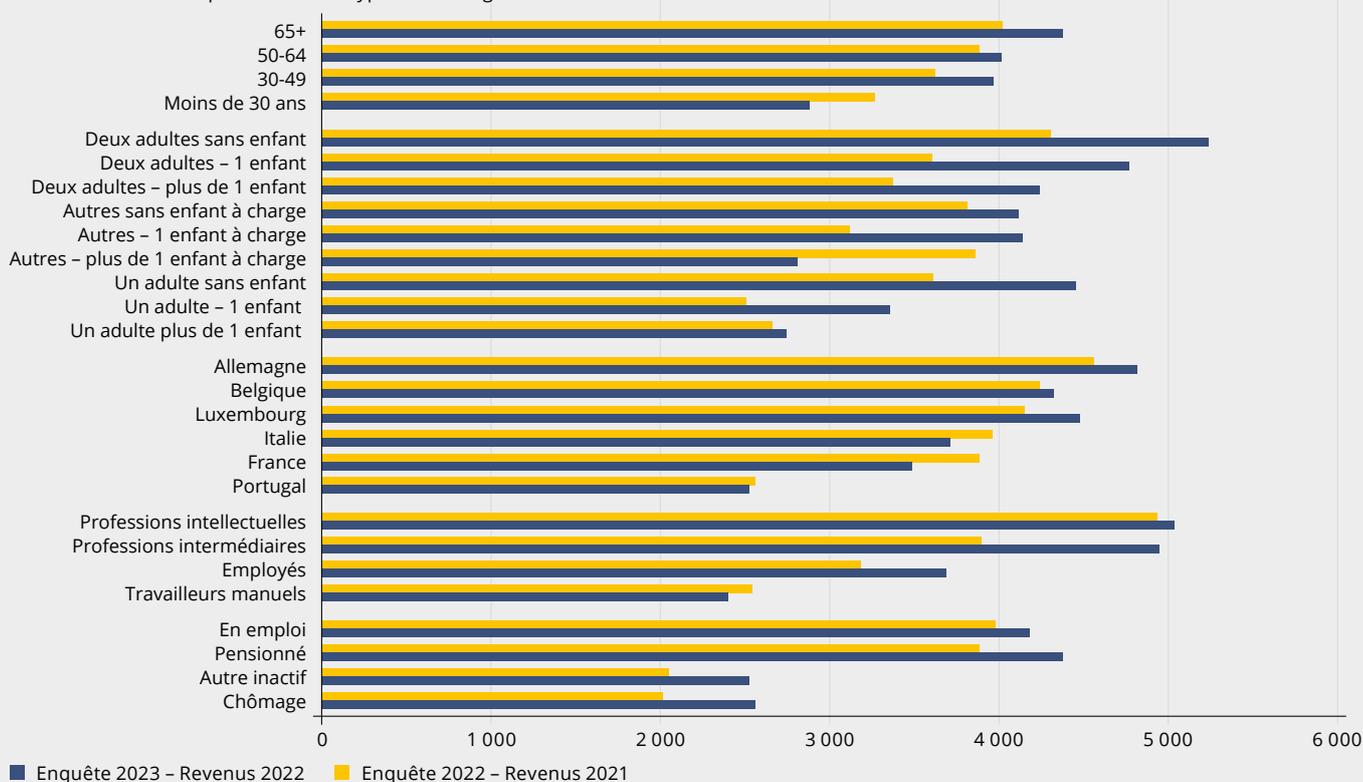
Par ailleurs, le niveau de vie augmente avec l'âge, et les personnes de 65 ans et plus disposent d'un niveau de vie médian de 4 378 EUR contre 3 965 EUR pour les 30-49 ans et 2 882 EUR pour les moins de 30 ans.

Finalement, le niveau de vie est plus faible pour les ménages monoparentaux. Les ménages avec deux adultes sans enfant ont le niveau de vie le plus élevé. La présence d'un ou de plusieurs enfants a un impact négatif sur le niveau de vie.

## Graphique 14

En 2023, le niveau de vie médian des ménages de travailleurs manuels est inférieur de 40% à celui du niveau de vie médian général

Niveau de vie médian pour différents types de ménages



Note: Les "Autres" ménages désignent les ménages composés de plus de deux adultes avec ou sans enfants. "Autre inactif" représente les ménages où la personne de référence est soit une personne au foyer, soit une personne handicapée qui ne travaille pas, soit un apprenti ou une personne en formation. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC provient d'une année antérieure, c'est-à-dire les revenus collectés dans l'enquête de 2023 se rapportent à l'année 2022. Note de lecture: Le niveau de vie dans les ménages dont la personne de référence a 65 ans ou plus est de 4 378 EUR.  
Source: STATEC, EU-SILC 2022-2023

## Les inégalités de revenus

La distribution des revenus prenant en compte aussi bien les revenus des ménages que ceux des individus est à la base de nombreux indicateurs visant à mesurer le niveau de la pauvreté et des inégalités au sein de la population. Des indicateurs relatifs à la distribution des revenus et des niveaux de vie des personnes résidant au Luxembourg en 2023 ont déjà été présentés dans la section précédente. Parmi les indicateurs traitant les inégalités, on trouve des indicateurs de dispersion des revenus comme le ratio interquintile S80/S20, le ratio interdécile S90/S10 ou l'indice de Palma, et des indicateurs de concentration des revenus comme le coefficient de Gini.

### À retenir

- En 2023, le coefficient de Gini, qui mesure les inégalités de revenu, est stable par rapport à l'année précédente à un niveau quasi identique à 2017.
- Les 10% des personnes les plus aisées ont un revenu moyen qui est 8.2 fois supérieur à celui des 10% les moins aisées.
- Les inégalités de revenus sont très sensibles aux évolutions des hauts revenus.

## Pour bien comprendre

Le coefficient de Gini varie entre 0 et 1. Une valeur égale à 0 signifie que tous les membres de la population ont le même niveau de vie (situation d'égalité parfaite). En revanche, un coefficient de Gini égal à 1 correspond à la situation hypothétique dans laquelle un seul individu posséderait la totalité des revenus du pays, alors que tous les autres auraient un revenu égal à 0 (situation d'inégalité parfaite).

Le ratio interquintile S80/S20 est calculé en divisant la part du revenu total perçue par les 20% des individus les plus aisés par la part perçue par les 20% les moins aisés. Par exemple, un rapport interquintile de 4 va signifier que les 20% des individus les plus aisés ont un revenu qui est en moyenne 4 fois supérieur à celui des 20% les moins aisés. Une variante serait de calculer le ratio interdécile S90/S10, qui compare les 10% les plus aisés aux 10% les moins aisés.

## Graphique 15

### Le coefficient de Gini remonte en 2023 par rapport aux deux années précédentes

Évolution du coefficient de Gini  
(0 = égalité parfaite; 1 = inégalité parfaite)



Note: Rupture de séries en 2016, 2020, 2021 et 2022. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2023 se rapportent à l'année 2022; et ceux collectés en 2022 à l'année 2021; etc. Source: STATEC, EU-SILC 2003-2023

Entre 2016 et 2020, l'évolution du coefficient de Gini a suivi une tendance haussière. Cependant, cette tendance s'est inversée en 2021 avec une diminution du coefficient à 0.298, suivie d'une stabilisation en 2022 à 0.296, indiquant que les inégalités entre les personnes stagnent. En 2023, le coefficient remonte et s'élève à 0.306, traduisant un nouvel accroissement des inégalités (graphique 15).

Le niveau de vie moyen par individu au Luxembourg en 2022 est de 4 556 EUR par mois. Cependant, étant donné que les revenus divergent fortement d'un individu à l'autre, le niveau de vie moyen ne renseigne pas sur les inégalités entre les individus: il varie de 1 484 EUR/mois pour les 10% des individus les moins aisés à 10 747 EUR/mois pour les 10% les plus aisés (graphique 16).

Si l'on regarde la répartition de la masse totale des revenus parmi les déciles, on remarque que la moitié la plus aisée (décile 6 à décile 10) de la population dispose de 71.0% de l'ensemble des revenus des ménages (graphique 17). Il existe un écart important entre les extrêmes: les 10% des individus ayant les niveaux de vie les plus bas ne possèdent que 3.5% de la masse totale des revenus des ménages, contre 23.6% pour les 10% les plus aisés. Dans une situation parfaitement égalitaire, chaque décile de la population posséderait 10% du revenu total, mais la réalité est bien loin de ce scénario. Notons qu'entre 2022 et 2023, la masse de revenu possédée par ces deux extrêmes a augmenté.

L'indicateur d'inégalité S80/S20, montre une stabilité, se maintenant à 4.8 contre 4.7 en 2022. En revanche, le ratio interdécile chute et passe de 8.2 à 6.7, soit une baisse nette de 1.5 point. Cela signifie que les 10% les plus aisés touchent des revenus 6.7 fois supérieurs à ceux des 10% les plus défavorisés. Cette baisse du ratio interdécile indique une réduction des écarts de revenus entre les extrêmes de la distribution, bien que les inégalités globales restent encore significatives (graphique 18).

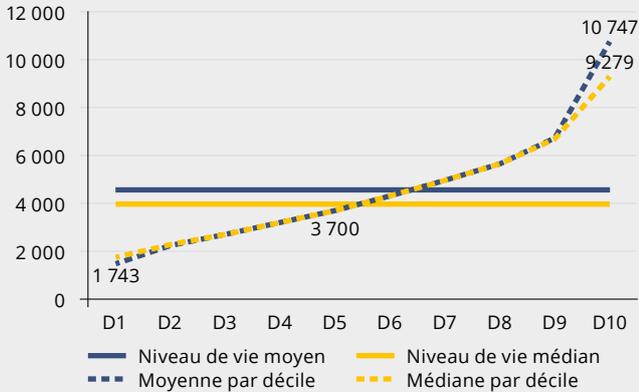
Les ratios ont un désavantage: ils peuvent rester insensibles à d'éventuelles modifications intervenant dans le milieu de la distribution des revenus, ce qui n'est en revanche pas le cas du coefficient de Gini. En général, une augmentation du niveau de vie des personnes aisées comme une chute de celui des personnes moins aisées auront une influence notable sur la valeur du coefficient de Gini.

Si l'on compare l'évolution de la part du revenu total détenue par les personnes des déciles supérieurs avec celle du coefficient de Gini, on observe que les deux courbes suivent la même tendance. Cela signifie que les inégalités de revenus au Luxembourg sont plutôt sensibles aux mouvements intervenant dans les déciles supérieurs de la distribution des revenus (graphique 19).

### Graphique 16

En 2023, il y a un net écart entre le niveau de vie moyen des 10% d'individus les plus aisés (D10) et les autres

Niveau de vie moyen et médian par décile, en EUR/mois

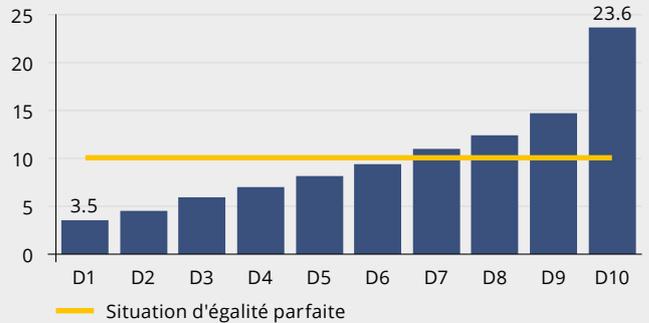


Note de lecture: D1 correspond au 1<sup>er</sup> décile et représente les 10% des ménages les moins aisés. D10 correspond aux 10% des ménages les plus aisés. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2023 se rapportent à l'année 2022.  
Source: STATEC, EU-SILC 2023

### Graphique 17

Les 10% les plus défavorisés reçoivent 3.5% de l'ensemble des revenus, contre 23.6% pour les 10% les plus aisés

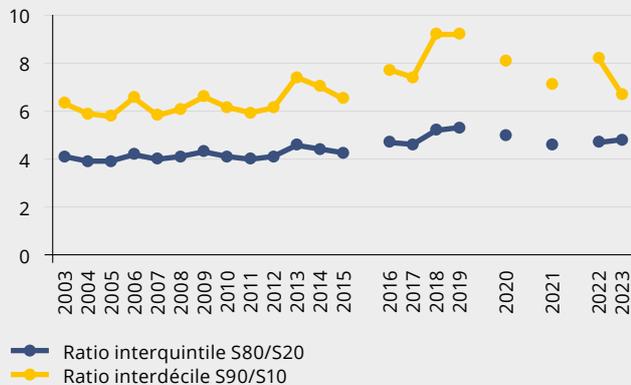
Part de la masse totale des revenus selon les déciles, en %



Note de lecture: Si la masse de revenus était également distribuée, les ménages de chaque décile posséderaient exactement 10% (ligne jaune sur le graphique) de la masse totale des revenus. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2023 se rapportent à l'année 2022.  
Source: STATEC EU-SILC 2023

### Graphique 18

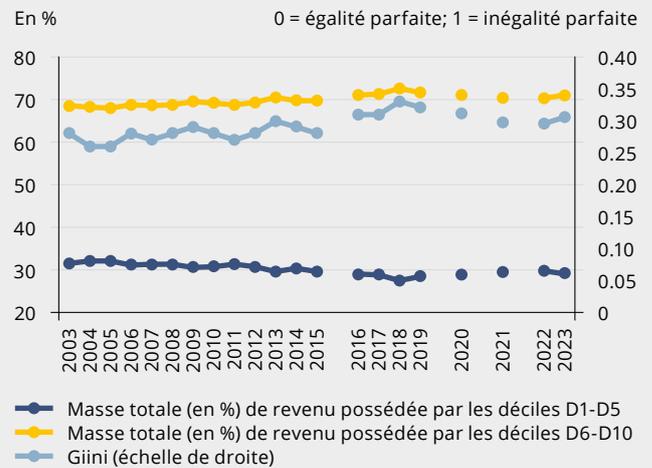
Stabilité du ratio interquintile en 2022, à l'inverse le ratio interdécile s'améliore



Note: Rupture de séries en 2016, en 2020, 2021 et en 2022. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC provient d'une année antérieure, c'est-à-dire les revenus collectés dans l'enquête de 2023 se rapportent à l'année 2022; et ceux collectés en 2022 à l'année 2021; etc.  
Source: STATEC, EU-SILC 2003-2023

### Graphique 19

Les inégalités sont très sensibles aux variations des revenus élevés

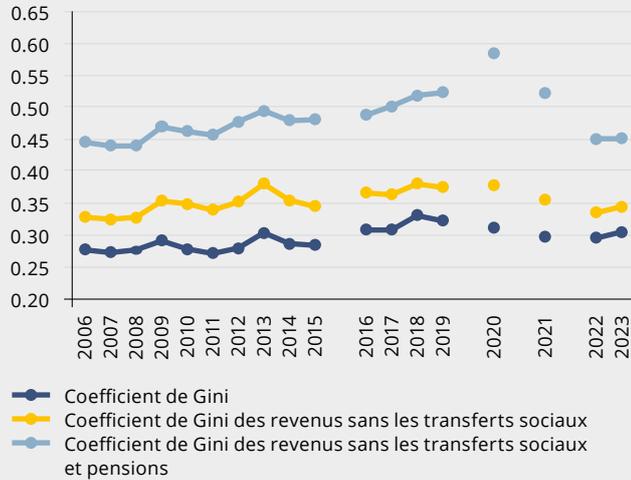


Note: Rupture de séries en 2016, 2020, 2021 et 2022. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC provient d'une année antérieure, c'est-à-dire les revenus collectés dans l'enquête de 2023 se rapportent à l'année 2022; et ceux collectés en 2022 à l'année 2021; etc.  
Source: STATEC, EU-SILC 2003-2023

## Graphique 20

### Diminution de l'impact des transferts sociaux monétaires dans la réduction des inégalités

0 = égalité parfaite; 1 = inégalité parfaite



Note: Rupture de séries en 2016, 2020, 2021 et 2022. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2023 se rapportent à l'année 2022; et ceux collectés en 2022 à l'année 2021; etc.  
Source: STATEC, EU-SILC 2003-2023

On observe par ailleurs que la contribution des transferts sociaux (prestations familiales, aides au logement ou à l'éducation, minima sociaux) réduit les inégalités, ce qui montre leur caractère redistributif. Plus généralement, en calculant le coefficient de Gini avant et après transferts sociaux, on obtient une valeur de 0.306 en 2023 si l'on prend en compte tous les transferts sociaux. Si l'on ne prend pas en compte les transferts sociaux mais uniquement les pensions de vieillesse, le coefficient grimpe à 0.345, ce qui représente une situation plus inégalitaire.

L'écart entre ces deux indicateurs qui mesure la contribution des transferts sociaux est de 0.039 point en 2023, le plus faible écart depuis 2006. À titre de comparaison en 2011, le coefficient de Gini des revenus sans les transferts sociaux était de 0.340, donc proche de la valeur de 2022, et le coefficient de Gini après transfert était de 0.272, soit un écart de 0.068 point. D'après cette analyse, le pouvoir redistributif des transferts sociaux monétaires atteint en 2023 son niveau le plus bas. Notons toutefois que ces indicateurs ne prennent pas en compte les transferts sociaux en nature (tels que les chèques-service accueil, les livres scolaires gratuits, le transport gratuit, etc.) dont l'impact éventuel échappe à ces analyses et fera l'objet d'une analyse ultérieure dans un autre chapitre.

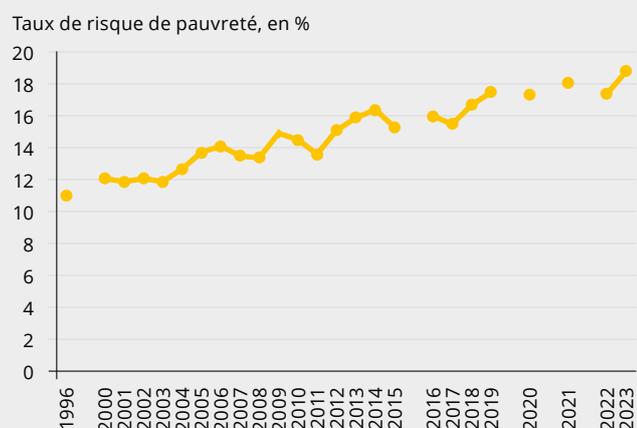
## 3.4

# LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

### À retenir

- Une personne est considérée en risque de pauvreté quand elle vit avec moins de 2 382 EUR par mois.
- 18.8% des individus sont en situation de risque de pauvreté, c'est-à-dire que leur niveau de vie mensuel est inférieur à 2 382 EUR.
- Les jeunes isolés, les étrangers, les personnes faiblement éduquées, les chômeurs et les familles monoparentales sont relativement plus exposées à la pauvreté.
- Les transferts sociaux vers les ménages restent un outil efficace pour réduire la pauvreté. C'est le cas des transferts en nature, notamment du chèque-service accueil (CSA) qui réduit le taux de risque de pauvreté infantile de 3.8 points de pourcentage.

## Graphique 21 Augmentation du taux de risque de pauvreté monétaire en 2023



Note: Ruptures de séries en 2016, 2020, 2021 et 2022. Il convient de noter que le revenu qui est collecté dans EU-SILC sur lequel se fonde le taux de risque de pauvreté provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2023 se rapportent à l'année 2022; et ceux collectés en 2022 à l'année 2021; etc.  
Sources: LISER (d'après Population et Emploi, n° 1, janvier 2004) jusqu'en 2002. STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC 2003-2021 et STATEC, EU-SILC 2022-2023

Ce chapitre traite de la pauvreté au Luxembourg sur base de deux principaux indicateurs:

- Le taux de "risque" de pauvreté, qui mesure la pauvreté à partir du revenu des personnes. Une personne "pauvre" sera décrochée en termes de revenus par rapport au reste de la population. Il s'agit donc là d'un concept monétaire (manque de moyens monétaires) et relatif (le niveau de vie d'une personne est comparé à celui du reste de la population). L'appellation de "risque" de pauvreté suggère que les ménages et les personnes concernés ne seraient pas obligatoirement "pauvres" au sens absolu du terme mais, vu leur position dans la distribution des revenus, ils courent le risque de ne pas pouvoir participer pleinement à la société;
- Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROE), instauré dans le cadre de la stratégie européenne "Europe 2020", dont une variante est maintenue dans la stratégie "Europe 2030", englobe, à côté de la pauvreté monétaire, deux dimensions supplémentaires: la privation matérielle et la faible intensité de travail au sein du ménage.

## Le taux de risque de pauvreté

Le taux de risque de pauvreté est établi à partir de la distribution des revenus disponibles par équivalents-adulte, c'est-à-dire les niveaux de vie<sup>1</sup>. On calcule la médiane de cette distribution: par définition, il s'agit de la valeur qui sépare la population en deux parties de taille égale. Le niveau de vie médian s'élève à 3 970 EUR par mois. Les individus situés dans la première moitié de la population ont un niveau de vie mensuel inférieur à 3 970 EUR, tandis qu'il est supérieur à cette valeur pour les individus de l'autre moitié de la population. Le seuil de risque de pauvreté est finalement obtenu en prenant 60% du niveau de vie médian calculé au niveau national. Pour l'année 2023, la valeur de ce seuil est de 2 382 EUR par mois et par adulte.

À titre de comparaison, au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une personne seule, la pension minimum personnelle s'élevait à 2 165 EUR et le revenu d'inclusion sociale (REVIS) pour une première personne adulte était de 1 758 EUR. Le seuil de pauvreté monétaire est de 3 096 EUR pour un adulte vivant avec un enfant de moins de 13 ans, de 3 573 EUR pour un couple sans enfant, de 4 287 EUR pour un couple avec un enfant et de 5 002 EUR pour un couple avec deux enfants.

<sup>1</sup> Voir chapitre 3.3, pour la détermination du niveau de vie d'un ménage.

Le taux de risque de pauvreté monétaire est de 18.8%<sup>2</sup> en 2023, marquant une augmentation de 1.4 point par rapport à 2022. Cette part représente toutes les personnes qui avaient un niveau de vie mensuel inférieur au seuil de 2 382 EUR. Cette nette augmentation de la pauvreté au Luxembourg se matérialise par environ 122 450 personnes vivant en dessous du seuil de risque de pauvreté monétaire, soit 14 000 de plus qu'en 2022. Le Luxembourg s'éloigne donc de son objectif de réduction de la pauvreté de 4 000 personnes à l'horizon 2030.

Les évolutions du taux de risque de pauvreté doivent être interprétées avec une certaine prudence, car une imprécision statistique entoure ces chiffres. Ces derniers sont tirés de deux enquêtes et donc de deux échantillons différents: le PSELL-2 jusqu'en 2002, puis EU-SILC à partir de 2003. En outre, il est important de noter que la base de sondage a changé entre 2015 et 2016, et des changements méthodologiques sont intervenus en 2020, 2021 et 2022 à cause de la crise sanitaire, ce qui a provoqué une rupture de série. Cependant, une nette tendance à la hausse du taux de risque de pauvreté se dégage depuis 1996.

### L'impact des caractéristiques socio-économiques des personnes sur la pauvreté

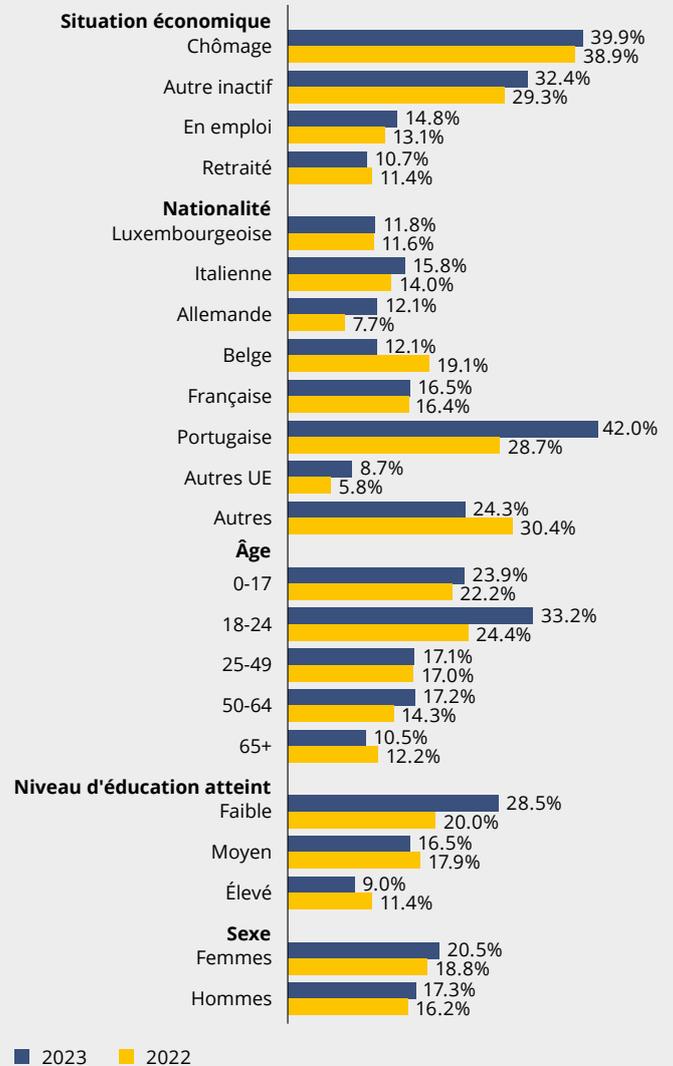
Le risque de pauvreté est défini par rapport au niveau de vie, lequel est fortement influencé par le profil socio-économique des personnes (graphique 22). Le chapitre précédent a illustré que le niveau de vie dépendait intrinsèquement de caractéristiques comme l'âge, le sexe, la nationalité, le niveau d'éducation ou encore la situation économique.

Les écarts de pauvreté entre nationaux et étrangers restent toujours importants: en 2023, le taux de risque de pauvreté des étrangers vivant au Luxembourg est deux fois supérieur à celui des résidents nationaux (24.3% contre 11.8%).

#### Graphique 22

En 2023, les chômeurs, les Portugais, les jeunes adultes et les personnes faiblement qualifiées demeurent les plus exposés à la pauvreté

Taux de risque de pauvreté, en %



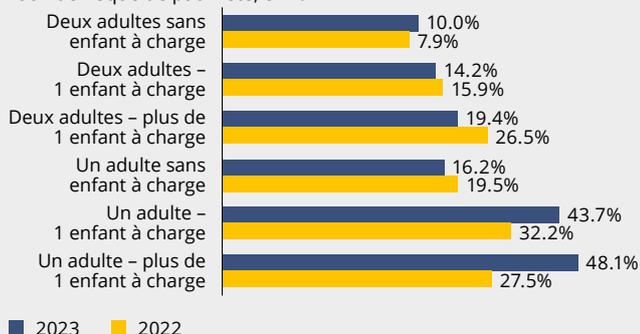
Note: Rupture de séries en 2022.  
Source: STATEC, EU-SILC 2022-2023

2 Intervalle de confiance [17.30; 20.45].

### Graphique 23

#### Les ménages monoparentaux sont plus exposés au risque de pauvreté

Taux de risque de pauvreté, en %

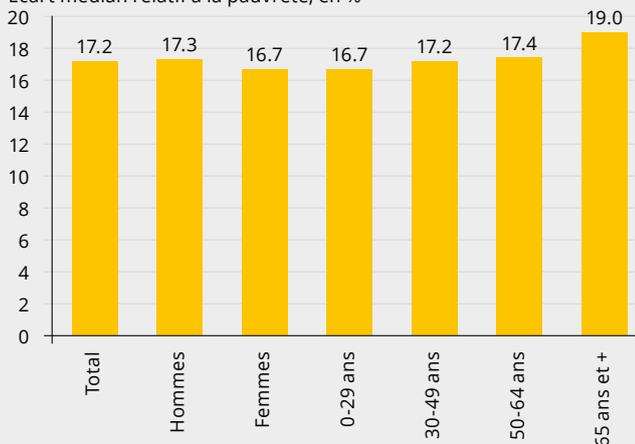


Note: Rupture de séries en 2022.  
Source: STATEC, EU-SILC 2022-2023

### Graphique 24

#### L'intensité de la pauvreté est plus élevée parmi les personnes de plus de 65 ans

Écart médian relatif à la pauvreté, en %



Note de lecture: Le niveau de vie médian des personnes pauvres (1 972,4 EUR) représente 82,8% du seuil de risque de pauvreté (2 382 EUR), l'intensité de la pauvreté des personnes est donc de 100% - 82,8% = 17,2%. Une faible intensité de la pauvreté décrit une situation plus favorable, car elle signale que le niveau de vie des individus en risque de pauvreté est proche du seuil de risque de pauvreté. Si toutes les personnes en risque de pauvreté avaient un niveau de vie égal au seuil de risque de pauvreté, l'intensité de la pauvreté serait nulle.  
Source: STATEC, EU-SILC 2023

Les résultats par niveau d'éducation mettent aussi en évidence des écarts significatifs<sup>3</sup>. Les chiffres de 2023 confirment que le risque de pauvreté est nettement plus élevé pour les individus faiblement qualifiés. Le taux parmi ce groupe a fortement augmenté, atteignant 28,5% contre 20,0% en 2022, alors qu'il a diminué dans les deux autres groupes: 16,5% pour ceux titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires et 9,0% pour les personnes ayant atteint un niveau universitaire. Un diplôme protège dès lors de la pauvreté, le taux de pauvreté des individus ayant un niveau d'éducation supérieur est trois fois inférieur à celui des personnes avec un faible niveau d'éducation.

Les résultats par classe d'âge indiquent que les jeunes sont les plus exposés au risque de pauvreté, et que le risque diminue avec l'âge. En 2023, le taux de risque de pauvreté a augmenté de près de 9 points de pourcentage chez les 18-24 ans et se situe à 33,2%. À l'inverse, il a baissé de 12,2% à 10,5% pour les 65 ans et plus. Le taux de risque de pauvreté des 0-17 ans atteint 23,9%, c'est ce qui est communément désigné comme le "taux de pauvreté des enfants" ou le "taux de pauvreté infantile".

Les résultats selon la situation économique de la personne de référence du ménage montrent aussi des écarts très importants en termes d'exposition à la pauvreté. En 2023, le taux de risque de pauvreté des personnes au chômage se situe à 39,9%. Celui des personnes en emploi nettement plus faible avec 14,8%. Les personnes retraitées sont en fait les moins exposées, leur taux reste faible à 10,7%. Le taux de pauvreté des inactifs se situe, avec 32,4%, à un niveau très élevé.

Le graphique 23 se penche sur la typologie des ménages en risque de pauvreté. En effet, la composition familiale exerce une influence significative sur la précarité au Luxembourg, mais il est important de noter que certains ménages très vulnérables en termes de pauvreté ne constituent qu'une faible proportion de l'ensemble des ménages.

3 Dans ce cas, pour tenir compte du fait que de nombreux jeunes poursuivent des études jusqu'à un âge avancé et que le niveau d'éducation atteint ne correspond pas forcément au niveau définitif, seules les personnes âgées de 25 ans ou plus ont été prises en considération dans les calculs.

Ce sont les ménages avec enfants qui présentent les risques de pauvreté les plus élevés. C'est surtout le cas des familles monoparentales, c'est-à-dire les ménages composés d'un seul adulte avec un ou plusieurs enfants à charge. Ces familles sont fortement exposées au risque de pauvreté, bien au-dessus du taux de pauvreté national, qui se situe à 18.8%. Leurs taux sont en forte progression par rapport à 2022: 43.7% des ménages monoparentaux ayant 1 enfant et 48.1% lorsqu'il y a plus d'1 enfant sont touchés par le risque de pauvreté en 2023, contre respectivement 32.2% et 27.5% un an plus tôt. Cependant, les ménages monoparentaux représentent une faible proportion de l'ensemble des ménages au Luxembourg, avec seulement 3.6% selon les données de l'enquête EU-SILC. Les personnes vivant dans ces ménages sont donc peu nombreuses parmi l'ensemble des individus en risque de pauvreté au Luxembourg. À l'inverse, un ménage sur cinq au Luxembourg est constitué de deux adultes ayant au moins un enfant, et le taux de risque de pauvreté des individus vivant dans ces ménages a chuté entre 2022 et 2023: passant de 15.9% à 14.2% lorsqu'il n'y a qu'un enfant et de 26.5% à 19.4% s'il y a plus d'un enfant dans le ménage.

Concernant les ménages isolés, c'est-à-dire les adultes vivant seuls sans enfant à charge, le taux de risque de pauvreté baisse légèrement et se situe à 16.2%.

### La gravité de la pauvreté

Un indicateur couramment utilisé pour évaluer la gravité ou l'intensité de la pauvreté est l'écart médian relatif à la pauvreté. L'intensité de la pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Nous adoptons ici le concept d'Eurostat, qui définit cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population en risque de pauvreté et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé, plus le risque de pauvreté est considéré comme intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté. Il est calculé d'après la formule suivante:

*(Seuil de pauvreté - Niveau de vie médian de la population pauvre) / Seuil de pauvreté*

En 2023, l'intensité de la pauvreté est de 17.2%. Cela indique que 50% de la population en situation de risque de pauvreté dispose d'un niveau de vie inférieur à 82.8% du seuil de pauvreté (c'est-à-dire à 1 972.4 EUR par personne par mois), tandis que l'autre moitié possède un revenu supérieur à 82.8% du seuil de pauvreté.

### Encadré

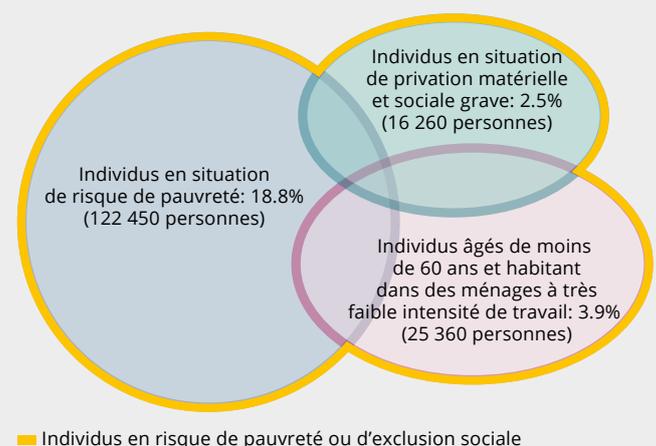
#### Pour bien comprendre

Dans le cadre de l'indicateur européen EU2030 (aussi désigné par l'acronyme AROPE<sup>4</sup>), les personnes sont considérées comme étant potentiellement en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale si elles satisfont au moins l'un des 3 critères de précarité suivants:

1. Les personnes en risque de pauvreté (relative) sont celles vivant dans un ménage disposant d'un revenu équivalent-adulte disponible (après transferts sociaux monétaires) inférieur au seuil de pauvreté qui est fixé à 60% du revenu médian national équivalent-adulte (après transferts sociaux);
2. Les personnes en situation de privation matérielle et sociale grave ont des conditions de vie limitées par un manque de ressources et sont confrontées à la privation d'au moins 7 des 13 items de privation matérielle et sociale;
3. Les personnes dans des ménages à très faible intensité de travail sont celles âgées de 0 à 64 ans vivant dans des ménages dans lesquels en moyenne les adultes (âgés entre 18 et 64 ans) ont utilisé moins de 20% de leur potentiel total d'emploi au cours de l'année passée. Les étudiants sont exclus.

### Figure 2

#### Composition de l'indicateur "Europe 2030" de pauvreté ou d'exclusion sociale pour le Luxembourg en 2023



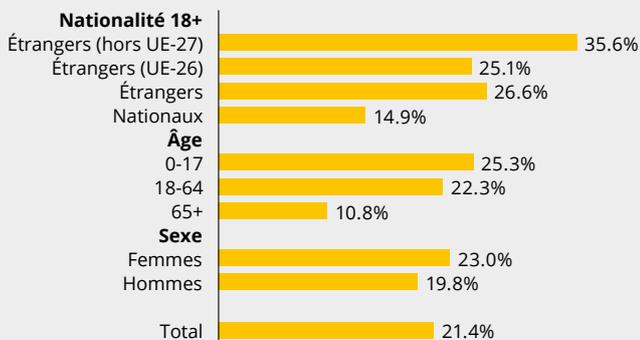
Source: STATEC, EU-SILC, 2023

4 AROPE: "At risk of poverty or social exclusion"

## Graphique 25

**Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE) est important chez les moins de 18 ans, les résidents de nationalité hors-UE et les femmes**

Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, en %

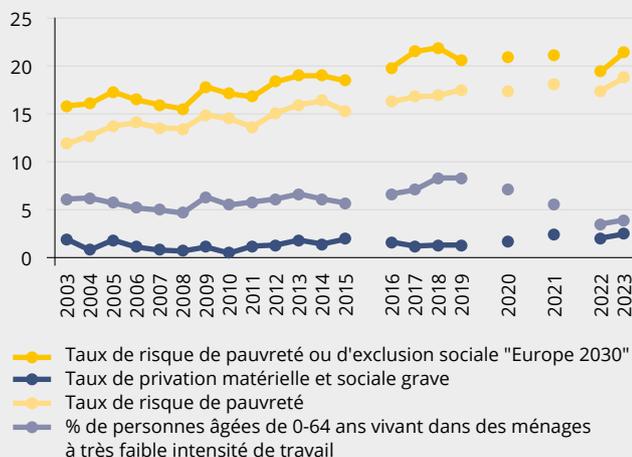


Note: UE-26 représente la moyenne européenne sans le Luxembourg.  
Source: STATEC, EU-SILC 2023 sur base de revenus 2022

## Graphique 26

**Le principal déterminant de l'évolution de l'indicateur de pauvreté et d'exclusion sociale (Europe 2030) est la pauvreté monétaire**

Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (Europe 2030), en %



Note: Ruptures de séries en 2016, 2020 et en 2021. Il convient de noter que le revenu qui est collecté dans EU-SILC sur lequel se fonde le taux de pauvreté et d'exclusion sociale provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2023 se rapportent à l'année 2022; et ceux collectés en 2022 à l'année 2021; etc.  
Source: STATEC, EU-SILC 2003-2023

## Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale "Europe 2030" (AROPE)

Au-delà de la pauvreté monétaire, le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale utilisé dans le cadre de la stratégie européenne "Europe 2030", constitue une mesure supplémentaire de la pauvreté qui prend en compte plusieurs dimensions. Cet indicateur présente l'avantage d'être harmonisé au niveau européen et d'être comparable entre les États membres. Il se chiffre pour le Luxembourg à 21.4% en 2023. Selon cette définition, environ 139 180 personnes sont en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

L'examen des intersections des 3 indicateurs, retenus dans ce cadre d'analyse EU2030, révèle que quatre personnes sur cinq, confrontées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE), sont touchées selon une seule des trois dimensions (risque de pauvreté, privation matérielle grave ou vie dans un ménage à très faible intensité de travail) (figure 2). Les personnes restantes se trouvent en situation d'exclusion multiple et sont concernées par au moins deux des trois dimensions.

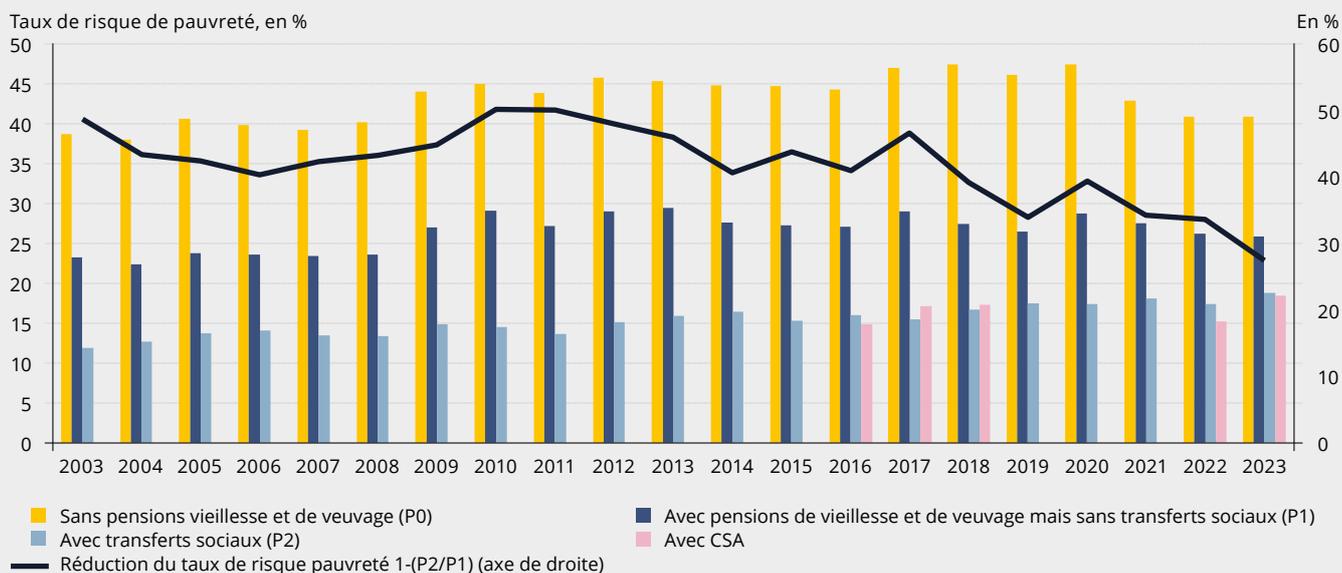
En 2023, 18.8% de la population est en situation de risque de pauvreté, 2.5% est en situation de privation matérielle et sociale sévère et 3.9% vit dans des ménages à très faible intensité de travail.

Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, qui combine les trois dimensions, touche davantage les 0-17 ans (25.3%). Ensuite viennent les 18-64 ans (22.3%) et enfin les 65 ans et plus, où ce risque est de 10.8%. Les étrangers, et principalement les résidents non communautaires, sont toujours plus touchés que les nationaux.

L'évolution de l'indicateur AROPE depuis 2003 montre une tendance à la baisse depuis les hausses observées entre 2016 et 2019 avec un pic en 2018. Comme les années précédentes, en 2023, le taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale est porté essentiellement par le taux de risque de pauvreté monétaire. Le taux de privation matérielle et sociale reste stable à un niveau bas, avec "seulement" 3.9% des personnes de 0-64 ans qui sont concernées par une faible intensité de travail.

## Graphique 27

## Taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux



Note: Rupture de séries en 2020, 2021 et en 2022. Il convient de noter que le revenu qui est collecté dans EU-SILC sur lequel se fonde le taux de pauvreté et d'exclusion sociale, provient d'une année antérieure, c'est-à-dire que les revenus collectés dans l'enquête de 2023 se rapportent à l'année 2022; et ceux collectés en 2022 à l'année 2021; etc.

Source: STATEC, EU-SILC 2003-2023

## L'impact des transferts sociaux monétaires dans la réduction de la pauvreté

Pour examiner l'impact des transferts sociaux sur la pauvreté et les inégalités, on doit faire la balance entre, d'un côté, la contribution des ménages via l'imposition et les cotisations et, de l'autre, ce que les ménages perçoivent en retour en termes de prestations sociales et de pensions de vieillesse. Cette décomposition reste cependant incomplète, car elle ne tient pas compte des transferts sociaux en nature, ainsi que d'une partie de l'imposition indirecte.

En 2023, le taux de risque de pauvreté (pensions de vieillesse et de veuvage incluses dans le calcul du revenu) est de 25.9%. Si on prend en compte les transferts sociaux monétaires (aides au logement, REVIS, allocations familiales, etc.), le taux de pauvreté descend à 18.8%. Les transferts sociaux réduisent ainsi le taux de risque de pauvreté monétaire de 7.1 points de pourcentage, soulignant leur importance dans la lutte contre la pauvreté. Cependant, leur impact diminue chaque année depuis 2017, bien que cette analyse ne prenne en compte que les transferts sociaux monétaires versés aux ménages.

Entre 2003 et 2017, les transferts sociaux monétaires réduisaient le taux de risque de pauvreté de 40 à 50%. Cependant, à partir de 2018, cet impact a diminué, passant de 39% en 2018 à 34% en 2022, puis 27% en 2023. Pour comparaison, en 2010 et 2011, ces transferts avaient réduit le taux de pauvreté monétaire de moitié, alors qu'en 2023, leur effet est limité au quart. Bien que l'on attribue souvent ce recul à la non-considération des transferts en nature, il est important de noter que ces transferts existaient déjà en 2009. Une partie de l'explication doit donc reposer sur un autre phénomène, tel que le non-recours aux aides de l'État. Une récente étude sur le non-recours à la subvention de loyer<sup>5</sup> montre que seul le quart des ménages éligibles en bénéficient. Cette étude révèle que l'existence de transferts sociaux, qu'ils soient en nature ou monétaires, ne garantit pas leur utilisation effective par les ménages. Par conséquent, l'impact réel de ces transferts doit être analysé à l'aune du taux de recours à ces aides, ce qui implique de mesurer le taux de non-recours aux principaux dispositifs sociaux, tels que le REVIS, l'allocation de vie chère, la subvention de loyer, etc.

5 <https://gouvernement.lu/dam-assets/documents/actualites/2023/10-octobre/05-logement-observatoire/rapport-danalyse-8-subvention-de-loyer.pdf>

## Impact des transferts en nature, l'exemple des chèques-service accueil

Parmi les transferts effectués par les organismes de sécurité sociale aux ménages, on distingue les prestations sociales "en espèces", qui sont des versements monétaires, (pensions de vieillesse ou de survie, d'allocations familiales, etc.) et les prestations sociales "en nature", qui comportent l'accès gratuit ou à tarif réduit à des biens et des services dans le domaine de la santé (soins de santé, hospitalisations, médicaments, etc.), de la culture, des loisirs, du logement social, du transport public ou encore en matière d'accueil et d'éducation des enfants.

L'ouverture de l'accès à des services d'accueil à tous les enfants résidents constitue depuis plusieurs années un des éléments de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Luxembourg. Pour offrir aux parents la possibilité de faire garder leurs enfants dans des structures professionnelles, le dispositif du "chèque-service accueil" (CSA) a été institué en 2009, puis réformé en 2012, en 2017 et en 2022. Depuis 2022, les heures passées par un enfant de l'école fondamentale, qui fréquente une structure d'accueil professionnelle, telle qu'une maison-relais, une crèche, un foyer de jour ou un assistant parental, sont gratuites pendant les périodes scolaires ainsi que les repas, à raison de 5 repas par semaine. La gratuité ne s'applique ni aux enfants en bas âge ni aux enfants inscrits à l'éducation précoce. Néanmoins, les 20 heures d'accueil gratuites pour les enfants de 1 à 4 ans dans le cadre du programme d'éducation plurilingue à la crèche sont maintenues.

Cette orientation politique n'est pas surprenante puisqu'au Luxembourg, les indicateurs de pauvreté montrent que les ménages ayant des enfants à charge sont beaucoup plus souvent exposés au risque de pauvreté que ceux sans enfant. En 2023, le taux de risque de pauvreté des ménages ayant des enfants à charge est plus élevé que celui des ménages sans enfant. Le présent barème du CSA prévoit les mêmes avantages pour tous les ménages pendant les périodes scolaires et des avantages plus importants pour les ménages à faible revenu durant les vacances et hors du créneau horaire de 7h-19h. Ce ne sont donc plus seulement les ménages pour lesquels les services d'accueil professionnels sont financièrement inabordables qui sont ciblés.

Mais est-ce que le taux de pauvreté dans les ménages au revenu modeste est malgré tout impacté par le CSA? L'analyse empirique présentée ici montre qu'en 2023, le taux de risque de pauvreté des ménages ayant des enfants avec la prise en compte du CSA baisse légèrement. La dernière modification du CSA en 2022 ne parvient donc pas à réduire le taux de risque de pauvreté monétaire global, en revanche le niveau de pauvreté baisse dans les ménages avec enfants.

### Méthodologie de prise en compte des prestations CSA<sup>6</sup>

Communément, les inégalités entre ménages sont analysées sur la base de leur revenu disponible, défini comme la somme des revenus et des transferts sociaux monétaires, déduction faite des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Le CSA étant une prestation "en nature", son éventuel impact sur les inégalités échappe à ce type d'analyse standard. Les transferts sociaux "en nature" comme le CSA représentent un bénéfice substantiel pour les ménages avec enfants en termes de niveau de vie et devraient donc être pris en considération dans les statistiques relatives à la pauvreté, aux inégalités et plus généralement à l'exclusion sociale. Cela pose néanmoins des difficultés d'ordre méthodologique, car une valeur monétaire doit être imputée aux ménages pour ces transferts. Toutefois, au vu de l'importance des moyens que l'État investit dans la mise à disposition des prestations CSA, il est utile de tenter d'apporter une réponse, fût-elle basée en partie sur des hypothèses, plutôt que de négliger entièrement l'impact de ces prestations. Dans le cas du CSA, cette valorisation a été possible en s'appuyant sur les barèmes d'éligibilité actuellement en vigueur. Il existe d'autres transferts en nature dont nous ne tenons pas compte dans nos estimations, comme les livres gratuits ou la gratuité des cours de musique, car nous considérons que le coût pour l'État est marginal par rapport au CSA. Pour ce qui est de la santé, de l'éducation et de la sécurité dont les coûts dans le budget de l'État sont très importants, il est conceptuellement difficile de distribuer ces coûts en fonctions des types de ménages, ce qui justifie son absence dans le débat.

6 Aaberge, R., Langørgen, A., et Lindgren, P. (2013) The distributional impact of public services in European Countries, Eurostat Methodologies and working papers collection, Eurostat.

Une approche permettant d'étudier l'impact du CSA sur le risque de pauvreté est de traiter cette prestation de manière analogue aux prestations en espèces, c'est-à-dire comme un transfert monétaire qui viendrait augmenter le revenu des ménages<sup>7</sup>. Les données de l'enquête EU-SILC permettent d'identifier les ménages dont les enfants fréquentent des structures d'accueil, ainsi que le nombre d'heures d'accueil hebdomadaires dont a bénéficié chaque enfant fréquentant l'école fondamentale ou une structure d'accueil. En supposant que ce nombre d'heures d'accueil reste constant durant l'année, le montant total du CSA dont bénéficie chaque ménage est calculé suivant le barème du CSA, en fonction du revenu du ménage, du nombre d'enfants à la charge du ménage, des heures d'accueil effectif de chaque enfant et selon la structure fréquentée (crèche, foyer de jour, maison-relais, assistant parental). Avec la réforme de 2022, les heures passées dans une structure par les enfants scolarisés à l'école fondamentale et les repas sont gratuits. La gratuité ne s'applique que pendant les semaines scolaires, du lundi au vendredi, de 7.00 heures à 19.00 heures<sup>8</sup>. Il ne reste que les heures passées dans ces structures durant les vacances scolaires, période durant laquelle la participation financière des parents ne sera plus plafonnée par un forfait, mais le barème du chèque-service accueil s'appliquera. Les élèves ont 16 semaines de vacances scolaires et après déduction des 5 semaines de vacances des parents, il reste 11 semaines où les enfants sont susceptibles de passer dans les structures. Concernant les enfants en bas âge ou ceux inscrits à l'éducation précoce, le calcul est basé sur les 46 semaines passées dans les structures.

Notons qu'à défaut de pouvoir distinguer entre structures conventionnées et structures commerciales, il est supposé que tous les enfants qui bénéficient d'un accueil professionnel fréquentent des structures conventionnées sans but commercial<sup>9</sup>. Les résultats présentés ici ne rendent pas compte de la participation des ménages aux frais d'accueil<sup>10</sup>.

Le montant du CSA ainsi calculé est additionné au revenu disponible de chaque ménage. Les valeurs des indicateurs d'inégalité calculées sur la base de ce revenu disponible "augmenté" des ménages sont ensuite comparées à celles utilisant le revenu disponible monétaire des ménages (excluant l'avantage du CSA).

7 Pour en savoir plus sur les difficultés méthodologiques dans l'intégration des prestations en nature dans l'analyse des inégalités, se référer au rapport "Travail et cohésion sociale 2018" du STATEC, à la page 135.

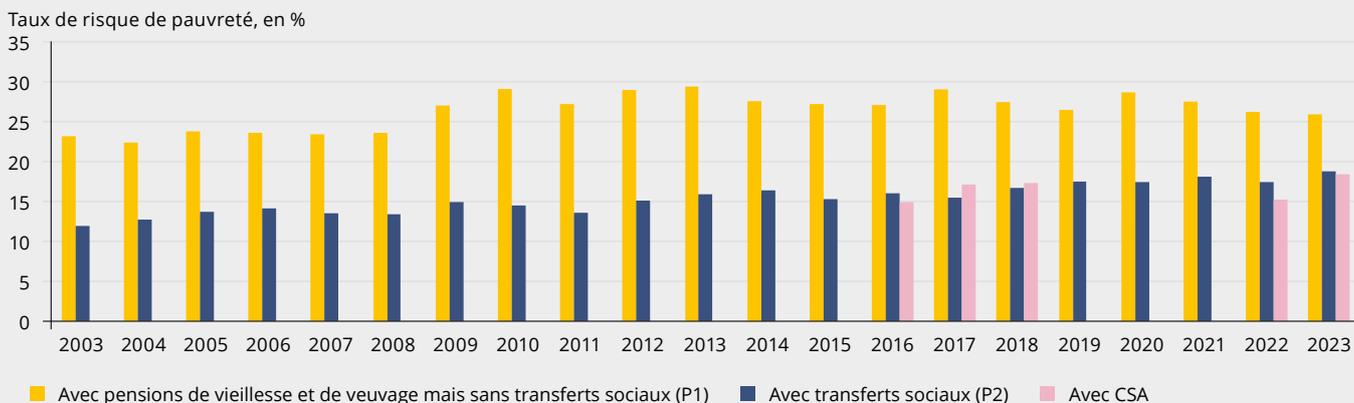
8 En dehors de ce créneau horaire, le barème du chèque-service accueil (CSA) sera appliqué pour le calcul de la participation financière des parents et de l'État, mais les données EU-SILC ne permettent pas de connaître les horaires de fréquentation des structures, et on fait donc l'hypothèse que la fréquentation est circonscrite au créneau horaire 7h-19h.

9 Ceci correspond au scénario le plus avantageux pour les ménages.

10 Une analyse prenant en compte la participation des ménages jusqu'à la hauteur du tarif maximal du CSA conduit aux mêmes conclusions que celles présentées ici. Il serait plus judicieux d'intégrer aussi l'éventuelle différence, à la charge des ménages, entre le tarif facturé par les structures d'accueil à but commercial et le tarif maximal du CSA, mais les données EU-SILC ne permettent pas de déterminer ce dépassement.

## Graphique 28

### Taux de pauvreté sans transferts sociaux, avec transferts sociaux et avec transferts sociaux non monétaires



Source: STATEC, EU-SILC 2003-2023

### Le chèque-service accueil diminue le risque de pauvreté infantile

La proportion de la population exposée au risque de pauvreté ne diminue que très peu si le CSA est assimilé à un transfert monétaire aux ménages: en 2023, l'écart est de 0.4 point de pourcentage pour la population dans son ensemble et n'est pas significatif. En moyenne, le CSA ne baisse donc pas le taux de risque de pauvreté monétaire au niveau global, mais uniquement dans le cas des ménages avec enfant. C'est principalement pour le cas des ménages monoparentaux que la baisse est notable. Dans les ménages monoparentaux avec un seul enfant, l'intégration du CSA fait baisser le taux de risque de pauvreté de près de 5 points de pourcentage et l'écart est de 9 points de pourcentage dans les ménages monoparentaux avec deux enfants ou plus. La baisse est moindre (0.7 point de pourcentage) dans le cas des ménages avec enfant en présence de deux adultes ou plus. Un indicateur qui évolue favorablement suite à l'augmentation du revenu disponible par le CSA est aussi le taux de risque de pauvreté des personnes âgées entre 0 et 17 ans, couramment appelé "taux de risque de pauvreté des enfants". Sa baisse atteint environ 4 points de pourcentage.

Le ratio interquintile, c'est-à-dire le rapport entre le pourcentage du revenu total perçu par les 20% des individus les plus riches et le revenu total perçu par les 20% des individus les plus pauvres, est moins influencé par l'inclusion des prestations CSA, il est de 4.7 contre 4.8 sans CSA. De même, le ratio interdécile, c'est-à-dire le rapport entre le pourcentage du revenu total perçu par les 10% des individus les plus riches et le revenu total perçu par les 10% des individus les plus pauvres, est aussi quasi stable (passant de 7.3 à 7.2), suggérant une égale évolution des revenus aux extrémités. Le coefficient de Gini baisse aussi de 1 point, passant de 30.6 à 29.5 en tenant compte du dispositif CSA.

## Non-recours à l'allocation de vie chère (AVC) et à la subvention de loyer en 2022

En 2023 au Luxembourg, le taux de risque de pauvreté monétaire est de 18,8%. Ce sont donc 122 450 personnes qui sont confrontées au risque de pauvreté, soit près d'un cinquième de la population résidente. Le Luxembourg s'est engagé à diminuer le nombre de personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale de 20 000 personnes d'ici 2030, or avec une augmentation du nombre de personnes exposées au risque de pauvreté de près de 14 000 personnes par rapport à 2022, le pays s'éloigne donc de son objectif.

Pourtant, il existe au Luxembourg une batterie de prestations (subvention de loyer, allocation de vie chère, REVIS, crédit d'impôt monoparental, etc.) permettant de soutenir financièrement les ménages à revenu modeste et ainsi réduire le risque de pauvreté. Un récent rapport de l'Observatoire de l'habitat sur la subvention de loyer<sup>11</sup> a montré que sur les 40 000 ménages potentiellement éligibles en 2022, seuls 9 300 ont perçu une aide, ce qui correspond à un taux de non-recours de près de 75%. Des études du STATEC ont estimé le non-recours à l'allocation de vie chère à 40% en 2022.<sup>12</sup> Toutefois, il existe très peu d'études quantitatives récentes sur ces instruments d'aides et comme le constatent les autrices dans une récente étude qualitative sur le non-recours (2024)<sup>13</sup> *"il n'est pas aisé de comprendre les dynamiques complexes qui mènent à la pauvreté, ainsi que la manière dont les aides mises en place pour aider les personnes en situation de pauvreté sont (ou non) utilisées et efficaces"*.

Nous proposons ainsi d'estimer le taux de non-recours pour l'allocation de vie chère (AVC) et la subvention de loyer à partir des données de l'enquête EU-SILC 2023 portant sur les revenus de 2022.

**Tableau 4**  
Les indicateurs de pauvreté et d'inégalité sont plus favorables après prise en compte des CSA pour les ménages avec enfant

	Taux de risque de pauvreté	
	Sans CSA	Avec CSA
Un adulte – 1 enfant	38.4	33.2
Un adulte – plus de 1 enfant	48.1	39.2
Deux adultes – 1 enfant	14.2	13.8
Deux adultes – plus de 1 enfant	19.4	17.1
Autres – 1 enfant	28.3	27.1
Autres – plus de 1 enfant à charge	52.9	52.2
0-17 ans	23.9	20.1
<b>Ensemble</b>	<b>18.8</b>	<b>18.4</b>

Notes: Pour augmenter le revenu disponible du CSA, le barème prévu par la loi modifiée du 17 décembre 2021 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022 est appliqué.

Source: STATEC, enquête EU-SILC 2023

11 <https://gouvernement.lu/dam-assets/documents/actualites/2023/10-octobre/05-logement-observatoire/rapport-danalyse-8-subvention-de-loyer.pdf>

12 STATEC, Note de conjoncture -1, 2022.

13 Anne Franziskus, Anne-Catherine Guio (2024). "Précarité et (non-)recours aux aides financières au Luxembourg: Une étude qualitative" <https://liser.elsevierpure.com/en/publications/pr%C3%A9carit%C3%A9-et-non-recours-aux-aides-financi%C3%A8res-au-luxembourg-une->

## Encadré Méthodologie

Identifier le phénomène de non-recours à une prestation suppose de connaître la population éligible<sup>14</sup> d'une part, et de connaître la population des bénéficiaires effectifs, d'autre part. Le rapprochement de ces deux sous-populations permet de mesurer le non-recours: les non-recourants seront ceux qui, bien qu'éligibles, ne bénéficient pas de la prestation sociale concernée.

Pour quantifier ce phénomène, nous mobilisons les données d'EU-SILC 2023 portant sur les revenus de 2022. Il s'agit d'une enquête régulière annuelle sur les conditions de vie représentative de la population résidente. L'avantage de cette source de données<sup>15</sup> est qu'elle dispose d'un large éventail d'informations disponibles permettant d'évaluer l'éligibilité au droit: l'âge, la durée de résidence, la composition familiale, le statut d'activité, les diverses ressources perçues, etc. À partir de ces informations, l'éligibilité à une prestation est "simulée" en croisant le revenu disponible des ménages et les critères l'éligibilité à ces prestations (durée de résidence, composition familiale, âge, etc.). Pour Hannafi et al. (2022)<sup>16</sup>, "la qualité du résultat est conditionnée, d'une part, à la précision et à la fiabilité des informations nécessaires à l'évaluation de l'éligibilité et, d'autre part, à la bonne application des règles définies pour le calcul du droit, qui doivent être suffisamment proches de celles appliquées par les organismes qui versent les prestations".

Hannafi et al. (2022) soulignent également que pour une mesure fiable du taux de non-recours, l'utilisation d'enquêtes régulières sur les ressources et les conditions de vie en population générale, comme l'enquête EU-SILC, apparaît plus adaptée que l'utilisation de données administratives ou d'enquêtes ponctuelles sur les bénéficiaires.

Les limites pour l'estimation du non-recours à partir des données EU-SILC proviennent d'abord de son champ d'analyse qui se concentre sur les personnes vivant dans des logements privés. Par conséquent, les données excluent les personnes sans domicile, vivant en collectivité ou dans des logements précaires (foyers de jeunes, cités universitaires, hébergements d'urgence, hôtels, habitats mobiles, etc.). Toutefois, ces personnes, qui sont davantage susceptibles de percevoir les aides, ne sont pas prises en compte dans l'estimation du non-recours.

Une autre limite est liée à la disponibilité tardive des données EU-SILC avec un décalage de 2 ans entre la diffusion d'une mesure d'aide sociale et la période sur laquelle elle porte, ce qui réduit la portée du suivi des politiques publiques.

Ces limites peuvent aboutir à des simulations classant, par exemple, comme non éligibles des personnes bénéficiaires, etc.

14 Généralement, une population éligible à une aide sociale est l'ensemble des personnes qui remplissent les conditions de résidence et de revenus leur ouvrant le droit à cette prestation.

15 Hernanz, V., Malherbet, F., Pellizzari, M. (2004). "Take-up of welfare benefits in OECD countries: a review of the evidence." Paris, France: Éditions OCDE, Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations, 17.

16 Hannafi C., Le Gall R., Omalek L., Marc C. (2022): Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité: méthode et résultats, Les Dossiers de la DREES.

## Encadré suite

### Méthodologie

#### Formules de mesure du taux de non-recours

Nous utilisons ces abréviations dans cette partie:

TNR = taux de non-recours

R.E = recourants éligibles

R.NE = recourants non éligibles

E = éligibles

Plusieurs formules existent:

1. Cette formule suppose que tous les éligibles simulés le sont bien en réalité (parfaite simulation et absence de faux éligibles) et que les recourants non éligibles relèvent uniquement de cas de fraude, ce qui constitue deux hypothèses fortes. Dans le cas contraire, elle aboutirait à surestimer le nombre de foyers éligibles au regard des seuls recourants éligibles (ce qui aurait pour effet de surestimer le taux de non-recours).

$$TNR = \left(1 - \frac{R.E}{E}\right) \cdot 100$$

2. Si l'on considère que, malgré des imperfections de simulation du droit, on simule globalement bien le nombre d'éligibles (c'est-à-dire que le nombre de faux éligibles et le nombre de faux non-éligibles sont comparables) et que le nombre de recourants est correct, on peut calculer le taux de non-recours pour un trimestre donné en rapportant l'ensemble des recourants observés à l'ensemble des éligibles simulés:

$$TNR = \left(1 - \frac{R.E + R.NE}{E}\right) \cdot 100$$

3. Si l'on considère que le nombre d'éligibles apparaît sous-estimé par rapport au nombre de recourants, une formule "intermédiaire" peut être utilisée. Elle inclut les recourants non éligibles dans le total des éligibles comme dans le total des recourants: on garde ainsi l'ensemble des recourants observés au numérateur tout en augmentant le nombre d'éligibles au dénominateur.

$$TNR = \left(1 - \frac{R.E + R.NE}{E + R.NE}\right) \cdot 100$$

Dans la présente analyse, nous formulons l'hypothèse que les ménages qui rapportent avoir bénéficié d'une prestation l'ont réellement perçue et que leur présence ne relève pas de la fraude. En revanche, dans la simulation de l'éligibilité, il peut subsister des erreurs et ceci à cause de l'imperfection de l'information sur laquelle elle se base (données d'enquête, certaines informations déclaratives, les montants des revenus, la composition du ménage, et les aspects socioéconomiques qui sont souvent mal compris, etc.).

C'est l'indicateur basé sur la troisième formule qui est choisi dans l'étude de référence sur le non-recours au revenu de solidarité en Finlande (Bargain, et al., 2012) et c'est celui que nous avons retenu dans notre analyse.

### Tableau 5

Taux de non-recours allocation de vie chère (AVC) et subvention de loyer en 2022

Non-recours	Proportion	Erreur standard	Intervalle de confiance [95%]	
Allocation de vie chère	43.9%	3.4%	37.5%	50.6%
Subvention de loyer	77.3%	2.6%	71.7%	82.0%

Source: EU-SILC 2023

### Tableau 6

Taux de pauvreté classique et taux de risque de pauvreté avec prise en compte du chèque-service accueil (CSA) et sous l'hypothèse d'absence de non-recours à l'AVC et à la subvention de loyer

Risque de pauvreté	Proportion	Erreur standard	Intervalle de confiance [95%]	
Taux de risque de pauvreté classique	18.8%	0.8%	17.3%	20.5%
Taux de risque de pauvreté avec prise en compte CSA	18.4%	0.8%	16.8%	20.0%
Taux de risque de pauvreté avec prise en compte CSA + hypo d'absence de non-recours (AVC+Sub_Loyer)	18.2%	0.8%	16.7%	19.9%

Source: EU-SILC 2023

## En 2022, en moyenne 43.9% des ménages éligibles ne recourent pas à l'allocation de vie chère (AVC)

En 2022, on estime qu'en moyenne sur 30 600 ménages résidant dans des logements privés et éligibles à l'AVC, 19 900 recourent à la prestation et 10 700 n'y recourent pas. Plus de quatre ménages éligibles sur dix seraient donc non-recourants (43.9%) en 2022. Concernant la subvention de loyer, ce sont un peu plus des trois quart (77.3%) qui n'y recourent pas (tableau 5).

Ces résultats sont proches de ceux estimés par les travaux précédemment cités (étude de l'Observatoire de l'habitat en 2023 sur la subvention de loyer et Note de conjoncture du STATEC en 2022 sur l'AVC).

## Dans leur niveau de 2022, l'allocation de vie chère et la subvention de loyer n'ont pas d'effet significatif sur la baisse du taux de risque de pauvreté

Nous calculons ensuite le taux de risque de pauvreté en faisant l'hypothèse que le taux de non-recours pour ces deux dispositifs est nul, c'est-à-dire que tous les ménages éligibles ont effectivement bénéficié de ces deux prestations. Nous avons donc attribué aux ménages estimés éligibles mais non recourants le montant des allocations qu'ils auraient perçues s'ils y avaient eu recours. Nous avons ensuite recalculé un nouveau revenu disponible du ménage augmenté de ces allocations.

Le tableau 6 présente le taux de risque de pauvreté classique, le taux de risque de pauvreté avec prise en compte du chèque-service accueil (CSA) et enfin le taux de risque de pauvreté avec prise en compte du CSA et avec l'hypothèse d'absence de non-recours pour l'allocation de vie chère et la subvention de loyer.

La prise en compte du chèque-service accueil avec l'hypothèse d'absence de non-recours à la subvention de loyer et à l'allocation de vie chère ne fait pas baisser le taux de risque de pauvreté de manière significative, les intervalles de confiance des trois taux se chevauchent. La dernière réforme du CSA en 2022 n'a pas réussi à diminuer le taux global de risque de pauvreté monétaire, mais elle a entraîné une réduction du niveau de pauvreté au sein des ménages avec enfants (voir plus haut).

## 3.5

# LA DYNAMIQUE DE LA PAUVRETÉ: UNE APPROCHE LONGITUDINALE POUR MIEUX COMPRENDRE LA PAUVRETÉ

La dynamique de la pauvreté constitue une approche essentielle pour comprendre la complexité et la persistance de la pauvreté au-delà des mesures transversales traditionnelles. Contrairement à une analyse à un instant donné, qui offre une photographie statique de la pauvreté à une année spécifique, l'étude de la dynamique de la pauvreté permet de saisir les mouvements des individus et des ménages entrant et sortant d'une situation de risque de pauvreté sur une période prolongée. Cette approche révèle non seulement l'étendue de la pauvreté, mais aussi sa durée et sa répétition, offrant ainsi une vision plus complète et nuancée des phénomènes de précarité.

La principale valeur ajoutée de l'approche dynamique réside dans sa capacité à identifier la pauvreté persistante, c'est-à-dire les situations où les individus restent pauvres sur une longue durée, par opposition à ceux qui ne connaissent que des épisodes ponctuels de pauvreté. Cela permet de mieux cibler les politiques publiques, en distinguant les besoins des différents groupes affectés et en adaptant les interventions pour être plus efficaces et durables.

### Plus de la moitié des personnes en situation de risque de pauvreté en 2022 ne l'étaient plus en 2023

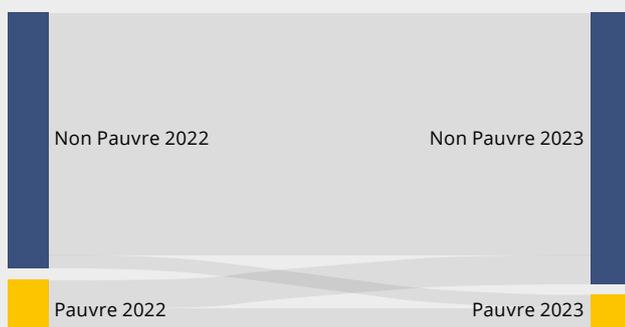
Cela représente plus de 57 000 personnes. Cependant le taux de pauvreté observé en 2023 continue de progresser, car dans le même temps, 5% des personnes dont le niveau de vie les plaçait au-dessus du seuil de pauvreté en 2022 ont chuté dans une situation de risque de pauvreté en 2023.

C'est parmi les personnes en emploi, celles âgées de 25 à 44 ans et les hommes que l'on observe la plus forte proportion d'individus qui sont sortis du risque de pauvreté en 2023. À l'inverse, ce sont moins de 40% des personnes de 18 à 24 ans qui en sont sorties en 2023, alors que cela était le cas pour 53% de la population totale. Quant aux personnes qui étaient au chômage en 2022, 13% ont glissé dans une situation de risque de pauvreté en 2023, alors que cette proportion n'est que de 5% en moyenne pour l'ensemble de la population; dans le même temps, 41% des personnes au chômage sont sorties du risque de pauvreté en 2023, contre 53% pour l'ensemble de la population.

On peut enfin noter que les personnes qui habitent dans un ménage avec des enfants chutent plus facilement dans le risque de pauvreté et s'en extraient plus difficilement que le reste de la population.

### Graphique 29

12% des individus ont changé de situation par rapport à la pauvreté entre 2022 et 2023

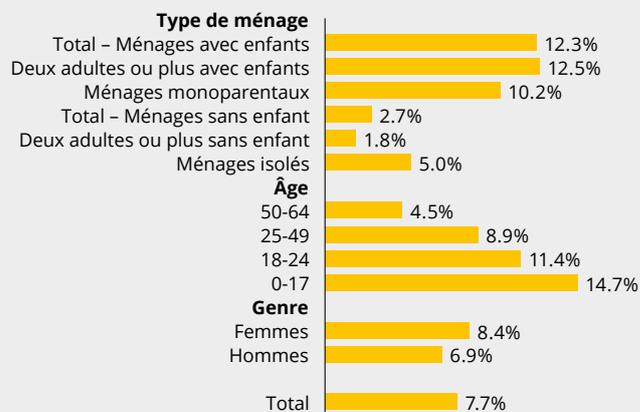


Source: STATEC, EU-SILC

### Graphique 30

8% de la population ont été touchés par la pauvreté persistante entre 2019 et 2022

Taux de risque de pauvreté persistante, en %



Note de lecture: Près de 8% de la population résidente étaient en risque de pauvreté persistante en 2022, c'est-à-dire que leur niveau de vie était en dessous de 60% du niveau médian en 2022, et au moins deux années entre 2019 et 2021.

Source: Eurostat

### Encadré

#### Méthodologie

Le taux de risque de pauvreté persistante présente plusieurs avantages par rapport au taux de risque de pauvreté classique calculé sur la base d'un seuil de 60% du revenu médian. Cet indicateur longitudinal mesure la proportion de personnes vivant en risque de pauvreté pendant l'année en cours et durant au moins 2 des trois années précédentes. Pour pouvoir être calculé, cet indicateur nécessite donc des données longitudinales collectées sur une période de quatre années consécutives. Il permet de distinguer ceux qui sont constamment en risque de pauvreté de ceux qui y tombent temporairement.

En identifiant les personnes qui restent pauvres sur une longue période, le taux de risque de pauvreté persistante apporte une dimension temporelle et une profondeur analytique qui manquent souvent au taux de risque de pauvreté classique. Il permet de mieux comprendre les dynamiques de la pauvreté et de cibler plus efficacement les politiques et les interventions pour aider les personnes les plus vulnérables.

À l'opposé, le taux de risque de pauvreté classique peut être influencé par des fluctuations temporaires du revenu, ne permettant pas de distinguer entre la pauvreté chronique et la pauvreté transitoire.

### La persistance au risque de pauvreté touche 8% de la population et 15% des enfants

En 2022, 8% de la population résidente du Grand-Duché étaient en situation de risque de pauvreté persistante. Ce taux atteignait 12% chez les personnes habitant dans des ménages avec enfants et 15% chez les enfants eux-mêmes, soulignant à la fois le niveau élevé mais aussi la gravité de la pauvreté chez les personnes de moins de 18 ans.

Tableau 7

Transitions dans et hors du risque de pauvreté entre 2022 et 2023, selon l'âge, le genre, le statut d'activité et la présence d'enfants dans le ménage en 2022

		% des individus hors du risque de pauvreté en 2022 qui y ont basculé en 2023		% des individus en situation de risque de pauvreté en 2022 qui en sont sortis en 2023	
<b>Total</b>		<b>5.0</b>		<b>53.0</b>	
Genre	 Hommes	4.9		56.6	
	 Femmes	5.1		49.4	
Âge	0-17 ans	6.2		48.7	
	18-24 ans	4.4		39.7	
	25-44 ans	5.1		64.9	
	45-64 ans	5.2		47.9	
	65+ ans	3.5		49.0	
Statut d'activité	 En emploi	4.7		58.7	
	 Au chômage	13.4		41.9	
	 En pension	3.6		50.4	
	 Inactifs	5.7		50.7	
Composition du ménage	 Ménages sans enfant	4.3		58.8	
	 Ménages avec enfants	5.9		48.9	
Pays de naissance	 Luxembourg	3.1		53.1	
	 Étranger	7.1		53.0	

Source: STATEC, EU-SILC

# 3.6

## LE POIDS DES DÉPENSES PRÉ-ENGAGÉES ET LE VÉRITABLE REVENU DES MÉNAGES

### À retenir

- Dans la réalité, les ménages ne peuvent pas toujours utiliser à leur guise la totalité de leur revenu dit "disponible", puisque toute une série de dépenses s'imposent à eux, notamment via la souscription de contrats.
- On parle de dépenses pré-engagées pour évoquer de telles dépenses, par exemple pour les loyers, les assurances ou les services Internet.
- En 2023, les dépenses pré-engagées représentaient en moyenne 37% du budget total des ménages.
- C'est le statut d'occupation du logement (propriétaire/locataire) mais aussi l'âge du chef de ménage, le niveau de vie ou encore la composition du ménage qui expliquent le poids relatif des dépenses pré-engagées et les différences observées entre les ménages.
- Les dépenses pré-engagées représentent en moyenne plus de 56% du revenu disponible des 10% des ménages les moins aisés financièrement, tandis que leur part descend à 14% chez les 10% les plus aisés.
- En 2023, le "reste à vivre", obtenu en retirant les dépenses pré-engagées du revenu disponible, s'élevait à 5 128 EUR en moyenne par mois et par ménage et variait de 1 100 EUR/mois pour les ménages modestes à près de 15 000 EUR pour les ménages les plus aisés.
- On sous-estime les inégalités et la pauvreté entre ménages lorsqu'on les évalue uniquement à partir du revenu disponible.



Les indicateurs statistiques sur le niveau de revenu des ménages, la pauvreté et les inégalités reposent le plus souvent sur les concepts de revenu disponible et de niveau de vie du ménage. Le revenu disponible correspond au revenu total du ménage après prise en compte de l'imposition et des cotisations sociales. Comme son nom le suggère, le revenu disponible est le revenu que les ménages ont à leur disposition pour consommer, investir ou épargner. Le niveau de vie, quant à lui, est calculé en divisant le revenu disponible du ménage par sa "taille" exprimée en nombre d'unités de consommation<sup>1</sup>. Cet ajustement permet de comparer le bien-être économique de ménages ayant des tailles et des compositions différentes.

Dans la réalité, les ménages ne peuvent cependant pas toujours utiliser à leur guise la totalité de leur revenu dit "disponible", puisque toute une série de dépenses s'imposent à eux comme, par exemple, les frais de logement, de communication ou les charges d'assurance. On peut ainsi qualifier certaines dépenses encourues par les ménages de "forcées", soit en raison du caractère nécessaire voire physiologique de la dépense, par exemple pour l'alimentation, soit parce que le ménage a souscrit un contrat l'engageant à effectuer la dépense. C'est le cas par exemple pour les loyers, les communications téléphoniques, les abonnements Internet ou les assurances. Les dépenses auxquelles un ménage ne peut renoncer, du moins pas à court terme, en raison de la souscription d'un contrat sont regroupées ici sous le terme de "dépenses pré-engagées". Le solde entre le revenu disponible d'un ménage et ses dépenses pré-engagées correspond au revenu "arbitrable" du ménage.

<sup>1</sup> Les besoins économiques d'un ménage dépendent non seulement de la taille du ménage, mais aussi des caractéristiques des membres qui le composent, telles que leur âge, leur genre ou leur état de santé. La littérature économique s'accorde pour mesurer ces besoins en calculant un nombre d'"unités de consommation" pour chaque ménage à partir d'une échelle d'équivalence. L'échelle dite "OCDE modifiée" est la plus couramment utilisée dans l'analyse de la pauvreté et des inégalités. Celle-ci attribue un coefficient de 0.3 unité de consommation à chaque membre du ménage âgé de moins de 14 ans et 0.5 unité de consommation à chaque personne âgée d'au moins 14 ans à l'exception du chef de ménage, qui se voit associé une unité de consommation entière.

## Encadré

### Les dépenses pré-engagées: de quoi parle-t-on?

En France, la réflexion sur une meilleure prise en compte dans les statistiques officielles des évolutions du niveau de vie et des modes de consommation des ménages a conduit à la publication en 2008 d'un rapport sur la "Mesure du pouvoir d'achat des ménages", sous la présidence d'Alain Quinet<sup>2</sup>. Les travaux de représentants d'associations de consommateurs et d'associations familiales, d'experts de l'université et des administrations économiques et financières (dont l'INSEE) ont conduit à l'identification de trois composantes de la consommation des ménages: une composante "pré-engagée" se référant aux dépenses que les ménages engagent par un contrat ou un abonnement, une composante "nécessaire" comprenant les dépenses nécessaires pour leur survie ou leur travail et enfin une composante "libérée" constituée par les autres dépenses. Il faut souligner que les "dépenses pré-engagées" et les dépenses "nécessaires" sont deux notions bien distinctes. La première vise à mesurer l'ampleur des engagements contractuels des ménages, engagements qui viennent limiter les arbitrages de consommation que peuvent encore effectuer les ménages dans leur budget. Les dépenses "nécessaires", quant à elles, réunissent les consommations qui sont indispensables à la survie ou au travail des personnes. Certaines dépenses d'alimentation et d'habillement sont sans doute nécessaires, mais elles ne sont pas pré-engagées par un contrat ou un abonnement.

### Figure 3

#### Plusieurs définitions du revenu des ménages



Source: Quinet (2008, p. 13)

En revanche, les loyers d'habitation sont considérés comme des dépenses pré-engagées. Les dépenses pré-engagées et les dépenses nécessaires ne se recoupent donc que très partiellement. Le regroupement des dépenses pré-engagées ou nécessaires définit ce que l'on appelle les dépenses "contraintes" des ménages.

Pour délimiter le champ des dépenses pré-engagées, et rendre les résultats comparables, la même approche que celle qui avait été utilisée dans la précédente étude du STATEC est adoptée. Les dépenses suivantes sont considérées comme étant des dépenses pré-engagées:

- 1) Les dépenses liées au logement: loyers d'habitation, ainsi que les dépenses relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations;
- 2) Les services de télécommunications;
- 3) Les frais de cantine (scolaire et professionnelle);
- 4) Les services de télévision (y compris les abonnements à des chaînes payantes);
- 5) Les frais d'assurances;
- 6) Les services bancaires.

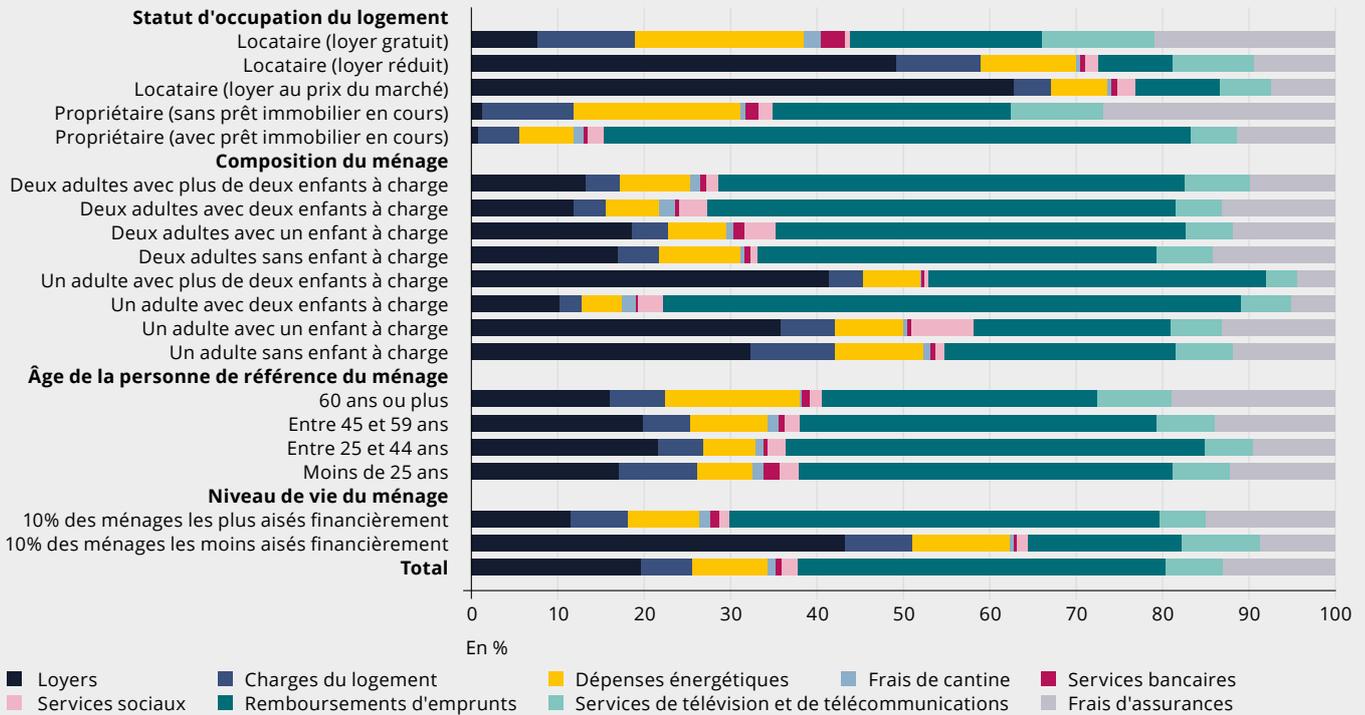
Au sein des dépenses liées au logement, les loyers fictifs imputés aux ménages propriétaires-occupants et aux ménages logés à titre gratuit ont été exclus, tandis que l'ensemble des remboursements d'emprunts effectués par les ménages au cours de l'année sont comptés, à la fois au sein de la consommation pré-engagée et dans la consommation totale des ménages. Outre les six postes de consommation susmentionnés et les remboursements des prêts, il est apparu souhaitable d'élargir le champ des dépenses pré-engagées pour y inclure également la part à charge des ménages des frais de services sociaux (les maisons de soins, les services d'aide à domicile pour personnes âgées ou handicapées, les services d'accueil d'enfants) parce que ces frais peuvent être ressentis par les ménages comme inévitables et assez incompressibles et qu'il n'existe pas de substituts à ces dépenses.

2 [https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_Quinet.pdf](https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_Quinet.pdf)

## Graphique 31

Les remboursements d'emprunts et les loyers occupent la plus grande place dans les dépenses pré-engagées

## Structure des dépenses pré-engagées, 2023



Note de lecture: En moyenne, dans l'ensemble de la population, le montant des remboursements d'emprunts représente 43% du montant total des dépenses pré-engagées des ménages, le paiement des loyers en représente 20% et les frais d'assurance 13%.

Source: STATEC, Enquête permanente sur le budget des ménages

En examinant toute une série d'indicateurs d'inégalité calculés sur la base du revenu disponible et du revenu arbitral, on observe que l'on sous-estime fortement les inégalités entre ménages lorsqu'on les évalue uniquement à partir du revenu disponible. L'intérêt de cette comparaison est de tenir compte non seulement des ressources dont disposent les ménages, comme le font les analyses usuelles du niveau de vie, mais d'intégrer également à l'analyse les contraintes budgétaires des ménages, de manière à mieux refléter le ressenti qu'ont les ménages de leur aisance financière.

### Deux tiers des dépenses dites pré-engagées sont constituées des loyers et des remboursements d'emprunt pour le logement

Si l'on regarde plus finement comment se décomposent les dépenses pré-engagées des ménages, pour près de deux tiers, il s'agit du paiement des loyers et des remboursements d'emprunts contractés par le ménage. Viennent ensuite le paiement des assurances, à hauteur de 13% du montant total des dépenses pré-engagées, et les dépenses d'énergie (9%).

### En 2023, les dépenses pré-engagées représentaient en moyenne 37% du budget total des ménages

Au-delà de ce résultat moyen, le poids des dépenses pré-engagées dans le budget total varie d'un ménage à l'autre. Parmi les populations les plus exposées, on peut citer:

- Les ménages les moins aisés financièrement;
- Les ménages dont la personne de référence<sup>3</sup> est âgée de moins de 45 ans;
- Les ménages locataires de leur logement;
- Les ménages propriétaires de leur logement et ayant un remboursement d'emprunt<sup>4</sup> toujours en cours;
- Les ménages avec enfants à charge.

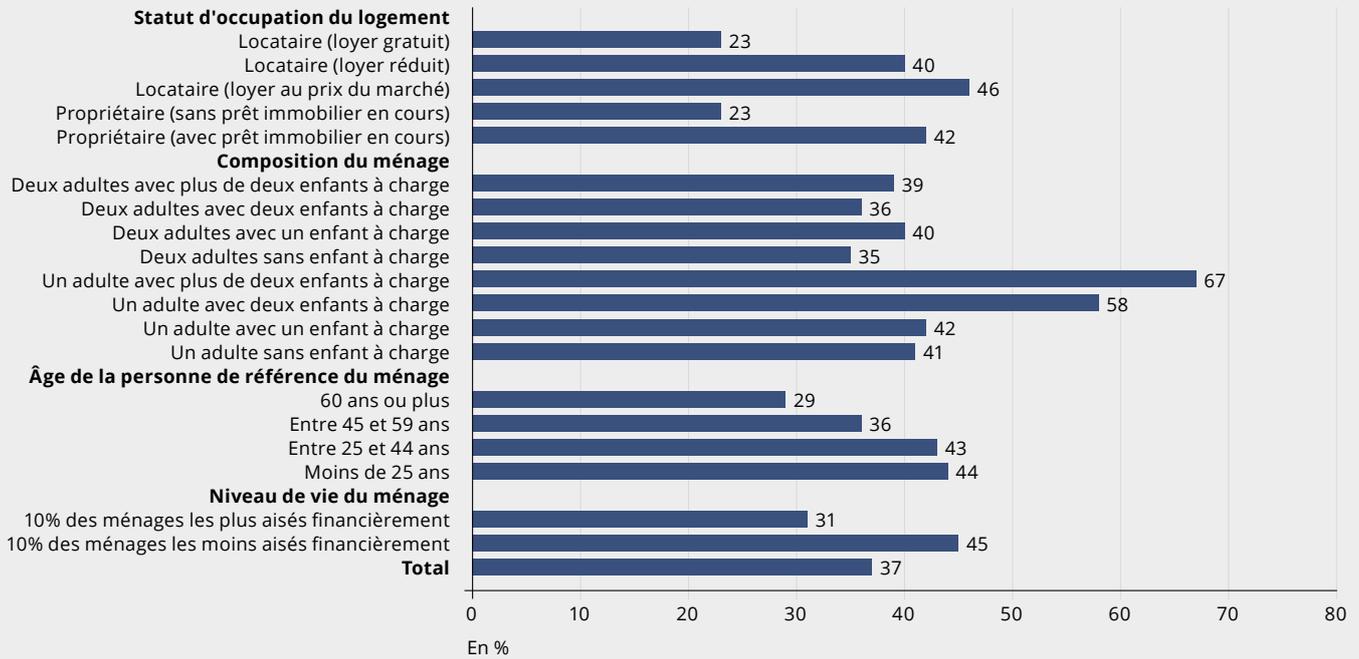
3 La personne de référence du ménage est celle qui contribue le plus en termes de revenus.

4 Il s'agit de l'emprunt qui a été contracté par le ménage pour l'achat de son logement principal.

## Graphique 32

Le statut d'occupation du logement explique une part importante des dépenses pré-engagées

Part des dépenses pré-engagées dans le budget total des ménages, 2023

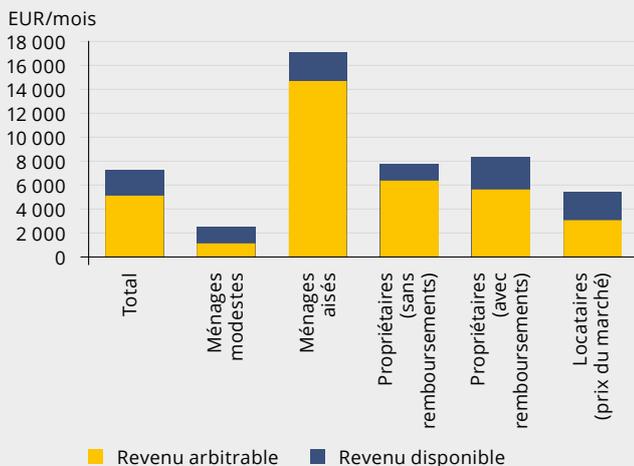


Note de lecture: Les dépenses pré-engagées représentent 37% en moyenne du budget de l'ensemble des ménages, 45% du budget des ménages les moins aisés financièrement, 29% de celui des ménages dont la personne de référence est âgée de 60 ans ou plus et 46% du budget total des ménages locataires au prix du marché. Le budget total d'un ménage comprend l'ensemble des dépenses de consommation finale à l'exception des loyers fictifs mais en ajoutant les remboursements des emprunts contractés par le ménage.  
Source: STATEC, Enquête permanente sur le budget des ménages

## Graphique 33

Après la prise en compte des dépenses pré-engagées, il reste 1 100 EUR de revenu par mois aux ménages les plus modestes pour la consommation ou l'épargne

Revenu arbitrage moyen par ménage, 2023

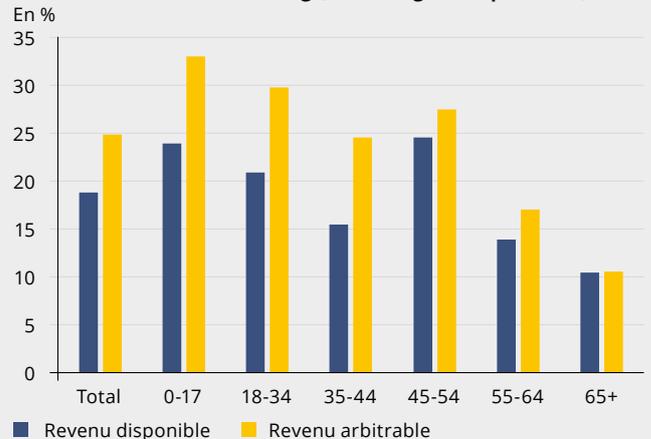


Source: STATEC, Enquête EU-SILC et Enquête permanente sur le budget des ménages

## Graphique 34

Le taux de pauvreté des enfants atteint un tiers de la population si l'on retire les dépenses pré-engagées du revenu disponible du ménage

Taux de risque de pauvreté en fonction du revenu disponible et du revenu arbitrage du ménage, selon l'âge de la personne, 2023



Source: STATEC, Enquête EU-SILC et Enquête permanente sur le budget des ménages

À l'inverse, les ménages les moins affectés par les dépenses pré-engagées sont:

- Les ménages dont la personne de référence est âgée de 60 ans ou plus;
- Les ménages propriétaires de leur logement sans remboursement d'emprunt en cours;
- Les ménages sans enfant à charge;
- Les ménages les plus aisés financièrement.

C'est donc le statut d'occupation du logement qui explique en grande partie le poids relatif des dépenses pré-engagées et les différences que l'on observe d'un ménage à l'autre: les ménages aisés sont davantage propriétaires de leur logement que les ménages défavorisés, les classes d'âge intermédiaires sont plus fréquemment propriétaires de leur résidence principale (et doivent donc rembourser leur emprunt) et les ménages avec enfants à charge sont plus souvent soit locataires (pour les ménages monoparentaux), soit propriétaires (pour les couples). Les ménages dont la personne de référence est âgée de 60 ans ou plus n'ont généralement plus ou peu de remboursements à effectuer sur leurs emprunts, de là des niveaux de dépenses pré-engagées relativement plus faibles que pour les autres ménages. En tous cas, il convient de noter que les différences en fonction du niveau de vie du ménage restent finalement assez faibles, chaque ménage devant, sous une forme ou une autre (loyer ou remboursement d'emprunt), subir le poids de dépenses contractualisées dans son budget.

### Si l'on retire les dépenses pré-engagées, il reste 1 143 EUR par mois aux ménages modestes

Le montant des dépenses pré-engagées représente en moyenne 29% du revenu disponible des ménages après impôts sur le revenu et cotisations sociales. Les différences sont cependant fortement marquées d'un ménage à l'autre en fonction du niveau de revenu disponible: les dépenses pré-engagées pèsent pour 56% du revenu disponible des 10% des ménages les moins aisés financièrement, tandis qu'elles ne représentent que 14% du revenu des 10% des ménages les plus aisés. On observe également des écarts significatifs entre les propriétaires et les locataires: 33% pour les ménages propriétaires de leur résidence principale mais avec des remboursements d'emprunts toujours en cours, 18% lorsqu'il n'y a pas ou plus d'emprunts à rembourser et 44% pour les ménages locataires de leur logement au prix du marché.

Lorsqu'on retranche le montant des dépenses pré-engagées du revenu disponible, on obtient le revenu "arbitrable" du ménage. Il s'agit du revenu dont le ménage dispose

effectivement pour l'épargne ou la consommation. En retirant une grande partie des dépenses forcées<sup>5</sup>, le revenu arbitrage fournit ainsi une approximation plus réaliste du bien-être économique des ménages.

En 2023, le revenu arbitrage s'élevait à 5 128 EUR en moyenne par mois et par ménage. Le revenu arbitrage médian était, quant à lui, de 4 063 EUR, tandis que le premier et le troisième quartile étaient respectivement de 2 244 EUR et 6 772 EUR. Cela signifie que 25% des ménages ont un revenu arbitrage inférieur à 2 244 EUR par mois, 50% ont un revenu inférieur à 4 063 EUR et 75% inférieur à 6 772 EUR.

Le revenu arbitrage varie de 1 143 EUR par mois chez les 10% des ménages les plus modestes, contre près de 15 000 EUR pour les 10% les plus aisés. Par ailleurs, il atteint près de 6 400 EUR pour les ménages propriétaires sans remboursements d'emprunt, 5 600 EUR lorsque le ménage a encore des emprunts à rembourser et chute à 3 000 EUR pour les ménages locataires.

### La prise en compte des dépenses pré-engagées détériore la distribution des revenus et aggrave la pauvreté et les inégalités

Le taux de risque de pauvreté en 2023 passe de 18.8 à 24.9% si l'on retranche les dépenses pré-engagées du revenu disponible du ménage<sup>6</sup>. Cette augmentation concerne toutes les catégories d'âge même si les plus jeunes sont les plus touchés: le taux de pauvreté des personnes de moins de 18 ans atteint un tiers sur la base du revenu arbitrage, tandis que celui des personnes de 65 ans ou plus reste quasiment stable.

En plus d'en augmenter la part, la prise en compte des dépenses pré-engagées rend aussi la pauvreté plus sévère: l'indicateur d'écart relatif à la pauvreté passe de 17.2 à 36.6%. Cet indicateur mesure la différence entre la ligne de pauvreté, définie comme 60% du revenu médian, et la valeur médiane des revenus situés en dessous de cette ligne, la différence étant exprimée en pourcentage de la ligne de pauvreté. Les inégalités sont également aggravées: le rapport interquintile, qui mesure le ratio entre le revenu moyen des 20% les plus aisés et celui des 20% les plus modestes, passe notamment de 2.5 à 5.7 chez les enfants de moins de 18 ans.

5 Pour couvrir l'ensemble des dépenses forcées d'un ménage, il faudrait ajouter aux dépenses pré-engagées les dépenses dites "nécessaires" comme l'alimentation.

6 Le taux de risque de pauvreté est défini comme le pourcentage de la population disposant d'un revenu inférieur à 60% du revenu médian. Afin de prendre en compte l'impact de la composition du ménage sur le revenu disponible, celui-ci est divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage, calculé d'après l'échelle "OCDE modifiée".

# 3.7

## PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE: QUI SONT LES PLUS VULNÉRABLES?

### À retenir

- Le taux de risque de pauvreté multidimensionnel qui tient compte du revenu, de la consommation et du patrimoine augmente en 2023 par rapport à 2022, il passe de 3.9% à 6.6%.
- Les jeunes, les chômeurs, les inactifs, les locataires et les personnes ayant un faible niveau d'éducation sont davantage exposés à la pauvreté multidimensionnelle.
- Ce sont surtout les ménages aisés qui épargnent le plus, tandis que les ménages modestes consomment parfois plus que leur revenu. En 2023, les 20% des ménages les plus aisés ont mis en moyenne plus de la moitié de leurs revenus de côté, tandis que les 20% les plus modestes ont des dépenses qui correspondent en moyenne à peu près à leurs revenus.
- En 2023, la précarité énergétique, qui se définit par des dépenses énergétiques élevées et un faible revenu, a touché 4% des ménages. Les prévisions pour 2024 affichent une diminution de la précarité énergétique à 2.3% en raison des mesures de l'accord tripartite de contrôle des prix de l'énergie et des tranches indiciaires appliquées en 2023.

## Le taux de risque de pauvreté basé sur le revenu, la consommation et le patrimoine

L'importance d'un cadre multidimensionnel tenant compte à la fois du revenu, de la consommation et du patrimoine des ménages pour obtenir une meilleure évaluation de leur bien-être économique a été souligné auparavant (voir (STATEC 2023) p. 118). Le tableau 8 présente les définitions utilisées pour les trois dimensions de la pauvreté, à savoir, la pauvreté de revenu, de consommation et de patrimoine<sup>1</sup>.

Les résultats de l'appariement statistique entre les enquêtes EBM, EU-SILC et HFCS, et en particulier le chevauchement entre les trois dimensions de pauvreté ou le taux de risque de pauvreté "ICW" (pour *Income, Consumption and Wealth*), sont présentés dans la figure 4. 18,8% des résidents sont concernés par la pauvreté de revenu, tandis que les taux de pauvreté sur la base de la consommation ou du patrimoine sont respectivement de 15,7% et 22,8%. La proportion de personnes "pauvres" en patrimoine est plus élevée que pour les deux autres dimensions et a sensiblement progressé par rapport à l'année 2022 (de 21,1% à 22,8%), tout comme la proportion de personnes pauvres en revenu (voir graphique 35). Un taux de pauvreté plus élevé en patrimoine financier reflète le phénomène selon lequel le patrimoine est plus inégalement réparti entre les ménages que le revenu. La pauvreté de consommation, quant à elle, a nettement diminué, de 18,9% à 15,7% par rapport à 2022 (graphique 35).

## Méthodologie

Dans cette section, on calcule un taux de pauvreté combinant trois dimensions: le revenu, la consommation et le patrimoine financier des ménages. Cependant, il n'existe aucune source de données unique au Luxembourg fournissant des informations conjointes sur toutes ces dimensions. Par conséquent, nous utilisons des techniques d'appariement statistique ("Statistical Matching", voir (D'Orazio, Di Zio et Scanu 2006)) pour faire correspondre les informations sur la consommation tirée de l'enquête sur le budget des ménages (EBM) avec le niveau de patrimoine obtenu dans l'enquête sur la consommation des ménages et du patrimoine financier (HFCS) et avec le revenu tel que collecté dans l'enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC). Par ailleurs, sur la base des données appariées, nous calculons le taux d'épargne des ménages et le taux de pauvreté énergétique.

Pour plus de détails sur les travaux d'appariement statistique entre EU-SILC, EBM et HFCS concernant les données luxembourgeoises, veuillez consulter (Tran et Osier 2023). D'une manière générale, il convient d'être prudent lors de l'utilisation des mesures synthétiques basées sur des données appariées, car elles reposent sur des estimations qui sont de nature expérimentale et doivent donc faire l'objet de tests et de validations supplémentaires.

**Tableau 8**

### Les définitions de la pauvreté selon chaque dimension

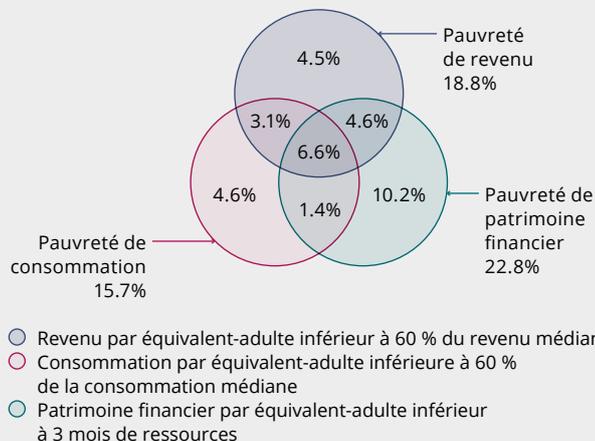
Dimension	Définition
<b>Pauvreté selon le revenu (Income = I)</b>	Toutes les personnes d'un ménage ayant un revenu disponible par équivalent-adulte inférieur à 60% du revenu disponible par équivalent-adulte médian au niveau national (en 2023: 2 382 EUR, seuil de risque de pauvreté)
<b>Pauvreté selon la consommation (Consumption = C)</b>	Toutes les personnes d'un ménage ayant une consommation par équivalent-adulte inférieure à 60% de la dépense par équivalent-adulte médiane nationale
<b>Pauvreté selon le patrimoine (Wealth = W)</b>	Toutes les personnes d'un ménage ayant des avoirs financiers inférieurs à trois fois le seuil de risque de pauvreté, qui est égal à $3 \times 2\,382 = 7\,146$ EUR (par équivalent-adulte)
<b>Explication: Revenu disponible/Consommation par équivalent-adulte</b>	Revenu disponible/Consommation du ménage divisé par la taille équivalente du ménage. Taille équivalente = somme des poids du ménage: 1 pour le premier adulte, 0,5 pour chaque personne ayant plus de 13 ans et 0,3 pour chaque personne ayant 13 ans ou moins.

<sup>1</sup> Pour de plus amples explications, voir (STATEC 2023), p. 118.

**Figure 4**

**La pauvreté au Luxembourg est à 6.6% si l'on tient compte à la fois du revenu, de la consommation et du patrimoine financier**

Niveau individuel



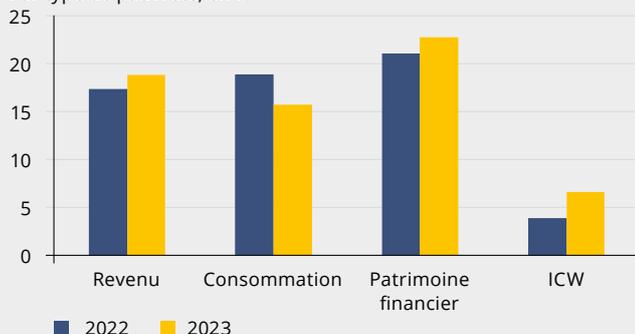
Source: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2023 avec EBM 2023 et HFCS 4<sup>e</sup> vague (2021). Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure, c'est-à-dire 2022.

**Graphique 35**

**Le taux de risque de pauvreté ICW augmente par rapport à l'année précédente**

Taux de pauvreté des personnes selon les différentes dimensions, 2023

Par type de pauvreté, en %



Source: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2023/2022 avec EBM 2023/2022 et HFCS 4<sup>e</sup> vague. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure.

Si l'on regarde de près les 18.8% individus en risque de pauvreté de revenu, 9.7% connaissent également un faible niveau de consommation, 11.2% disposent de moins de 3 mois de ressources sur les comptes bancaires ou dans les actifs financiers de leur ménage (pauvreté de patrimoine financier) et seulement 4.5% sont touchés uniquement par la pauvreté de revenu. 6.6% de la population est en risque de pauvreté selon le revenu, la consommation et le patrimoine. Ce dernier chiffre représente la pauvreté multidimensionnelle "ICW" (*Income, Consumption and Wealth*), une situation de pauvreté "extrême" dans laquelle les ménages touchés ne peuvent s'appuyer ni sur des niveaux de revenus suffisants ni sur des réserves monétaires ou de l'aide financière extérieure pour maintenir un niveau de vie adéquat.

Le taux de risque de pauvreté multidimensionnel ICW augmente en 2023 par rapport à 2022 (voir graphique 35) et passe de 3.9% à 6.6%. Cette augmentation est principalement due au fait que les personnes pauvres selon plusieurs dimensions sont désormais plus susceptibles de se retrouver dans la pauvreté selon les trois dimensions ICW. L'année dernière, ces personnes étaient davantage réparties dans la pauvreté selon deux dimensions.

Il faut noter que tous ceux qui sont pauvres en revenu ne sont pas nécessairement pauvres en actifs financiers ou en consommation et vice versa (voir figure 4). Dans le cas des personnes pauvres en revenu ou en patrimoine, celles-ci sont évidemment dans une situation plus grave que celles qui sont pauvres uniquement en revenu, car elles ont un accès limité aux actifs liquides qui pourraient être utilisés pour atténuer l'impact d'un faible niveau de revenu. Les mêmes observations peuvent être faites pour les pauvres en termes de revenu et de consommation. D'une part, cela suggère que certains ménages peuvent maintenir leur niveau de vie malgré des niveaux de revenus faibles. Ces comportements peuvent être motivés par des attentes de revenus futurs (comme dans le cas des étudiants ou de l'avancement de leur carrière) ou par la détention d'un patrimoine financier qui peut être facilement transformé en revenus monétaires. D'autre part, la pauvreté de consommation en l'absence de pauvreté de revenu peut toujours être considérée comme une vulnérabilité, surtout lorsqu'elle s'accompagne d'un manque de ressources financières. Ceux qui sont pauvres dans les trois dimensions sont les plus défavorisés, car ils cumulent en même temps un faible niveau de vie et un manque de ressources financières, ce qui constitue une menace pour la résilience financière de ces ménages.

Pour savoir quels groupes de population sont les plus exposés au risque de pauvreté, la composition démographique des personnes qui sont doublement (sous deux dimensions) et triplement (sous trois dimensions: revenu, consommation et actifs financiers) exposées est explorée. La pauvreté multidimensionnelle selon la composition du ménage n'est pas présentée ici, même si celle-ci a un effet considérable. L'effet de la composition du ménage est repris au chapitre 3.9 qui se focalise sur la pauvreté des enfants. Par la suite, les résultats au niveau des résidents du Luxembourg sont exposés par groupe d'âge, statut d'activité, niveau d'éducation et statut de logement.

Le graphique 36 présente les différents taux de pauvreté selon des caractéristiques sociodémographiques des résidents. Dans la première partie, la part des individus à la fois pauvres en revenu et en actifs financiers est la plus élevée parmi les jeunes adultes (c.-à-d. 16 à 25 ans – cf. graphique 36 (a)) et la plus faible parmi les personnes âgées de plus de 65 ans. Des tendances similaires selon l'âge sont observées pour les personnes pauvres selon le revenu et la consommation, ainsi que pour celles pauvres selon les trois dimensions.

Ces résultats reflètent le fait qu'en général, les ménages ont tendance à accumuler du patrimoine au cours de leur vie, et que les personnes âgées sont donc plus susceptibles d'avoir accumulé des actifs importants que les familles plus jeunes. Cela procure aux ménages âgés une protection supplémentaire par rapport au risque de pauvreté. Le groupe d'âge de 46 à 55 ans fait exception dans toutes les dimensions de la pauvreté et il connaît le taux de pauvreté de consommation et de patrimoine le plus élevé à travers toutes les catégories d'âge. L'âge n'est qu'un des nombreux facteurs qui sont en lien avec la pauvreté.

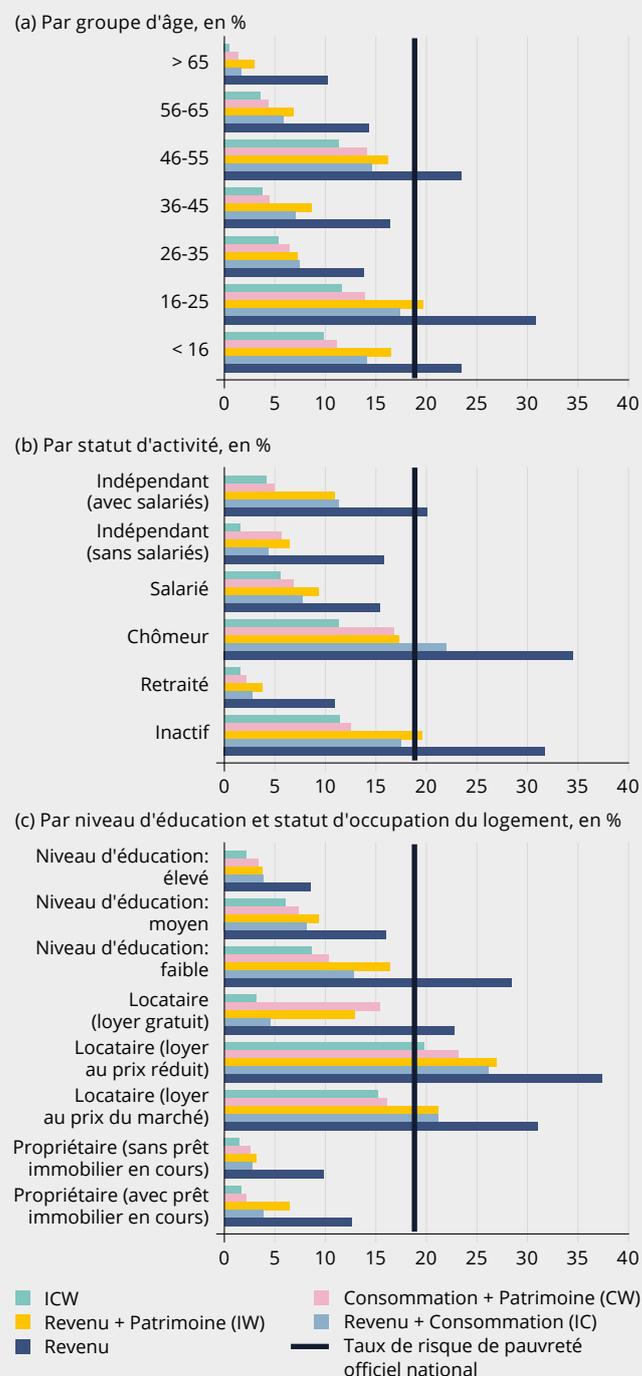
En regardant le statut d'activité des personnes (graphique 36 (b)), les résultats indiquent que les chômeurs sont très impactés par la pauvreté selon toutes les dimensions considérées, suivis par les inactifs<sup>2</sup>. La mesure traditionnelle de la pauvreté basée sur le revenu disponible donne un taux de pauvreté nettement plus élevé pour les personnes exerçant une activité indépendante et occupant des salariés que pour celles qui sont salariées ou indépendantes sans salariés. En revanche, si l'on considère les trois dimensions, le taux de pauvreté des salariés est plus élevé que celui des personnes travaillant comme indépendants avec salariés. Les indépendants sans salariés sont beaucoup moins impactés par la pauvreté ICW. Dans ce groupe, les retraités sont les mieux placés, toutes dimensions de pauvreté confondues, ce qui confirme les résultats exposés auparavant (par groupe d'âge).

2 Ici, les inactifs regroupent les personnes qui ne travaillent pas à cause de problèmes de santé de longue durée, les élèves, les étudiants et les personnes qui s'occupent de tâches domestiques non rémunérées.

### Graphique 36

**Les jeunes, les chômeurs, les inactifs, les locataires et les personnes avec un niveau d'éducation faible sont davantage exposés à la pauvreté**

**Taux de pauvreté multidimensionnelle par caractéristiques sociodémographiques, 2023**

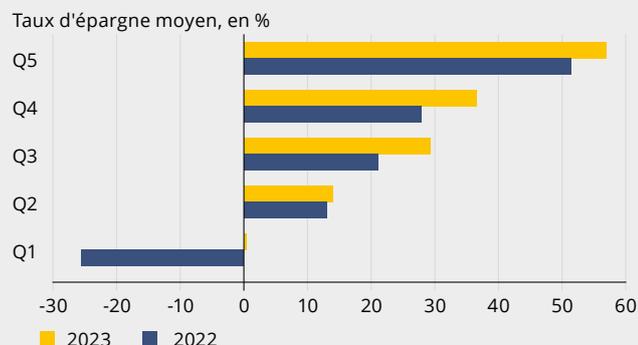


Source: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2023 avec EBM 2023 et HFCS 4<sup>e</sup> vague. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure.

## Graphique 37

### Le taux d'épargne moyen en hausse en 2023

#### Variation du taux d'épargne moyen par quintile de revenu entre 2022 et 2023



Source: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus à partir de l'appariement d'EU-SILC 2023, d'EBM 2023 et de HFCS 4<sup>e</sup> vague (2021) pour les taux d'épargne en 2023, et d'EU-SILC 2022, d'EBM 2022 et de HFCS 4<sup>e</sup> vague pour les données en 2022. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure.

Le graphique 36 (c) montre les résultats par niveau d'éducation atteint<sup>3</sup> et statut d'occupation: ceux qui n'ont qu'un niveau d'éducation primaire ou secondaire sont significativement plus susceptibles d'être pauvres dans deux dimensions ou plus que ceux qui ont atteint un niveau d'éducation supérieur. Les taux de pauvreté sont également nettement plus élevés parmi les locataires que parmi les propriétaires.

## Le taux d'épargne des ménages

Un autre exemple d'indicateur que l'on peut produire à partir des données fusionnées est le taux d'épargne des ménages. Le taux d'épargne est un indicateur important de l'accumulation de richesse qui met en relation la consommation et le revenu des ménages. Il est calculé par la formule suivante:

$$\text{Taux d'épargne} = 100 \times \left( 1 - \frac{\text{Consommation moyenne des ménages}}{\text{Revenu moyen des ménages}} \right) \%$$

3 Seul le niveau d'éducation atteint des personnes ayant 25 ans et plus est considéré ici.

Le taux est négatif si la consommation des ménages est supérieure à leur revenu. Sur la base des données synthétiques issues de l'appariement statistique décrit plus haut, le taux d'épargne "micro"<sup>4</sup> des ménages au Luxembourg peut être calculé. Il faut noter que les données EU-SILC 2023 et EBM 2023 collectent les revenus de l'année 2022 et reflètent donc pour l'année en question les mesures gouvernementales de l'accord tripartite de septembre 2022.

Par rapport à 2022, le taux d'épargne moyen a augmenté de 6 points de pourcentage et passe de 27% à 33% en 2023. De par la constitution des enquêtes EBM et EU-SILC, la variation du taux d'épargne est liée au changement de revenu de 2022 et de la consommation en 2023. Les résultats montrent que le taux d'épargne moyen augmente nettement dans le premier quintile, où il passe de -25% à 0.4%. (cf. graphique 37), reflétant une amélioration de l'équilibre entre les dépenses et le revenu pour ces ménages. Cette augmentation peut être due au fait que la consommation a reculé pour les ménages en bas de l'échelle de revenu en réponse à la forte inflation en 2022 et 2023 et que, malgré la suspension de l'ajustement automatique des salaires à l'inflation<sup>5</sup>, les mesures de la tripartite de septembre 2022 ont eu un effet positif sur leurs revenus. Pour les ménages du quintile supérieur, les dépenses et les revenus sont à la hausse, cependant les revenus augmentent plus que la consommation engendrant une hausse du taux d'épargne.

4 Il faut noter que les taux d'épargne macro diffèrent des calculs de taux d'épargne micro ci-dessus, dans la mesure où ils sont tirés de la comptabilité nationale et basés sur le revenu et la consommation agrégés de l'ensemble de la population des ménages. Dans ce cadre, le revenu, la consommation et l'épargne sont également définis différemment. Pour plus de détails, voir (Eurostat 2018).

5 L'indexation des salaires et des pensions qui aurait dû être déclenchée en juillet 2022 a été repoussée à avril 2023.

Toutefois, ces taux ne sont pas homogènes selon les groupes démographiques. Sans surprise, les ménages désépargnant ou ayant un taux d'épargne très bas sont concentrés dans le groupe des ménages les plus jeunes et au bas de la distribution des revenus (cf. graphique 38). Ces ménages à faible revenu peuvent généralement maintenir leur niveau de consommation en ayant recours à la famille et aux amis ou encore à l'endettement. Mis à part le quintile supérieur, les taux d'épargne sont plus élevés chez les propriétaires que chez les locataires. Dans ce contexte, il faut noter que le calcul du taux d'épargne ne tient pas compte du remboursement du prêt hypothécaire lié à l'achat du logement. Implicitement les ménages propriétaires, qui sont encore en cours de remboursement, devraient donc avoir un taux d'épargne élevé afin de pouvoir rembourser leur prêt. Quant aux locataires, leur loyer est explicitement inclus dans la consommation considérée pour le calcul du taux d'épargne.

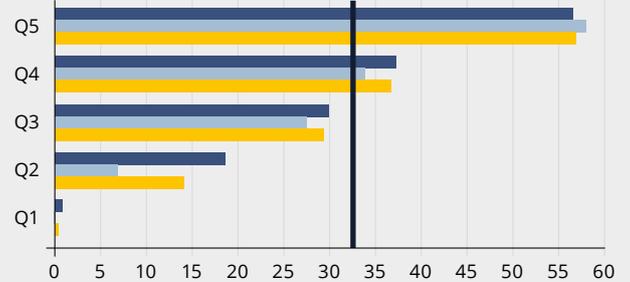
Le taux d'épargne est également fortement influencé par d'autres variables sociodémographiques, comme la composition du ménage, le statut d'activité ou le niveau d'éducation atteint (cf. graphique 39). Les ménages dont la personne de référence a atteint un niveau d'éducation élevé (tertiaire, universitaire ou plus) ont un taux d'épargne 1.75 fois plus élevé que celles ayant un faible niveau d'éducation (primaire ou cycle inférieur du secondaire). Les personnes ayant un emploi (salarie ou indépendant) et les retraités épargnent plus que la moyenne nationale, tandis que les chômeurs épargnent le moins. En ce qui concerne la composition du ménage, les ménages monoparentaux avec enfant(s) à charge sont les moins épargnants.

### Graphique 38

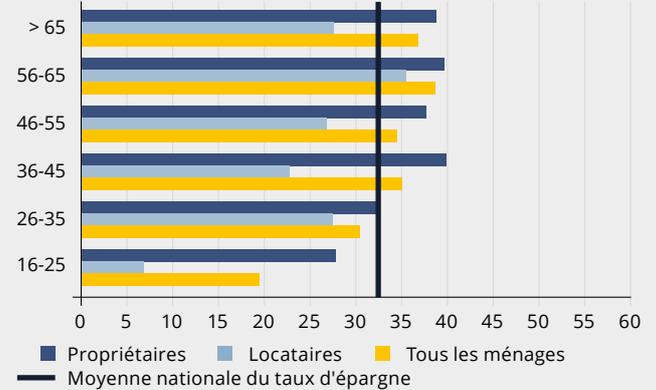
**Ce sont surtout les ménages aisés qui épargnent le plus, tandis que les ménages modestes consomment ce qu'ils gagnent**

#### Taux d'épargne moyen des ménages au Luxembourg en 2023 par catégorie

(a) Par quintile et par statut d'occupation du logement, en %



(b) Par groupe d'âge et par statut d'occupation du logement, en %



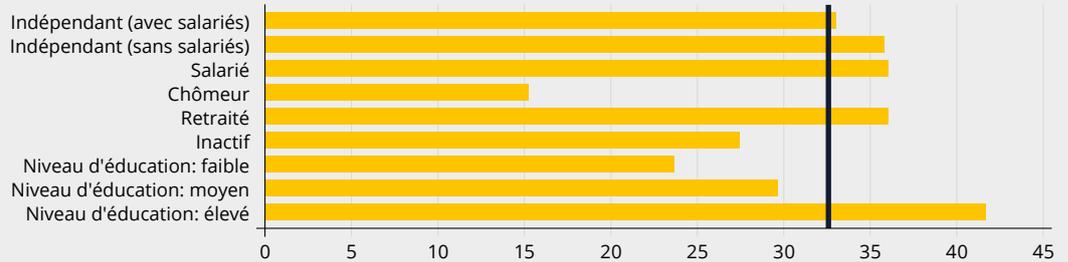
Source: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2023 avec EBM 2023 et HFCS 4<sup>e</sup> vague (2021). Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure. Les caractéristiques du ménage sont indiquées par la personne de référence. Les quintiles (Q1 à Q5) se basent sur la distribution du revenu disponible des ménages.

## Graphique 39

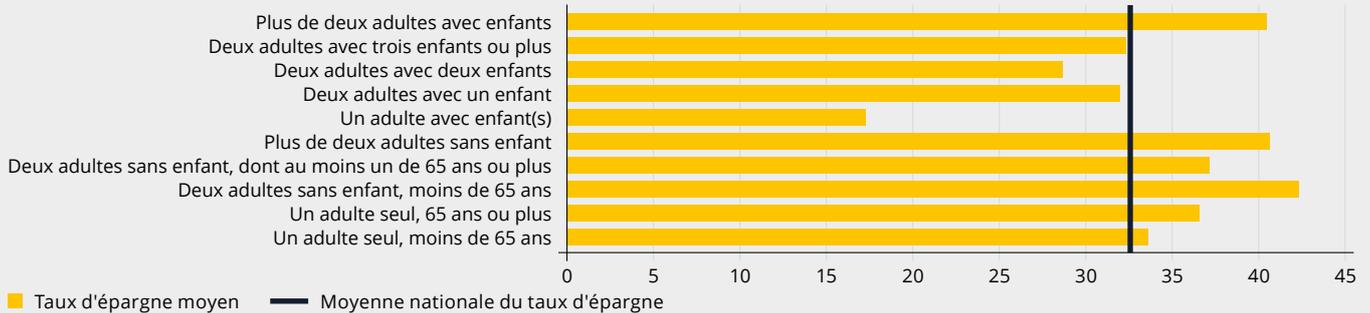
### Les ménages d'employés et ceux avec un niveau d'éducation élevé épargnent le plus

Le taux d'épargne moyen des ménages selon des caractéristiques de la personne de référence et selon la composition du ménage, 2023

(a) Par statut d'activité et niveau d'éducation, en %



(b) Par la composition du ménage, en %



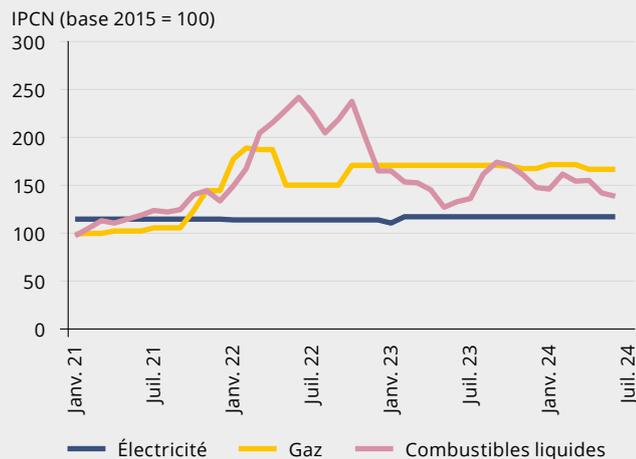
Source: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2023 avec EBM 2023 et HFCS 4<sup>e</sup> vague (2021). Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure. Les caractéristiques du ménage sont indiquées par la personne de référence.

## Graphique 40

### La précarité énergétique augmente en 2023

Évolution du prix de l'énergie et de la précarité énergétique au Luxembourg entre 2021 et 2024

(a) Évolution du prix de l'énergie



(b) Précarité énergétique en 2022, 2023 et la prévision pour 2024



Sources: (a) STATEC, Indice des prix à la consommation national (IPCN). (b) STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2022/2023 avec EBM 2022/2023. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure. Les estimations pour l'année 2024 incluent des estimations de revenus pour 2024 et des estimations de consommation pour 2024 (ajustées à 2024 à partir de l'IPCN).

## La précarité énergétique

La définition de la pauvreté énergétique varie généralement selon qu'il s'agisse de pays en développement ou de pays développés. Dans le premier cas, elle est généralement comprise comme un manque d'accès aux services énergétiques, alors que dans le second cas, elle est attribuée au poids excessif des dépenses énergétiques par rapport aux revenus des ménages. La seconde approche, telle qu'utilisée par (Di Falco, Thunus et Zardet 2021) pour le cas du Luxembourg, définit la pauvreté énergétique comme résultant de factures d'énergie élevées, de revenus modestes et de logements à faible efficacité énergétique. Pour quantifier la pauvreté énergétique, les deux indicateurs suivants sont employés<sup>6</sup> 7:

Les mesures TEE sont fréquentes dans la littérature (voir (Legendre et Ricci 2015) et (Di Falco, Thunus et Zardet 2021)), car elles sont faciles à calculer et à expliquer. Cependant, elles ne tiennent pas compte des niveaux de revenu et pourraient alors inclure des ménages ayant un niveau de revenu élevé mais faisant un possible gaspillage d'énergie, ce qui entraînerait des dépenses énergétiques importantes.

L'indicateur BRDE, quant à lui, est plus complexe, car il inclut deux conditions simultanées: un faible revenu et des dépenses énergétiques élevées. Les ménages qui se situent en dessous du seuil conventionnel de 60% du revenu net résiduel médian après coût du logement et dont les dépenses d'énergie sont supérieures au niveau médian sont considérés comme étant en situation de précarité énergétique.

### i. Taux d'effort énergétique (TEE) élevé

$$TEE = \frac{\text{Dépenses énergétiques du ménage}}{\text{Revenu du ménage}} > 2 \times \text{Valeur}_{TEE} \text{ médiane nationale en 2012}$$

Ce qui revient à:

$$TEE = \frac{\text{Dépenses énergétiques du ménage}}{\text{Revenu du ménage}} > 0.072 = 7.2\%$$

### ii. Bas revenu, dépense élevée (BRDE)

$$BRDE = \left\{ \begin{array}{l} \frac{\text{Dépenses énergétiques du ménage}}{\text{par équivalent-adulte}} > \text{Valeur}_{BRDE} \text{ médiane nationale en 2012} \\ \text{et} \\ (\text{Revenu net du ménage} - \text{Charges du logement}) < 60\% \times \text{Médiane du (Revenu net du ménage} - \text{Charges du logement) en 2012} \end{array} \right.$$

Ce qui revient à:

$$BRDE = \left\{ \begin{array}{l} \frac{\text{Dépenses énergétiques du ménage}}{\text{par unité de consommation}} > 1\,194 \text{ EUR/an} \\ \text{et} \\ (\text{Revenu net du ménage} - \text{Charges du logement}) < 17\,263 \text{ EUR/an} \end{array} \right.$$

6 Suivant les travaux de (Di Falco, Thunus et Zardet 2021), l'année 2012 est choisie comme point de référence pour la mesure de la pauvreté énergétique.

7 Étant donné que l'enquête EBM en 2023 n'a qu'une seule année (au lieu de trois années combinées comme auparavant), le seuil pour TEE et BRDE est calculé en utilisant seulement une seule année de l'EBM 2012. (Di Falco, Thunus et Zardet 2021) utilisent l'EBM avec trois années combinées.

**Figure 5**

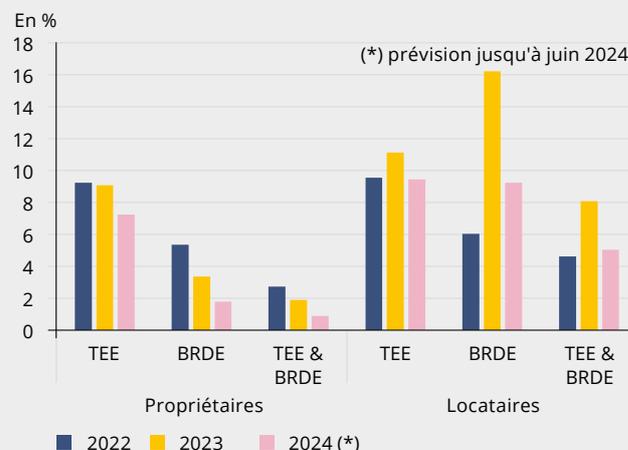
**En 2023, 4.0% des ménages au Luxembourg était en situation de précarité énergétique d'après les deux définitions (TEE et BRDE)**



Source: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2023 avec EBM 2023. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure.

**Graphique 41**

**Précarité énergétique par statut du logement: les locataires sont davantage concernés que les propriétaires**



Source: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2023/2022 avec EBM 2023/2022. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure.

La figure 5 montre l'étendue de la précarité énergétique au Luxembourg en utilisant les deux mesures quantitatives: TEE et BRDE. Selon l'approche TEE, 9.8% des ménages sont en situation de précarité énergétique; 7.8% sont en situation de précarité énergétique selon l'approche BRDE, tandis que 4% sont en situation de précarité énergétique dans les deux conditions. L'une des principales faiblesses de l'approche TEE est qu'elle ne prend pas en compte le niveau de revenu du ménage, ce qui fait que certains ménages ayant un niveau de revenu élevé peuvent se trouver en situation de pauvreté énergétique selon cette mesure, car ils dépensent beaucoup pour l'énergie en la "gaspillant". Alors que certains ménages avec un faible niveau de revenu, mais qui dépensent moins que le seuil TEE (7.2% de leur revenu en énergie, peuvent encore être vulnérables (mais pas en précarité énergétique selon la définition TEE). Comme on peut le voir dans la figure 5, environ 40% des personnes en situation de précarité énergétique selon l'indicateur TEE le sont également selon l'indicateur BRDE.

Par rapport à 2022 (voir graphique 40 (b)), l'indicateur TEE est sensiblement en hausse; en effet, le taux de TEE passe de 9.3% en 2022 à 9.8% en 2023. Cela signifie que l'augmentation des dépenses énergétiques est plus rapide que l'augmentation des revenus. Ceci reflète la suspension de l'indexation automatique des salaires en 2022<sup>8</sup> et le niveau élevé des prix de l'énergie<sup>9</sup>. L'indicateur BRDE, qui prend plus explicitement en compte la distribution du revenu moins les coûts du logement des ménages, montre une augmentation beaucoup plus prononcée, de 5.6% en 2022 à 7.8% en 2023. Cela pourrait être dû au fait que les factures énergétiques et les coûts du logement restent élevés et que ces derniers pèsent d'autant plus sur les bas revenus. Si l'on prend en compte les deux indicateurs, la précarité énergétique monte à 4% (contre 3.3% en 2022). Le graphique 40 (a) montre des prix assez stables mais élevés pour l'énergie que l'on observe depuis la fin de l'année 2021.

8 L'indexation des salaires et des pensions qui aurait dû être déclenchée en juillet 2022 a été repoussée à avril 2023.

9 Ici, nous tenons compte uniquement des dépenses énergétiques liées au chauffage du logement, et non du carburant pour le transport.

Tableau 9

Les ménages en situation de précarité énergétique sont les plus modestes en termes de revenu et de mesures subjectives

En situation de précarité selon l'indicateur	TEE		BRDE		TEE & BRDE	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Statistiques de base</b>						
- Revenu net médian par équivalent-adulte (EUR/an)	25 600	52 466	22 577	52 210	17 400	51 102
- Dépenses énergétiques médianes (EUR/an)	3 206	1 923	2 160	1 958	2 403	1 958
<b>Mesures subjectives</b>						
- Ne pas pouvoir chauffer suffisamment son logement	4.8%	2.1%	5.6%	2.1%	5.8%	2.2%
- Arriérés sur le paiement des factures énergétiques	4.0%	3.8%	7.3%	3.5%	7.9%	3.6%
- Arriérés sur le paiement des prêts hypothécaires ou des loyers	3.2%	2.6%	6.6%	2.3%	7.4%	2.4%
- Arriérés sur le paiement des autres emprunts	6.4%	5.5%	10.6%	5.2%	9.4%	5.4%

Source: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2023 avec EBM 2023. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure.

Afin de fournir des chiffres plus actualisés, une prévision pour la précarité énergétique en 2024 est introduite<sup>10</sup>, en tenant compte des évolutions des prix de l'énergie entre l'année 2023 et l'année 2024 (jusqu'à juin) et en ajustant les revenus de 2022 à 2023 à l'aide des croissances par déciles calculées par l'IGSS. Ces prévisions montrent une diminution de la précarité énergétique en 2024 pour les deux mesures TEE et BRDE après que celles-ci étaient en hausse en 2023 (cf. graphique 40 (b)). En effet, le taux de TEE diminue de 9.8% à 8% en 2024. L'indicateur BRDE montre également une baisse et passe de 7.8% à 4.4% en 2024. Sous les deux indicateurs TEE et BRDE, il est estimé que 2.3% des ménages résidant au Luxembourg seraient en situation de précarité énergétique en 2024<sup>11</sup>. Ainsi, en 2023, les mesures de réduction des prix de l'énergie décidées par le gouvernement luxembourgeois et les multiples indexations des salaires, qui étaient limitées en 2022 par un accord tripartite, contribuent à la réduction des prévisions de la précarité énergétique pour 2024.

Le graphique 41 présente les mesures quantitatives de la pauvreté énergétique par statut d'occupation résidentielle. Le statut d'occupation du logement est normalement une dynamique importante de la précarité énergétique, car il donne aux ménages différents niveaux de contrôle sur leur logement. Les propriétaires sont plus indépendants, tandis que les locataires sont plus limités dans leurs choix.

Le graphique 41 montre une stabilisation de la mesure TEE pour les propriétaires et une hausse pour les locataires en 2023. En effet, le taux du TEE est resté sensiblement le même en 2023 pour les propriétaires (9.3% en 2022 contre 9.1% en 2023), tandis que pour les locataires, l'indicateur du TEE augmente de 9.5% en 2022 à 11.1% en 2023. La mesure BRDE connaît une augmentation encore plus prononcée pour les locataires où l'indicateur passe de 6% à 16.2%, alors que pour les propriétaires elle diminue de 5.4% à 3.4%. Les prévisions pour 2024 montrent une baisse du TEE et du BRDE, aussi bien pour les propriétaires que pour les locataires. En ce qui concerne les propriétaires, le taux du TEE diminue à 7.3% et celui du BRDE à 1.8% en 2024. Seulement 0.9% des propriétaires seront impactés selon la mesure combinée du TEE et du BRDE. Chez les locataires, les taux diminuent par rapport à 2023, mais restent supérieurs ou similaires aux taux observés en 2022. Ils passent à 9.4% pour la mesure du TEE, à 9.3% pour l'indicateur du BRDE et à 5% pour la mesure combinée.

En plus de ces deux indicateurs objectifs, deux mesures subjectives de la pauvreté énergétique sont également prises en compte pour les ménages lorsque ceux-ci déclarent: (i) ne pas pouvoir se chauffer suffisamment en hiver, (ii) avoir des difficultés pour les paiements des factures énergétiques. Un avantage de l'utilisation de l'appariement entre les enquêtes SILC et EBM est que les mesures objectives et subjectives de la pauvreté énergétique peuvent être comparées. Les résultats sont indiqués dans le tableau 9.

10 Nous adoptons une approche statique où nous supposons que les ménages ne changent pas leurs comportements à court terme.

11 Il faut noter qu'il s'agit d'une estimation jusqu'en juin 2024, incluant les augmentations de revenu de 2023.

Le tableau 9 donne plus de détails sur les ménages considérés comme étant en situation de précarité énergétique sur une base quantitative et sur leurs mesures subjectives respectives. Le revenu net annuel médian des ménages, ajusté par les unités de consommation, est en moyenne de 25 600 euros pour ceux qui sont en situation de précarité énergétique selon l'approche TEE, de 22 577 euros pour ceux qui sont en situation de précarité selon l'approche BRDE et de 17 400 euros pour la combinaison des deux approches. Le BRDE et les deux approches en combinaison convergent bien sur le critère monétaire et garantissent que seules les personnes ayant un faible revenu et des coûts énergétiques élevés sont considérées comme étant en situation de précarité énergétique. Une corrélation peut être constatée entre la situation de précarité énergétique selon les indicateurs TEE et BRDE, et le fait de ne pas pouvoir chauffer suffisamment son logement, ainsi que les difficultés à payer ses factures énergétiques et à rembourser ses emprunts. De ce point de vue, on peut conclure que les mesures subjectives "valident" les indicateurs objectifs de pauvreté énergétique (TEE et BRDE).

En conclusion, la distribution conjointe entre le revenu, la consommation et le patrimoine peut apporter une analyse riche sur de nombreux aspects du bien-être économique des ménages. La mesure de la pauvreté est plus complexe que l'approche classique qui s'appuie uniquement sur le revenu disponible des ménages. Il convient toutefois de noter que les statistiques présentées dans cette section sont expérimentales et qu'elles reposent sur des modèles statistiques dont les hypothèses sous-jacentes peuvent être discutées. Par conséquent, ces statistiques doivent être exploitées avec une certaine prudence.

## Références

- Di Falco, E., O. Thunus, et G. Zardet. 2021**  
"Analyse sur la précarité énergétique au Luxembourg."  
Document interne.
- D'Orazio, M., M. Di Zio, et M. Scanu. 2006**  
Statistical Matching: Theory and Practice.  
John Wiley & Sons, Ltd.
- Legendre, B., et O. Ricci. 2015**  
"Measuring fuel poverty in France:  
Which households are the most fuel vulnerable?"  
Energy Economics 49: 620-628.
- STATEC. 2023**  
Rapport Travail et Cohésion Sociale: Digitalisation,  
inégalités et risque de pauvreté. STATEC.
- Tran, T.T.H., et G. Osier. 2023**  
Identifier les personnes défavorisées au Luxembourg  
– Mesurer la pauvreté multidimensionnelle par  
l'appariement statistique. Eco&Stat No 01-23, STATEC.

## 3.8

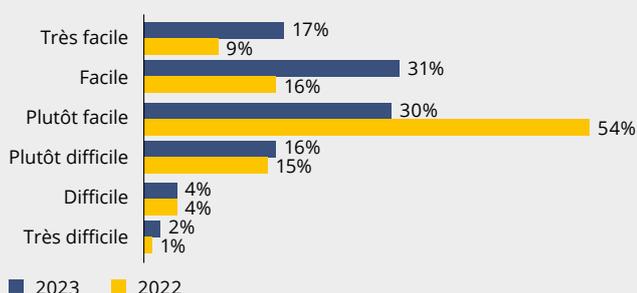
# LA PERCEPTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES MENAGES

### À retenir

- En 2023, les ménages résidents du Luxembourg indiquent plus fréquemment qu'en 2022 avoir des difficultés à joindre les deux bouts (de 20 à 22%). Les indicateurs non monétaires (prendre une semaine de vacances par an, avoir des arriérés, etc.) confirment cette tendance.
- Les indicateurs sociodémographiques (âge, nationalité, diplôme, etc.) impactent l'incapacité à joindre les deux bouts. Les jeunes, les résidents de nationalité portugaise, les peu diplômés et les ouvriers sont ceux qui font face le plus souvent aux difficultés économiques.
- Le logement et les charges qu'il induit (remboursement d'emprunt, paiement du loyer) représentent une charge financière très lourde qui pèse sur la perception qu'ont les ménages de leur situation économique. Les locataires et propriétaires remboursant un prêt immobilier indiquent 4 à 5 fois plus souvent ne pas pouvoir joindre les deux bouts que les propriétaires sans prêt. Les ménages avec enfants sont plus enclins à être en incapacité, et ceci en augmentation par rapport à 2022.
- Le Luxembourg reste en 2023 le pays d'Europe où les ménages en très grande difficulté financière sont les moins nombreux (1.5%).

## Graphique 42

### Une augmentation de la part de ménages ayant des difficultés à joindre les deux bouts en 2023



Note de lecture: En 2023, 17,1% des ménages considèrent être en capacité très facile à joindre les deux bouts.

Champ: Ménages vivant au Luxembourg en 2023 hors logements collectifs ou institutions.

Source: STATEC, Enquête sur les revenus et les conditions de vie dans les ménages (EU-SILC) 2023.

## Les difficultés à joindre les deux bouts

Ce chapitre se fonde sur les indicateurs subjectifs de l'enquête EU-SILC 2022 et repose sur les déclarations des ménages interrogés<sup>1</sup>.

En 2023, les ménages vivant au Luxembourg ont indiqué deux fois plus souvent qu'en 2022 avoir eu une très grande difficulté à joindre les deux bouts (de 1% à 2%), même si cette part demeure très faible. Au total, la part des ménages ayant eu des difficultés à joindre les deux bouts est passée de 20,7 à 22,4% entre 2022 et 2023.

La capacité à joindre les deux bouts présente un caractère plutôt subjectif de la perception du ménage quant à sa capacité à faire face aux dépenses régulières. C'est pourquoi il est important de valider cette perception subjective en la confrontant à des indicateurs monétaires et non monétaires plus objectifs.

Les ménages qui déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts sont 26% à pouvoir faire face à une dépense imprévue, contre 92% des ménages qui ne déclarent pas de difficultés. Il en est de même pour la prise d'une semaine de vacances par an loin du domicile, qui n'est financièrement pas possible pour 37% des ménages en difficulté, contre seulement 3% des ménages sans difficulté. Quant au poids des crédits non immobiliers (par exemple, crédits pour l'achat d'une voiture ou pour partir en vacances) dans le budget des ménages, il est jugé lourd par un tiers des ménages en difficulté, contre seulement 14% des ménages qui arrivent facilement à joindre les deux bouts.

En outre, on observe une aggravation des difficultés économiques entre 2022 et 2023 chez les ménages qui déclarent des difficultés à joindre les deux bouts. Dans cette catégorie, la part des ménages pouvant faire face à une dépense imprévue a chuté de 37 à 26% entre 2022 et 2023; celle des ménages qui ne peuvent pas partir en vacances est passée de 31 à 37%, tandis que la part des ménages qui ne peuvent pas manger de la viande, du poisson (ou tout équivalent végétarien) a crû de 8 à 12% entre 2022 et 2023.

<sup>1</sup> La question posée au ménage est la suivante: Le ménage se considère-t-il capable de joindre les deux bouts, c'est-à-dire de payer les dépenses nécessaires habituelles? Très difficilement; difficilement; plutôt difficilement; plutôt facilement; facilement; très facilement.

## Les difficultés financières des ménages

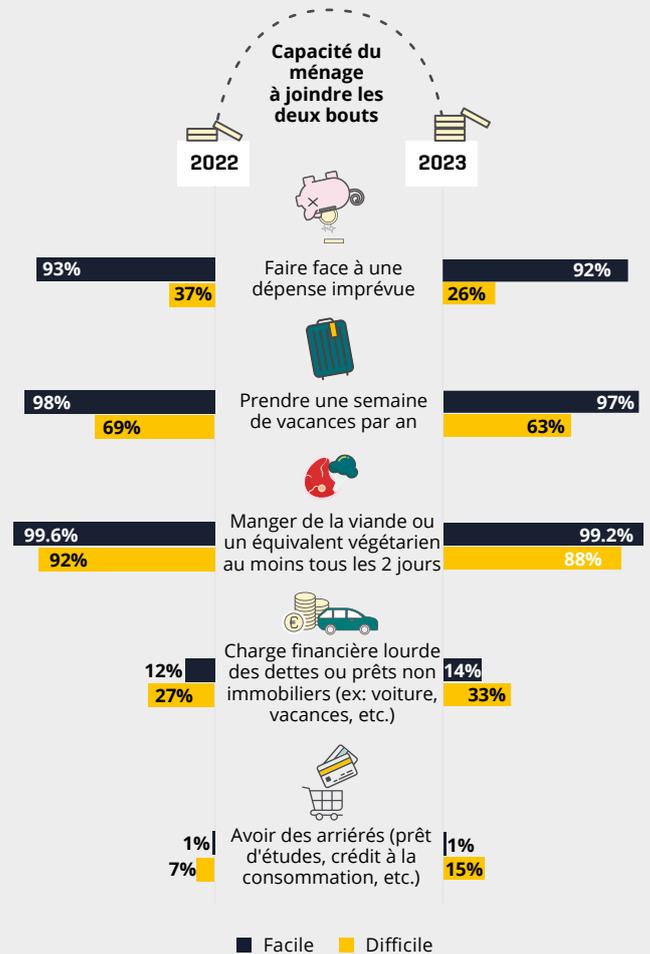
Les jeunes sont les plus touchés par les difficultés financières. Les 16-25 ans sont près de trois sur dix à indiquer une incapacité à joindre les deux bouts en 2023, tandis que les plus âgés sont les moins touchés, avec un pourcentage de 9% chez les personnes de 65 ans et plus. La différence est donc nette entre les générations. De plus, c'est chez les plus jeunes que la situation s'est le plus nettement détériorée en 2023, passant de 25 à 29% de personnes en difficulté financière parmi les 16-25 ans. À l'inverse, chez les 65 ans et plus, cette part a baissé de 10% en 2022 à moins de 9% en 2023.

Parmi les résidents des principales nationalités présentes au Luxembourg, les résidents de nationalité portugaise sont les plus touchés par les difficultés à faire face à leurs dépenses courantes. En 2023, 42% d'entre eux déclarent joindre les deux bouts difficilement, en hausse de 4 points par rapport à 2022. En comparaison, les personnes de nationalité luxembourgeoise sont deux fois moins nombreuses à déclarer être en difficulté. Les résidents de nationalité française sont ceux qui ont vu leur condition se détériorer le plus fortement; 24% d'entre eux annonçaient avoir des difficultés en 2023 contre 18% en 2022.

Hormis les nationalités les plus représentées au Luxembourg, ce sont en 2023 les résidents originaires d'Amérique qui font face, plus que les autres, à une incapacité à joindre les deux bouts. Ils sont aujourd'hui 37% dans cette situation contre 25% un an auparavant. Il s'agit de ceux pour qui la situation s'est aussi le plus dégradée au cours de cette dernière année. Inversement, les résidents originaires d'Asie et d'Europe ont vu leur condition s'améliorer entre 2022 et 2023, indiquant une incapacité à faire face à leurs dépenses de respectivement 29 et 28%, soit 8 points de moins qu'en 2022. Encore, ce sont surtout les personnes issues d'un pays de l'Union européenne qui s'en sortent le mieux puisqu'ils ne sont que 22% à dire avoir des difficultés.

### Infographie 2

#### Une aggravation des difficultés économiques des ménages en 2023

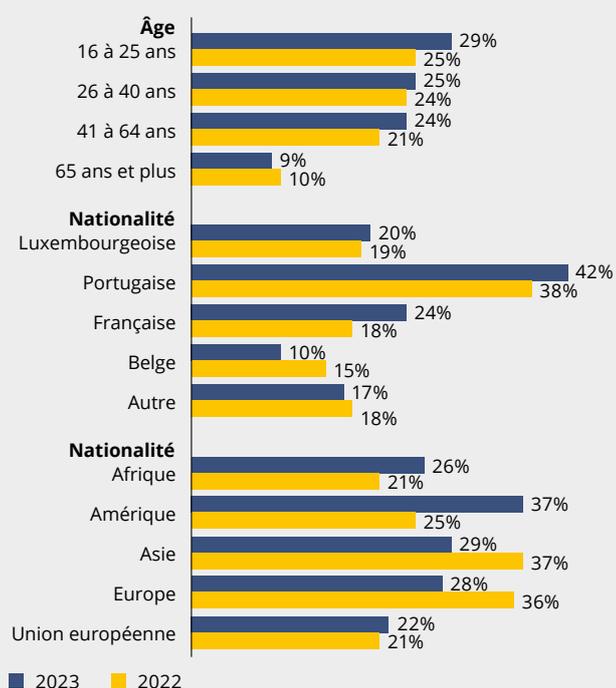


#### Note de lecture:

- Pour plus de lisibilité, les six modalités de réponse à la question sur la capacité du ménage à joindre les deux bouts ont été regroupées en deux : très difficile, difficile et plutôt difficile deviennent la catégorie difficile et plutôt facile, facile et très facile deviennent la catégorie facile.
  - En 2023, 92% des ménages ayant une capacité facile à joindre les deux bouts peuvent faire face à une dépense imprévue contre 93% en 2022.
- Champ: Ménages vivant au Luxembourg en 2023 hors logements collectifs ou institutions.  
Source: STATEC, Enquête sur les revenus et les conditions de vie dans les ménages (EU-SILC) 2023

### Graphique 43

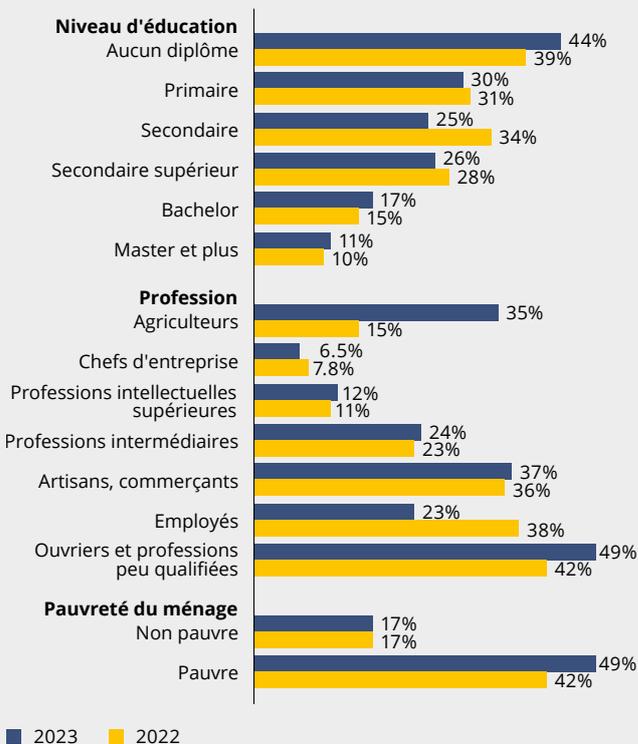
Les moins de 65 ans ont davantage de difficultés à joindre les deux bouts



Note de lecture: En 2023, 29% des 16-25 ans annoncent avoir des difficultés à joindre les deux bouts.  
 Champ: Ménages vivant au Luxembourg en 2023 hors logements collectifs ou institutions.  
 Source: STATEC, Enquête sur les revenus et les conditions de vie dans les ménages (EU-SILC) 2023.

### Graphique 44

Les moins diplômés et les ouvriers ont plus de difficultés financières que les autres



Note de lecture: En 2023, 44% des non-diplômés annoncent avoir des difficultés à joindre les deux bouts.  
 Champ: Ménages vivant au Luxembourg en 2023 hors logements collectifs ou institutions.  
 Source: STATEC, Enquête sur les revenus et les conditions de vie dans les ménages (EU-SILC) 2023.

Les personnes non diplômées sont près d'une sur deux à évoquer des difficultés à joindre les deux bouts et sont également celles à avoir observé une hausse importante de cette incapacité entre 2022 et 2023 (de 39 à 44%). Alors que plus le niveau de diplôme de la personne de référence du ménage est bas, plus les difficultés financières sont importantes, les plus diplômés montrent en 2023 une hausse de ces difficultés. En effet, les ménages ayant un niveau d'éducation de niveau bachelor ou plus indiquent dans environ 14% des cas une incapacité à joindre les deux bouts en 2023 contre 12% en 2022. L'augmentation des difficultés financières touchent ainsi à la fois les non et les plus diplômés. À l'inverse, les résidents titulaires d'un diplôme du secondaire sont moins nombreux à être en incapacité à joindre les deux bouts (de 34 à 25%). Malgré tout, un haut niveau d'éducation reste corrélé à des problèmes économiques moins forts.

Les chefs d'entreprise et gérants se heurtent peu aux difficultés économiques, seulement 6.5% d'entre eux disent en avoir. À l'inverse, la moitié des ouvriers et travailleurs peu qualifiés y font face en 2023, soit sept fois plus fréquemment que les chefs d'entreprise. Ils sont aussi, avec les agriculteurs, bien plus nombreux qu'en 2022 à s'identifier comme faisant face à des problèmes économiques. Les résidents travaillant dans le domaine agricole ont par ailleurs dit plus de deux fois plus souvent en 2023 qu'en 2022 ne pas réussir à joindre les deux bouts. Plus généralement, seuls les chefs d'entreprise et employés voient leur situation s'améliorer. De la même manière que pour le niveau de diplôme, plus la profession du répondant est qualifiée, moins elle sera liée à des difficultés financières.

Les ménages vivant sous le seuil de risque de pauvreté ont eux aussi des difficultés financières majeures. En 2023, un sur deux répond ne pas réussir à joindre les deux bouts, en augmentation par rapport à 2022, tandis que cette part reste stable pour les ménages non pauvres.

La perception de la situation financière du ménage est le résultat de l'effet combiné de caractéristiques multiples que ces ménages présentent. Afin de pouvoir isoler l'effet d'une seule de ses caractéristiques sur la capacité économique du ménage, on utilise une régression logistique multiple présentée dans les tableaux suivants.

Les effets marginaux confirment la tendance des personnes âgées résidentes du Luxembourg à indiquer moins fréquemment que les autres une incapacité à joindre les deux bouts, bien que l'écart entre les 65 ans et plus et les autres catégories d'âge se soit réduit en 2023. Les résidents de nationalité luxembourgeoise étaient les moins enclins aux problèmes économiques, en 2022, puis dépassés par les résidents de nationalité belge en 2023. Ces derniers répondent avoir une capacité difficile 3.9% fois moins souvent que les Luxembourgeois. Les résidents d'origine française l'indiquent 4.3% plus souvent et ceux d'origine portugaise 8.2%. Elle reste ainsi la nationalité, parmi les principales représentées au Luxembourg se heurtant le plus aux difficultés économiques.

Ne pas être titulaire d'un diplôme est corrélé à une incapacité plus forte à joindre les deux bouts. En 2023, ne pas avoir de diplôme fait augmenter de 8.9% le fait d'être en incapacité par rapport aux diplômés d'un master ou plus. Pour le niveau d'éducation, encore, l'écart entre les moins et les plus diplômés s'est réduit en 2023 bien que la tendance reste la même qu'un an auparavant. Avoir un bachelor n'augmente plus que d'environ 1% le fait d'avoir des problèmes financiers, toujours par rapport à avoir un master ou plus. Professionnellement, ce sont les chefs d'entreprise qui évoquent moins que les autres des problèmes économiques. Ils sont ensuite talonnés par les professions intellectuelles supérieures (+3%). Travailler en tant qu'employé fait augmenter de plus de 11% l'incapacité à joindre les deux bouts (par rapport aux chefs d'entreprise) et être ouvrier ou une autre profession non qualifiée accroît de près de 20% cette incapacité en 2023, ceci de la même manière qu'en 2022. Enfin, vivre sous le seuil du risque de pauvreté accroît de 19% cette incapacité, cela plus fortement qu'en 2022.

**Tableau 10**  
**Être peu diplômé augmente la probabilité de percevoir une incapacité à joindre les deux bouts**

	2023		2022	
<b>Âge</b> [réf: 65 ans et plus]				
16 à 25 ans	+6.5	.	+23.3	***
26 à 40 ans	+9.0	***	+20.9	***
41 à 64 ans	+3.0	.	+19.0	***
<b>Nationalité</b> [réf: luxembourgeoise]				
Portugaise	+8.2	***	+2.3	.
Française	+4.3	*	+4.0	.
Belge	-3.9	.	+4.2	.
Autre	+1.5	.	+3.4	.
<b>Niveau d'éducation</b> [réf: master et plus]				
Aucun diplôme	+8.9	**	+22.8	***
Primaire	+7.3	***	+12.2	**
Secondaire	+6.4	*	+13.2	***
Secondaire supérieur	+7.9	***	+10.5	***
Bachelor	+0.8	.	+8.4	***
<b>Profession</b> [réf: chefs d'entreprise]				
Agriculteurs	+9.6	.	+9.0	.
Professions intellectuelles supérieures	+2.9	.	+4.9	*
Professions intermédiaires	+9.9	***	+8.8	***
Artisans, commerçants	+14.1	***	+20.1	***
Employés	+11.4	***	+16.8	***
Ouvriers et professions non qualifiées	+18.7	***	+19.4	***
<b>Pauvreté du ménage</b> [réf: non pauvre]				
Pauvre	+18.9	***	+14.8	***

Note de lecture: En 2023, les résidents âgés de 26 à 40 ans ont 9.0% de probabilité en plus par rapport aux résidents âgés de 65 ans et plus de définir une incapacité à joindre les deux bouts.

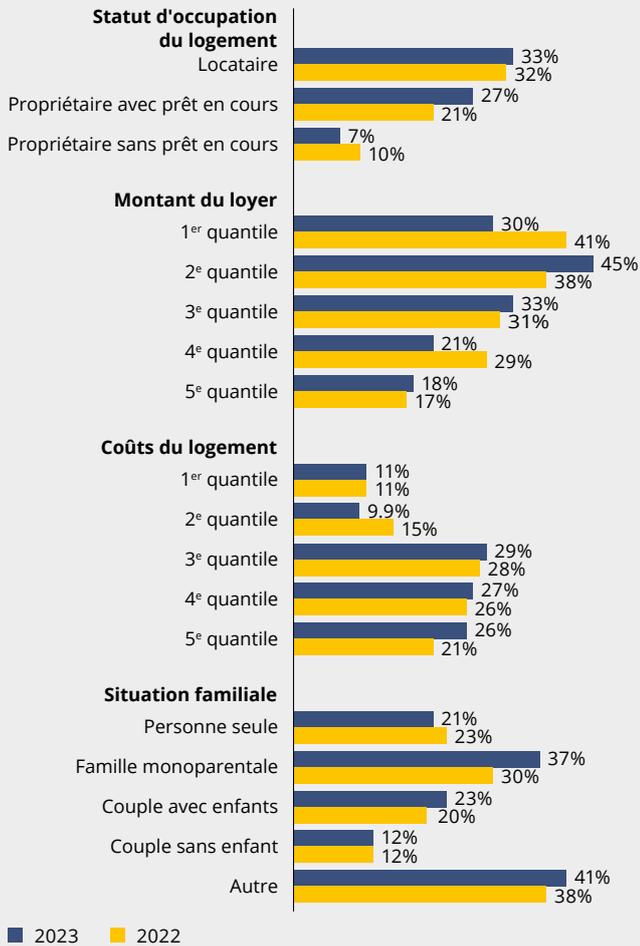
\*\*\* significatif à un seuil inférieur à 1%; \*\* significatif à un seuil inférieur à 5%; \* significatif à un seuil inférieur à 10%; . non significatif.

Champ: Ménages vivant au Luxembourg en 2023 hors logements collectifs ou institutions.

Source: STATEC, Enquête sur les revenus et les conditions de vie dans les ménages (EU-SILC) 2023.

## Graphique 45

### Ne pas avoir d'emprunt immobilier à rembourser ou de loyer à payer engendre moins de difficultés financières



Note de lecture: En 2023, 33% des locataires annoncent avoir des difficultés à joindre les deux bouts.  
Champ: Ménages vivant au Luxembourg en 2023 hors logements collectifs ou institutions.  
Source: STATEC, Enquête sur les revenus et les conditions de vie dans les ménages (EU-SILC) 2023.

## Encadré

### Pour bien comprendre

Les quantiles divisent un jeu de données en parts égales. Ils sont ici établis en cinq groupes (dit quintiles) permettant d'identifier, dans le quantile 1, le premier cinquième de données ou les premiers 20%. Le quantile 2 regroupe les 20% suivants, ceux de 21 à 40% et ainsi de suite.

On obtient par exemple dans le cinquième quantile du montant de loyer les 20% des logements au loyer le plus élevé.

## Le logement est une charge financière très lourde pour les ménages

Les propriétaires n'ayant pas de prêt à rembourser pour l'acquisition de leur logement sont les moins concernés par les difficultés financières, la part ayant en outre régressé entre 2022 et 2023. Ils ne sont que 7.4% en 2023 à déclarer être en incapacité à joindre les deux bouts contre 10% en 2022. Dans le même temps, les propriétaires qui ont un emprunt à rembourser ainsi que les locataires font face à des dépenses de logement plus élevées et rapportent donc plus fréquemment avoir des difficultés à joindre les deux bouts. Ces propriétaires endettés sont désormais plus d'un sur quatre à avoir des difficultés, en hausse de 6 points par rapport à 2022. Les locataires sont 33% dans cette situation.

Habiter dans un logement au loyer élevé, c'est faire face à moins de difficultés économiques. Les logements dont le montant du loyer est inscrit dans le 5<sup>e</sup> quantile (20% des logements ayant le loyer le plus élevé) illustrent des ménages indiquant moins souvent que les autres avoir une incapacité à joindre les deux bouts (18%). À l'opposé se trouve ceux du 2<sup>e</sup> quantile dont les ménages font face à cette incapacité à hauteur de 45%. Ainsi, plus le loyer du logement est élevé, moins les ménages ont des problèmes financiers. En d'autres termes, ce sont, sans surprise, les ménages aisés qui résident dans ces locations à loyer élevé.

La relation est inversée concernant les coûts du logement, qui prennent en compte les potentiels prêts, loyer et/ou charges. Lorsqu'ils sont élevés, l'incapacité à joindre les deux bouts l'est également. La rupture se fait au 3<sup>e</sup> quantile, indiquant que dans les logements dont le coût est intermédiaire, résident les ménages indiquant cette incapacité. C'est aussi dans les trois quantiles les plus élevés que les difficultés ont augmenté entre 2022 et 2023, passant notamment de 21 à 26% pour le cinquième. En revanche, uniquement un ménage sur 10 du 1<sup>er</sup> quantile identifie des problèmes financiers.

Les familles monoparentales, bien qu'elles ne représentent que 6% des familles vivant au Luxembourg, sont dans une situation plus délicate que les autres. Elles sont aussi celles qui ont subi la plus forte détérioration de leurs capacités financières. Elles sont 37% à joindre difficilement les deux bouts en 2023. De l'autre côté, ce sont les couples sans enfant qui s'en sortent le mieux puisque seuls 12% d'entre eux disent être en difficultés financières, en 2022 comme en 2023. En 2023, ce sont les ménages avec enfants (familles monoparentales et couples avec enfants) qui ont le plus de difficultés à joindre les deux bouts et ce sont aussi ceux qui perçoivent la plus forte détérioration de leurs capacités financières entre 2022 et 2023.

Les propriétaires sans prêt en cours s'en sortent mieux que les autres statuts d'occupation du logement. En 2023, les résidents ayant un prêt à rembourser ont 14% de probabilité en plus d'identifier une capacité difficile à joindre les deux bouts par rapport à ceux n'ayant plus rien à rembourser, en augmentation vis-à-vis de 2022 (10%). Il en est de près de 20% pour les locataires sur les deux années.

Plus le montant du loyer est élevé et moins le répondant aura tendance à identifier une incapacité à joindre les deux bouts. En effet, en 2023, les locataires dont le loyer fait partie des 20% les plus élevés indiquent près de 30% moins souvent une capacité difficile par rapport à ceux situés dans le 1<sup>er</sup> quantile. Ici, l'écart en termes de difficultés économiques entre les locataires à bas coût et ceux à coût élevé s'est accentué entre les deux années. Ceux louant à un loyer élevé déterminent une capacité difficile près de deux fois moins souvent qu'en 2022 (par rapport au loyer du 1<sup>er</sup> quantile). En définitive, ceux louant à bas loyer sont plus nombreux à dire avoir des difficultés économiques en 2023, alors que la situation est inverse pour ceux louant à des loyers modérés et élevés. Les ménages les plus à l'aise économiquement vivent plutôt dans des logements locatifs au loyer élevé.

La mesure de l'incapacité à joindre les deux bouts confirme à nouveau que les couples, et notamment ceux sans enfant, y font moins face que les autres. Les familles monoparentales, quant à elles, déclarent y faire face environ 18% plus fréquemment que les couples sans enfant. Les personnes seules sont aussi plus affectées par les difficultés économiques (environ 8% de plus en 2022 et en 2023). Comme l'indiquait l'analyse descriptive, ce sont les ménages sans enfant (personnes seules et couples sans enfant) qui s'en sortent le mieux.

Le modèle de régression logistique détermine le rapport de chances du ménage à identifier sa capacité à joindre les deux bouts comme difficile. Les non-diplômés avaient en 2022 plus de trois fois plus de "chance" d'avoir des difficultés financières plutôt qu'un diplômé de master et plus. En 2023, ils sont toujours bien plus en difficulté que toute autre catégorie. Professionnellement, les ouvriers et professions non qualifiées ont environ trois fois plus de risque que les chefs d'entreprise de ne pas pouvoir joindre les deux bouts. Même si cette probabilité a diminué entre 2022 et 2023, les artisans et commerçants sont aussi touchés, montrant dans les mêmes proportions une incapacité à joindre les deux bouts.

Tableau 11

Les résidents locataires sont plus touchés par les incapacités à joindre les deux bouts en 2023 qu'en 2022

	2023		2022	
<b>Statut d'occupation du ménage</b> [réf: propriétaire sans prêt en cours]				
Propriétaire avec prêt en cours	+14.0	***	+10.5	***
Locataire	+19.6	**	+21.2	***
<b>Montant du loyer</b> [réf: 1 <sup>er</sup> quantile]				
2 <sup>e</sup> quantile	+1.3	.	-0.5	.
3 <sup>e</sup> quantile	-9.5	*	+1.0	.
4 <sup>e</sup> quantile	-23.3	***	-4.9	.
5 <sup>e</sup> quantile	-30.8	***	-17.0	*
<b>Type de ménage</b> [réf: couple sans enfant]				
Personne seule	+8.8	***	+8.5	***
Famille monoparentale	+17.7	***	+13.6	***
Couple avec enfants	+5.5	***	+6.0	***

Note de lecture: En 2023, les résidents locataires ont 19.6% de probabilité en plus par rapport aux propriétaires sans prêt de définir une incapacité à joindre les deux bouts.

\*\*\* significatif à un seuil inférieur à 1%; \*\* significatif à un seuil inférieur à 5%; \* significatif à un seuil inférieur à 10%; . non significatif.

Champ: Ménages vivant au Luxembourg en 2023 hors logements collectifs ou institutions.

Source: STATEC, Enquête sur les revenus et les conditions de vie dans les ménages (EU-SILC) 2023.

**Tableau 12****Les arriérés constituent l'une des principales raisons de l'incapacité à joindre les deux bouts**

	2023		2022	
<b>Âge</b> [réf: 65 ans et plus]				
16 à 25 ans	1.39	.	2.53	***
26 à 40 ans	1.3	.	2.66	***
41 à 64 ans	1.08	.	2.51	***
<b>Nationalité</b> [réf: luxembourgeoise]				
Portugaise	1.58	***	2.34	***
Française	1.07	.	0.95	.
Belge	0.72	.	0.75	.
Autre	0.94	.	1.01	.
<b>Niveau d'éducation</b> [réf: master et plus]				
Aucun diplôme	2.14	**	3.35	***
Primaire	1.55	*	1.86	***
Secondaire	1.33	.	1.95	**
Secondaire supérieur	1.58	***	1.84	***
Bachelor	1.01	.	1.57	**
<b>Profession</b> [réf: chefs d'entreprise]				
Agriculteurs	2.58	**	2.46	.
Professions intellectuelles supérieures	1.11	.	1.57	.
Professions intermédiaires	1.85	**	1.89	*
Artisans, commerçants	2.3	***	3.09	***
Employés	1.92	**	3.48	***
Ouvriers et professions non qualifiées	2.81	***	3.16	***
<b>Revenus du ménage par unité de consommation</b> [réf: 5 <sup>e</sup> quantile]				
1 <sup>er</sup> quintile	2.89	**	11.80	***
2 <sup>e</sup> quintile	4.16	***	6.74	***
3 <sup>e</sup> quintile	3.6	***	4.61	***
4 <sup>e</sup> quintile	1.89	***	2.36	***
<b>Arriérés (prêt d'étude, crédit à la consommation, etc.)</b> [réf: non]				
Oui	8.15	***	5.36	***
<b>Statut d'occupation du ménage</b> [réf: propriétaire sans prêt en cours]				
Propriétaire avec prêt en cours	2.03	***	1.77	**
Locataire	1.86	***	1.78	**
<b>Coûts du logement</b> [réf: 1 <sup>er</sup> quantile]				
2 <sup>e</sup> quintile	1.16	.	1.08	.
3 <sup>e</sup> quintile	1.6	**	1.36	.
4 <sup>e</sup> quintile	1.58	**	1.77	*
5 <sup>e</sup> quintile	2.12	***	1.62	.
<b>Type de ménage</b> [réf: couple sans enfant]				
Personne seule	3.35	***	3.92	***
Famille monoparentale	2.2	***	2.08	***
Couple avec enfants	0.86	.	1.03	.
<b>Pauvreté du ménage</b> [réf: non pauvre]				
Pauvre	1.77	***	4.31	***

Note de lecture: Un coefficient supérieur (inférieur) à 1, statistiquement significatif, indique que l'on est en présence d'un facteur qui accroît (réduit) la probabilité d'une incapacité à joindre les deux bouts. \*\*\* significatif à un seuil inférieur à 1%; \*\* significatif à un seuil inférieur à 5%; \* significatif à un seuil inférieur à 10%; . non significatif. Champ: Ménages vivant au Luxembourg en 2023 hors logements collectifs ou institutions.

Source: STATEC, Enquête sur les revenus et les conditions de vie dans les ménages (EU-SILC) 2023.

Le revenu est fortement lié à la capacité à joindre les deux bouts. Moins il est élevé et plus le ménage identifiera ne pas réussir à joindre les deux bouts (près de trois fois plus, en 2023, chez les ménages dont le revenu fait partie du 1<sup>er</sup> quantile par rapport à ceux dont le revenu est du 5<sup>e</sup> quantile). Néanmoins, il n'est pas le seul facteur discriminant. Les dépenses contraintes comme les arriérés ont un impact prépondérant sur la capacité financière des résidents luxembourgeois. En 2023, avoir des arriérés multiplie par huit l'incapacité à répondre à ses dépenses régulières à la fin du mois. De même, avoir un prêt (propriétaire avec prêt) ou un loyer (locataire) à rembourser augmente de près de deux fois la "chance" de percevoir une incapacité à joindre les deux bouts. Vivre seul ou être un parent seul augmente aussi sensiblement le fait de se déterminer en difficulté financière. En effet, les personnes seules l'indiquent plus de trois fois plus souvent que les couples sans enfants en 2023. Tout comme les personnes vivant seules, les ménages les plus pauvres font face environ deux fois plus fréquemment que les ménages non pauvres aux soucis économiques, en 2023.

En somme, le revenu reste une donnée significative quant à la capacité ou non à faire face aux difficultés économiques; mais d'autres éléments, et en particulier les arriérés, prêts et loyers (définis comme des dépenses contraintes) ainsi que le type de ménage ont aussi une incidence forte.

## Une situation toutefois favorable au regard de nos voisins européens

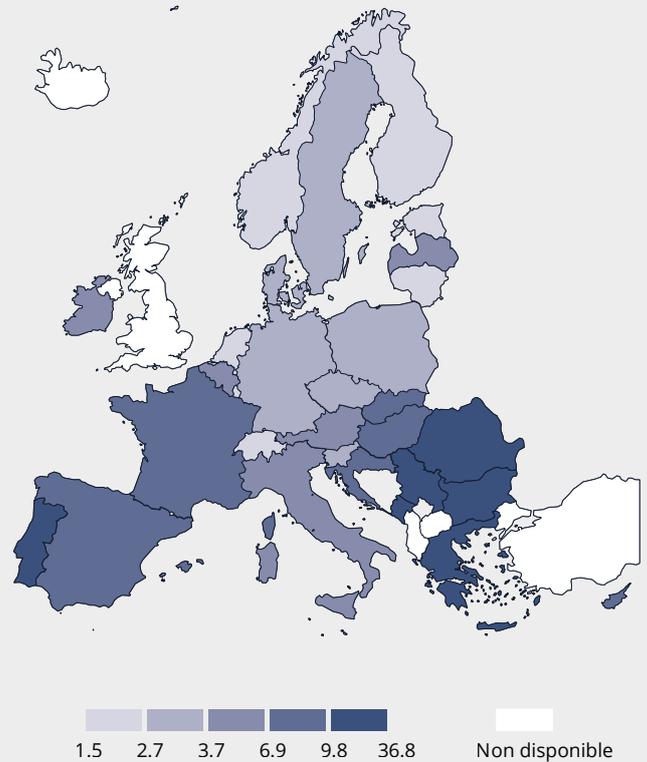
Même si les difficultés économiques et financières des ménages au Luxembourg se sont accrues entre 2022 et 2023, la situation du Luxembourg reste plus favorable par rapport aux autres pays européens. Avec seulement 1.5% des ménages concernés, le Grand-Duché était ainsi en 2022 le pays européen avec la plus faible proportion de ménages parvenant très difficilement à joindre les deux bouts. Il devance des pays comme les Pays-Bas (1.9%) et la Finlande (2.0%). En fin de classement, la Bulgarie (14.0%), le Monténégro (22.7%) et surtout la Grèce (36.8%) présentent les taux les plus élevés.

En 2023, plus de la moitié des ménages a déclaré que son revenu avait augmenté par rapport à l'année dernière. Cela représente une progression de plus de 20 points par rapport à l'année 2022. Cette forte hausse est le résultat des indexations de salaires, déclarées par 83% des ménages, une raison invoquée en augmentation de 10 points par rapport à l'année précédente. Il faut dire que la poussée inflationniste observée depuis la fin de l'année 2021 a entraîné l'activation de plusieurs indexations successives des salaires, pensions et prestations sociales (avril 2022, février 2023, avril 2023 et septembre 2023). L'augmentation des salaires agit favorablement sur le ressenti des ménages quant à leur niveau de revenu.

L'écart entre la perception (positive) du niveau de revenu et celle (négative) de la situation financière globale, spécifiée comme la pauvreté subjective mesurée par la capacité (auto-déclarée) du ménage à joindre les deux bouts, s'explique probablement par le mécanisme d'indexation permettant de gommer en partie les effets néfastes de l'inflation.

### Carte

Une situation favorable pour le Luxembourg par rapport aux autres pays européens



Note de lecture: Au Luxembourg, 1.5% des ménages avaient des difficultés à joindre les deux bouts en 2022.  
Source: Eurostat, Enquête sur les revenus et les conditions de vie dans les ménages (EU-SILC), 2022 (dernières données disponibles pour tous les pays)

## 3.9

# FOCUS SUR LA PAUVRETÉ DES ENFANTS AU LUXEMBOURG

### À retenir

- Le taux de risque de pauvreté des personnes de 18 ans au Luxembourg a atteint 24% de la population en 2023, plaçant le Luxembourg parmi les plus mauvais pays de l'UE dans ce domaine.
- Le taux de pauvreté atteint 44% chez les ménages composés d'un adulte avec un ou plusieurs enfants à charge.
- Si les dépenses contraintes représentent en moyenne 30% du revenu disponible d'un ménage, celles-ci pèsent encore plus lourdement sur le budget des ménages avec des enfants.
- Les ménages avec des enfants ont une perception plus mauvaise de leur situation financière que les ménages sans enfants.
- Le risque de pauvreté des enfants recule de 4 points si l'on prend en compte le bénéfice du chèque-service accueil (CSA) en termes de niveau de vie pour le ménage.
- Le risque de pauvreté des enfants est divisé par 2 si l'on prend en considération la consommation et l'épargne du ménage en plus du revenu.
- 8% des enfants de moins de 16 ans ont été touchés par la privation matérielle au Luxembourg en 2021.

La pauvreté infantile est un phénomène complexe et préoccupant qui affecte de nombreux pays à travers le monde, y compris le Luxembourg. Malgré son statut de pays prospère, le Luxembourg n'est pas exempt de ce problème social.

Dans son dernier bilan Innocenti<sup>1</sup>, UNICEF Luxembourg a d'ailleurs évoqué une bombe à retardement (*time bomb*) en exposant la situation du Grand-Duché en matière de pauvreté des enfants. Dans ce rapport, le Luxembourg se situait à la 32<sup>e</sup> position parmi les pays de l'OCDE et de l'UE en ce qui concerne le taux de risque de pauvreté des enfants, et à la 31<sup>e</sup> position en ce qui concerne l'évolution du taux de risque de pauvreté des enfants entre 2012-2014 et 2019-2021. En croisant ce mauvais résultat avec le niveau élevé de développement économique du pays, le Luxembourg fait figure d'exception parmi les pays riches.

Lorsqu'on compare plus spécifiquement la situation du Luxembourg avec celle des différents pays européens, le Luxembourg possède le 5<sup>e</sup> taux de pauvreté infantile le plus élevé après l'Espagne, la Bulgarie, la Roumanie et l'Italie, mais loin devant des pays voisins comme la Belgique et l'Allemagne.

Dans ce qui suit, sauf mention contraire, les "enfants" désignent les personnes âgées de moins de 18 ans. Par ailleurs, un ménage "isolé" est une personne résidant seule dans un logement et sans enfant à charge, tandis qu'un ménage "monoparental" est composé d'un adulte avec un ou plusieurs enfants à charge.

**En 2023, 24% des enfants de moins de 18 ans, soit 30 000 individus, habitaient dans un ménage exposé au risque de pauvreté, contre 11% des personnes de 65 ans ou plus**

Le taux de pauvreté des enfants est plus élevé que le taux moyen calculé sur l'ensemble de la population: en 2023, ce sont 24% des enfants, soit 30 000 individus, qui étaient en situation de risque de pauvreté. Cela signifie que ces enfants habitent dans un ménage disposant d'un niveau de revenu inférieur au "seuil" établi à 60% de la valeur médiane du revenu disponible. En 2023, ce seuil s'élève à 2 400 EUR par mois et par personne.

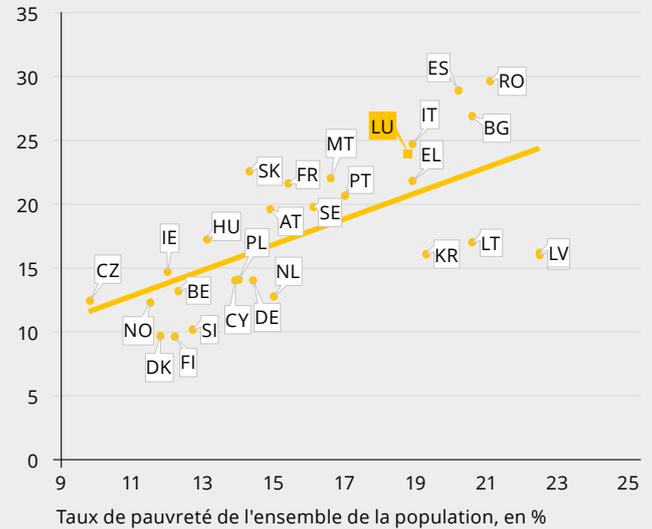
En outre, un écart important existe entre les générations: si la pauvreté des enfants varie d'une année à l'autre entre 20 et 25%, celle des personnes âgées de 65 ans ou plus fluctue autour de 10%.

### Graphique 46

#### Le Luxembourg en queue de peloton européen en matière de pauvreté infantile

##### Taux de risque de pauvreté et taux de risque de pauvreté des enfants, comparaison européenne, 2023

Taux de pauvreté des enfants, en %

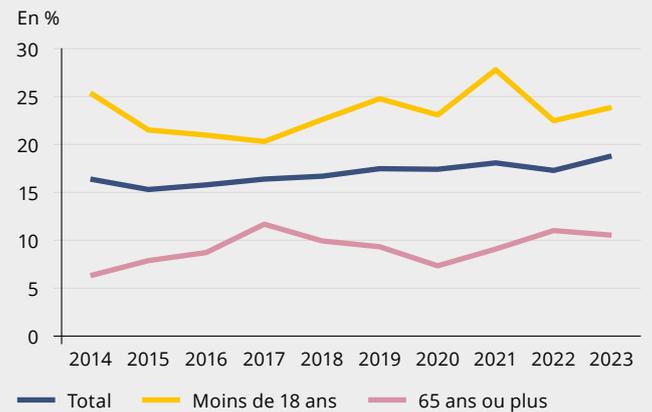


Note de lecture: Le Luxembourg apparaît en jaune sur le graphique.  
Source: Eurostat

### Graphique 47

#### Les enfants ont deux fois plus de risque que les personnes âgées d'être exposés à la pauvreté

##### Taux de risque de pauvreté selon l'âge de la personne, 2014-2023



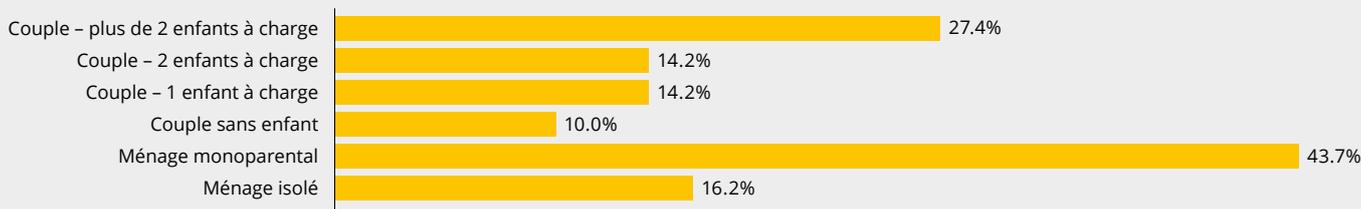
Source: STATEC, EU-SILC

1 <https://www.unicef.lu/publications/bilan-innocenti-18-resume>

## Graphique 48

### Le risque de pauvreté atteint 44% pour les ménages d'un adulte avec un ou plusieurs enfants à charge

#### Taux de risque de pauvreté selon la composition du ménage, 2023



Source: STATEC, EU-SILC

### Les ménages avec enfants, particulièrement les ménages monoparentaux, sont plus exposés au risque de pauvreté que les ménages sans enfant

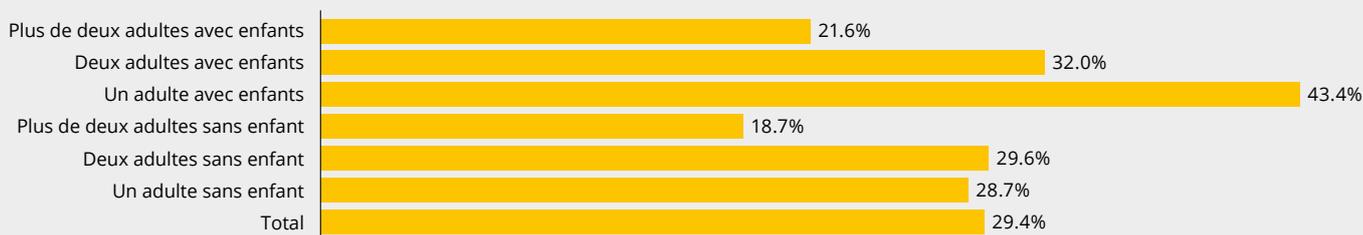
La présence d'enfants dans un ménage est associée à un risque de pauvreté plus important. Ce sont les ménages monoparentaux qui sont de loin les plus fortement touchés, avec un taux qui atteint 44% en 2023 contre 16% pour les ménages isolés. De la même façon, le risque de pauvreté ne touche que 10% des couples sans enfant, contre 14% des couples avec 1 ou 2 enfants et 27% des couples avec plus de 2 enfants.

### Le poids des dépenses contraintes aggrave encore davantage le niveau de vie des ménages avec des enfants<sup>2</sup>

Dans la réalité, les ménages ne peuvent pas toujours utiliser à leur guise la totalité de leur revenu dit "disponible", puisque toute une série de dépenses s'imposent à eux comme, par exemple, les frais de logement, de communication ou les charges d'assurance. On peut ainsi qualifier certaines dépenses encourues par les ménages de "forcées", soit en raison du caractère nécessaire voire physiologique de la dépense, par exemple pour l'alimentation, soit parce que le ménage a souscrit un contrat l'engageant à effectuer la dépense. C'est le cas par exemple pour les loyers, les communications téléphoniques, les abonnements Internet ou les assurances. Les dépenses auxquelles un ménage ne peut renoncer, du moins pas à court terme, en raison de la souscription d'un contrat, sont regroupées ici sous le terme de "dépenses pré-engagées". Le solde entre le revenu disponible d'un ménage et ses dépenses pré-engagées correspond au "revenu arbitrage" du ménage.

Si en moyenne les dépenses "pré-engagées" pèsent pour 29% du revenu disponible des ménages, la part dépasse 43% pour les ménages monoparentaux. On observe un écart tout aussi important entre les couples avec et sans enfants.

<sup>2</sup> Voir aussi le chapitre: 3.6 Le poids des dépenses pré-engagées et le véritable revenu des ménages.

**Graphique 49****Les dépenses pré-engagées occupent 30% du revenu des ménages****Part des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible des ménages, 2023**

Source: STATEC, EU-SILC et Enquête sur le budget des ménages

Si on soustrait le montant des dépenses pré-engagées du revenu disponible des ménages, le revenu arbitral, dit "reste à vivre", des ménages monoparentaux s'élève à 2 819 EUR par mois en moyenne. La prise en compte des dépenses contraintes aggrave aussi la pauvreté et les inégalités chez les enfants: le taux de pauvreté passe de 23.9% à près d'un tiers de la population, tandis que le rapport interquintile mesurant le ratio entre le revenu moyen des 20% les plus aisés et celui des 20% les plus modestes, passe de 2.5 à 5.7.

### La perspective sur la pauvreté des enfants change si l'on intègre à la fois le revenu, la consommation et le patrimoine des ménages dans le calcul de la pauvreté<sup>3</sup>

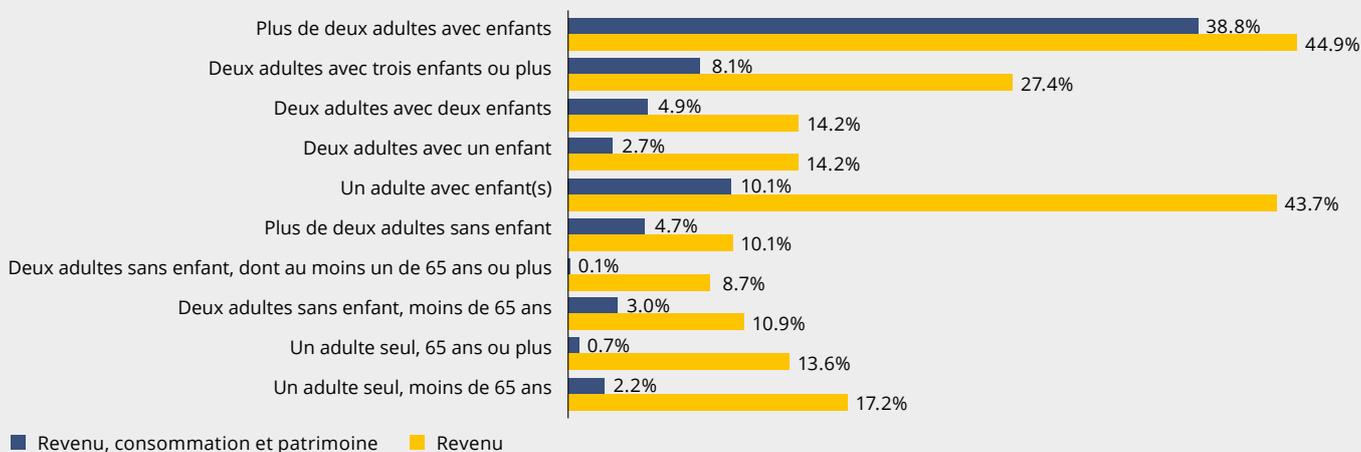
Si l'on adopte un cadre multidimensionnel en tenant compte à la fois du revenu, de la consommation et du patrimoine des ménages, le taux de pauvreté des enfants chute à 10%, alors qu'il atteignait 24% sur la base du revenu seul. Cela signifie que moins de 10% des enfants habitent dans un ménage dont les niveaux de revenu, de consommation et de patrimoine financier sont insuffisants. Dans la même veine, 10% des personnes qui habitent un ménage monoparental sont en risque de pauvreté selon ce cadre multidimensionnel, alors que le taux était 4 fois supérieur à partir du revenu seul. Pour le revenu et la consommation, le seuil minimum est fixé à 60% de la valeur médiane. Pour le patrimoine financier, celui-ci est fixé à 3 fois la valeur du seuil de pauvreté du revenu, ce qui correspond à un patrimoine financier total d'une valeur de 7 000 EUR.

<sup>3</sup> Voir aussi le chapitre 3.7 Pauvreté multidimensionnelle et précarité énergétique: qui sont les plus vulnérables?

## Graphique 50

### La prise en compte de la consommation et de l'épargne du ménage en plus du revenu divise par 2 le risque de pauvreté des enfants

#### Taux de pauvreté multidimensionnelle selon la composition du ménage, 2023



Source: STATEC, Calcul des auteurs à partir de fichiers synthétiques obtenus par l'appariement de EU-SILC 2023/2022 avec EBM 2023/2022 et HFCS 4<sup>e</sup> vague. Il convient de noter que le revenu collecté dans EU-SILC, EBM et HFCS provient d'une année antérieure.

Cette approche multidimensionnelle de la pauvreté est intéressante, car elle permet d'intégrer plusieurs sources de données dans sa définition, ce qui aboutit à produire des indicateurs plus exhaustifs et donc plus pertinents sur les conditions de vie des ménages et de leurs membres. Cette solution repose néanmoins sur une modélisation statistique afin d'apparier des informations provenant de différentes sources de données, à savoir l'enquête EU-SILC pour les revenus, l'enquête budget des ménages pour la consommation et l'enquête sur le comportement financier et de consommation des ménages (HFCS) pour le patrimoine des ménages. Le STATEC utilise d'ailleurs cette technique d'appariement depuis maintenant plusieurs années pour calculer d'autres indicateurs, comme le taux d'épargne ou le taux de précarité énergétique<sup>4</sup>.

### La prise en compte des prestations sociales en nature, notamment le chèque-service accueil (CSA), réduit le risque de pauvreté des enfants de près de 4 points<sup>5</sup>

Pour offrir aux parents la possibilité de faire garder leurs enfants dans des structures professionnelles, le dispositif du "chèque-service accueil" (CSA) a été institué en 2009, puis réformé en 2012, en 2017 et en 2022. Depuis 2022, les heures passées par un enfant de l'école fondamentale, qui fréquente une structure d'accueil professionnelle telle qu'une maison-relais, une crèche, un foyer de jour ou un assistant parental, sont gratuites pendant les périodes scolaires ainsi que les repas, à raison de 5 repas par semaine. La gratuité ne s'applique ni aux enfants en bas âge ni aux enfants inscrits à l'éducation précoce. Néanmoins, les 20 heures d'accueil gratuites pour les enfants de 1 à 4 ans dans le cadre du programme d'éducation plurilingue à la crèche sont maintenues.

4 Pour plus de détails sur le taux d'épargne et la précarité énergétique, se référer au chapitre 3.7 Pauvreté multidimensionnelle et précarité énergétique: qui sont les plus vulnérables?, pp. 120-126

5 Pour plus de détails à ce sujet, voir le chapitre 3.4 La pauvreté et l'exclusion sociale, l'exemple des chèques-service accueil.

Les transferts sociaux "en nature" comme le CSA représentent un bénéfice substantiel pour les ménages avec enfants en termes de niveau de vie et devraient donc être pris en considération dans les statistiques relatives à la pauvreté, aux inégalités et plus généralement à l'exclusion sociale. Cela pose néanmoins des difficultés d'ordre méthodologique, car une valeur monétaire doit être imputée aux ménages pour ces transferts. Dans le cas du CSA, cette valorisation a été possible en s'appuyant sur les barèmes d'éligibilité actuellement en vigueur.

La pauvreté des enfants diminue significativement si le CSA est assimilé à un transfert monétaire aux ménages: sa baisse atteint près de 4 points de pourcentage, le taux de pauvreté passant de 23.9 à 20.1%. En revanche, l'impact du CSA reste limité au niveau global, le taux de pauvreté de l'ensemble de la population passant de 18.8 à 18.4%.

### Près de 15% des enfants sont dans une situation de pauvreté persistante<sup>6</sup>

La pauvreté persistante correspond à une situation où une personne cumule tant de difficultés économiques et sociales qu'elle reste en situation de risque de pauvreté pendant une période de plusieurs années. Cette forme de pauvreté chronique est jugée particulièrement grave et demande des mesures spécifiques pour permettre aux personnes concernées de s'extraire de cette trappe.

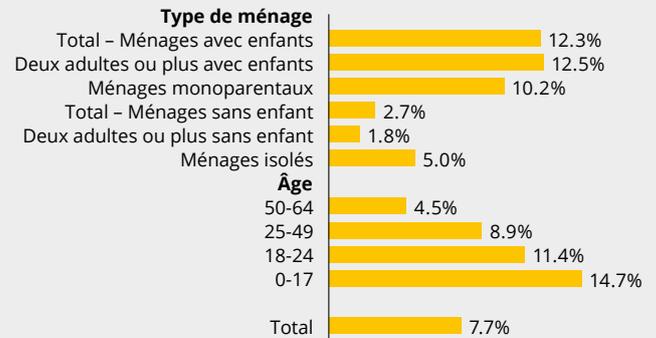
Le taux de pauvreté persistante s'établit à 7.7% pour l'ensemble de la population, ce qui est sensiblement inférieur au taux de pauvreté classique obtenu à partir d'un seuil de 60% du revenu disponible médian. Il atteint près de 15% chez les enfants de moins de 18 ans, et dépasse 12% pour les personnes qui habitent un ménage avec des enfants. À titre de comparaison, seuls 3% des personnes habitant un ménage sans enfant sont concernés par la pauvreté persistante.

#### Graphique 51

#### 15% des enfants au Luxembourg ont été touchés par la pauvreté chronique

##### Pourcentage d'individus en situation de pauvreté persistante, selon l'âge et la composition du ménage, 2022

Taux de risque de pauvreté persistante, en %



Note de lecture: Le taux de pauvreté persistante est obtenu en calculant le pourcentage d'individus en situation de pauvreté l'année sous revue (ici 2022) et pendant au moins 2 des 3 années précédentes (2019, 2020 ou 2021).

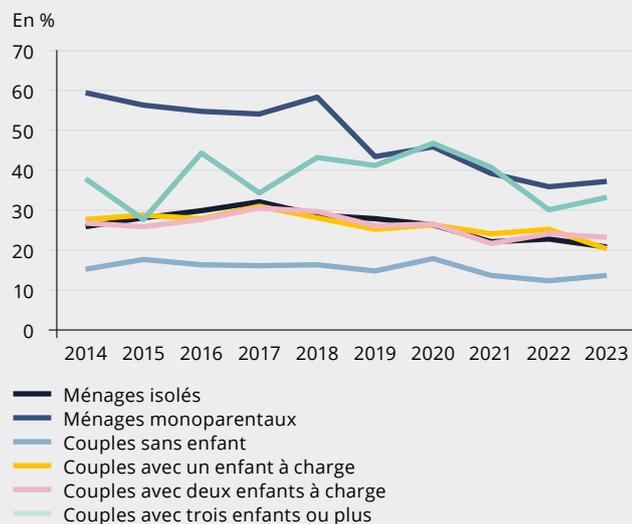
Source: Eurostat

<sup>6</sup> Voir aussi le chapitre 3.4 La pauvreté et l'exclusion sociale, l'exemple des chômeurs-service accueil.

## Graphique 52

Les ménages avec des enfants ont une perception de leur situation financière plus mauvaise que celle des ménages sans enfant

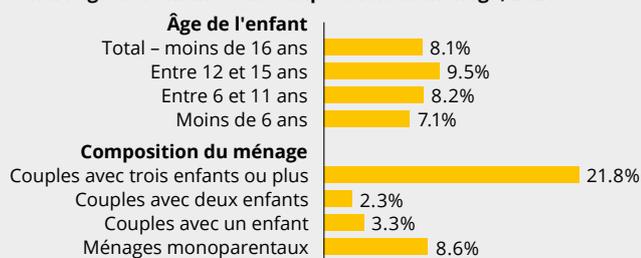
Pourcentage de ménages déclarant rencontrer des difficultés à joindre les deux bouts, selon la composition du ménage, 2014-2023



## Graphique 53

La privation matérielle a touché 8% des enfants de moins de 16 ans au Luxembourg

Taux de privation matérielle des enfants de moins de 16 ans, selon l'âge de l'enfant et la composition du ménage, 2021



## Les ménages avec enfants déclarent plus souvent rencontrer des difficultés financières que les ménages sans enfant<sup>7</sup>

Plus de 37% des ménages monoparentaux déclaraient rencontrer des difficultés à joindre les deux bouts, contre 21% des ménages isolés. De la même façon, seulement 14% des couples sans enfant déclaraient avoir des difficultés, contre 20% des couples avec un enfant et un tiers de ceux avec trois enfants ou plus.

La présence d'enfants dans un ménage est associée à une perception dégradée par le ménage de sa situation financière et, par conséquent, un risque de pauvreté accru pour les enfants.

## 8.1% des enfants de moins de 16 ans étaient en situation de privation matérielle au Grand-Duché en 2021

L'indicateur de privation matérielle progresse avec l'âge de l'enfant: il est de 9.5% parmi les enfants de 12 à 15 ans et de 7.1% pour les enfants de moins de 6 ans.

Le niveau d'éducation des parents a un impact important sur la privation des enfants: le taux de privation atteint 21% si les parents ont un niveau d'études secondaires, contre 3.3% si les parents ont atteint des études supérieures.

C'est parmi les couples avec trois enfants ou plus que la privation matérielle des enfants est la plus fréquente. En revanche, les enfants qui habitent dans un ménage monoparental ont un risque d'exposition à la privation matérielle qui est presque au même niveau que pour l'ensemble de la population (8.6% contre 8.1% pour l'ensemble des enfants de moins de 16 ans). La privation descend même à 3 et 2% pour les couples d'un et deux enfants respectivement.

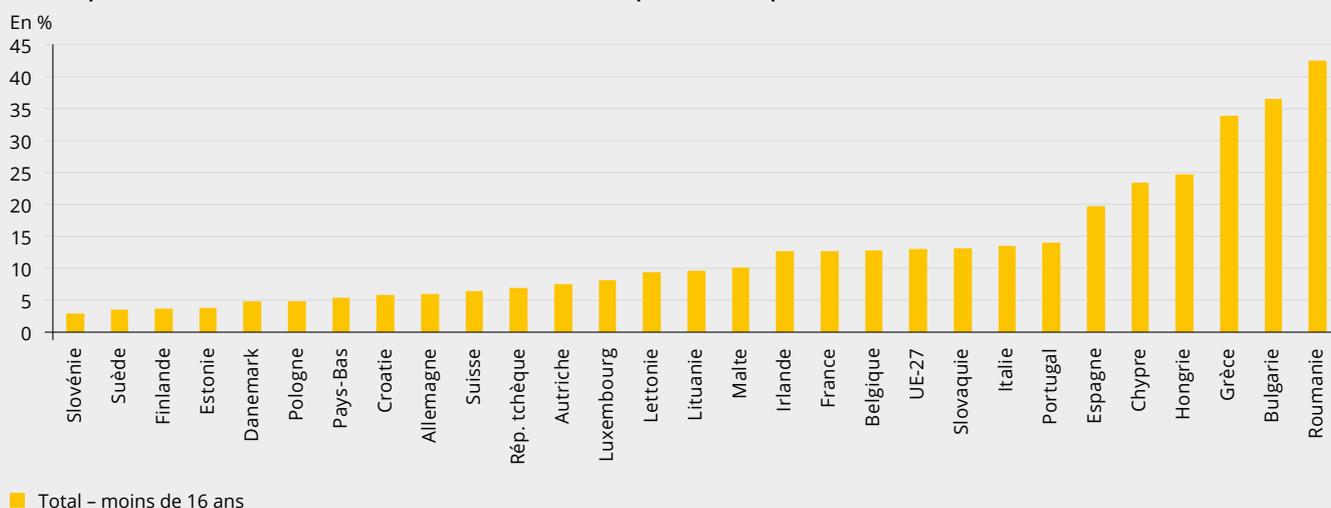
Dans la comparaison avec les autres pays européens, le Luxembourg se situe au 13<sup>e</sup> rang, devant la France (12.7%) et la Belgique (12.8%) mais derrière l'Allemagne (6%). Dans le peloton de tête, on trouve la Slovaquie (2.9%), la Suède (3.5%) et la Finlande (3.7%). Le taux moyen de privation des enfants est de 13% pour l'UE-27.

<sup>7</sup> Voir aussi le chapitre 3.8 La perception de la situation financière des ménages.

## Graphique 54

### Le Luxembourg en dessous de la moyenne européenne en matière de privation matérielle des enfants

Taux de privation matérielle des enfants de moins de 16 ans, comparaison européenne, 2021



Source: STATEC, EU-SILC

## Annexe: Différentes approches pour mesurer la pauvreté des enfants

### 1. L'approche basée sur le niveau de ressources du ménage

La pauvreté infantile est ici définie comme un niveau de ressources du ménage insuffisant pour permettre une inclusion digne au sein de la société. Le niveau de ressources est généralement mesuré à partir du revenu disponible des ménages intégrant les sources primaires (travail et capital), les pensions, les prestations sociales comme les allocations familles-enfants et les transferts d'autres ménages, et après soustraction des impôts et cotisations sociales. Le revenu disponible est ajusté par la "taille" du ménage en nombre d'unités de consommation afin de pouvoir comparer les niveaux de vie de ménages ayant des tailles et des compositions différentes.

Dans cette approche, la pauvreté d'un enfant est donc établie à l'aune des ressources de son ménage. Un seuil à 60% du revenu disponible médian calculé au niveau national est généralement pris comme référence en dessous de laquelle un ménage et ses membres sont considérés en risque de pauvreté.

Si le revenu disponible après impôts et cotisations sociales est couramment utilisé dans les analyses sur la pauvreté et les inégalités, des alternatives existent cependant pour quantifier les ressources d'un ménage, par exemple:

- Le revenu "arbitrable" du ménage, c'est-à-dire le revenu restant au ménage après la prise en compte de ses dépenses contraintes, par exemple le paiement du loyer, des assurances ou des divers abonnements;
- On peut aussi adopter une approche multidimensionnelle, en tenant compte à la fois du revenu, de la consommation et du patrimoine du ménage. Cette solution est censée fournir une mesure plus exhaustive du niveau de vie d'un ménage et de ses membres;
- Le revenu disponible du ménage peut aussi être ajusté pour y intégrer les transferts sociaux non monétaires, comme le chèque-service accueil (CSA). La part des transferts en nature dans le revenu des ménages est de plus en plus importante et permet une amélioration de leur niveau de vie. C'est pourquoi il est important de chercher à les intégrer dans les statistiques sur la pauvreté et l'exclusion sociale.

## 2. L'approche subjective

Dans cette approche, ce sont les ménages eux-mêmes qui évaluent leur capacité à joindre les deux bouts à l'aune de leurs ressources financières disponibles. Un enfant sera donc en situation de pauvreté si son ménage déclare faire face à des difficultés financières.

L'enquête du STATEC sur les revenus et les conditions de vie des ménages (EU-SILC) pose justement cette question aux ménages qui sont interrogés. Si le caractère subjectif de cette information pose problème, elle fournit néanmoins un indicateur rapide sur l'ampleur de la pauvreté des enfants bien plus actualisé que le taux de pauvreté classique appuyé sur le niveau de ressources du ménage.

## 3. L'approche basée sur la privation matérielle

Dans cette approche, un enfant en situation de privation matérielle n'a pas accès à des biens, des services ou encore des activités sociales en raison du manque de ressources financières de son ménage. Il s'agit ici de besoins spécifiques à un enfant, comme des livres, des jeux, des voyages ou des activités de loisirs, mais aussi de besoins pour l'ensemble du ménage, comme une voiture ou une connexion à Internet.

Dans le cas des enfants, un indicateur spécifique de privation matérielle a été construit au niveau communautaire afin de mesurer la part des enfants dont le ménage n'a pas la capacité financière de leur offrir des biens, des services ou des activités sociales. Cet indicateur calcule la proportion d'enfants de 16 ans ou moins qui n'ont pas accès à au moins 3 des 17 biens, services ou activités suivantes:

- (i) Nouveaux vêtements
- (ii) Deux paires de chaussures
- (iii) Fruits et légumes frais tous les jours
- (iv) Viande ou poisson tous les jours
- (v) Livres
- (vi) Équipements pour des loisirs à l'extérieur
- (vii) Jeux pour l'intérieur du logement
- (viii) Activités de loisirs
- (ix) Fêtes et célébrations
- (x) Inviter des amis
- (xi) Voyages scolaires
- (xii) Vacances
- (xiii) Remplacement de meubles usés par le ménage
- (xiv) Arriérés de paiement
- (xv) Accès à Internet pour tous les membres du ménage
- (xvi) Chauffer convenablement le logement
- (xvii) Voiture pour tous les membres du ménage

## 4. L'approche basée sur les budgets de référence

Le STATEC a construit des budgets de référence pour les enfants sous la forme de paniers de biens et de services de base pour assurer une vie décente. Avec ce budget minimum, ils peuvent assurer leurs divers rôles dans la société contemporaine, que ce soit pour se nourrir, fréquenter le système scolaire luxembourgeois, participer à la vie sociale ou encore rester connectés. Dans ces conditions, un ménage qui dispose de ressources inférieures au budget minimum est considéré comme en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.<sup>8</sup>

## 5. L'approche synthétique combinant plusieurs indicateurs

Cette approche synthétise plusieurs approches de la pauvreté pour produire un indicateur unique résumant la pauvreté dans sa dimension multifactorielle. La meilleure illustration de cette approche est l'indicateur "Europe 2020", et son prolongement "Europe 2030", qui a été développé au niveau communautaire pour mesurer la pauvreté et l'exclusion sociale au sein de la population de l'Union. Cet indicateur considère la pauvreté et l'exclusion sociale soit comme un problème de niveau de revenu du ménage, soit comme un problème de privation matérielle grave, soit comme un problème de faible intensité de travail. Les personnes peuvent aussi cumuler 2 voire 3 problèmes en même temps.<sup>9</sup>

8 Pour plus de détails sur cette approche, voir le chapitre "3.10 Le budget minimum des enfants et sa couverture par les transferts sociaux" du Rapport Travail et cohésion sociale 2022, <https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/analyses/2022/analyses-05-22.html>

9 Voir aussi le chapitre "3.4 La pauvreté et l'exclusion sociale" du présent rapport.



**STATEC**

Institut national de la statistique  
et des études économiques

[www.statec.lu](http://www.statec.lu)